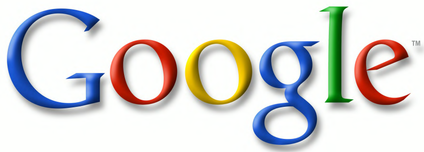


LE CHATEAU
DE LA CHEVRETTE
ET
MADAME D'ÉPINAY

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1904.

PARIS. TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 6036.



Héliog. Dujardin — Carmontelle del.

MADAME D'ÉPINAY
née Tardieu d'Esclavelles

AUGUSTE REY

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY





PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1904

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE ET MADAME D'ÉPINAY

Si l'on consulte la carte de l'État-Major, on trouve au hameau de la Barre, dépendant de la commune de Deuil, cette indication assez étonnante : *La Chevrette, château.* — Quoi ! la demeure de Mme d'Épinay? — Attendez : de loin, c'est quelque chose; de près, à peine plus qu'un souvenir. Une carte locale est mieux informée et plus circonspecte, qui porte : *Ancien parc de la Chevrette.* En effet, à la rapprocher de celle de Lagrive, par exemple, on voit réapparaître les contours de l'ancien domaine, coupé par un chemin de fer, et combien morcelé aujourd'hui, combien défiguré ! Nulle mention du château.

On arrive là en trois minutes, de la halte de la Barre-Ormesson : le parc était à l'angle du chemin de Deuil et de la route de Paris, ou, pour employer le langage plus précis de la voirie mo-

derne, du chemin vicinal de Saint-Denis à Méru. Après quelques pas faits dans la direction du village, on aperçoit, à droite, une grande porte, fermée par une grille : c'est l'entrée, qui fut aussi bien celle du vieux temps. Elle a conservé bon air, et donne quelque illusion, avec ses piliers à consoles et ses douves desséchées. Le mur où elle s'ouvre présente, par intervalles, des pilastres engagés, dont les chapiteaux supportent des vases de pierre. Des massifs de verdure bornent promptement la vue du passant, et lui masquent des bâtiments presque entièrement modernes, auxquels sied cette modestie. Cependant, du château, un pavillon à gauche subsiste, et, de ses dépendances, une partie des communs, reconnaissables surtout à leur forme basse et à leur toit mansardé. Un jardin de sept arpents règne à l'entour; entendez deux hectares et un tiers environ, à peu près la treizième partie du parc dont les cartes évoquent ici le souvenir. Et c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Chevrette (1).

(1) *Carte de la forêt et de la vallée de Montmorency*, par J. Ponsin, architecte à Montmorency.

I

LA CHEVRETTE AVANT LES LALIVE (1559-1731).

§ 1.

Le lieu dit la Chevrette. — Premiers possesseurs : Jean Recullé, François Gervaise de la Versine, Pierre Pollalion. — Les Cenamy et le chancelier Séguier à la Barre. — Montauron, seigneur de la Chevrette, construit le fameux château. — Héros de Tallemant des Réaux. — Sa ruine. — Description du domaine.

Nul ne s'est occupé de sa curieuse histoire, ni d'y préparer les voies à Mme d'Épinay. C'est une lacune que mon dessein est de combler d'abord, car on m'accordera que ce paragraphe de Lebeuf ne compte pas : « LA CHEVRETTE est un lieu peu éloigné de la Barre, et aussi sur la paroisse de Deuil. Pierre Pollalion en était seigneur en 1620, Pierre Payen en 1638. Louis de la Vrillière, secrétaire d'État, et Marie Particelli, son épouse, y demeuraient en 1667 (1). » Un de ces trois noms

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, III, 360.

est erroné, et il faut y en ajouter une dizaine, pour établir la filière des seigneurs, du commencement du dix-septième siècle aux Lalive (1). L'historien du diocèse de Paris est, cette fois, un peu inexact et singulièrement incomplet.

Je ne sache pas de mention de la Chevrette antérieure à celle qui se trouve dans l'acte suivant du *Registre des ventes et saisines du duché de Montmorency*, 1553-1559 (2) :

1er octobre 1559. Honorable homme Jehan Recullé, marchant bourgeois de Paris, a esté saisy de l'acquisition par luy faicte de Me André Boudel et Alix Regnault sa femme, de une maison contenant plusieurs édifices, court, jardin, partie cloz de murailles, et le reste cloz de fossez et hayes vives, et lieux appartenans, assis au lieu dit la Chevrette près la Barre, paroisse de Dueil, contenant deux arpens ung quartier, tenant d'une part au chemin des Maretz, d'un bout aux terres de la Bretonnière, en la censive du sr de Crissay, et chargée envers luy de IIII s. par. de cens pour arpent, la vendition faicte moyennant la somme de 630 livres tournois; lettres passées à Paris, par devant R. Thierot et P. Donzac, notaires au châtelet de Paris, le 22e jour de septembre 1559.

La Chevrette figure là comme un simple « lieu-

(1) J'ai presque exclusivement puisé, pour la recomposer, aux archives de Chantilly. Tout travailleur y contracte envers M. G. Macon une dette que je m'empresse de reconnaître, pour ma part, en louant sa parfaite connaissance du dépôt commis à sa garde, et son empressement à y guider mes recherches. Il exerce, dans son département, l'hospitalité où se perpétuent les traditions du château.

(2) Archives de Chantilly.

dit », comme une propriété particulière, dans la censive d'une seigneurie de Crissay qui dépendait elle-même d'une terre de l'Anjou.

Elle est encore nommée dans un *Aveu et dénombrement rendu au Roi en 1582, par Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne, et le duc Henri de Montmorency* (1), et dont voici l'analyse, réduite au nécessaire :

« Deuil est le quinzième village [sur vingt] dépendant dudit duché [de Montmorency], auquel lieu lesdits dame et seigneur sont hauts justiciers, comme aussi des fief et seigneurie de Crissay, assis audit lieu, acquis [avec la terre] par Mgr le connétable, de Paul Turpin et Denise de Montmorency, sa femme... » On me pardonnera d'arrêter un instant le feudiste, pour lui reprocher une incroyable bévue : il met un Turpin de la fin du quatorzième siècle à la place de l'arrière-neveu qui traita avec le connétable, et périt, à ses côtés, à la bataille de Saint-Denis, en 1567 : Paul Turpin, guidon de la compagnie de M. de Montpensier (2). L'importance féodale du fief de Cris-

(1) Les archives de Chantilly en gardent une copie, transcrite, en 1600, par le garde d'archives P. Aberlenc.

(2) Lancelot Turpin de Crissé, seigneur angevin (je me conforme ici à l'orthographe moderne de Crissay, et rectifie la faute de Lebeuf, qui écrit « Taupin »), chambellan du roi Charles VI, épousa, en 1398, Denise de Montmorency, fille de Charles de Montmorency, maréchal de France, et de Pernelle de Villiers de l'Isle-Adam.

L'aveu que j'analyse mentionne : « Terrier censier du fief de

say avait été supérieure, jadis, à celle de la seigneurie où on le rangea depuis, car il fut le siège d'une prévôté encore existante en 1559. Notre aveu en dénombre le domaine et les appartenances : « Une maison appelée le château de Crissay, couverte en tuiles, en forme de pavillon, grandes salles et masures, bâtie d'ancienneté en pierres de taille, contenant tout ledit lieu, en fonds de terre, 2 arpents... » Citons brièvement terres et vignes, sises sur le même terroir de Deuil, aux lieux dits : Blancport, Sous-le-Moustier, le Puits-au-Bart, et contenant, avec les fonds cidessus, 11 arpents 6 perches, pour arriver à ces deux derniers articles : « 5 quartiers de terre, audit terroir et lieu dit la Chevrette, tenant et aboutissant aux hoirs de la Bretonnière et aboutissant aux hoirs Jacques Lefèbre; — 3 quartiers 6 perches de terre, assis audit lieu, tenant et

Crissay, assis à Deuil-sous-Montmorency, pour Mre Paul Turpin seigneur de Deuil et de Crissay, fait l'an 1556 et 1557. — 18 juillet 1548. Souffrance de faire foi et hommage, signifiée de la part d'Anne de Montmorency aux procureurs de nobles Paul et François Turpin, mineurs. — 8 août 1558. Acquisition faite, en échange, par Mre François de Marillac, et ce de la terre et seigneurie de Deuil. — 13 janvier 1559. Achat fait par Mre Anne de Montmorency de François de Marillac, par retrait féodal de certain domaine, cens, rentes, justice moyenne et basse de la terre et seigneurie de Deuil, avec ses appartenances et dépendances. — 14 février 1559. Acte de prise de possession pour Mgr le connétable des fief, *terre* et seigneurie de Crissay, assis à Deuil, accompagné d'une petite lettre en parchemin, fait et passé sous le scel de la prévôté de Crissay, le même jour. »

aboutissant à Mme de la Barre et, d'autre côté, aux marais. » L'ensemble est de 13 arpents 1/2 quartier, où la Chevrette figure pour 2 arpents 6 perches. On la voit encore inscrite, sans qualification féodale et comme « lieu-dit », parmi les dépendances du fief de Crissay (1).

Nous retrouvons une « maison de la Chevrette » aux mains de François Gervaise, sieur de la Versine, puis du premier possesseur nommé par Lebeuf : Pierre Pollalion. Comment et à quelle époque était-elle sortie du patrimoine des Montmorency? Je n'ai pas de réponse précise à cette question, que je puis cependant serrer d'assez près. On sait que le connétable Anne, très âpre à l'épargne, ne fut point imité en cela par ses successeurs, par son petit-fils Henri II surtout, un franc prodigue : l'un achetait, les autres vendirent. Henri Ier, qui devint connétable comme son père, eut une occasion notoire et excusable de dépense, et qui ouvrit une brèche dans le domaine immobilier des Montmorency : on le vit, au printemps de 1609, très occupé à réaliser, par la vente de biens-fonds, les 300,000 livres de la dot de sa fille Charlotte, promise au prince de Condé, et mariée en effet le 17 mai. Il est vraisemblable

(1) Les bâtiments ne sont pas mentionnés. La contenance est ici quelque peu inférieure : il y a 19 perches en moins. Cependant l'identité de deux tenants et aboutissants ne laisse pas de doute sur celle des terres.

que la Chevrette fut comprise dans ces aliénations. Un procès-verbal du 26 février 1614 constate la visite « de la fontaine du Gué, au village de Deuil, de laquelle les sieurs de Cenamy et Pollalion désirent un conduit pour leurs maisons de la Barre et de la Chevrette (1) ». Il y a donc une maison à la Chevrette, peu importante sans doute, car nous la verrons bientôt rebâtir.

Elle est échue, en dernier lieu, à un « noble, homme » : Pierre Pollalion, fils d'Alexandre, bourgeois et, sans doute, marchand de Lyon. Deux autres personnages vont se rencontrer à Deuil, environ au même temps, venant de Lyon comme lui, sans compter les Lalive, un siècle plus tard. Celui-ci acheta une charge de secrétaire du roi, et épousa Geneviève Drouart. Son frère François, « gentilhomme du roi, envoyé à Raguse », et sa belle-sœur surtout, Marie Lumague, donnèrent un certain éclat à leur nom : Marie Lumague, l'institutrice des Filles de la Providence, prodigua au soulagement des pauvres un zèle qui a pu être

(1) Archives de Chantilly, *Inventaire des titres du duché de Montmorency*, rédigé en 1613, 2e vol., fo 40. La mention est ajoutée à l'article Deuil : « Un feuillet papier, signé P. Coulon, Genuyt et autres, contenant et intitulé : Procès-verbal du voyer et avis des officiers de Montmorency sur la visitation, etc... »

Rodolphe Cenamy, seigneur de la Barre, achète, le 3 juin 1609 (encore pour la réalisation de la dot de Mlle de Montmorency), la ferme de Coquenart, assise sur la chaussée du grand étang d'Épinay, — ferme ruinée, — avec 37 arpents de terres.

comparé à celui de saint Vincent de Paul (1). Pierre mourut, laissant à sa veuve (9 mai 1628) la garde noble de six enfants mineurs, dont trois fils, qui se dirent écuyers. Elle était remariée, en 1636, avec le possesseur déjà nommé du fief d'en face : Vincent Cenamy, seigneur de la Barre, petit-fils de Barthélemy, un Lucquois, marchand à Lyon, puis gentilhomme à Paris, après fortune faite ; fils de Rodolphe, seigneur de la Barre ; frère de Paul, prieur de Deuil en 1617, en même temps conseiller et aumônier du roi, et abbé de Larrivour, au diocèse de Troyes (2). Ce même Vincent fut trésorier du duc de Mayenne, banquier et l'un des dépositaires de la fortune de Mazarin. Sa terre de la Barre était à l'autre angle du chemin de Deuil et de la route de Paris, plus précisément à l'angle, ayant même sommet, du chemin de Deuil et du chemin de Montmorency ; la propriété se composa à l'origine d'une maison et d'un jardin, créés en 1551 par Jacques Perdrier, sur un sol d'un arpent ; maison rebâtie, jardin agrandi jusqu'à couvrir vingt-six arpents, par Rodolphe Cenamy, en 1611. La surface de l'enclos ne dépassera jamais trente arpents, — moins du tiers de la Chevrette.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1903, t. XVI, p. 77.

(2) Toute cette famille ne vint pas à Paris. Un Bartolomeo Cenami se rencontra à Lucques, au dix-neuvième siècle, sous le règne d'Élisa, qui, beau et besogneux comme un ténor, cajoleur et souple comme un Italien, fit les délices de la princesse.

Puget de Montauron acheta la Chevrette des héritiers Pollalion, le 14 août 1636; la Barre, de Cenamy, le 10 juin 1639, avec rétrocession immédiate de la maison et de l'enclos de la Barre au chancelier Séguier, qui rendit foi et hommage le 26 juillet. Nulle place, en 1638, pour le Pierre Payen de Lebeuf (1). Pierre Puget se dit seigneur de Montauron, des Carles et Caussidière, de la Marche et de la Chevrette, qui a donc été érigée en fief.

Nous n'avons pas à nous étendre sur ce personnage, qui appartient moins à l'histoire qu'à l'historiette, comme Tallemant des Réaux l'a bien fait voir, car il a exercé toute sa verve, et il était très renseigné, sur le beau-père de son cousin Gédéon Tallemant, et en général sur la famille qu'il jugeait ainsi : « Tous les Pugets et les Pugettes avaient quelque petit endroit de la tête qui n'allait pas bien. (2) » Qu'il me suffise de rappeler que Montauron, premier président des finances au bureau de Montauban en 1639, conseiller de la ville de Paris pour le quartier du Marais du Temple en 1641, se rendit célèbre surtout par ses prodigalités et la magnificence avec laquelle il paya à Corneille la ridicule préface de *Cinna*. Le

(1) Nul doute que « Pierre Payen » ne soit une mauvaise lecture de « Pierre Puget ».

(2) *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, Paris, 1854-1860, 9 vol. in-8°, VI, 213 et suiv.; 226 et suiv.

poète et le financier eurent des imitateurs que railla La Fontaine (1) :

..... Vous qui dédiez
A Messieurs les gens de finance
De méchants livres bien payés.....

On dit alors une dédicace, un panégyrique « à la Montauron » ; puis toute chose rare, curieuse ou simplement nouvelle fut dite « à la Montauron » ; on connaît la fortune absurde de certains mots, et le plaisir que prennent les Parisiens à une répétition qu'ils trouvent assurément la plus joyeuse des figures de rhétorique. Scarron s'en gaussa, mais après que la déconfiture fut venue, car la fortune du financier ne résista pas à des dépenses insensées. Celles qu'il fit à la Chevrette contribuèrent sans doute à sa ruine.

Je ne sais de quelles grâces féminines il para la Chevrette ; son séjour s'y place entre deux liaisons auxquelles il doit la descendance dont les généalogistes ont fixé le souvenir. Il régularisa la seconde. Je me borne à transcrire là-dessus deux notes qui montreront quel intervalle il mettait entre promettre et tenir (2) : « N. Puget, fille de Pierre Puget, écuyer, sieur de Montauron, et de feu Louise Puget, sa cousine, fille de feu Étienne Puget, trésorier de l'Épargne, et de Louise Pre-

(1) *Fables*. « L'Avantage de la science ». L. VIII, 19.
(2) Bib. nat., Mss, Cabinet des titres, dossiers bleus, vol. 546, PUGET (du), 14329.

vost, lég[itimée] en décembre 1633. Il y avait eu des articles de mariage signés d'eux et des parents; mais, pendant l'attente de la dispense, à cause de leur parenté, ladite fille aurait été conçue, et la naissance fit mourir la mère avant la solennité des noces. » — « Acte du 24 février 1647, par lequel Pierre de Montauron, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et demoiselle Élisabeth-Diane de Michel, dame de la Marche, promettent accomplir les paroles de mariage qu'ils se sont données, sur la foi desquelles est issu un fils âgé de trois ans et demi... »

Puis voici deux autres citations sur la fin du séjour de Montauron à la Chevrette, où nous bornons naturellement son histoire. La première est de Tallemant des Réaux (1) : « Comme cet homme n'avait nul ordre, ni en sa dépense, ni en ses affaires, et que feu M. le Prince, qui l'aimait, ne lui put jamais faire tenir un registre, tout alla enfin cul par sus tête; il fut contraint de vendre la Chevrette à M. d'Hémery, et sa maison du Marais à M. le duc de Retz. A cette Chevrette, il avait établi une chose fort raisonnable, c'est que, si un de ses gens eût pris un sol de qui que ce soit qui y couchait, il aurait été chassé. » La seconde citation est extraite d'une lettre de Jean du Puy, à M. de Gremonville, du 17 février 1645 (2)

(1) Page 230.
(2) *Ibid.*, p. 237.

« Le célèbre M. de Montauron vend tout ce qu'il a pour avoir paix à ses créanciers, même sa belle maison de la Chevrette, que M. d'Hémery achète soixante-dix mille écus. On en démembre la Barre, qu'un autre prend [entendez la ferme, « la maison et l'enclos » appartenant on l'a vu, au chancelier Séguier]. M. le duc de Retz s'accommode de la maison de Paris : la reine lui donne quelque partie du prix, qui est de cinquante ou soixante mille écus. Je ne crois pas, après tout cela, qu'il soit quitte; mais, comme il trouve un support dans le Conseil, on lui donnera temps pour le reste. J'aurais quelque satisfaction de voir aller cet homme à l'hôpital, après tant de luxe et de superfluités. »

L'état décrit dans l'acte de la vente qu'il en dut consentir, le 19 mars 1645, donne l'idée d'une belle demeure, dans un ample domaine. Je n'en puis toucher que les points saillants, me réservant de revenir au moins sur « la grande maison » qu'on dit « bâtie de neuf », quand elle sera tombée aux mains de Mme d'Épinay. Cette maison, ou, pour mieux dire, ce château, donne d'un côté sur la cour principale, de l'autre sur un grand parterre. Il fait partie d'un ensemble de belle ordonnance. Il est précédé d'une cour et d'une avant-cour, séparées par un mur où s'ouvre une porte cochère, et flanquées chacune de deux pavillons. Ceux de la cour renferment une cha-

pelle et une salle de bains : la chapelle ornée de tapisseries et de peintures dues au pinceau de Jacques Blanchard, qui y a « retracé toute l'histoire de la Vierge (1) ». L'un des pavillons de l'avant-cour sert de logis au concierge; l'autre contient une cave voûtée, des chambres au-dessus et l'horloge. L'entrée de l'avant-cour est celle du parc, à laquelle conduit une avenue plantée en trois allées d'ormes. A gauche, en entrant, est le jardin à fleurs, entouré d'espaliers et de palissades, avec, en son centre, une fontaine jaillissante, et, au fond, la fameuse orangerie qui sera transformée, un jour, en salle de théâtre. A cette orangerie s'adosse la ferme (qui fut autrefois celle de la Barre), comprenant : basse-cour, colombier à pied et divers bâtiments agricoles. Le parc est clos de murailles; le parterre offre, en son milieu, un jet d'eau retombant dans un bassin revêtu de pierre. Les alentours se distribuent en bois, pré, potager, jardin fruitier et pépinière.

Un grand canal se développe au travers, et aboutit à des grottes ornées de statues en plomb. Statues en pierre et en marbre complètent la décoration de ses bords. Trois autres bassins

(1) Jacques Blanchard, né et mort à Paris (1600-1638), a exécuté plusieurs peintures à Notre-Dame, à l'hôtel Bullion, et un dessus de porte à Versailles, représentant la Charité. Ces renseignements sont puisés dans un *Catalogue* de la collection de Lalive de Jully, dont il sera parlé plus loin.

comportent des fontaines jaillissantes. Sans s'arrêter à toute la machinerie nécessaire au jeu des eaux, il faut noter qu'elles prennent leur source, d'une part à la grande fontaine de Deuil, d'autre part à la Mare-Chevalier, d'où elles sont amenées à destination par des conduites de 530 et 314 toises. Le tableau s'achève par un mail, établi dans une allée au fond du parc, et par un jeu de paume, installé le long d'un autre mur, en dehors, au milieu d'allées d'ormes qui formaient anciennement l'avenue du château de la Barre.

Un souvenir de La Fontaine a encore sa place ici :

On ne connaissait point autrefois ces beautés.
Tous parcs étaient vergers du temps de nos ancêtres;
Tous vergers sont faits parcs; le savoir de ces maîtres
Change en jardins royaux ceux des simples bourgeois,
Comme en jardins des dieux il change ceux des rois.

Le Nostre était le plus illustre de « ces maîtres ».

Cinq petites maisons, destinées à être louées, et situées au bord de la route de Paris, — on les y voit encore, — touchent presque aux allées dont il vient d'être question, et c'est ici que commence le domaine extérieur de la Chevrette. La partie principale en est : 128 arpents de terres labourables et 9 1/2 de prés, six aux terroirs de Deuil, Épinay et Montmagny. Le fief du Pin, à Deuil, comportant bâtiments d'exploitation et une

vigne de 8 arpents 1/2, est situé entre les chemins de Deuil à Montmorency et de Deuil à Groslay. Tous biens acquis des héritiers Pollalion et de Cenamy, et où il est à remarquer toutefois que Montauron se réserva provisoirement ce qu'il avait gardé du fief de la Barre. D'autres encore sont à mentionner, qui lui étaient venus de sources différentes, et forment des dépendances plus lointaines. Montauron a acheté : à Piscop, en 1639, de Diane de la Rue, veuve de François de Braque, sur saisie, le fief et la terre de Châteauvert (1) ; à Eaubonne, en 1637, de Lefebvre de Lezeau, conseiller d'État, deux fermes, l'une appelée le fief de la Coudraye, dit anciennement de Bussy; au même village, en 1639, de Claude Brethe, écuyer, sieur de l'Olive, et de Madeleine Guymier, sa femme, plusieurs héritages; et, de divers particuliers, 510 livres de rentes.

Ajoutons enfin les cens et rentes et des droits très variés, à Deuil et en diverses paroisses d'alentour : Saint-Brice, Sarcelles, Moisselles, Chauvry, Groslay, Domont, Eaubonne, Saint-Gratien, Sannois, Franconville-la-Garenne. A Deuil, est nommé spécialement le fief de Crissay. Ces fleurons féodaux proviennent à Montauron d'une déclaration faite en sa faveur, dans une vente

(1) François de Braque, seigneur de Volhard et en partie de Piscop, dit Châteauvert, capitaine de cavalerie, épousa, en 1615, Diane de la Rue, fille d'Antoine de la Rue et de Marguerite Picard.

consentie, le 26 mars 1641, par Henri II de Condé à Louis de Machault, président au Grand Conseil; vente où l'acquéreur nommé se réservait la terre de Soisy et le fief Nicolas-de-Soisy, qui y étaient compris. Ces biens, comme on doit le penser, avaient appartenu à Henri II de Montmorency, beau-frère du prince; le patrimoine confisqué sur le supplicié de Toulouse, en octobre 1632, avait été rendu à sa famille, pour la plus grande partie, six mois après (1).

Tels furent, en somme, les possessions et les droits que Montauron céda, le 19 mars 1645, contre 18,666 livres de rente, représentant en capital, au denier vingt, comme on calculait alors, le beau prix de 373,000 livres.

§ 2.

Michel Particelli d'Hémery. — Deux visites du roi. — La Fronde. — Le camp de Turenne. — La Vrillière et Brienne. — Les fils de Châteauneuf vendent la Chevrette. — Série de châtelains moins notoires : Boissier, de Mongelas, Le Cousturier, Dupré de Saint-Maur. — Lalive de Bellegarde achète la Chevrette, Épinay et la Briche. — Contestations. — Les origines et la composition de la famille. — Note sur la Barre.

L'acquéreur fut un autre financier, plus notoire, une figure historique : Michel Particelli, auquel

(1) Les lettres patentes du roi, « contenant le don fait par Sa Majesté à Mgr le prince de Condé et à Mme la princesse son

Lebeuf donne, avec simplicité, les titres de seigneur d'Hémery, Courcerain et de la moitié de Malnoue. D'autres titres, plus brillants, ne lui manquèrent pas; il est connu sous le nom de d'Hémery. Peu de mots suffiront pour remettre en mémoire ce personnage, qui fut contrôleur général, puis, à deux reprises, surintendant des finances (1). Il remplaça, la première fois, « le président Bailleul, homme de bien et juge fort intègre, mais trop familiarisé et trop doux pour cette charge, où la justice n'est pas la principale qualité. Le cardinal Mazarin voulut le changer pour un moins régulier et plus dur... et dont il pourrait disposer absolument (2). » D'Hémery fut son homme; on dit de lui ailleurs, d'une façon concordante (3) : « Il était très pauvre, inventeur d'impôts, insensible aux larmes; il se fit riche à voler; prodigue à dépenser en sales débauches. Après la mort de M. de Cinq-Mars, il entretint publiquement la belle Marie Delorme, concubine de ce favori. »

épouse, aux deux duchesses d'Angoulême et de Ventadour, et au Sgr comte d'Alais, des biens meubles et immeubles de feu Mre Henri, duc de Montmorency », sont datées de mars 1633.

(1) Le 16 juillet 1647, et, avec Claude de Mesmes d'Avaux pour collègue, le 9 novembre 1649. (A. de Boislisle, *Semblançay et la surintendance des finances*, Paris, 1882, in-8°. — Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*.)

(2) *Mémoires de Mme de Motteville*, I, 169.

(3) Bibl. nat., Mss., Cabinet des titres, dossiers bleus, vol. 511, PARTICELLI.

Grâce à son voisin d'Ormesson, d'abord, dont la terre confinait à la Chevrette, il est possible d'entrevoir notre personnage dans le cadre qui nous intéresse ; d'autres citations permettront d'y suivre quelques péripéties de son étonnante fortune.

« Le dimanche 4 juin 1645, jour de la Pentecôte, » le contrôleur général, qui s'installe pour ainsi dire, reçoit déjà quelques amis :

J'envoyai, dit d'Ormesson (1), chez M. d'Hémery, à la Chevrette. Sur les onze heures, M. Chabenat me manda d'y aller dîner. J'y fus saluer, dans son jardin, M. d'Hémery, qui se promenait avec le commandeur Souvré, Bautru, Beringhen et Le Camus, son beau-frère. Après la promenade, il me pria à dîner fort civilement, et lui-même dit à mes gens de s'en retourner. Son dîner était très poli. Après le dîner, je fus promener avec M. Bautru, qui me parla de son fils, de la petite d'Amboille. M. d'Hémery vint nous rejoindre, qui commença à parler de feu M. le Cardinal, qui n'était pas si habile homme comme celui-ci, qui ne travaillait pas tant, s'était rencontré dans une cour plus brouillée...

Cette société est très connue : Chabenat est un des gendres de l'hôte, « élevé dans les mêmes intrigues, » et n'ayant pas meilleure réputation que lui (2) ; Antoine Le Camus, le beau-frère auquel il vient de vendre sa terre de Brie, y com-

(1) *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson*, édit. Chéruel, I, 285.

(2) C. Moreau, *Choix de Mazarinades*, Paris, 1853, 2 vol. in-8°, I, 120.

pris la seigneurie d'Hémery, dont il a retenu le nom. A propos du commandeur Souvré, de cet épicurien, amateur de belles-lettres et de bon vin, souvenez-vous des vers de Boileau :

..... Et, chez le commandeur,
Villandry priserait sa sève et sa verdeur.

Beringhen est le premier écuyer de la petite écurie, et Bautru, le publiciste bel esprit qui dirigea, quelque temps, la *Gazette*. « La petite d'Amboille » est une nièce de d'Ormesson, au *Journal* duquel j'emprunterai deux autres passages (1) :

Le mercredi 5 juillet [même année], au conseil... M. Hesselin (2) me dit l'accommodement qu'il avait ménagé entre M. d'Hémery et M. le Prince sur le contrat de la Chevrette, M. le Prince voulant que, nonobstant l'échange, qui était frauduleux, M. d'Hémery prît brevet, de lui, du don des droits seigneuriaux, l'autre ne voulant pas s'y soumettre. M. le Prince avait résolu de présenter requête au Parlement...

Le mardi 9 octobre [1646], je revins d'Ormesson, après un séjour de quatre jours. J'avais dîné, ce jour-là, avec mon père et mon frère, chez M. le contrôleur général à la Chevrette avec M. de Mauroy (3). Il nous fit bon accueil, nous montra sa figure de Galatée (4) et tous ses fruits, avec tous les témoignages possibles

(1) Tome I, p. 294, 364.

(2) Hesselin, conseiller du roi en tous ses conseils, maître d'hôtel ordinaire de sa maison.

(3) Intendant de finances en 1652.

(4) Cette statue avait donné son nom à l'allée qui formait la limite orientale de l'ancien parc de la Chevrette.

d'amitié. Il était parti, le lundi, de Fontainebleau; il avait dîné avec Monsieur et le cardinal, à Petit-Bourg, chez M. de la Rivière (1), et était venu coucher à la Chevrette. Il nous dit qu'il avait été à Tanlay...

Le 27 juin 1646, le duc de Rohan écrit à M. le duc (2) :

Mme la vidame [Françoise de Neufville, fille du duc de Villeroy, mariée en secondes noces à Henri-Louis d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens] fait beaucoup de bruit, ayant été un peu rebutée de n'avoir pas été appelée aux soupers et aux divertissements de Mme votre sœur; M. de Boisdaufin la galope, et le bonhomme d'Hémery lui donne maintes collations à la Chevrette; on dit qu'il en est fort amoureux.

Cependant la faveur du bonhomme grandit : la cour même accepte, à la Chevrette, une invitation, que la plume de Bautru, sans doute, signale aux lecteurs de la *Gazette* (3) :

Le 2 mai 1647, le sieur d'Hémery, contrôleur général des finances, traita splendidement le Roi, la Reine et toute la cour, en sa maison de la Chevrette, à deux lieues d'ici : la beauté du lieu n'ayant pas moins récréé Leurs Majestés que la diversité des fruits avant leur saison, qui y firent paraître un été dans ce printemps. [Les fruits sont décidément le luxe du domaine.]

Le 16 juillet, d'Hémery est surintendant; les visites de la cour à la Chevrette se succèdent, et

(1) Louis Barbier, surnommé l'abbé de la Rivière, aumônier et favori du duc d'Orléans, évêque de Langres, faillit être cardinal.

(2) Le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, V, 389.

(3) *Recueil des Gazettes nouvelles, ordinaires et extraordinaires*, Paris, 1647, in-4°, p. 360.

aussi les notes triomphantes, dans la *Gazette* (1) :

Le 24 août 1647. — Hier, le sieur d'Hémery, surintendant des finances, eut l'honneur de recevoir le Roi en sa maison de la Chevrette, où il donna à dîner à toute la cour, avec sa magnificence ordinaire.

Le 11 septembre 1647 [même journal (2)], Leurs Majestés, accompagnées de Mademoiselle et d'autres princesses et grands de la cour, allèrent dîner à la Chevrette, en la maison du sieur d'Hémery, où elles furent splendidement traitées.

Entre temps, une note de d'Ormesson (3) :

Le soir [17 février 1648], j'appris de M. Pichotel que M. Cenamy lui avait dit que le père de M. d'Hémery était d'auprès de Lucques, et qu'il avait pris le nom de son village, qui s'appelle Particelle, et que la république de Lucques l'avait fait, depuis sa surintendance, gentilhomme lucquois; qu'il obligerait M. le Cardinal à faire la paix, et puis prendrait sa place, ayant plus de conduite que lui...

Nous avons la nouvelle de sa disgrâce, sous la date du 9 juillet 1648, dans le *Journal de Dubuisson-Aubenay* (4) :

Congé est donné, sur les onze heures, par M. Le Tellier, secrétaire d'État, envoyé au surintendant des finances, le sieur d'Hémery, et lui est ordonné de s'en aller sur-le-champ à sa maison de la Chevrette sous

(1) *Recueil des Gazettes nouvelles, ordinaires et extraordinaires*, Paris, 1647, in-4°, p. 732.
(2) *Ibid.*, p. 792.
(3) *Journal*, I, 447.
(4) Gustave Saige, *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay* (1648-1652), Paris, 1883-1885, 2 vol. in-8°, I, 34.

Saint-Denis, pour y faire son paquet, et de se retirer en son autre maison de Châteauneuf, à côté de la Loire et de la forêt d'Orléans, qu'il a par engagement du Roi, en la place de la duchesse d'Aiguillon. Il est aussi ordonné à ses commis de se retirer, chacun en quelque lieu désigné (1).

Mais les gens d'affaires désirent vivement son rappel; il promet beaucoup d'argent :

[3 décembre 1648 (2).] Bruit que le sieur d'Hémery, ci-devant surintendant des finances, a permission de venir demeurer à la Chevrette, sienne maison près de Deuil, deux lieues de Paris.

Un des passages précités touche à l'origine de d'Hémery : Lucquois? Siennois? — On ne sut trop le démêler. Fils d'un pauvre paysan qui vint commercer à Lyon, disent les uns; noble homme, disent les autres. Le point fut encore débattu en 1694; les commissaires chargés de le trancher, à propos de la réception de son petit-fils dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, achevèrent de se convaincre en un sens favorable, par une visite qu'ils firent à l'église des Pères Minimes de la place Royale et à celle de Saint-Eustache. On leur y montra les armes de Particelli, peintes aux vitres de deux chapelles, et, à Saint-Eustache, où il était inhumé, une épitaphe constatant qu'une messe quotidienne avait été fondée « pour le

(1) Sur sa disgrâce, Mme de Motteville a des lignes amusantes, où elle le traite de « gros pourceau spirituel et vicieux ». (II, 85.)
(2) *Journal des guerres civiles*, I. 191.

repos de l'âme de feu Michel Particelli, seigneur d'Hémery, Châteauneuf, la Chevrette et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, surintendant des finances en France, et marguillier en charge de cette église (1) ». On est sûr, au moins, de sa fin édifiante, où je voulais arriver.

D'Hémery fut, comme tous les créateurs de maisons de campagne à cette époque, très ambitieux de belles eaux. On a vu que la Chevrette en possédait de quoi alimenter plusieurs bassins, avec fontaines jaillissantes et un grand canal. Il joignit à celles qu'on a indiquées une source nouvelle, prise en un lieu qui deviendra célèbre, l'Ermitage de Montmorency ; la concession lui en fut accordée, en 1648, par Charlotte de Montmorency, alors veuve du prince de Condé.

Il mourut le 23 mai 1650, au milieu de la Fronde, avant toutefois qu'elle n'exerçât ses ravages dans la vallée de Montmorency. Il ne vit pas les troupes royales, commandées par Turenne, camper, le 28 juin 1652, sous les murs de la Chevrette, — au lieu dit depuis « le Camp » ; — ni revenir tristement, le soir du 2 juillet, après le combat de la porte Saint-Antoine, tandis que Louis XIV, ramené à Saint-Denis dans le carrosse qui devait transporter Condé prisonnier, retrouvait sa mère encore prosternée devant l'autel des

(1) Bibl. nat., Mss. carrés d'Hozier, vol. 481, PARTICELLI.

Carmélites (1). Le financier laissa un fils, le président de Thoré, et une fille, Marie, épouse depuis 1635 de Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière, secrétaire d'État, commandeur des ordres du roi. Elle fut héritière de la Chevrette, et sa mère, qui ne mourut que le 4 septembre 1678, lui délaissa, par transactions des 21 octobre 1654 et 21 mars 1656, la Barre rachetée de Séguier en 1645, et qu'elle céda elle-même, le 21 mai 1658, toujours sous réserve des terres, au duc de Bournonville (2).

Deux scènes intéressantes, qui se passèrent à la Chevrette de son temps, méritent d'être rappelées :

De Paris, le 27 mai 1651 [Gazette (3)] — Le 23, Leurs Majestés étaient allées se promener en la maison de la Chevrette; mais, comme les soins de leurs sujets

(1) *Mémoires du duc d'York*, p. 545. (Collection Michaud et Poujoulat.) — *Histoire des princes de Condé*, VI, 207.

(2) Archives de Chantilly, BA-25, et *Inventaire des titres du duché d'Anguien, tome Ier* : « 7 août 1645. — Permission à M. d'Hémery, contrôleur général des finances, d'acquérir le fief, maison, jardin, enclos, terre, avenue de la Barre, et une petite maison réservés par le contrat d'acquisition faite par le seigneur d'Hémery du seigneur Montauron, le 19 mars 1645, à la charge d'en faire foi et hommage. » Séguier augmenta le château de la Barre d'une longue galerie. Beys, un poète peu connu, a composé une pièce intitulée : *A Madame la Chancelière* [Madeleine Fabry]. — *Tableau de la belle veue de sa maison d'Espinay*, à Paris chez Rocolet [imprimeur du roi], 1657, 10 p. in-4°. Je ne sais quelle maison Séguier avait achetée à Épinay. N'est-ce point simplement un souvenir de la Barre transposé par la fantaisie du poète ? J'incline à le croire.

(3) Année 1615, p. 551. — Je dois ces citations à la très grande obligeance de M. de Boislisle.

l'emportent au-dessus de leurs divertissements, ayant reçu, à même temps, force plaintes des désordres commis par les gens de guerre en plusieurs endroits de ce royaume, le Parlement en étant averti par leur ordre, il y fut arrêté que S. A. R. [le duc d'Orléans], qui s'était aussi allée promener, le même jour, en son château de Limours, serait priée de venir prendre sa place audit Parlement, comme elle le fit le 25e ensuivant, assistée du prince de Condé, du duc de Beaufort et du maréchal de Villeroy, auquel jour, suivant les ordres déjà donnés par le Roi, il fut prononcé arrêt audit Parlement, portant que sadite Altesse royale serait priée d'apporter son autorité à l'exécution des commandements du Roi, pour laquelle seraient députés des conseillers dudit Parlement, afin d'aller dans les provinces, informer des désordres commis par les gens de guerre, comme avait été, le jour précédent 24, le sieur Ménardeau, commis par la chambre de la Tournelle, pour aller en diligence à Senlis, informer contre le régiment qui y est.

Après ces soucis d'État, nous tombons dans une simple anecdote (1).

Un certain Priolo, Saintongeais d'origine italienne, avait écrit en latin une histoire satirique de Mazarin, et il allait par les ruelles en donner des lectures, qui avaient beaucoup de succès. Le Cardinal s'émut, et chargea Brienne de le gagner à prix d'argent. Brienne avait pour confrère et ami Phélypeaux, qui connaissait particulièrement

(1) *Mémoires de Loménie de Brienne*, Paris, 1828, 2 vol. in-8°, II, 1 et 15. — L'auteur, Louis-Henri de Brienne, est ordinairement désigné, pour le distinguer de son père, sous le nom du jeune Brienne. Il fut secrétaire d'État comme Phélypeaux.

l'auteur; il le pria de leur ménager une occasion de rencontre :

Phélypeaux, dit l'auteur des Mémoires, me répondit de fort bonne grâce qu'il mènerait Priolo, un tel jour, à la Chevrette, où Madelenet (1) et moi devions nous trouver; il n'y manqua pas. Nous fîmes un excellent dîner, qui ne sentit nullement son repas de philosophes, quoiqu'il y fût parlé de physique et de vers, de musique et de politique, et que l'on y bût à la santé d'Horace et de Buchanan, de Tacite et de Polybe et de Cicéron pour me faire plaisir, aussi bien qu'à celle de Virgile, qui ne fut pas oubliée. Après le dessert, pendant que Madelenet et son disciple Phélypeaux accordaient leurs luths et leurs voix, pour nous donner un régal moins solide que celui qu'on venait de nous faire, je pris par la main Priolo, et fus faire un tour d'allée avec lui.

La vapeur des vins de Reims et d'Espagne, de Piémont et de Frontignan, dont il s'était donné sans mesure, lui échauffant la tête, qu'il avait d'ordinaire déjà fort échauffée, il ne fit aucune façon de réciter sa satire, et m'en déclama sur l'heure les endroits les plus sanglants, avec un enthousiasme que rendent bien les cris d'Évoé! Évoé! qui lui échappaient, soit au commencement, soit à la fin de toutes ses périodes.

Je me tenais les côtes de rire, et l'auteur, de son côté, n'épargnait pas ses poumons; c'était à qui rirait le mieux et le plus haut... J'entrai peu à peu en matière; en louant chaque trait malin, je fis sentir le prix qu'on pourrait mettre à leur suppression; je parlai négligemment de retranchements et de largesses, puis d'éloges et de pensions. Priolo me comprit fort bien;

(1) Gabriel Madelenet écrivit en latin, avec beaucoup de succès, des odes et des épîtres, que Brienne, l'auteur de ces *Mémoires*, prit lui-même soin de publier en 1662, et qu'il fit précéder d'un avertissement. Le recueil est intitulé : *Gabr. Madeleneti carminum libellus.*

je ne vis pas que sa gaieté en fût altérée, au contraire. Nous sortîmes du jardin fort contents l'un de l'autre, et aussi grands amis que si nous nous fussions vus toute notre vie. Il me promit de changer, dans son histoire, tout ce que je voudrais, et je lui donnai, de mon côté, l'assurance d'une pension que j'allais solliciter de ce pas. En effet, dès le lendemain, en rendant compte à Son Éminence de ce qui s'était passé à la Chevrette, j'ajoutai que sa santé n'avait pas été oubliée; il me donna l'ordre, sur l'heure, d'expédier à Priolo un brevet de pension de 2,000 livres.

Et Priolo fut désormais à la solde de Mazarin : il composa une histoire, dont Colbert l'engagea à écrire la suite, et il en fut récompensé avec la même libéralité (1).

Marie Particelli mourut en 1670, vingt ans après son père, onze ans avant son mari. Nous n'avons à nommer, de ses nombreux enfants, que Louis et Balthasar. A ce dernier, qui obtint les mêmes charges que son père, et fut connu surtout sous le nom de marquis de Châteauneuf, advint la propriété de la Chevrette, partie par héritage de sa mère, partie par donation de son frère aîné Louis; donation inscrite dans le contrat de mariage qu'il signa, le 21 décembre 1670, avec

(1) Son ouvrage est intitulé : *Benjamini Prioli, ab excessu Ludovici XIII, de rebus Gallicis historiarum libri XII*, Carolopoli, typis Gedeonis Ponecleti, 1665, in-4°. — Un exemplaire relié à la Du Seuil, orné d'un portrait de l'auteur gravé par N. Piteau d'après C. Le Fèvre, et aux armes du chancelier Séguier, figurait récemment dans un catalogue de librairie (Rouquette, janvier 1904).

Marie-Marguerite de Fourcy, fille d'un conseiller au Grand Conseil. Il eut, à son tour, deux fils du nom de Louis et de Balthasar, qui, après sa mort, survenue le 27 avril 1700, tandis qu'il se rendait aux eaux de Bourbon, se résolurent à vendre la Chevrette, et à interrompre, de la sorte, une possession qui, depuis Particelli, était demeurée cinquante-cinq ans aux mains de leur famille (1).

(1) Notons que la Barre avait, dans le même intervalle, changé quatre fois de maître, passé du duc de Bournonville à Claude Robert et à son fils, l'un avocat au Parlement, l'autre procureur du roi au Châtelet, en 1663; puis à François Le Maire, écuyer, seigneur de Villeromard, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, en 1678; puis à René Pallu, conseiller au Parlement, en 1696.

L'aveu, rendu en 1692 par le prince de Condé (conservé aux archives de Chantilly), offre, au sujet des fiefs qui nous intéressent, le passage suivant :

« Mre Balthasar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, secrétaire et ministre d'État, possède le fief de Crisset, sis dans le village [de Deuil] et terroir d'icelui. — Ledit Châteauneuf possède aussi le fief de la Chevrette, situé dans la même paroisse de Deuil, consistant en une grande maison, grands jardins et enclos, dans lesquels il y a plusieurs jets d'eau, grottes et canaux, plusieurs avenues pour aller à ladite maison, et une ferme y attenant, qui est composée des terres qui faisaient anciennement le domaine de la Barre. — Les héritiers du sieur de Villeromard possèdent le surplus du fief de la Barre, consistant en une grande maison, jardin et enclos, dans lesquels il y a plusieurs jets d'eau et canaux. »

Quelques années auparavant, le procureur fiscal de Montmorency donnait au prince des renseignements sur le même sujet, renseignements conservés aux archives de Chantilly (B-A 30), et que je résumerai de la façon suivante :

« La Chevrette est une belle et grande maison qui a tous ses accompagnements et un grand clos fermé de murs... en fief de S. A. S. Il y a aussi un fief de Crissay, mouvant de S. A. S. Et

La vente de la Chevrette et de la seigneurie de Deuil, qui resteront unies jusqu'à la fin, eut lieu le 31 août 1700, quatre mois après la mort du marquis de Châteauneuf; consentie par le troisième Louis Phélypeaux, que le contrat qualifie « chevalier, marquis de la Vrillière et de Châteauneuf, conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur et secrétaire de ses ordres, secrétaire d'État et des commandements de S. M. », et par son frère mineur, pour lequel il se porte fort, « Balthasar, seigneur de la Vrillière, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. »

L'importance territoriale et féodale de leur terre avait beaucoup décru. La superficie des fonds vendus en 1700 n'est plus que de 175 arpents environ, et semble avoir fort peu varié jus-

la seigneurie censitaire de Deuil, dans l'étendue duquel lieu de Deuil sont situés les fiefs de la Chevrette et de Crissay... M. de la Vrillière a encore à Deuil un autre fief, nommé le fief du Pin, consistant en maison et 12 arpents de vignes... qui peut valoir en fonds 6,000 livres; mais ce fief n'est point mouvant de S. A. S.

« Le domaine des fiefs, qui est de plus de 250 arpents, représente un revenu de 2,500 livres, dont 200 livres provenant de terres qui ne sont pas en la censive du prince; ci... 2.300 l.

« Droits dus à la seigneurie censitaire de Deuil...	500 —
« Le fief du travers de Franconville...........	600 —
« Rentes de baux d'héritages.................	600 —
« Total des revenus de la Chevrette pour ce qui relève de Montmorency....................	4.000 l.

« La maison, l'enclos et quantité de grands arbres ne produisent pas de revenus, mais entreraient en ligne de compte, en cas de vente. »

qu'à la Révolution. La Chevrette et son parc demeurent le centre du domaine, dont les dépendances sont restreintes à Deuil et aux paroisses contiguës, Épinay, Soisy, Montmorency et Montmagny, y compris les cinq petites maisons de la route de Paris. Il n'a plus de prolongements à Piscop, ni à Eaubonne. Disparue la kyrielle des droits féodaux que céda jadis le prince de Condé à Montauron, et qui furent presque tous revendus, en 1665, à Machault par la Vrillière. Cette catégorie ne comprend plus, avec la seigneurie censitaire de Deuil, que quelques fiefs du plus proche voisinage. Aussi le prix de la terre s'abaisse-t-il à 100,000 livres; on est loin des 373,000 qu'a payées d'Hémery. L'importance des nouveaux acquéreurs en sera diminuée de même; il n'y aura plus de noms de surintendants des finances, ni de secrétaires d'État, parmi ceux qu'il nous reste à énumérer : les Boissier, les Mongelas, les Le Cousturier, les Dupré de Saint-Maur, les Lalive.

Guillaume Boissier, qui prit possession de la Chevrette en 1700, était « d'une très honnête famille d'Auvergne », anoblie, au mois d'avril 1670, en la personne de son père, secrétaire, puis maître d'hôtel du roi, conseiller d'État, premier commis du marquis de Châteauneuf. Lui-même a été maître des comptes ; il a épousé la fille d'Étienne Landais, trésorier général de l'ar-

tillerie, et son fils unique, qui a pour prénom Balthasar, est peut-être le filleul d'un Phélypeaux.

Il céda la place, le 11 janvier 1707, à Romain Dru de Mongelas, trésorier alternatif de l'extraordinaire des guerres depuis 1705, « d'une bonne famille de Trévoux, » fils de Barthélemy Dru, conseiller au parlement des Dombes. Le prix de la vente fut le même qu'avait payé Boissier, — 100,000 livres, — augmenté de 600 livres, que le contrat dit être la valeur d'un certain fief de Jully, des environs de la Chevrette (1). Celui-ci provenait au vendeur de l'acquisition qu'il en avait faite, le 31 juillet 1702, des Pères de l'Oratoire de Paris, et dépendait, avant, « de l'abbaye et seigneurie de Jully, près de Dammartin, unie à leur maison. » Boissier se réserve expressément le droit d'en faire porter le nom à son fils Balthasar, grand maître des eaux et forêts de France au département de l'Ile-de-France. Ainsi en est expliquée l'origine, et l'on ne s'étonnera plus de voir, un jour, ce nom accolé à celui du second fils de Lalive de Bellegarde. Mongelas garda sa terre pendant vingt ans. Il y amena des eaux encore, celles de « la source du Haras, proche Montmorency, qui a son réservoir sur la montagne » , et il

(1) Il y avait, sur le terroir de Taverny, un fief « de Jully » ou « des écuyers de Jully », qu'il ne faut pas confondre avec celui-là.

profita de cette surabondance pour doter le village, au lieu dit le Gué, d'une fontaine, dont les habitants reconnurent, le 3 novembre 1716, qu'ils devaient l'usage à une grâce, et non à une servitude. Il « était parfaitement honnête homme, et toujours connu pour tel de tout le monde (1) ». La Chevrette fut de nouveau vendue au prix de 100,000 livres, augmenté de 600 livres pour le fief de Jully.

Mongelas y eut pour successeur, le 17 juin 1727, Eustache-François Le Cousturier, conseiller au Grand Conseil. Celui-ci, né en 1679, fils d'Eustache Le Cousturier, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, neveu de Louis, premier commis de finances sous le duc d'Orléans, était seigneur de Mauregard et du Mesnil-Madame-Rance (2); il deviendra président au Grand Conseil en 1732, trésorier général des troupes de la maison du roi, président de la cinquième chambre des enquêtes. Il mourut subitement, au moment où il entrait dans la Sainte-Chapelle, en janvier 1744. Mais trois années seulement de sa

(1) Il acheta, en décembre 1710, une des deux charges de secrétaire des commandements du duc de Berry. (*Mémoires du chevalier de Quincy*, III, 55.)

(2) Mauregard et Mesnil-Amelot (en quoi s'est changé Mesnil-Madame-Rance) sont aujourd'hui deux petites communes de Seine-et-Marne (canton de Dammartin-en-Goëlle).

Dangeau a fait un bel éloge de Louis Le Cousturier. (*Journal*, XVII, 187.)

carrière appartiennent à l'histoire de la Chevrette ; il fit, en la revendant, le 17 octobre 1730, un bénéfice sensible.

Nicolas-François Dupré de Saint-Maur la paya, bien que le domaine fût diminué de quelques arpents et d'une des maisons de la route de Paris, — l'hôtel de la Croix-Blanche, — 120,000 livres, auxquelles s'en ajoutèrent 1,000, pour le fief de Jully; tout était majoré. L'acquéreur, fils d'un correcteur à la Chambre des comptes, fut lui-même trésorier de France en la généralité de Paris, à dix-neuf ans, en 1713 ; maître des comptes en 1732 ; élu à l'Académie en 1733, pour la première traduction donnée du *Paradis perdu*, et de bons ouvrages sur l'économie politique. Il avait épousé, six mois avant l'achat de la Chevrette (le 24 avril 1730), Marie-Marthe Alléon, fille de Noël Alléon, un banquier devenu gentilhomme servant du roi, et il versa, pour se libérer, une partie de sa dot. « C'était un brave homme, plein de savoir et de douceur, » dit Grimm (1), fort peu d'accord avec Collé, qui raille crûment « la bêtise et l'ineptie de cet homme d'esprit-là (2) ». Tous deux conviennent de la supériorité de sa femme, qui travaillait à ses discours, et noua commerce avec les beaux esprits auxquels, plus qu'à ses mérites littéraires, il dut sa place parmi

(1) *Correspondance littéraire*, édit. Tourneux, X, 518.
(2) *Journal historique*, édit. Honoré Bonhomme, II, 169.

les Quarante (1). Elle avait des prétentions à la science, et de beaux yeux, qu'il coûta cher à Diderot d'avoir appelés « deux beaux yeux sans conséquence ». Pour ce mot, et sa *Lettre sur les aveugles*, il connut le donjon de Vincennes (2). On a, de Carmontelle, à Chantilly, le profil de Mme Dupré de Saint-Maur, et quelques traits de sa biographie, par Richard de Ledans, leur ami commun. Mais elle ne fit que passer à la Chevrette, et Diderot y pourra fréquenter sans être gêné par son souvenir. Elle et son mari y cédèrent la place — s'y installèrent-ils jamais? — le 24 novembre 1731, après une possession de treize mois, au fermier général Lalive de Bellegarde.

L'acquéreur y joignit, le 4 avril 1742, la terre d'Épinay et, dans le même lieu, le fief de Piscop. Épinay avait appartenu aux Choart (1463-1558), aux Montmorency (1558-1638), aux Girard (1638-1742). Sous le nom des Girard, dont le premier qui nous intéresse fut procureur général en la Chambre des comptes, je comprends la très noble descendance que son fils se donna, en mariant une fille, Marie-Madeleine, avec un Brancas. Épinay, par un nouveau mariage, alla aux Beau-

(1) « Sa femme passait pour une femme d'esprit, car elle eut le bon esprit de s'attacher à M. Trudaine le père, homme très important. » (L'abbé F. Galiani, *Correspondance...*, édit. Pérey et Maugras, Paris, 1881, 2 vol. in-8°, II, 283.)

(2) *OEuvres complètes de Diderot*, édit. Assézat et Tourneux, I, XL; III, 277.

veau, et enfin au marquis Agésilan-Gaston de Flamarens, époux d'Anne-Agnès de Beauvau. C'est de ces derniers que Lalive de Bellegarde acheta, avec Épinay, le fief de Piscop, d'où il y a lieu de dégager le nom de la Briche. Je le ferai au moyen de la très courte analyse de l'acte de foi et hommage rendu par l'acquéreur, le 1er mai 1742, à Antoine de Tilly, seigneur en partie de Piscop, du chef de Marie-Julie Duvivier de la Grange, son épouse. Il s'y agit « du fief de Piscop, sis à Épinay, faisant partie de la maison de l'Écu-de-France, et auquel fief de Piscop celui de la Briche est réuni, le tout compris en l'adjudication faite audit sieur de Bellegarde de la seigneurie d'Épinay, par sentence rendue à la barre des requêtes du Palais, le 4 avril 1742 ; ledit fief de Piscop et celui de la Briche réunis, mouvant de ladite seigneurie d'Épinay (1) ».

A Deuil, celui-ci se perdit dans ses fiefs : nul embarras égal au sien, pour donner un aveu à son suzerain, et, à la suite, un dénombrement des terres et des droits qu'il tenait de lui. Pareil devoir n'avait pas été rendu depuis Montauron, bien qu'il fût exigible dans les quarante jours de l'hommage, dont notre nouveau seigneur s'était acquitté, pour son compte, le 16 décembre 1731. Il présente, en juillet 1742, au conseil du prince

(1) Archives de Chantilly, *Titres et affaires de Fiscop* (dix-huitième siècle).

de Condé un placet, où « il supplie S. A. S. de vouloir bien unir à la seigneurie de Deuil les fiefs de la Chevrette, de Crissay, de la Noue-Héron, de la Mare-Chevallier, situés en la paroisse et le terrain de Deuil, le fief des Eaux, appelé la Source du Haras, près Anguien, et la seigneurie censière en partie d'Épinay-sur-Seine, tous lesquels fiefs sont mouvants de S. A. S. Mgr le prince de Condé à cause du duché d'Anguien (1) ». L'intérêt de l'union résidait en la faculté de faire un seul aveu, car, de rendre des aveux séparés pour chaque fief, ce lui était chose impossible, n'ayant, pour distinguer leurs domaines et leurs droits, ni titres, ni souvenirs, ni modèles d'anciens dénombrements, sauf en ce qui concerne le petit fief de la Noue-Héron, et encore toute difficulté ne disparaissait-elle pas à son sujet, la totalité n'en appartenant pas au requérant (2). Il était incertain particulièrement de la consistance du fief des Eaux, « appelé la Source du Haras; » tout à fait ignorant de la Mare-Chevalier, qui ne lui représentait qu'un nom (3), et aussi bien de la seigneu-

(1) Archives de Chantilly, *Maison de Condé*, *Conseil*, 1742, p. 226, v°, et suiv.

(2) Ce total était : 11 arpents de terre et 3 arpents de pré.

(3) Il est dit textuellement à ce sujet : « Mais on ne connait pas le fief de la Mare-Chevalier. » Cependant, l'acte de la vente de Montauron à Particelli (1645) montre qu'au moins « la source appelée la Mare-Chevalier, distante du pavillon de 314 toises », n'était point ignorée.

rie censière en partie d'Épinay, qu'il n'imaginait pas pouvoir exister en dehors de sa terre d'Épinay. A la suite de l'échange fait entre la Vrillière et Machault, en 1665, ne devait-il pas transporter au prince l'hommage du fief de Becquet, relevant autrefois du seigneur de Cernay, et de Machault comme tel? Enfin, avait-il ou n'avait-il pas les cens et droits seigneuriaux de Groslay? Il les avait omis dans son hommage; il les voit inscrits, cependant, par Boissier dans le sien, en 1703; lui-même ne les retrouve plus. Est-ce tout? Non, car je n'aperçois aucune mention du fief du Pin; mais le lecteur bénéficiera de l'oubli, et je me garderai d'ajouter, de mon chef, un sujet de controverse à ceux qui précèdent. Quel fourré! C'est là qu'on voit, dans toute sa beauté, le *complexum feudale,* qu'il ne fallut rien moins que l'effort de la Révolution pour achever de rompre. La première réponse du conseil du prince fut d'une circonspection qui prête à sourire; par peur de s'engager, il répliqua aux questions par des questions. J'ignore comment finit ce colloque impossible.

M. de Bellegarde eut maille à partir avec le même conseil, d'une autre façon, et qui dut lui être plus sensible. Le règlement de sa situation, au point de vue des titres et des honneurs, n'alla pas sans froissement pour la vanité de l'acheteur de terres et de l'amateur de fiefs. Il avait ambi-

tionné d'être seigneur de Groslay et d'Épinay. Or, tandis qu'il disputait avec M. de Soucy au sujet du premier titre, le prince de Condé intervint, pour « faire défenses audit sieur de Soucy et à tous autres de prendre indéfiniment la qualité de seigneur de Groslay ». Et le Parlement lui donna droit, le 27 août 1749, sur appel d'une sentence du bailliage d'Enghien. Il ne fut laissé à M. de Soucy que la faculté de se dire seigneur censier de Groslay, et à M. de Bellegarde, celle de se qualifier seigneur d'un fief sis à Groslay : plaideurs, en vérité, réduits aux coquilles. Au mois d'octobre de la même année, M. de Bellegarde fut invité à rendre foi et hommage au suzerain, pour un certain fief de la Tour, qu'il avait acheté à Épinay; à propos de quoi, les officiers du prince eurent l'ordre de ne pas souffrir qu'il s'intitulât, dans l'acte, seigneur d'Épinay, mais seulement seigneur censier d'Épinay, « attendu que S. A. S. est le seul haut justicier de cette paroisse (1). » De ces deux prohibitions, le fermier général respecta la première et passa outre à la seconde : il se dit, et son fils après lui, et tous deux dans leur épitaphe à l'église, seigneur d'Épinay « indéfiniment ».

On a généralement passé sous silence la généalogie de Lalive de Bellegarde, et lui, sans doute,

(1) Archives de Chantilly.

ne s'en vantait pas. Il sera suffisant ici de faire connaître son père : Christophe Lalive, un Lyonnais, commis du drôit de marque, puis chargé, en 1677, par la faveur de Colbert, ou plutôt de son neveu Desmaretz, de la régie générale des Monnaies, enfin nommé, en 1681, greffier de la chambre des Assurances. Il eut à continuer la fabrication des pièces de quatre sols, opération de faux monnayage légal commencée sous le régime de la ferme, et destinée à procurer au roi un bénéfice d'un million. Elle fut, à tous les degrés de l'échelle administrative, une occasion d'abus et de malversations, dont l'opinion publique, à la fin saisie, obligea le pouvoir à faire un commencement de justice. Taxations et condamnations sévirent. Mais ce ne fut qu'une bourrasque, comme les financiers en affrontaient par intervalles. Lalive, taxé à 1,200,000 livres de restitution, et emprisonné avec quelques autres, se tira assez habilement d'affaire, et revint sur l'eau (1). Il mourut, le 6 mars 1705, en possession d'une charge de secrétaire du roi et des seigneuries de Bellegarde et de Champ-Renaud ; marié à Anne Léonart (de Lunonain?), il laissait deux fils et deux filles. Les trois enfants dont il ne sera pas autrement question ici furent :

(1) Dans le tome VII des *OEuvres de Saint-Simon*, édit. de Boislisle, voyez l'appendice n° XI, p. 251 : « Desmaretz et l'affaire des pièces de quatre sols. »

François-Christophe, receveur des finances de la généralité de Poitiers, conseiller au parlement de Metz, seigneur de Vienne, Prunoy, Pailly, la Cour de Prunoy, Sucy-en-Brie et autres lieux (1) ; — Antoinette-Françoise, mariée, en 1698, à Joseph Terrisse, receveur général des fermes ; — Suzanne-Marie-Thérèse, fille majeure à la mort de son père, et dont je ne sais rien de plus.

Du quatrième enfant, Louis-Denis Lalive de Bellegarde, Mouffle d'Angerville a résumé, en ces termes, la carrière administrative : « Il a pour ainsi dire été élevé et nourri dans les emplois des fermes générales. Il a travaillé fort jeune, et s'y est tellement distingué par son intelligence, qu'il devint directeur général et fut nommé fermier général en 1721, et continué dans les baux suivants. Il est secrétaire du roi du grand collège. Il est d'une grande dévotion, fort charitable et très honnête homme ; il est extrêmement versé dans les ouvrages des cinq grosses fermes. » Il épousa Marie-Josèphe Prouveur (née en 1697), et il en

(1) François-Christophe, mort le 29 décembre 1753, eut lui-même trois fils : Gaspard-François, conseiller au Parlement; Joseph-Christophe, brigadier des armées du roi, lieutenant de roi au gouvernement de Touraine ; Jean-Baptiste-Martial, mestre de camp de cavalerie, ancien lieutenant des grenadiers à cheval, inhumé à Saint-Roch, sous le nom de Lalive de Sucy, le 3 décembre 1762. (Bibl. nat., Mss., Cabinet des titres, dossiers bleus, vol. 377.)

eut quatre fils et deux filles; six enfants, dont Mme d'Épinay n'a nommé que trois dans ses *Mémoires :* Denis-Joseph, son mari, le second fils; Ange-Laurent, qui fut Lalive de Jully, le troisième fils; Sophie-Élisabeth-Françoise, mariée au comte d'Houdetot, la seconde fille. Elle a passé sous silence : l'aîné de la famille, Louis-François, un faible d'esprit, enseveli dans un couvent, où sa trace n'a été que récemment retrouvée; l'aînée des filles, Marie-Françoise-Charlotte, Mme de Lucé; enfin le plus jeune de tous, Alexis-Janvier, qui, après l'entrée en religion de Louis-François, fut appelé de la Briche (1).

Voilà ce que j'avais à faire connaître, pour préparer à Mme d'Épinay son cadre. Si la Chevrette lui doit sa principale renommée, il était bon de montrer que le lieu fut historique avant elle, et

(1) M. de Bellegarde, dans son testament (Arch. nat., Y 56, f° 275 v°), pourvoit au sort de son aîné avec une sollicitude et des précautions minutieuses, qui ne peuvent s'appliquer qu'à un être dépourvu de raison. Il veut qu'on attache à sa personne, dans le couvent d'Abbécourt, où il était alors, ou dans tout autre couvent, un préposé, soit laïque, soit ecclésiastique, mais non pas un religieux, « qui ait continuellement soin de sa conduite et de tout ce qui pourra regarder sa conservation et sa santé; » qu'un domestique soit uniquement affecté à son service et à celui du préposé; que le préposé reçoive annuellement une certaine somme, qu'il emploiera pour « les usages particuliers de ce fils et les petites douceurs qu'il voudra se procurer ». M. de Bellegarde l'appelle toujours « mon fils le religieux », bien qu'une profession religieuse soit incompatible avec un pareil état. Quand le père mourut, celui-ci était dans le couvent de Saint-Just.

notamment que Louis XIV lui-même et sa mère et la cour y visitèrent un financier d'autre envergure que les Lalive (1).

(1) J'ai conduit, en termes sommaires, l'histoire du fief de la Barre parallèlement à celle de la Chevrette. Quelques lignes deviennent nécessaires pour les raccorder. Nicolas Baille, conseiller du roi honoraire au Grand Conseil, ayant vendu sa terre de Saint-Leu, en 1739, à Pierre Dufort, maître des comptes, le père de l'introducteur des ambassadeurs que nous connaîtrons plus loin, acheta la Barre, — je ne sais pas la raison du changement, — le 21 janvier 1742. Ce n'était qu'une ruine; la maison avait été aux deux tiers démolie, et le reste n'avait plus, pour ainsi dire, ni portes, ni fenêtres, ni couverture. Le vendeur céda en même temps un plan de restauration, le tout moyennant 22,000 livres : c'était Bertrand-René Pallu, intendant de Lyon. Il avait hérité ce pitoyable domaine, en 1740, de son père René Pallu, le conseiller au Parlement déjà nommé, après renonciation de sa sœur Catherine, épouse d'Antoine-Louis Rouillé, un intendant du commerce.

M. Paul Lacombe a bien voulu me signaler une intéressante « Consultation pour M. de Bellegarde, seigneur de la Chevrette, contre M. Baille, seigneur de la Barre, sur une question de servitude des eaux ». (H. Cochin, *OEuvres complètes*, édit. de 1821, Paris, 8 vol. in-8°, II, 568.) Il y est question d'une pierrée que M. et Mme de la Vrillière, propriétaires à la fois de la Barre et de la Chevrette, avaient fait construire pour l'écoulement des eaux d'un parc dans l'autre, et à propos de laquelle M. de Bellegarde refusait de reconnaître une servitude non stipulée dans le contrat d'aliénation de la Barre. Il avait raison en droit; mais c'était le *summum jus*.

II

LA CHEVRETTE AU TEMPS DE LA FORTUNE DES LALIVE. — DE BELLEGARDE (1731-1751). — D'ÉPINAY (1751-1761).

§ 1

Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelles. — Une fille pauvre. — Sa beauté, son esprit, sa sécheresse. — Courtes joies conjugales. — Naissance d'un fils et de deux filles. — Substitution de part. — Mlle d'Eth et Francueil. — Aveux de Mme d'Épinay que Sainte-Beuve n'ose répéter. — Tristesse, comédie. — Dufort, seigneur de Saint-Leu. — J.-J. Rousseau et *l'Engagement téméraire*. — Mort de M. de Bellegarde.

La Chevrette! Combien ce nom voltigea-t-il alors sur les lèvres des hommes de plaisir! Après un siècle et demi, nul n'ignore que Mme d'Épinay y tint sa cour, y fut en butte à combien de déclarations, de tentatives de conquête, d'entreprises passionnées ou galantes! Les déclarations même n'ont pas cessé. Un philosophe de notre temps, le moins disposé qui fût au sourire, s'est plu à cajoler la charmante incrédule, à parer de phrases

inaccoutumées sous sa plume « une des plus aimables figures de femme du dix-huitième siècle ». Il s'est même échauffé au point de répondre de son honnêteté, presque de sa vertu; à tout le moins, il garantit sa candeur, sur la parole de Mlle d'Eth. Le fait est qu'elle eut soif de fidélité, et qu'elle la poursuivit jusque dans les bras d'un second amant, où fut le repos de son imagination, de son cœur, et même de sa conscience.

« Aimable figure, » assurément sans beauté. « Elle n'avait jamais dû être jolie, » dit Mme de Genlis. Le pastel de Liotard, conservé à Genève, le témoignage de George Sand, qui avait vu deux autres portraits, l'un en naïade, « avec aussi peu de costume que possible, » tendraient à faire croire qu'elle fut « positivement laide (1) ». Je ne sache pas que le portrait fait par Pougin de Saint-Aubin soit parvenu jusqu'à nous (2). Jean-Jacques Rousseau avait un grief particulier contre la beauté de son amie d'un jour : « Elle était fort maigre, fort blanche, de la gorge comme sur ma main. Ce défaut suffit pour me glacer. » Mme d'Épinay n'y contredit pas, et même semble

(1) George Sand, *Histoire de ma vie*, édit. in-8°, XIV, 105.

(2) J'ai vu, dans une collection d'autographes, un billet signé de Pougin de Saint-Aubin, membre de l'Académie de Saint-Luc (portraitiste qu'il ne faut pas confondre avec Gabriel), billet où il déclare avoir reçu, le 17 janvier 1757, la somme de 120 livres, pour un portrait qu'il a fait de Mme d'Épinay.

tirer avantage de sa taille telle quelle. Dans ses *Conversations d'Émilie*, sa petite-fille, fort complimenteuse à l'ordinaire, lui dit, un jour qu'elle avait été en butte à quelques railleries (1) : « Maman, je ne tire aujourd'hui de vous que des traits piquants. Je dirai que vous êtes plus satirique que vous n'êtes mince. » Et, dans son portrait par elle-même, on lit : « Je ne suis point jolie; je ne suis cependant pas laide. Je suis petite, maigre, très bien faite. J'ai l'air jeune, sans fraîcheur, noble, vif et intéressant (2). » Mais voici une autre note : Diderot parle d'un portrait où « elle est représentée la poitrine à demi nue; quelques boucles éparses sur la gorge et sur les épaules; les autres sont retenues avec un cordon bleu qui serre son front; la bouche

(1) Tome II, p. 216, édit. de 1788, Paris, Belin, 2 vol. in-12.

(2) Elle se fait décerner des épithètes tout à fait semblables, par son tuteur M. d'Affry, dans un portrait dont voici quelques lignes (*la Jeunesse de Madame d'Épinay*, p. 34) : Sa personne était « intéressante; sa figure s'était développée, et, sans être belle, elle était noble, spirituelle et touchante. Elle avait un jeu prodigieux dans la physionomie; son âme se peignait dans ses yeux sans qu'elle s'en doutât, et elle annonçait autant de candeur que de douceur et d'esprit ». Mme de Genlis efface précisément les traits auxquels le modèle semblait le plus tenir : « Ses manières manquaient absolument de noblesse; il y avait du commérage dans son ton; mais elle était naturelle, obligeante, elle n'avait nulle pédanterie; son esprit me parut commun, et son instruction fort bornée. »

Je viens de citer *la Jeunesse de Madame d'Épinay*, de MM. Lucien Pérey et Gaston Maugras; j'y aurai recours maintes fois, aussi bien qu'aux *Dernières Années de Madame d'Epinay*, des mêmes auteurs.

entr'ouverte, elle respire et ses yeux sont chargés de langueur. C'est l'image de la tendresse et de la volupté » . Ces lignes, assurément, peignent Diderot mieux que Mme d'Épinay.

Carmontelle n'en dit pas tant dans le profil qui est conservé à Chantilly : la figure est fine surtout, et n'accuse aucune disgrâce; la personne, mince ou maigre, s'enveloppe d'un vêtement aux larges plis. Cependant, le chevalier dont nous parlions tout à l'heure, pressé de clore le débat, ne souffre pas qu'on s'attarde aux documents, et, prétendant l'emporter de haute lutte, il s'écrie : « Mettons qu'elle fut charmante, et n'en parlons plus. » Sur ce point, en effet, il est difficile de ne pas rendre les armes : pour avoir à ce point subjugué ses entours, et pour captiver encore nombre de modernes, il fallait bien qu'elle eût, avec de l'esprit, « un je ne sais quel charme. »

Le charme et l'esprit, je proteste que c'était là toute cette femme, et que les limites étaient proches où s'évanouissait sa grâce dans la sécheresse, le bel esprit et la fausseté.

Sécheresse : nous la verrons, un jour, aller au-devant de ce reproche, dans sa correspondance avec son fils, qu'elle envoyait toujours très loin, à Bordeaux, à Pau, à Nancy, tandis que sa fille avait suivi M. de Belsunce en Navarre. Elle rejetait sur les tristesses de sa vie certaines apparences qui pouvaient faire mal juger de sa sensibilité, comme

si le malheur n'était pas ce qu'il y a de plus propre à attendrir le cœur humain. Non, toute férue de littérature et d'amour, elle s'adonne aux joies égoïstes, aux délices de la solitude intellectuelle, aimant à fuir vers la tour d'ivoire ou vers le septième ciel. Elle en redescend parfois, — c'est un autre aspect de son caractère, — pour veiller à ses intérêts, toute dépensière qu'elle fût jusqu'à la fin, avec une âpreté et, — faut-il le dire? — avec un manque de délicatesse qui déconcerte. Songez à la surveillance qu'elle fait exercer au chevet de son beau-père, à ses luttes de procédure avec son mari, à la rudesse qu'elle a, un jour, envers une pauvre veuve, « qui n'avait que le temps de pleurer; » je ferai connaître ses démêlés avec la succession de Mlle Drinville. « Les *Mémoires* de Mme d'Épinay, a-t-on dit, sont aussi aimables qu'elle-même. C'est l'expression exacte de son heureux naturel. » Galiani, cependant, écrivait à l'auteur (1) : « Savez-vous qui est le précepteur qui nous élève? — Le siècle et la nation au milieu de laquelle on vient au monde. Ainsi un homme qui viendra au monde à Constantinople, aujourd'hui, s'élèvera Turc; à Rome, chrétien-apostolique-romain; à Paris, bel esprit, économisto-anglomano-rural; à Londres, goddem-coloniste, etc. » Détachons ces

(1) *Correspondance*, II, 388, et, pour la citation suivante, I, 279 et 283.

quatre mots, où Galiani ne peut que s'inspirer du commerce de sa meilleure amie et de sa plus fidèle correspondante : « A Paris, bel esprit. » Mme d'Épinay fut essentiellement de ce temps et de ce milieu; elle en est le type le plus frappant, peut-être. Grâce aux conseils de Grimm, elle en a esquivé le ridicule, dans ses *Mémoires*, l'œuvre qu'elle a le plus polie, et dont l'incontestable agrément se double pour la postérité d'un tableau de mœurs et d'un intérêt documentaire des plus précieux. Mais voyez le reste de ses écrits et sa pente ordinaire. L'abbé lui écrivait, une autre fois : « Vous ne m'avez pas électrisé. » Oh! combien ce reproche lui fut sensible! Elle était souvent en verve; mais alors elle voulut l'être davantage, avoir tout de suite plus d'esprit que l'Italien. Elle se mit à agiter ses idées, à frotter ses mots, pour qu'il en jaillît des étincelles, ainsi qu'on voit faire de nos jours à des chroniqueurs parisiens. A qui parle de son heureux naturel, on peut répondre, comme l'autre : « Pas si naturel! »

Elle s'est beaucoup occupée des philosophes; les philosophes le lui ont rendu, et de nos jours encore : les uns aimables, comme Scherer; les autres un peu rudes, comme Challemel-Lacour(1).

(1) Voyez les *Études sur la littérature contemporaine* de Scherer et l'introduction de Challemel-Lacour aux *OEuvres de Madame d'Épinay*, tome Ier, *Lettres à mon fils*. Paris, A. Sauton, 1869, 2 vol. in-12. — A peine est-il besoin de citer Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, II, 187-207.

Celui-ci n'a pas craint de dire qu'il fallait faire, en elle, la part de l'auteur, c'est-à-dire du comédien; on peut ajouter qu'il ne faut pas moins distinguer celle de l'amoureuse, c'est-à-dire du comédien encore. Sa conduite avec ses enfants est une première preuve de cette fausseté; ses souvenirs arrangés nous fournissent la seconde.

Elle enseignait impudemment à Émilie ce principe : « Il ne faut pas que les discours de la mère disent blanc, et que sa conduite dise noir, sans quoi la pauvre fille ne saura plus où elle en est. » A cette phrase, qu'elle met dans la bouche de sa fille, la mère ajoute : « Et sa mère l'aura exposée à suivre un mauvais exemple plutôt qu'un bon principe. » Mme d'Épinay est, on ne peut le nier, une femme à principes, mais qui transige avec la vie de son temps, et sait allier le désordre élégant des mœurs avec l'admiration pédante de la morale stoïcienne. Elle se fait écrire par Grimm : « Une des choses, ma tendre amie, qui vous rend le plus chère à mes yeux est la sévérité et la circonspection sur vous-même que vous avez, surtout en présence de vos enfants. Il faut bien se résoudre à blâmer devant eux ce qui fait le bonheur de la vie; mais c'est que la société et ses sottes institutions ont tout corrompu. [Oh! George Sand, petite-fille de Francueil!] On ne saurait réformer, il faut donc se soumettre. Les enfants sont bien pénétrants! Ils ont l'air de jouer; ils

ont entendu, ils ont vu. Oh! combien de fois cette crainte a corrompu la douceur des moments passés près de vous! » Notez que la mère d'Émilie fut élevée entre Francueil et Grimm. La situation de Mme d'Épinay la condamnait finalement à éloigner ses enfants. Le critique des *Lundis* la loue de ce que, dans ses défauts comme dans ses qualités, elle fut et resta toujours vraiment femme. Il est possible, pour la république des Lettres; mais la femme a un autre rôle à son foyer, auquel elle se déroba : ce ne fut pas une mère. Elle devint une grand'mère, quand, grâce aux longues absences de Grimm, à l'âge, à la maladie, son foyer offrit de moindres périls à l'innocence.

Gœthe a donné à ses *Mémoires* cette épigraphe, qui définit admirablement le souvenir : « Vérité et poésie. » Mme d'Épinay, en écrivant les siens, n'a pas eu ce désintéressement de la pensée, mais, au contraire, le but précis d'embrouiller bien des choses. Elle ne s'est pas prêtée à l'illusion qui pare les lointains de l'horizon et de la vie. Dans le cadre que les événements lui ont fourni, elle a arrangé un tableau, inventé des couleurs, avec goût, avec une passion discrète, avec des délicatesses qu'on aurait tort de prendre pour des scrupules. Elle aurait pu écrire au bas : « Vérité et roman. » Son jugement d'elle-même ne la fait guère connaître : « Vraie sans être

franche. » Elle a dit la vérité que tout le monde savait, se contentant, ailleurs, d'art et de vraisemblance, de préparer un succès à son talent, une revanche à sa vanité, de plaire pour mieux dissimuler ce que Sainte-Beuve appelle « les infidélités de son pinceau », Challemel-Lacour « ses mensonges ».

Je repasserai encore une fois sa vie, en me gardant de l'indulgence extraordinaire avec laquelle on l'a généralement jugée. J'introduirai dans ce récit plus d'ordre qu'on n'y en a mis, des faits nouveaux, puisés souvent aux archives voisines de la Chevrette, sans oublier la philosophie qu'elle aimait, ni les règles de la critique, qui n'ont jamais été appliquées à son histoire. C'est glaner, comme on dit à la campagne, où nous serons souvent avec elle. Un dernier chapitre conduira l'histoire de sa famille et de la Chevrette jusqu'à nos jours.

On sait que Mme d'Épinay, née d'Esclavelles (1726), fut une fille pauvre, qui, après la mort de son père, gouverneur de Valenciennes, se fixa à Paris, avec sa mère, pour y vivre dans le voisinage et avec l'aide de son oncle, le riche fermier général Lalive de Bellegarde. Elle n'avait guère alors qu'une dizaine d'années; on la mit au couvent, d'où elle sortit quatre ans après, en 1740. Elle ne tarda pas à entrer en coquetterie avec l'aîné de ses cousins, Lalive d'Épinay, ce qui la fit

rabrouer par une tante qu'elle dit acariâtre, et que je croirais plutôt avisée. Jamais elle n'eût épousé le personnage, si la gênante Mme de Bellegarde, la sœur de sa mère cependant, ne fût venue à mourir de la façon la plus inattendue, à quarante-six ans. L'événement fut donc capital dans la vie de sa nièce; on l'a daté, très inexactement, de juin 1740. Les registres paroissiaux de Deuil et d'Épinay montrent qu'elle mourut sur le territoire du premier village, c'est-à-dire à la Chevrette, le 18 septembre 1743, et qu'elle fut inhumée dans l'église du second, le lendemain, en présence de ses deux fils aînés et de son frère André Prouveur, prêvôt de la collégiale de Condé (1). Les amoureux, ayant le champ libre, en vinrent à leurs fins. M. de Bellegarde se laissa gagner au désespoir de son fils, aux conseils de son médecin et de son curé. Il était bon homme, un précurseur ingénu du *Philosophe sans le savoir* : « Il faudra bien les contenter, dit-il un jour à sa belle-sœur. Allons, je donne mon consentement. Madame, parlez : nous donnez-vous

(1) En parlant des fils aînés, je fais abstraction de l'aîné véritable, qui ne parut jamais, en aucune circonstance. Le nom de cette famille a été écrit de toutes les façons possibles, et quelquefois de façons différentes dans le même acte : Lalive, La Live, de Lalive, de la Live, Delalive. Toutes les signatures que j'ai vues, particulièrement celles des trois fils, au bas de l'acte de décès de leur père, sont données sous la forme « Lalive ». C'est celle que les descendants actuels des Lalive d'Épinay ont adoptée, et à laquelle sûrement il faut se tenir.

le vôtre?... — Mon cher frère, s'écria Mme d'Esclavelles, que va-t-on dire? On sera fondé à croire que je ne suis venue chez vous que pour établir ma fille. — On sera fondé à croire, ma sœur, que j'ai rendu justice à son mérite. N'avez-vous point d'autre objection? » Pendant ce temps, Mlle d'Esclavelles se trouvait mal, et son cousin parlait de finir ses jours à la Trappe. On les maria, à Saint-Roch, le 23 décembre 1745. Elle avait près de vingt ans, lui un peu plus de vingt et un; il signa pour la première fois, que je sache, Lalive d'Épinay; il prenait jusqu'alors le nom de Lalive de Preux, sa mère étant, comme sa tante, une Prouveur de Preux.

Je ne recommencerai pas l'histoire si connue du triste ménage, la première querelle, les assiduités du chevalier de Canaples, quasi autorisées par le mari, auprès de la jeune femme, déjà grosse, car elle mit au monde son premier enfant, Louis-Joseph, presque exactement au bout de ses neuf premiers mois de mariage (28 septembre 1746).

M. d'Épinay faisait une tournée alors; mais, que ce fût en septembre, en août, en décembre, il n'assista jamais aux couches de sa femme; l'acte de baptême de ses trois enfants porte invariablement la mention du « père absent ». Quand il revint, il pensa récréer sa femme en lui contant ses bonnes fortunes d'auberge, et, comme elle

s'indignait, elle entendit, pour ses relevailles, cette déclaration de principes : « Non, en vérité, ma chère amie, vous n'avez nulle idée de ce monde, ni de ses usages. Eh! qu'a de commun une créature qu'on peut avoir pour de l'argent, et qu'on laisse là quand on n'en veut plus, avec une femme qu'on estime et qu'on a choisie! »

Onze mois après (24 août 1747), il avait une fille; il l'apprend par une lettre de son père : « Mon frère [François-Christophe Lalive, nommé et qualifié plus haut] en est le parrain. Nous venons du baptême, il n'a pu la tenir lui-même, s'étant trouvé trop incommodé pour sortir, votre frère l'a tenue en son nom; Mme de Roncherolles est la marraine. L'enfant a été nommée Françoise-Thérèse... » Mme d'Épinay eut pour compagne assidue de sa convalescence une nouvelle amie, Mlle d'Eth (1); on peut mesurer quelle

(1) Elle est présentée dans les *Mémoires* sous le nom de Mlle d'Ette. Elle s'appelait en réalité Marie-Louise-Philippine Le Ducq d'Eth, et demeurait rue Plâtrière, paroisse Saint-Eustache. Elle a signé « d'Eth » l'acte de baptême de Mme de Belsunce, pour Mme de Lucé, marraine.

Voici, d'autre part, la note que j'ai trouvée à son sujet : « Marie-Louise-Philippine Le Ducq Deth, damoiselle, arrière-petite-fille de Jean-Charles Le Ducq de Calomez, bailly d'Emblize, auquel S. M. le roi Philippe, roi de Castille, de Léon et d'Aragon, etc., a accordé le titre et degré de noblesse, tant pour lui que pour ses enfants et postérité, mâles et femelles, par ses lettres données en la ville de Madrid, le dernier avril 1663. » (Bibl. nat., Mss., Cabinet des titres, nouveau d'Hozier, vol. 121, DUCQ, f° 2.) On doit supposer qu'ayant ajouté à son nom un nom qui n'est pas celui de son aïeul, elle devait lui donner la

pente elle a descendue, en un an, par les confidences échangées dans cette intimité. Elle n'est plus indignée des infidélités de son mari : elle pleure sur sa solitude, d'autant que Francueil est à l'horizon. Elle redoute maintenant le retour de M. d'Épinay plus que ses absences : « Oui, interrompt Mlle d'Eth, votre cœur est isolé...; vous n'aimez plus votre mari, vous ne guérirez qu'en aimant quelque autre objet, plus digne de vous. » Protestations de Mme d'Épinay; mais l'amie : « C'est un homme de trente ans [l'âge de Francueil], raisonnable, que je voudrais; un homme en état de vous conseiller, de vous conduire... — Mais où trouver un homme d'esprit, aimable, qui se contente d'être votre ami, sans pousser ses prétentions jusqu'à vouloir être votre amant? — Je ne dis pas cela non plus, reprit Mlle d'Eth : je prétends bien pour lui qu'il sera votre amant. » Et elle lui avoue qu'elle a été séduite, après la mort de sa mère, par le chevalier de Valori, dont elle est la maîtresse depuis dix ans, ce qui ne l'empêche pas d'avoir toute l'estime du monde abusé. « Avant peu, vous trouverez ma morale toute simple : vous êtes faite pour la goûter. » Puis, les deux interlocutrices sortent ensemble, et rencontrent M. de Francueil, ce qui inspire à Mme d'Épinay le regret d'avoir plusieurs fois

forme nobiliaire, et écrire « d'Eth », ainsi qu'elle a signé, et non pas « Deth », comme ci-dessus.

manqué sa visite : « Je veux, un de ces jours que je ne sortirai pas, le lui faire dire. Il a des talents, il sait la musique; sa société m'a plu beaucoup pendant mes couches. » Et pourtant sa candeur est avertie.

On a ignoré longtemps ce qu'était devenue Françoise-Thérèse d'Épinay, faute d'interroger les archives paroissiales de la vallée de Montmorency. Il était facile d'apprendre, soit à Deuil, soit à Épinay encore, que cette enfant, morte le 2 (ou le 3) juin 1748, à la Chevrette, avait été inhumée dans l'église de ce dernier village, le 4 du même mois. Elle est dénommée Suzanne-Thérèse dans son acte de décès, — les prénoms de Mme de Roncherolles; — mais l'âge de neuf mois qu'on indique est une preuve certaine de son identité avec Françoise-Thérèse.

Les historiens se sont fort embrouillés ici, à cause de l'ignorance de cet acte, et aussi bien des artifices de Mme d'Épinay, car elle s'est efforcée, dans ses *Mémoires*, de confondre sa première fille avec la seconde : Angélique-Louise-Charlotte, la future Mme de Belsunce, née le 1er août 1749 (1).

(1) On n'a pas connu, jusqu'à ces derniers temps, la date exacte de cette naissance. Voyez les *Mémoires*, I, 428, II, 474, et *la Jeunesse de Madame d'Épinay*, p. 241. M. Bégis a publié pour la première fois l'acte où j'ai relevé la date ci-dessus dans *l'Intermédiaire*, année 1894, XXX, 300. Il a donné, du mariage à la mort de M. d'Épinay, sept actes d'état civil concernant lui et ses enfants.

Elle n'a soufflé mot ni de la naissance de la cadette, ni de la mort de l'aînée, et elle a tâché de mettre, pour ainsi dire, l'une à la place de l'autre (1).

Pourquoi cette substitution de part d'un genre nouveau? C'est que, dans l'intervalle, « la morale » de Mlle d'Eth ayant porté ses fruits, les relations avec Francueil avaient commencé, et la seconde naissance pourrait éveiller des doutes sur son auteur, comme elle fit, d'ailleurs, dans l'esprit de M. d'Épinay. Quand il revint de son habituelle tournée, il trouva Francueil au chevet de sa femme, et lui prodiguant des soins dont l'assiduité ne gardait aucune prudence; il en témoigna un vif mécontentement et des soupçons, repoussés, à la vérité, avec hauteur, mais que la suite, au moins, a singulièrement justifiés. Mme d'Épinay semble s'être accusée par ses précautions mêmes, car celle que nous avons vue n'est pas la seule : après avoir cherché à dérouter les gens par le vague et les réticences de ses prétendues confessions, elle les stupéfie par la précision d'une date, celle de son premier abandon à Francueil. En proie aux remords de sa faute, elle s'écrie : « J'ai

(1) Elle écrivait, le 8 septembre 1748 : « Voilà trois mois que mon journal est interrompu, plutôt par l'apathie et l'indifférence que j'ai pour moi-même que par la disette des faits. » (*Mémoires*, I, 111.) *Voilà trois mois* qu'elle avait perdu sa première fille; c'était simple à dire, si elle avait voulu le dire, et c'en valait la peine, et il est visible qu'elle a pris la peine contraire.

eu vingt-quatre ans, il y a un mois; j'ai vécu cinq semaines de trop! » Pour qui sait qu'elle est née le 11 mars 1726, le calcul est simple : cette effusion documentaire fixerait l'incident au 7 mars 1750. Exactitude singulière et suspecte, et qui incite le lecteur aux objections. Elle a écrit, sous la date d'avril 1749 : « Oh! quel triomphe! Quelle satisfaction!... Je puis m'avouer que j'aime Francueil, que j'en suis aimée, que notre union est pure. » Une pareille situation dure-t-elle un an, quand on en accepte la pensée, le charme, en des rencontres quotidiennes, et que tout scrupule intérieur est tombé? On ne dira pas, ici, que deux précautions valent mieux qu'une. C'est plutôt deux raisons de douter de la légitimité d'Angélique-Louise-Charlotte, qu'on appela, je ne sais pourquoi, Pauline, dans l'usage de la vie, comme dans les *Mémoires* (1).

Un mois avant la naissance de cette enfant, le 30 juin 1749, Lalive de Jully s'était marié avec Louise-Élisabeth Chambon, dans la chapelle domestique du château de la Chevrette. L'union fut célébrée par le curé de Saint-Roch, M. Marduel, en présence de M. Lejolivet, curé de Deuil, toutes réserves faites en faveur des droits du pasteur rural. L'époux eut pour témoins son frère cadet de la Briche, âgé de quatorze ans, pension-

(1) On trouvera plus loin la preuve de cet usage, continué jusqu'à la fin de sa vie.

naire du collège du Plessis, et son oncle André Prouveur, prévôt de la collégiale de Condé. On sait que Mlle Chambon, « fille mineure de défunt Honoré Chambon, » un ancien fermier général de très basse extraction, avait féru le naïf Jully de telle façon, qu'il passa outre à toutes les objections et à tous les pressentiments, et qu'il arracha à son père un consentement accompagné de cette parole mélancolique et prophétique : « J'aime mieux qu'il choisisse son malheur que de le faire moi-même. » Et Mme d'Épinay, qui avait été la négociatrice, de renchérir : « J'ai grand'peur que le pauvre Jully ne fasse une sotte affaire. » Elle n'assista pas au mariage, trop fière de sa taille, à l'ordinaire, pour la montrer si déformée. Inutile de dire que M. d'Épinay était en voyage.

Dès le 14 mai de la même année 1749, à la suite d'une équipée de son mari, qui avait été arrêté par la police, en la compagnie d'une des demoiselles Verrière déguisée en homme, son beau-père l'avait fait séparer de biens. Puis, le 22 juin, il lui fit une donation de 13,000 livres de rente viagère, qui courrait après sa mort, afin, dit-il, de donner à sa bru « des marques de la tendre affection qu'il a toujours eue pour elle, et de la mettre en état d'avoir, à tous événements, les moyens de subsister et de s'entretenir honnêtement ». Mais celle-ci, séparée de biens, ne le fut pas de corps, et mal lui en prit, et aussi bien

à Francueil. La scandaleuse confidence en est faite au public, moitié par une lettre de Francueil : « Votre mari est un monstre, et vous une adorable créature; mais la sécurité où vous êtes sur votre santé m'effraye pour vous; » moitié par une lettre de Mlle d'Eth au chevalier de Valori : « Elle [Mme d'Épinay] me regarda fixement; puis, baissant la voix : « Il est malade! » me dit-elle. « Comment? » lui dis-je. Elle se taisait, sa respiration était précipitée; elle se tordait les mains : « Vous ne pouvez deviner, continua-t-elle d'un « ton sinistre, l'horreur de ma situation. » Et me secouant le bras fortement : « Oui, il est « malade! » Alors seulement je compris quel devait être son désespoir. »

On nous apprend que ce désespoir se changea en mélancolie profonde. La pauvre âme fut assaillie de remords : « Ah! je crois bien qu'il n'y a pas de bonheur parfait avec une conscience troublée. Que je suis en peine! » C'est le gémissement d'une vierge, tombée dans un abîme plus caché à ses yeux et plus profond. Francueil, auteur et victime de la crise, s'ingénia pour en conjurer les suites. Rempli de grâce et d'attentions, il avait séduit tout le monde, à la Chevrette, même Mme d'Esclavelles et M. de Bellegarde; il persuada facilement à ce dernier que, pour guérir sa belle-fille, il fallait chercher les moyens de lui donner quelque dissipation, l'en-

tourer de plus de monde, et, par exemple, jouer la comédie. Et l'on construisit un théâtre. Francueil composa la première troupe et le premier spectacle, *l'Engagement téméraire*, pièce inédite de son secrétaire, un inconnu : Jean-Jacques Rousseau. La troupe s'augmenta bientôt de quelques voisins, parmi lesquels un jeune seigneur de Saint-Leu, que nous avons eu déjà l'occasion de nommer : Jean-Nicolas Dufort. Il avait hérité cette terre de son père, en 1746; il acheta, en 1752, une charge d'introducteur des ambassadeurs. Il est plus connu, de nos jours, sous le nom de « Dufort, comte de Cheverny », ainsi que sont signés les *Mémoires* où je vais emprunter quelques lignes :

Mme d'Épinay jouait un rôle dans la république des lettres. Je l'avais beaucoup connue, dès mes premiers pas dans le monde... Sa maison était le rendez-vous de tous les savants, et il s'y tenait une espèce d'académie de gens d'esprit... M. Barrassy (1), mon voisin à la ville et à la campagne, allait beaucoup dans cette société... De Lalive, fermier général, avait acheté à la Barre, près Deuil sous Montmorency, une maison et une terre; il y avait joint la seigneurie et des biens à

(1) Les registres de Deuil nomment, à la date du 15 juin 1750, comme témoins d'un mariage : « Claude-Antoine de Barrassy, conseiller secrétaire du roi en sa grande chancellerie, [mort en 1753, et son fils] Charles-Gérard de Barrassy de l'Estang, conseiller du roi en son Grand Conseil et grand rapporteur [au Sceau] de France. » Celui-ci fut ami intime de Dufort, bien que plus jeune de cinq ans. Dans tous les documents conservés au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, son nom est écrit sans particule.

Épinay. Il s'était servi de sa fortune pour bâtir [non : restaurer], à la Chevrette, un château superbe, au milieu duquel était un salon fait de telle manière que, avec des ressorts, on baissait quatre tableaux, et qu'à l'instant on jouissait de deux salons... Il mourut, et laissa trois fils [non : quatre; on voit combien le religieux était inconnu]... On jouait la comédie, à la Chevrette, du vivant du père; on continua après sa mort; Lalive y excellait; Mme d'Épinay, M. Dupin de Francueil, receveur général des finances (1), et M. Dupleix de Bacquencourt, maître des requêtes (2), y passaient leur vie. Un théâtre superbe, établi dans une orangerie, attirait la meilleure compagnie des environs. Après avoir été spectateur, on me proposa d'être acteur; j'acceptai, et je me trouvai introduit dans une société charmante, remplie de talents. Aux représentations succédaient la musique et les intrigues; nous y vîmes les scènes les plus plaisantes possibles... M. Caze, le fermier général, que l'on surnommait « le beau danseur », voulut y paraître. On arrangea *l'Oracle;* il dansa une entrée dans le genre de Dupré. Le ballet fut redemandé; les cadres étaient superbes, et, comme j'avais appris la haute danse, j'y fus admis. Vêtu des habits de l'Opéra, un masque sur le visage, comme en portaient alors les danseurs, je secondai Caze, après une entrée seul, et ensuite dans un pas de deux (3).

(1) Il était receveur général pour Metz et l'Alsace depuis 1738.

(2) Guillaume-Joseph était le neveu du fameux Dupleix. Né en 1727, maître des requêtes en 1756, conseiller d'État en 1780, il fut guillotiné en 1794.

(3) Je renvoie aux *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, par J.-N. Dufort, comte de Cheverny (Paris, 1886, 2 vol. in-8°), et aussi bien aux fragments que j'avais donnés antérieurement de son manuscrit, dans *le Château de Leumont* (*Notes sur mon village*, Paris, 1884, in-8°), pour le récit des scènes auxquelles notre auteur fait allusion. Voyez notamment, dans les *Mémoires*, p. 86 et 420.

J'ai contredit, chemin faisant, Dufort sur ce point que M. de Bellegarde aurait fait rebâtir son château. J'en ai deux raisons : d'abord la nécessité où d'Épinay fut de le réparer à plusieurs reprises, et sa sœur, Mme de Belsunce, de le mettre par terre, avant la Révolution ; d'autre part, le style et la ressemblance très grande qu'il y a entre le château de Montauron, tel que le décrit l'acte de 1645, et celui que nous montre la vue qu'on en doit à Francueil. Car ce Francueil avait tous les talents : il a fait un dessin de la Chevrette, et un autre de la Briche, tous deux gravés par Jully, et devenus très rares aujourd'hui. C'est bien la façade de la grande maison, « bâtie de neuf » au temps de Montauron, que ces amateurs ont reproduite : elle développe, sur un front de cinquante mètres, un corps de logis principal, flanqué de deux ailes saillantes. Quinze fenêtres s'ouvrent dans cette façade, qui ne comporte qu'un étage, surmonté d'un toit à la Mansart. Natoire, un des artistes favoris de Mme de Pompadour, a peint au salon l'histoire de *Psyché* : sujets inutilisés peut-être de la belle décoration qu'il avait faite à l'hôtel de Soubise, quelques années auparavant (1). Le Nostre a dessiné le parc.

Quoi qu'il en soit, le plaisir a été ramené par Francueil, dans cette demeure d'où il avait banni

(1) Jules Guiffrey, *Catalogue sommaire du Musée des Archives nationales*, Paris, 1893, in-12, p. 34.

la paix; plaisir un instant troublé, au cœur de l'été de 1751, par la mort de M. de Bellegarde. Un bon homme, nous le savons déjà; un bon seigneur aussi : il en donna une preuve que je vais citer, dans ses derniers jours. Il était question de reconstruire l'église de Deuil, qui tombait en ruines. Pareille dépense est toujours écrasante pour un village. Ce qui compliquait la question ici, c'est qu'à l'église de la paroisse était jointe — communiquant par les bas côtés — celle du prieuré, dont l'état ne menaçait pas moins. Le prieuré lui-même était en pleine décadence; le titulaire, M. d'Agoult négociait pour sa réunion, réalisée peu après, avec le séminaire de Saint-François-de-Sales (1). Dès lors, nul besoin de restaurer son église; le prieur offrait de la démolir, et d'en donner la place et les matériaux, avec une somme d'argent, aux habitants, pour aider à la réfection de la leur.

Sur toutes ces questions, une enquête eut lieu le 26 août 1750, où furent entendus : « M. de Bellegarde, seigneur censier de Deuil; M. Baille, seigneur du fief de la Barre; M. de Barrassy, secrétaire du roi, propriétaire du fief de Becquet, en la même paroisse; » et d'autres notables.

(1) Le 19 novembre 1750. Lebeuf avait négligé de se tenir au courant, quand il imprimait, en 1754 : « J'ai appris qu'on travaille à réunir ce prieuré à la communauté des prêtres de Saint-François-de-Sales, établie pour la retraite des ecclésiastiques âgés. » (Tome III, p. 155.)

M. de Bellegarde fit, au sujet de la reconstruction de l'église, la proposition suivante : il donnerait 2,000 livres, et il en avancerait 8,000, remboursables à raison de 1,000 livres par an, sans intérêts. Je ne sais quelle suite y fut donnée.

Il fut très malade, et on le crut perdu, à l'automne de 1750 : son testament, reçu, à la Chevrette, par son notaire parisien, porte la date du 21 septembre, et note qu'il était couché « dans une chambre au rez-de-chaussée d'un pavillon, à droite en entrant dans la cour, et ayant vue sur le parterre ». La crise fut conjurée; le train, à l'entour, reprit de plus belle. « Ils sont là une troupe d'amoureux, » écrit Mlle d'Eth. Une apostrophe de Mme d'Arty à Mme d'Épinay nous apprend que celle-ci y avait la plus large part : « On vous donne une botte d'amoureux, ma chère ; d'abord Francueil et puis Duclos, le baron de Lucé, Gauffecourt, et je ne fais que d'arriver! » Il n'y a pas un nom de trop. « C'est une séduisante créature, » qui ne sait auquel entendre ; mais elle aime encore Francueil, qui commence à trop boire et à la négliger, et elle se défend des autres. Oh ! sans brusquerie, ni rancune contre personne. Nulle parole ne l'effarouche, nul geste ne l'indigne; elle oppose au cynisme une souriante inconscience, que Mlle d'Eth appelle sa candeur.

Au printemps suivant, M. de Bellegarde eut

une rechute dont il ne devait pas guérir. On recommence à s'inquiéter de lui et de ses dernières dispositions; Mme d'Épinay accepte sans vergogne, pour veiller aux intérêts de sa mère et de ses enfants auprès du mourant, les offices de M. de Lucé. Duclos lui avait recommandé crûment de céder aux poursuites de son beau-frère, pour se le rendre favorable en la circonstance, car il avait grande influence sur l'esprit de M. de Bellegarde, qui le nomma son exécuteur testamentaire. Elle n'en fit rien, cependant, toujours enivrée de Francueil, et M. de Lucé ne s'irrita pas trop de la voir mêler ses affaires de cœur aux soucis de l'heure présente : « Toujours de même, écrit-elle, point de pouls et presque sans connaissance. » C'est un bulletin qu'elle écrit, et dont voici la suite : « Francueil est venu me voir deux fois aujourd'hui; il m'a apporté une fort jolie bague, pour symbole de notre tendresse, dit-il; ce sont deux cœurs couronnés. » Le père de famille mourut le 3 juillet 1751, ayant grevé de substitution l'héritage de M. d'Épinay et celui de Mmed'H oudetot, fait une donation à Mme d'Esclavelles, et augmenté ses libéralités envers sa belle-fille. Son testament débute ainsi : « Dieu m'ayant donné une fortune plus abondante que je n'aurais espéré, même désiré, il est juste que mes enfants en jouissent. Qu'ils en usent suivant la décence de leur état, modes-

tement, et avec le détachement convenable à des chrétiens. Qu'ils évitent deux extrémités vicieuses : l'une est la détestable avarice [à vous, monsieur d'Houdetot!]; l'autre est la dissipation ruineuse, fruit ordinaire du luxe, du jeu ou du libertinage [à vous, monsieur d'Épinay!]. Mais qu'ils n'oublient pas que le bien des riches est le patrimoine des pauvres... » Un peu plus loin : « Je recommande à mes enfants d'avoir toujours dans le cœur l'amour et la crainte de Dieu, de vivre en chrétiens, et de ne pas rougir de le paraître, malgré les exemples contraires qu'ils ne trouveront que trop dans un siècle corrompu, d'éviter les mauvaises compagnies, l'écueil de la jeunesse [à vous, madame d'Épinay]. » Autant de leçons données avec douceur et clairvoyance.

Ayant demandé à être inhumé dans l'église d'Épinay, près de sa femme, on l'y transporta de Paris; son acte de sépulture est conservé, avec la signature de ses trois fils. Mme d'Épinay aimait sincèrement son beau-père, « le meilleur des hommes » ; c'est l'uniforme témoignage. Après quoi, elle a ce cri particulier : « Hélas! monsieur, écrivait-elle à son tuteur, quel spectacle! quelle douleur! J'ai tout perdu, j'en suis sûre... » Ajoutons : quelle fragilité de la douleur humaine! Une phrase de Dufort est, en effet, à rappeler ici : « On jouait la comédie à la Chevrette du vivant du père: on continua après sa mort. » Le

récit d'un épisode dont j'emprunte la matière aux registres de Deuil donnera à cette observation une précision inattendue et un commentaire assez piquant.

§ 2.

Prompte reprise des réjouissances. — Mariage de deux filles vertueuses, dotées par le seigneur. — Jélyotte. — L'abbé Martin. — Amours et mort de Mme de Jully. — Mme d'Épinay, défendue par Grimm, quitte Francueil qui s'enivre et s'associe aux plaisirs de M. d'Épinay. — Grimm et Francueil se partagent l'éducation des enfants. — Saint-Lambert et Mme d'Houdetot. — M. et Mme de Lucé. — Le temps de Rousseau. — L'Ermitage. — Voyage de Genève. — Nouveaux plaisirs. — Tableaux intimes : Diderot, Rousseau, Carmontelle. — Grimm « chez lui ».

A peine trois mois passés, un beau prétexte se trouve pour rompre une mortelle accalmie, et rappeler la compagnie dispersée : le Dauphin eut, le 13 septembre, un fils, le duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI. Sujet d'allégresse pour le royaume ; comment ne pas s'y associer? Sans se targuer d'une vertu antique, on n'hésite point à donner le pas à la joie publique sur le deuil privé. Une fête à la mode du temps est préparée, assez semblable à un couronnement de rosières, bien que Mme d'Épinay goutât peu ce genre de berquinade, s'il en faut croire une page des *Conversations d'Émilie;* mais, comme on sait, elle distingua plus d'une fois entre la morale et la vie

pratique. Elle fait dire au curé d'un village imaginaire, pour se défendre de l'institution de pareille cérémonie (1) : « Vraiment, les filles de Champorcé vous auront bien de l'obligation de croire qu'il leur faille des couronnes de fleurs pour être sages et vertueuses. Elles le sont, Dieu merci ! et il n'y a en cela ni première, ni dernière. Mais aussi elles n'ont pas besoin de ces simagrées, ni de la charité qu'on ajoute pour trouver des maris, et je défie tout village à rosière de me prouver, en compulsant les registres de sa paroisse, autant de mariages et de bons mariages que j'en fais, moi, bon an, mal an, dans la mienne. »

Les Conversations d'Émilie ne publièrent cette déclaration de principes qu'en 1775. Cependant, le 20 octobre 1751, les seigneurs de Deuil faisaient marier, sous leurs yeux, dans l'église du village, deux filles vertueuses qu'ils avaient dotées. La fleur d'oranger récompensa aussi bien la rosière en la fiancée, sans couronnement spécial. Ainsi, deux vignerons, Mathieu Sevestre et Nicolas Levin, épousèrent-ils Marie-Jeanne Giles et Pierre-Barbe Leféburе : deux filles un peu mûres, l'une âgée de vingt-quatre ans, l'autre de trente-sept.

Le célébrant fut ce curé Martin que Mme d'Épi-

(1) Tome Ier, p. 483.

nay, fort dépourvue de sentiments religieux, fit appeler un jour, par coup de tète, dans une crise morale : Francueil était inconstant. Le prêtre, qui jugea la situation, en parla très posément; il n'essaya pas de retenir l'oiseau effrayé par la tourmente, qui se jetait dans l'église, et qui repartit, en effet, le cœur à peine reposé, l'aile à peine séchée : Francueil avait reparu, la pénitente ne demandait que cela au Ciel. Diderot a loué, en plusieurs circonstances, le tact de ce prêtre, « un des meilleurs esprits qu'il y ait bien loin ; » ce qui ne l'empêcha pas, dans un de ces accès soudains de gaminerie auxquels il était sujet, de lui trouver un nez expressif, et de répéter que « qui entendait ce nez avait lu un grand traité de morale ». L'abbé Martin — une figure de la collection des Carmontelle à Chantilly — comptait parmi les familiers de la Chevrette. Il résuma le récit de la fête dont nous parlons dans les lignes suivantes, empruntées aux registres de sa paroisse :

Je crois que la reconnaissance que tout homme doit à un acte de générosité m'oblige à apprendre à la postérité que, l'an 1751, et le 20 octobre, M. et Mme d'Épinay ont doté les deux filles dont les mariages ci-dessus, en réjouissance de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne; qu'ensuite desdits mariages, on a exécuté un motet de la composition de M. Jéliot [*sic*], chanté par l'auteur; qu'après le *Te Deum*, mondit seigneur et Mme d'Epinay ont fait servir une table de cent couverts,

sous une tente dressée à cet effet dans la cour de leur château, où les mariés et toute leur compagnie ont eu en abondance tout ce qui est nécessaire pour un très beau festin. En foi de quoi, j'ai signé : Martin, curé (1).

Jélyotte était là pour chanter à l'église, mais aussi bien, sans doute, pour répondre à un appel de Mme de Jully. On peut être assuré que Mme d'Épinay, qui couvrait les faiblesses de sa belle-sœur, n'avait pas été moins complaisante aux siennes, et que Francueil était parmi les invités. Le curé arrête sa description de la fête au seuil du château, il ne parle pas de la réunion intime; mais qui croirait qu'elle prit fin, qu'elle congédia Jélyotte et Francueil, ses deux coryphées, sans s'offrir le divertissement de quelque représentation, son passe-temps favori, et d'un ton fort discret, en vérité, comparativement aux éclats des noces du dehors? Tel est le commentaire que j'avais à donner à la phrase de Dufort; il aboutit à y ajouter deux mots, qui ont bien leur prix : « On jouait la comédie à la Chevrette du vivant de M. de Bellegarde; on continua [trois mois] après sa mort. »

Rarement plaisirs furent plus vides de véritable joie. On menait grand bruit, pour détourner les

(1) L'abbé Joseph-François Martin se qualifiait licencié en droit de la faculté de Paris. Les pharmaciens de quelques villages au nord de Paris vendent une certaine « tisane du curé de Deuil. Remède populaire... qui guérit depuis un siècle ». Je ne sache pas que le curé Martin y soit pour quelque chose.

orages, comme faisaient les gens de la campagne, en sonnant les cloches. Mais la peine augmente à vouloir se donner l'illusion de la vie heureuse; puis, la mort ne se laisse jamais oublier longtemps. Mme d'Épinay perd, en 1752, ses deux meilleures amies, de valeur morale très inégale : au printemps, sa tout aimable cousine, Mme de Maupeou; en décembre, la dissimulée Mme de Jully. Le mariage de celle-ci avait duré trois années; elle donna la première à l'époux, la seconde à Jélyotte, la troisième au chevalier de Vergennes. Elle finit alors, imbue de la philosophie du siècle, qu'elle pratiquait, dit Sainte-Beuve, « dans toute sa hardiesse et toute sa grâce, » n'ayant d'autre souci que de faire détruire par Mme d'Épinay une correspondance compromettante, n'accordant de regrets qu'à son dernier amant. Elle eut tous ceux de son mari. Les paroissiens de Saint-Roch sont exposés à prier devant le médaillon qu'il fit sculpter et placer dans une chapelle de l'église, en mémoire de la plus avérée des infidèles. Mme d'Épinay, ayant brûlé les papiers de sa belle-sœur, fut accusée d'avoir détruit un titre de créance de son beau-frère contre son mari. Grimm prit sa défense, et se battit pour elle, et Francueil, pendant ce temps-là, voltigeait : « Il semble, disait-elle naïvement, partager son temps entre M. d'Épinay et moi. » Quelle satisfaction, au surplus, et quelle sécurité

peut-elle éprouver en sa présence? Il s'enivre, et risque, à chaque instant, de faire un éclat. En réalité, il est plus fidèle, et le sera plus longtemps, à M. d'Épinay qu'à elle-même; il accompagne le mari chez sa femme et chez sa maîtresse. Ils se partagent les faveurs des demoiselles Verrière (1). Mme d'Épinay, un jour, dit à Francueil ses vérités, et ne le laissa plus lui reparler d'amour; oh! sans se fâcher avec lui, car il viendra, pendant un temps, presque aussi souvent que Grimm. « Ils se partagent, de fort bon accord, les soins à donner à l'instruction des enfants. »

Elle versa de plus en plus dans la philosophie; elle eut l'art, qu'il faut reconnaître, de grouper à la Chevrette une société éminemment variée et vive, intéressante et amusante : quelques représentants de la vieille noblesse y coudoyaient des financiers, décrassés de la veille, et des savants à peine au courant de la civilité, des « ours ». Dans ce centre de propagande encyclopédique, rival des réunions de Mme Geoffrin, de Mlle de Lespinasse et du baron d'Holbach, la philosophie la plus sérieuse suivait, par instants, le branle du plaisir le plus fou.

Francueil avait présenté Rousseau à Mme d'Épi-

(1) Filles de plaisir, dont le nom — de guerre — fut, un instant, très célèbre. D'Épinay les fréquenta jusqu'à la fin de sa vie. L'une fut la bisaïeule de George Sand. Leur nom véritable était Rainteau.

nay; Rousseau lui présenta Grimm, qui se fit son chevalier, comme on vient de voir, et fut l'oracle de la Chevrette vers 1754, le maître, si l'on peut dire, en 1756 (1). La châtelaine avait, dans une troisième expérience, hélas! rencontré un cœur fidèle, l'abri souhaité du port. Elle songea alors à se reposer des orages dans la morale, à composer pour ses enfants un plan d'éducation de sa main; c'était le sujet à la mode, où même les femmes légères avaient la prétention de se connaître et de consacrer des pensées ou des phrases, et que Rousseau, la tête pleine de l'*Émile*, devait ramener souvent dans son entretien. Mme d'Épinay écrira bientôt les *Lettres à mon fils*, et elle affrontera plus tard le souvenir du philosophe en publiant *les Conversations d'Émilie*. Elle s'accroche aux grands hommes qui l'entourent, particulièrement à celui-là. Ses enfants paraissent avoir été médiocrement doués. Louis taille des thèmes « à coups de serpe », sous la direction de Linant. Un beau soir, on assemble, pour lui faire passer un examen, le comte et la comtesse d'Houdetot, Saint-Lambert, Mme d'Esclavelles, Grimm, Duclos, Gauffecourt, Rousseau; Francueil, convoqué, s'est excusé. « Duclos a bavardé; M. Grimm

(1) C'est aussi bien, la date concordant avec le passage suivant d'une lettre de Diderot à Mlle Volland, du 15 septembre 1760 : « C'était, lui disais-je [à Mme d'Épinay], une de ces minuties auxquelles vous êtes trop heureux, tous les deux, d'être sensibles *au bout de quatre ans...* »

a presque toujours gardé le silence, et ce sont Gauffecourt, Rousseau et la comtesse d'Houdetot qui ont fait tous les frais de cette journée. » La scène est caractéristique, et présente, dans un amalgame bizarre, les goûts dominants de l'époque : l'éducation mariée à la comédie de salon. Pauline serait alors une petite pécore très vaine, s'il en fallait croire les *Mémoires ;* mais ils sont extrêmement attentifs à la vieillir. Quoi qu'ils disent, Mlle Drinville n'a pas encore paru ; il n'y eut lieu de commencer l'instruction de cette enfant que six ans plus tard.

Mme d'Houdetot est entre ses deux amoureux : Rousseau, qui s'enivra quelques semaines de son voisinage, et n'alla pas plus loin que des soupirs au clair de lune; Saint-Lambert, qui lui donna sérieusement sa vie, dans la déclaration du premier jour, et lui montra une constance que M. d'Houdetot finit lui-même par apprécier, et regarder d'un œil envieux et attendri. « Que c'est une jolie âme! dit Mme d'Épinay de sa belle-sœur, naïve, sensible et honnête! Elle est ivre de joie du départ de son mari, et vraiment elle est si intéressante, que tout le monde en est heureux pour elle : elle était folle, hier, comme un jeune chien. Le marquis de Saint-Lambert était avec elle... » Mme d'Épinay parle d'honnêteté, comme Mlle d'Eth de morale, d'une façon qui donne à rêver sur le sens des mots. C'est bien à tort

qu'elle répondait, un jour, à son mari, la consultant sur un présent « honnête » qu'il voulait faire aux demoiselles Verrière : « Je ne me connais pas sur ce genre d'honnêteté (1). » A cette époque, M. d'Houdetot avait loué pour sa femme une petite maison à Eaubonne, « vilaine », suivant Mme d'Épinay, qui trouvait à redire à tout ce que faisait son beau-frère; « assez jolie », au gré de Rousseau, qui se la représentait par une belle nuit, et, auprès, « un acacia tout chargé de fleurs (2). »

Mme d'Épinay avait deux belles-sœurs ; sans doute, elle aurait voulu supprimer Mme de Lucé de sa vie, comme elle a fait de ses *Mémoires*. Elle n'en eut jamais que tracas ou méchancetés; c'était une bizarre au moins, qui côtoyait la folie, quand elle n'y versait pas. Peu de temps avant les circonstances que nous venons de retracer, un conseil de famille avait été réuni, pour juger de son état et des mesures qu'il exigeait. Jully proposa le couvent; M. de Lucé se fit fort d'obtenir une lettre de cachet. Violence d'autant plus cruelle, que sa liaison avec une dame de Mystral avait été la cause de l'exacerbation des nerfs de sa femme. Cependant le ménage s'établit au château d'Épinay, nous dit-on, — ce qui ne peut signifier que le château de la Briche, — et la paix et l'isole-

(1) *Mémoires*, II, 27.
(2) Sur le lieu exact de la scène célèbre, on peut consulter Buffenoir, *la Comtesse d'Houdetot*, Paris, 1901, in-8°, p. 45.

ment y ramenèrent l'harmonie, au point que Mme de Lucé devint grosse. Mme de Mystral rompit, furieuse, avec M. de Lucé, lui écrivant qu'elle n'aimait pas les infidélités.

Mme d'Épinay s'accommodait d'un autre fou dans son voisinage, mais celui-là avec des intervalles de génie. Ici se place l'époque de Rousseau, qui avait plu d'abord à tout le monde, en composant de la musique pour les fêtes de la Chevrette. Puis vient le temps de la grande amitié que lui voue Mme d'Épinay, du vif amour qu'il ressent pour Mme d'Houdetot, de l'ombrage qu'il donne à Grimm et à Saint-Lambert, de ces mesquines intrigues où s'engagent de grands noms, de ces misérables querelles où retentissent de grands mots. Je n'ai point à me lancer dans l'imbroglio des *Confessions* et des *Mémoires;* c'est assez de deux dates ici pour rappeler la durée de l'idylle de l'Ermitage : installé au printemps de 1756, Rousseau en fut renvoyé au mois de décembre 1757. Mme d'Épinay, malade, s'était décidée à partir pour Genève, à l'automne de la dernière année, afin de se mettre entre les mains du célèbre docteur Tronchin. Sa société s'était beaucoup éclaircie à la suite de brouilles, de morts, et surtout d'exclusions prononcées par Grimm, d'une humeur terriblement despotique (1). Son

(1) On l'appelait *Tyran-le-blanc*, à cause de son humeur des-

absence dura deux ans; véritable coupure dans sa vie. On a dit qu'elle en avait passé la seconde partie à faire oublier la première. Antithèse superficielle, jugement trop favorable, car quelle autre marque d'assagissement donna-t-elle que de songer quelquefois à ses dettes et d'en gémir, et de s'installer en faux ménage avec un second amant, moins intempérant que le premier?

Quand elle revint de Genève, aux premiers jours d'octobre 1759, elle se réinstalla à la Chevrette, quittée par M. d'Holbach, qui l'avait eue en location. Avant d'y reprendre la vie commune avec son mari, elle le força de faire un plan de dépense, plus ou moins exact, plus ou moins sincère, dont elle se contenta, car c'était aussi bien une pauvre calculatrice elle-même. M. d'Épinay n'avait pas laissé de donner une grande fête, à Deuil, au printemps précédent; sa dignité seigneuriale, à la vérité, lui imposait le parrainage de la grosse cloche de la paroisse, honneur auquel il associa Mme d'Houdetot (1). Sans autant de bruit, on s'amusera encore au château. On entendra dire qu'à certains retours du maître, comme

potique et de l'habitude qu'il avait de se peindre les joues à la céruse. Des notes de son parfumeur, conservées dans ses papiers, aux Archives nationales (*Papiers séquestrés*, T 319[5]), nous apprennent qu'il employait, chaque mois : 3 livres de poudre fine, purgée à l'esprit-de-vie parfumé, à 14 sols; et 6 livres de qualité inférieure, à 12 sols. C'est beaucoup de blanc, en effet.

(1) Registres paroissiaux de Deuil (1759).

à celui de l'Enfant prodigue, on y dîne « splendidement, gaîment et longtemps ». Le maître est, d'après Diderot, « l'affabilité même. » La châtelaine satisfaite, après certaines précautions une fois prises, a l'enviable faculté de se rassurer extrêmement, de s'oublier à écrire, de s'adonner tout entière aux pures délices des amitiés philosophiques. Voltaire lui demandera bientôt : « Que faites-vous, madame? Où êtes-vous? Que dites-vous? Comment vous réjouissez-vous? » Le correspondant de Mme d'Épinay connaît bien, en vérité, ce monde et le côté où il penche. La joie, cependant, y a pris les nuances qui conviennent au caractère de Grimm. Moins de bruit, moins d'invitations, surtout point de folies : Francueil ne reviendra plus.

Le personnage le plus goûté, après Grimm, est son ami Diderot, qui longtemps a fui la Chevrette, et qu'il a fallu qu'on prît la peine de conquérir. Quel peintre on a gagné, pour rendre les scènes d'intérieur! « Ainsi, écrivait-il à Mlle Volland, finira une journée innocente et douce, où l'on se sera amusé et occupé, où l'on aura pensé, où l'on se sera instruit, estimé et aimé, et où l'on se le sera dit... » Vient la fête de la mi-septembre, au hameau de la Barre. Diderot en retrace le tableau, charmant en lui-même, et curieux aussi à rapprocher de celui que Rousseau a donné des réjouissances d'autrefois. Laissons ces habiles plumes marquer le contraste des époques. D'abord,

la boutade du « promeneur solitaire (1) » :

C'était, dit-il, dans le malheureux temps où, faufilé parmi les gens riches et les gens de lettres, j'étais quelquefois réduit à partager leurs tristes plaisirs. J'étais à la Chevrette au temps de la fête du maître de la maison [à la même date que l'autre]; toute sa famille s'était réunie pour la célébrer, et tout l'éclat des plaisirs bruyants fut mis en œuvre pour cet effet : spectacles, festins, feux d'artifice, rien ne fut épargné. L'on n'avait pas le temps de prendre haleine, et l'on s'étourdissait au lieu de s'amuser. Après le dîner, on alla prendre l'air dans l'avenue, où se tenait une espèce de foire. On dansait : les messieurs daignèrent danser avec les paysannes; mais les dames gardèrent leur dignité. On vendait là du pain d'épice. Un jeune homme de la compagnie s'avisa d'en acheter, pour les lancer, l'un après l'autre, au milieu de la foule, et l'on prit tant de plaisir à voir ces manants se précipiter, se battre, se renverser pour en avoir, que tout le monde voulut se donner le même plaisir; et pain d'épice de voler à droite et à gauche, et filles et garçons de courir et s'entasser, de s'estropier. Cela paraissait charmant à tout le monde.

Je passe à Diderot et à sa relation du 15 septembre 1760 (2) :

Dès le samedi au soir, les marchands forains s'étaient établis dans l'avenue, sous de grandes toiles, tendues d'arbre en arbre. Le matin, les habitants des environs s'y étaient rassemblés; on entendait des violons; l'après-midi, on jouait, on buvait, on dansait; c'était une foule mêlée de jeunes paysannes proprement accoutrées et de grandes dames de la ville, avec du rouge et des mouches,

(1) Voir, dans les *Rêveries*, la Neuvième promenade.
(2) Lettre à Mlle Volland, *Œuvres de Diderot*, XVIII, 448.

la canne de roseau à la main, le chapeau de paille sur la tête et l'écuyer sous le bras. Sur les dix heures, les hommes du château étaient montés en calèche, et s'en étaient allés dans la plaine...

Les deux sociétés, cette fois, ne se mélangent pas; la paysannerie reste à la cantonade, la jolie scène se joue au salon :

Nous étions alors dans ce triste et magnifique salon [de la Chevrette], et nous y formions, diversement occupés, un tableau très agréable. Vers la fenêtre qui donne sur les jardins, M. Grimm se faisait peindre, et Mme d'Épinay était appuyée sur le dos de la chaise de la personne qui le peignait. Un dessinateur, assis plus bas sur un placet, faisait son profil au crayon. Il est charmant ce profil; il n'y a point de femme qui ne fût tentée de voir s'il ressemble. M. de Saint-Lambert lisait dans un coin la dernière brochure que je vous ai envoyée. Je jouais aux échecs avec Mme d'Houdetot. La vieille et bonne Mme d'Esclavelles, mère de Mme d'Épinay, avait autour d'elle tous ses enfants, et causait avec leur gouverneur. Deux sœurs de la personne qui peignait mon ami brodaient, l'une à la main, l'autre au tambour. Et une troisième essayait au clavecin une pièce de Scarlatti. L'heure du dîner vint...

Nos chasseurs revinrent sur les six heures. On fit entrer les violons et l'on dansa jusqu'à dix : on sortit de table à minuit; à deux heures, au plus tard, nous étions tous retirés.

J'ai rapproché deux écrivains; je vais leur adjoindre un dessinateur, qui nous donnera, sinon un tableau d'ensemble, comme eux, du moins une scène épisodique charmante, et la figure de quelques personnages. Que de raisons n'y avait-il

pas pour que la Chevrette vécût dans la mémoire des hommes! Ce dessinateur est celui que nous venons de voir, assis sur un placet, et faisant le profil de Grimm. On ne l'a pas reconnu. C'est le même, à mon avis, qui a fait alors tant de profils : « hommes et femmes de tout état, de tout âge, depuis M. le Dauphin jusqu'au frotteur de Saint-Cloud. » Je veux dire Carmontelle. Grimm le connaissait, l'appréciait, l'avait dû présenter à son amie. Le musée Condé a de lui ce groupe : « Mme d'Esclavelles, mère de Mme d'Épinay, et M. de Linant jouant une partie d'échecs; la mie Michel en contemplation. » Le dessin, l'un des plus agréables de notre artiste, est daté de 1760 (par M. de Ledans, ami de Carmontelle et acheteur de sa collection), l'année et peut-être le jour où nous sommes. La table est celle dont viennent de se servir Diderot et Mme d'Houdetot. On a, de Carmontelle aussi, un portrait de Mme d'Épinay, celui qui est joint à ces pages, et un portrait de Grimm, dont la gravure est très répandue; l'un, il est vrai, daté de 1759, et l'autre de 1758; mais les incertitudes de mémoire de M. de Ledans permettent de préférer l'indication plus vraisemblable de 1760.

Un autre portrait, daté comme le groupe d'Esclavelles-Linant, en toute certitude, de 1760, est celui de l'abbé Martin, auquel une lettre de Diderot, postérieure de quinze jours à la fête contée

plus haut (30 septembre), fait évidemment allusion. Après avoir cité avec éloge un trait du curé de Deuil, il ajoute : « Grimm l'a fait peindre; il prétend en faire, quelque jour, un personnage de roman (1). »

Diderot passa presque tout le mois de septembre à la Chevrette, moitié de gré, moitié de force : il s'était blessé au pied, en luttant de vitesse avec les cygnes. Il est, c'est entendu, le familier des temps nouveaux, les délices de l'automne; mais le directeur spirituel, le conseiller tendre et tyrannique de la châtelaine n'a pas réduit à lui seul sa société littéraire. Il l'a laissée reformer un cercle où paraissent Galiani, Saurin, Suard, Damilaville, Raynal. Enfin, qui croirait que Diderot y eût pris le pied qu'on a vu, sans qu'un jour il ne se fît escorter de celui que, dans l'armée philosophique, on nommait déjà son aide de camp : Sedaine? A juste titre on a réuni leurs statues, à Paris, de nos jours, sous les ombrages de la place d'Anvers. Sedaine s'était fait connaître avec *le Diable à quatre* et *Blaise le Savetier*, et rendu célèbre avec *le Jardinier et son Seigneur* et *On ne s'avise jamais de tout*, que Beaumarchais daigna imiter. Il fait

(1) F.-A. Gruyer, *Chantilly, les Portraits de Carmontelle*, Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-4°, p. 185, 182, 288, 258.

OEuvres de Diderot, XVIII, 478. Cette petite collection de quatre dessins s'encadre finalement dans les deux dates certaines fournies par la correspondance de Diderot : 15 et 30 septembre 1760.

alors son entrée dans la vallée de Montmorency; il y franchira bientôt une seconde étape. Une invitation de Dufort va l'entraîner dans son château de Saint-Leu, assis en partie au terroir de Saint-Prix, où s'abriteront les loisirs du poète vieillissant.

L'automne de 1761 fut moins gai. Diderot est très occupé : « Je m'étais presque engagé, écrit-il le 17 septembre, d'aller retrouver à la Chevrette mes pigeons, mes oies, mes poulets, mes canetons et le cher cénobite(1). C'est partie remise. » Puis, le 28 : « Mme d'Épinay me souhaite plus à la Chevrette qu'elle ne m'y attend. Elle a raison. Grimm me paraît en user bien avec elle; leur vie de campagne est tout à fait douce; ils ont peu de monde, et ils font de longues promenades. » Une fois rentrés : « Que font-ils? Il est seul chez lui [chez lui!], où il travaille. Elle est seule chez elle, où elle pense à lui. » Le couple devait aller au Grandval avec Diderot, et était revenu pour cela à Paris, le 6 octobre; une maladie de Mme d'Esclavelles rappelle Mme d'Épinay à la Chevrette(2).

Cette saison fut la dernière où les Lalive tinrent le rang de seigneurs. Ils justifièrent cette parole de Dufort : « Voyez les possesseurs de terres dans la vallée de Montmorency; c'est un vrai tableau mouvant. »

(1) Entendez le cochon de la basse-cour.
(2) *OEuvres de Diderot*, XVIII, 449; XIX, 17, 54, 60.

III

LA CHEVRETTE EN LOCATION.
MADAME D'ÉPINAY, DAME DE LA BRICHE (1762-1770).

§ I

Destitution de M. d'Épinay. — Prétendue ruine. — Les trente mille livres de rente de Mme d'Épinay. — Elle joue la pauvreté et s'installe ruineusement à la Briche. — Nouvelles réceptions. — Louis relégué à Bordeaux. — Mort de Mme d'Esclavelles. — Retour de Louis. — Mariage de Pauline avec M. de Belsunce. — Querelle de prodigues. — M. et Mme d'Épinay sont du même sang.

Au mois de janvier 1762, l'orage amassé depuis longtemps sur la tête de M. d'Épinay creva. Son collègue La Popelinière et lui furent destitués; Bachaumont dit : « rayés de la liste des Plutus de France (1). » On a fait un volume des *Prodigalités d'un fermier général :* c'est son histoire (2). Il avait alors 700,000 livres de dettes, il côtoyait la faillite; le contrôleur général, pour éviter un plus grand scandale, trancha dans le vif. Grimm, reve-

(1) *Mémoires secrets*, 17 janvier 1762.
(2) Campardon. Paris, 1882, in-12.

nant plus tard sur cette mesure, paraît disposé à la taxer d'arbitraire; mais c'était afin d'apitoyer davantage sur le sort de sa famille, et il semble, au contraire, que la suite de la vie de M. d'Épinay, en parfaite harmonie avec ses commencements, n'a fait que justifier les rigueurs dont il avait été l'objet. Il était le frère de trois fous, et mal équilibré lui-même, voué à l'interdiction.

Mme d'Épinay a peint, avec son art accoutumé, le tableau de son intérieur au reçu de la fatale nouvelle; il est très connu, et je n'en veux retenir que ce morceau (1) : « Nous allons, ma mère et moi, vivre dans un faubourg éloigné, sans équipage, avec mes enfants, Mlle Drinville et quatre domestiques. M. d'Épinay va se loger chez le baigneur, ayant refusé de vivre avec nous (2). On remercie Linant, et l'on rachète, d'une somme honnête une fois payée, la rente qu'on lui avait faite. Voilà donc ce qu'est devenue cette grande fortune! Me voilà, mes enfants, ma mère et moi, réduits à 8,000 livres de rente. » Fâcheuse épreuve pour la véracité de l'auteur et pour son sang-froid : il n'y a pour ainsi dire pas une ligne, dans ce paragraphe, qui ne soit une exagération ou une fausseté. Mme d'Épinay joue la comédie de la ruine ; on va le voir clairement. Personne n'y a pris garde.

(1) *Dernières années*, p. 233.

(2) On nommait ainsi, jadis, celui qui tenait, pour les hommes, maison de bains, maison de plaisir, chambres meublées, etc.

Son mari conserve, à titre de part d'intérêt, presque la moitié de la charge, ou, comme on disait, de la place de son successeur Tronchin. Cette moitié est de 600,000 livres, sur lesquelles on en attribue 510,000 à d'Épinay, et 90,000 à Mme d'Esclavelles; et, comme le placement est à 15 pour 100, année moyenne, c'est un revenu de 76,500 livres pour l'un, et de 13,500 livres pour l'autre. Le gendre prodigue sera réduit, nous dit-on, à une pension de 10,000 livres; mesure très efficace, car, au bout de cinq ans, lorsque Jully, chargé jusqu'alors des intérêts de son frère, devra renoncer à cette gestion, il l'aura presque libéré, tout en ayant avancé une dot de 150,000 livres à sa nièce. Pour Mme d'Épinay, qu'on ajoute au produit de la part de 90,000 livres appartenant à sa mère, mais mise à son nom dans le traité du 3 décembre 1762, et alimentant leur ménage commun (1) : la rente viagère de 13,000 livres qu'elle tenait de son beau-père, et qui lui sera très régulièrement payée par Tronchin, sur les fonds qu'il détenait; les intérêts de sa dot sauve-

(1) L'acte passé devant Dutartre, notaire à Paris, est cité dans la donation à Mlle Drinville que nous verrons plus loin. Le bilan de Mme d'Esclavelles est assez facile à faire. A la mort de son mari, elle avait, d'après une lettre que lui écrivait Mme de Roncherolles (*la Jeunesse*, p. 21), 4,000 livres de rente, ou 80,000 en capital, que la dot constituée à sa fille diminua de 20,000, et que la donation de M. de Bellegarde augmenta de 30,000. On retombe sur les 90,000 livres énoncées plus haut.

gardée par la séparation de biens ; enfin une pension dont Mme d'Esclavelles lui laissait la jouissance. On devra estimer son revenu, au bas mot, à une trentaine de mille livres, ce qui équivaudrait à plus de soixante mille de nos jours. Ce n'est plus la femme d'un Plutus; mais elle est encore très riche. Et, pendant vingt ans, cette situation ne sera presque pas changée ; nous opposerons toujours des chiffres à ses lamentations (1).

Elle quitte la rue Saint-Honoré pour aller vivre hors Paris, sans équipage, dit-elle, avec sa mère, ses enfants, Mlle Drinville et quatre domestiques. Rayez de cette liste son fils, confié provisoirement à son beau-frère La Briche, et Mlle Drinville, qu'elle a donnée pour institutrice à sa fille, avec beaucoup de suite dans le mensonge, cinq ou six ans avant l'événement. Ne croyez point, d'autre part, qu'elle se prive de son équipage ; dans deux ans, vous la verrez disputer aigrement, avec son mari, pour la conservation de ce luxe, auquel elle n'avait donc pas renoncé. Une vérité, en tout cela, est qu'elle alla habiter un faubourg éloigné, la plaine Monceaux. Sait-on ce qu'était ce faubourg? Un quartier de petites maisons, rendez-vous suburbain de la galanterie parisienne. Sa

(1) Elle perdra à la mort de sa mère, assez prochaine à la vérité, 2,500 livres de rente au maximum. La pension à laquelle il est fait allusion dans les *Dernières années* (p. 283) paraît être de chiffre égal à celle offerte par M. de Preux (*la Jeunesse*, p. 28).

présence y gêne tel libertin honteux, comme son cousin Maupeou, y choque ses meilleurs amis, non pas Grimm et Diderot, mais Jully, les d'Houdetot, les d'Holbach, et Francueil, qui était revenu à la nouvelle du désastre.

Les familiers étaient à même d'apercevoir les exagérations, les contradictions, et j'oserai dire les simagrées. Mme d'Épinay pouvait se garder d'un quartier mal famé, tandis qu'elle conservait quatre domestiques, et sortait, sinon aussi souvent en voiture, du moins « avec son laquais sous le bras », allant déposer une aumône de grande dame au chevet d'une pauvre accouchée inconnue; tandis qu'elle avait « une table frugale, mais proprement servie, et assez bonne pour recevoir encore deux amis tous les jours ». On devine le plus assidu : « Grimm vient régulièrement passer toutes ses soirées avec nous. » Qui croira que M. d'Épinay fut invité à partager cet intérieur? Il n'y avait pas de place, d'aucune façon; furieux, d'ailleurs, contre sa femme et sa belle-mère : « Que diable! s'écrie-t-il, elles veulent donc faire dire que je les ai réduites à l'aumône? C'est le moyen de perdre tout crédit et de se faire tourner le dos. J'en suis outré... » Il avait raison, pour cette fois, et plus même qu'il ne pensait, car, — péripétie incroyable! — Mme d'Épinay, à ce moment même, la résolution ayant été prise de louer la Chevrette, réparait la Briche, dont on lui

laissait la jouissance, et y faisait des dépenses désordonnées.

Le printemps venu, pressée de jouir de la campagne, elle alla demander à l'ancien château un asile de quelques semaines. En juillet seulement, la dame de la Chevrette fut transformée en dame de la Briche. Son attitude change alors : les plaisirs sont rappelés dans un cadre plus étroit; plaisirs à peine plus discrets, car toute société est bruyante où sonne le verbe de Diderot. La tristesse de l'épreuve, la préoccupation de l'avenir, le souci de l'exemple n'inspirèrent à Mme d'Épinay ni le goût de la solitude, ni le désir de prendre une part personnelle plus grande à l'éducation de ses enfants. Ses heures libres seront données désormais à sa collaboration à la *Correspondance littéraire* de Grimm. Son fils, sa fille passeront en d'autres mains. Diderot écrit, le 25 juillet 1762, tout de suite après la nouvelle installation : « M. Suard [encore un amoureux de Mme d'Épinay] part demain pour la Briche. Il revient après-demain... » Puis, à quelque intervalle de là : « J'étais invité à la Briche, pour dimanche et lundi... » Donc on y dîne, et même on y couche.

Les communications avec Paris sont faciles; le château est à un kilomètre au delà de Saint-Denis et à trois kilomètres en deçà de la Chevrette, à l'extrémité du coude que forme la Seine entre Asnières et Argenteuil. Le pied du glacis du

fort de la Briche actuel, au point où il est coupé par le chemin de Saint-Ouen à Enghien, affleure son emplacement (1). Son parc, de 30 arpents, — environ le tiers de la Chevrette, — était assis au bord du fleuve : il renfermait une pièce d'eau, et confinait, au nord-ouest, à des prés humides, mal assainis par l'étang Coquenart, qui y joignait une vaste nappe de 35 arpents et un moulin sur sa rive. Eaux et terres formaient un total superficiel d'environ 85 arpents (2). Mais quel marécage et quelle insalubrité! Ce n'est, dans les états de lieux, que joncs et roseaux. Mme d'Épinay disait que, tous les trois ans, il fallait pêcher ses meubles dans le canal. L'entrée du côté de la Seine a gardé un aspect féodal, que lui donnent « un petit bâtiment ancien, accompagné de deux tourelles et d'un pont-levis..., et une chapelle domestique, toute bâtie de belle pierre », à côté de ce portail (3). Mais la maison elle-même est modeste : « un reste, dit Lebeuf, de ces anciens hôtels de campagne qu'on a, depuis, qualifiés de châteaux. » Tout le rez-de-chaussée était occupé par un immense salon et une belle salle à manger. Les chambres étaient petites, mais en grand nombre et situées particulièrement dans l'aile qui

(1) Voyez Fernand Bournon, *État des communes de la Seine à la fin du dix-neuvième siècle*, Épinay. Montevrain, 1896, in-8°.
(2) Archives de Chantilly, carton B-A, 33.
(3) *Histoire du diocèse de Paris*, III, 344.

se prolongeait à droite du corps de logis principal. Le château n'a été démoli que vers 1870.

Une lettre de Diderot peint ce séjour avec de vives couleurs, empruntées au temps et aux circonstances (1) :

Paris, 5 septembre 1762.

J'en étais resté, je crois, à notre voyage de la Briche. Je ne connaissais point cette maison; elle est petite; mais tout ce qui l'environne, les eaux, le jardin, le parc, a l'air sauvage : c'est là qu'il faut habiter, et non dans ce triste et magnifique château de la Chevrette. Les pièces d'eau immenses, escarpées par les bords couverts de joncs, d'herbes marécageuses, un vieux pont ruiné et couvert de mousse qui les traverse, des bosquets où la serpe du jardinier n'a rien coupé, des arbres qui poussent comme il plaît à la nature, des arbres plantés sans symétrie, des fontaines qui sortent par les ouvertures qu'elles se sont pratiquées elles-mêmes, un espace qui n'est pas grand, mais où on ne se reconnaît point, voilà ce qui me plaît. J'ai vu le petit appartement que Grimm s'est choisi; la vue rase les basses-cours, passe sur le potager, et va s'arrêter au loin sur un magnifique édifice.

Nous arrivâmes là, Damilaville et moi, à l'heure où l'on se met à table. Nous dînâmes gaiement et délicatement. Après dîner, nous nous promenâmes. Damilaville, Grimm et l'abbé Raynal nous précédaient, faisant de la politique. La révolution de Russie surtout embarrassait l'abbé.

Le soir, le docteur Gatti, que l'indisposition de Saint-Lambert avait appelé à Sannois, petit village situé à une demi-lieue de la Briche, vint souper avec nous, et prendre la quatrième place dans notre voiture. En

(1) *OEuvres de Diderot*, XIX, 137.

attendant le souper, on lut, on joua, on fit de la musique, on causa...

Comptons, au départ, les convives de la Briche : Diderot, Damilaville, Raynal et Gatti. Quant à Grimm, il reste, c'est clair. N'a-t-il pas, tout à l'heure, fait les honneurs du « petit appartement qu'il s'est choisi » ?

Ce ne furent pas les seuls plaisirs de l'été. Le 1er août, Jully avait épousé Marie-Louise-Josèphe de Nettine, une fille du banquier de la cour de Vienne à Bruxelles, avec laquelle Mme d'Épinay, dès lors, entra en grande confiance et en grande amitié. Le 18 du même mois, Grimm et son amie allèrent au château du Bourgneuf, à Étampes, pour passer dix jours chez Mlle de Valori (1). « Ils seront sûrement heureux autant qu'il est possible, » observait Diderot, qui savait bien que ce n'était déjà plus le bonheur des premiers jours. Le même écrit à la date du 26 septembre : « Nous allons tous dîner chez Montamy (2), mercredi prochain : et le baron [d'Holbach],

(1) *OEuvres de Diderot*, XVIII, 107; XIX, 139, 145.

(2) Didier-François d'Arclais de Montamy, premier maître d'hôtel du duc d'Orléans, cultiva les sciences avec distinction. (Voyez la *Correspondance littéraire*, février 1765.) Carmontelle a fait son portrait, en un groupe avec d'Alainville, qui est nommé plus bas : le dessin appartient au musée Condé. Galiani écrivait le 11 février 1770 : « Je voudrais savoir les avis des personnes suivantes : Marmontel, le comte de Creutz, Thomas, le chevalier de Chastellux, le comte d'Albaret, Bernard, M. Turgot, et surtout d'Alainville, que j'estime le plus... »

qui reviendra de Voré (1), et la baronne, qui reviendra du Grandval, et Grimm, qui reviendra de Saint-Cloud, et Mme d'Épinay, qui reviendra de la Briche, et les autres, comme Suard, d'Alainville et moi, qui ne sommes pas sortis depuis, et qui nous retrouverons là. » Le 3 octobre, autre note : « Je suis seul à Paris : M. d'Holbach lit à Voré ; la baronne s'ennuie au Grandval ; Mme d'Épinay, seule, n'est pas, je crois, très contente à la Briche. Grimm s'avance à toutes jambes vers la Westphalie [allant voir M. de Castries, grièvement blessé]... Nous avons, ce matin, une conférence avec Damilaville et Mme d'Épinay, pour que la *Correspondance* de Grimm ne souffre pas de son absence. »

Comment, dans de telles conditions, celle-ci pouvait-elle offrir à ses enfants et à sa mère un foyer décent? Le conseil de Grimm et le Ciel y pourvurent. Grimm se fit mettre en rapport avec un négociant bordelais, d'origine francfortoise, M. Bethmann ; puis il persuada à Mme d'Épinay de lui envoyer son fils, pour apprendre le commerce. Malgré le sentiment de sa famille et de son père, étonnés d'une telle orientation d'avenir, Louis partit, quelques jours après l'agréable soirée contée à Mlle Volland ; il allait avoir seize ans. Pauline en avait treize. On la relégua, sans

(1) Terre des d'Helvétius.

doute, dans quelque chambre lointaine, sous la garde de Mlle Drinville, qu'il faut introduire enfin à la bonne date, en octobre 1762. Elle ne venait point, comme on a dit, de chez la duchesse de Mazarin; elle achevait l'éducation de Mlle de la Noue, fille du lieutenant général de Meaux, fiancée à M. d'Armenonville, quand elle s'engagea à faire celle de Mlle d'Épinay. Elle y devait consacrer six années, moyennant 500 livres par année, soit au total 3,000 livres, qui lui seraient acquises en tout cas, même si ses soins, interrompus sans sa faute, n'avaient pas la durée prévue. Le mariage prématuré de Pauline rendit le traité assez lourd; on l'aggrava, nous le verrons, d'une autre manière.

Le témoin le plus gênant des amours illicites de Mme d'Épinay, c'était Mme d'Esclavelles; d'autant plus qu'elle en était avertie, et que rien ne palliait l'offense pour la mère, ni le scandale pour la chrétienne. La Providence se chargea d'enlever la pauvre femme de ce milieu et de ce monde : elle mourut le 2 novembre. On l'inhuma dans l'église d'Épinay, en présence de son gendre, de son neveu la Briche et de deux amis, d'Holbach et Alixand de Maux, qualifiés secrétaires du roi (1). Mme d'Épinay aimait sa mère, mais non pas sans une nuance de dédain pour sa dévotion.

(1) Archives de ce village, registres paroissiaux, 3 novembre 1762.

M. de Bellegarde avait bien loué sa belle-sœur, dans son testament, en recommandant à ses enfants d'avoir pour elle « toute la reconnaissance qu'ils lui devaient, en raison des soins qu'elle avait pris d'eux, de respecter sa personne et ses avis, et de la regarder comme une seconde mère ». L'éloge est dans ce titre que nous avons refusé à Mme d'Épinay : c'était une mère. Elle avait soixante-dix ans quand elle mourut; elle s'appelait Florence comme sa fille, Angélique comme sa petite-fille.

Mme d'Épinay écrivit à Louis pour l'informer de la mort de sa grand'mère. Après un premier paragraphe d'attendrissement, on regrette de lire : « Ma fortune se trouve encore diminuée par la perte que je viens de faire. Je perds le secours de la pension qu'elle me laissait, et je me trouve chargée de 500 livres de rente de plus à payer tous les ans, par les legs qu'elle a faits par son testament. » Comptez qu'elle perdait 2,500 livres; il lui en restait 27,500, qu'elle conservera jusqu'en 1780. Sa lettre finissait par ces mots : « Votre deuil est de six mois. »

Il semble que M. d'Épinay adopta ce délai pour lui-même. Bachaumont nous apprend qu'il célébra joyeusement la fin du semestre, le 6 mai 1763, en jouant la comédie chez les demoiselles Verrière. On donna *la Surprise de l'amour*, de Marivaux, et *la Courtisane amoureuse*, de Colardeau.

Dans la première pièce, M. d'Épinay représentait Hortensius; le valet était le président Salaberry. Francueil avait fait la musique de la seconde pièce; Linant soufflait. A la date du 7 mai, on trouve ce rapport dans le *Journal des Inspecteurs de police de M. de Sartine* (1) : « M. d'Épinay, ci-devant fermier général, le président Salaberry et M. de Francueil, demeurant à la Chaussée-d'Antin, ont soupé à la petite maison de Brissault, avec les demoiselles Dubuisson, Maisonville et Duplessis. » Ce sont les artistes de la veille, qui faussent compagnie aux demoiselles Verrière; il n'y a pas de plaisir sans variété, ni de bonne fête sans lendemain.

Cependant Louis ne pouvait se consoler des bas offices où l'on ravalait le fils d'un ancien fermier général. Mme d'Épinay perdait son temps à lui faire des discours dans le genre que Sedaine allait mettre à la mode, et dont voici l'échantillon : « Il n'y a qu'un sot préjugé qui puisse attacher à cela [à ce service de commis] de l'humiliation, et, ne vous y trompez pas, s'il y a une distance réelle entre la profession de négociant et la place de fermier général, elle est toute à l'avantage du négociant. » Et plus tard, quand on est sur le point de rappeler Louis de Bordeaux, pour le préparer à la robe : « D'ailleurs, vous n'êtes pas

(1) Bibl. nat., Mss. F. Fr. 11359.

destiné à être commis d'un négociant; mon projet n'est même pas de vous laisser dans le commerce, non que je dédaigne cet état pour vous, mais, au contraire, parce que vous n'avez pas assez de talent pour vous y distinguer. » C'est à croire que Mme d'Épinay a eu quelque confidence des discours de M. Vanderk. Cependant, espérait-elle convaincre de son bonheur le pauvre garçon qui fut interrogé, sur l'histoire romaine et la syntaxe latine, par quelques-uns des plus beaux esprits du siècle, qui devait être magistrat, puis officier, et, entre temps, balayait le comptoir de M. Bethmann, à Bordeaux? On dut le faire revenir à la fin de janvier 1764, après dix-sept mois d'épreuve.

Mme d'Épinay lui avait écrit en lui apprenant la mort de sa grand'mère : « J'ai perdu toute ma consolation et toute la douceur de ma vie. Je n'ai plus que vous pour me tenir lieu de tout. » Nouvelle occasion de juger combien il y a loin, chez elle, de la phrase au sentiment. Elle se livre à cette effusion envers le fils qu'elle a relégué à cent cinquante lieues de Paris, et qu'elle voudrait, quand il y reviendra, faire repartir immédiatement pour Francfort; mais elle fut obligée, cette fois, de céder à l'opposition de son mari, soutenu par ses parents. Elle prépare donc la rentrée de l'enfant qu'elle n'a pas embrassé depuis si longtemps, et elle lui donne, entre autres instructions, celles-ci : « Vous descendrez chez moi, où vous

resterez vingt-quatre heures. » Voilà le temps qu'elle laisse aux douceurs du revoir! Louis étudiera le droit je ne sais où, et il n'en sera plus question avant son établissement dans la province reculée où un mariage va fixer sa sœur.

Cette jeune fille, alors âgée de quatorze ans et demi, épousa, le 10 mars 1764, le vicomte Dominique de Belsunce, seigneur de Méharin en Navarre, présenté évidemment par les Salaberry, originaires de la même province, et possesseurs d'une maison qui portait leur nom, à Méharin même (1). Il était riche, mais non plus très jeune ; né le 4 juin 1727, il avait environ trente-sept ans. Aide-major au régiment de Flandre-infanterie, chevalier de Saint-Louis, une pension de 3,000 livres lui fut accordée, le 12 novembre 1763, sur les appointements du gouvernement de Belle-Isle, et en même temps, une commission de colonel.

(1) Il y avait en Navarre, il y a encore dans les Basses-Pyrénées deux châteaux de Belsunce (« nid de noirs », en langue basque) : l'un, situé à Ayherre, dans le canton de la Bastide-Clairence; l'autre à Méharin, dans le canton d'Hasparren.

La maison de Belsunce, fort ancienne, avait l'office héréditaire, sinon de droit, du moins de fait, de bailli royal de Mixe, et possédait le droit d'entrée aux états de Navarre. La branche aînée a habité d'abord le château d'Ayherre, puis celui de Méharin, au commencement du dix-septième siècle, après le mariage d'Armand de Belsunce avec Marie, fille et unique héritière de Bertrand, vicomte de Méharin. Des branches cadettes s'établirent en divers lieux d'alentour. (L'abbé P. HARISTOY, *Recherches historiques sur le pays basque*, Bayonne et Paris, 1883, in-8°, p. 324 et suivantes. — A. DE DUFAU DE MALUQUER, *Armorial de Béarn*, Paris, 1889, 2 vol. in-8°.)

Son frère aîné, alors vicomte de Belsunce, lieutenant général, gouverneur de Belle-Isle, venait de mourir, le 4 août, au retour de Saint-Domingue. Il lui succéda comme grand bailli du pays de Mixe, et quitta le service actif en se mariant, laissant la réputation d'un « bon soldat, officier fort ordinaire (1) ». A la suite d'une blessure, il avait subi l'opération du trépan, et il en avait conservé, avec de violentes douleurs de tête, sans doute quelque faiblesse cérébrale (2). Pauline alla s'enfouir, avec lui, dans un pays sauvage, où Grimm, vingt ans plus tard, ne voulut pas admettre qu'elle emmenât sa propre fille. Il était difficile de trouver un épouseur plus lointain que ce gentilhomme, au moins très dépourvu de lettres. On lui compta une dot de 180,000 livres, fournie par Mme d'Épinay jusqu'à concurrence de 30,000 livres : soit 10,000 en argent, et 20,000 représentées par deux maisons de Valenciennes qui lui avaient été données en dot à elle-même. L'oncle de Preux, au temps du mariage de Mme de Lucé, avait eu cette boutade : « Autre sottise que j'oubliais : marier une fille de quinze ans à un homme de quarante! » Mme d'Épinay a cité le trait complaisamment; qu'elle souffre à son tour!

(1) Archives du ministère de la Guerre.

(2) *Erinnerungen einer Urgrossmutter, Katharina Freifrau von Bechtolsheim, geb. Gräfin Bueil* (1787-1825), Berlin, F. Fontane, 1902, in-8°, p. 66.

Le mariage de Pauline lui fut une occasion de règlement de comptes avec son mari, qui n'alla pas sans explications vives et nombreuses écritures. Voyez le *Mémoire donné à ma famille en juin 1764*, et qui ne fut pas le seul (1). La querelle eut pour origine la prétention de M. d'Épinay de faire supporter à sa femme la moitié de la dépense de leur fils. Elle offre une contribution de 1,200 livres, avec arguments à l'appui, qui font voir son administration sous un triste jour. Elle allègue sans vergogne le dérangement récent de sa fortune, auquel elle oppose le meilleur état où « les soins et les bontés de M. de Jully » ont mis celle de son mari. « Les dépenses forcées, dit-elle, d'un premier établissement à la Briche, celles de mes enfants, celles que m'a coûtées le mariage de ma fille ont diminué mon revenu, et porté mes dettes à une somme effrayante pour ma situation... M. d'Épinay me laissait, à la vérité, l'habitation de la Briche sans loyer, mais aussi sans meubles, sans valeur, et c'est là la source du dérangement de mes affaires; les dépenses indispensables qu'il a fallu faire, et dont je n'ai retiré aucun profit, y ont porté le désordre dès le commencement. » Le lecteur a été prévenu de l'excès des dépenses faites à la campagne, tandis qu'on affichait la ruine dans la

(2) Bibl. nat., Mss. Nouv. acq. F. Fr. 4071.

plaine Monceaux; c'était le commencement des désordres personnels de Mme d'Épinay. Elle en fait l'aveu réitéré : « On verra [dans son mémoire] que la Briche a été une des principales causes de mon dérangement; que j'y ai mis beaucoup d'argent relativement à mes forces, que je n'en ai rien retiré, pas même le peu de légumes qu'il me faut pour ma table, et, ce qu'on n'y verra pas, c'est que l'inondation de cet hiver m'a enlevé en grande partie la jouissance du potager, cette année. »

Voici le chapitre des enfants, dont elle avait assumé entièrement les frais : « J'ai été ainsi chargée, dit-elle, de mes enfants vingt-deux mois, pendant lesquels je puis prouver avoir dépensé, pour leur entretien, éducation, instruction, etc., 11,800 livres, dont il me reste 8,000 à payer. M. d'Épinay, pendant ces vingt-deux mois, n'a contribué à cet objet que pour 1,800 livres. » Finalement, pour ces causes et d'autres, elle lui réclame 20,000 livres. Il y a là un retournement de situation qui donne à M. d'Épinay l'avantage : il exigera donc à l'avenir un loyer pour la Briche, et, avec une merveilleuse autorité dans un pareil rôle, il conseille à sa femme des économies! Elle, humiliée et irritée, aime mieux renoncer à la campagne, quoique ce soit le plus grand sacrifice qu'elle puisse faire des intérêts de sa santé et des agréments de sa vie. Mais quoi! mettre bas son équipage! — J'avais annoncé qu'elle ne s'en défe-

rait pas, malgré la lettre au tuteur. — Donner congé de son appartement à Paris! « On voit bien, s'écrie-t-elle, que M. d'Épinay n'a pas senti les fluxions que j'ai gagnées à la Briche, tous les ans, à l'arrière-saison, et qui m'ont fait souffrir le martyre, tout l'hiver dernier. Un moment de réflexion suffirait pour le faire rougir de sa dureté. » Bref, elle ne renonça ni à l'équipage, ni à l'appartement, ni même à la Briche, où elle n'eut d'autres charges que les gages du jardinier, — 600 livres, — ce qu'elle trouvait déjà fort lourd. Et croirait-on qu'à peine la querelle apaisée, comme si l'argent n'avait pas été suffisamment gaspillé pour l'éducation des enfants, Mme d'Épinay fit donation d'une rente viagère de 300 livres à Mlle Drinville, « par une reconnaissance particulière des obligations » qu'elle lui avait « de la sagesse des conseils donnés à sa fille » ? Voilà recommencée, dans des conditions où elle était moins excusable, la faute commise jadis à l'égard du précepteur (1). Une conclusion s'impose déjà, qu'on verra, par la suite, abondamment confirmée : le mari et la femme étaient du même sang, l'un fou, l'autre désordonnée; au premier, un tuteur s'imposait, la seconde méritait un conseil.

(1) Nous aurons lieu de revenir sur cette donation, qui fut l'occasion d'un intéressant procès. En attendant, la rente de Mlle Drinville lui est régulièrement assignée sur la part de 90,000 livres qui continue d'appartenir à Mme d'Épinay, dans la place du fermier général Tronchin. (Acte du 5 octobre 1764.)

Leurs rapports restèrent ce qu'ils étaient avant les pénibles débats que nous venons de voir agiter. Ils vivaient séparés, bien entendu, et chacun à sa guise, mais consentant à se rejoindre quand un devoir mondain exigeait qu'ils fissent encore figure d'époux. C'est ainsi que le couple se reforma pour répondre à une invitation collective à la Chevrette, pendant l'été de 1764.

§ 2

Les Préninville et les Savalette à la Chevrette. — Chassé-croisé. — Mme de Lucé veuve, folle et remariée au vicomte de la Chastre. — Plaisirs de la Briche. — Le docteur Tronchin à Paris. — Sedaine et « le Déserteur ». — Folie de Jully. — Louis, conseiller à Pau, est emprisonné à Bordeaux. — Nouveau dérangement des affaires de Mme d'Épinay. — Elle se charge d'Émilie de Belsunce. — Abandon de la Briche.

Un premier locataire n'avait fait qu'y passer : Boullongne de Préninville, fermier général, parent du contrôleur général, un ami de Dufort, qui l'attira dans le voisinage de Saint-Leu (1). « Notre société, dit celui-ci, s'établit à la Chevrette. Nos comédies se transportèrent sur un plus grand théâtre : celui de M. d'Épinay... Bacquencourt et presque tous, nous y fûmes jouer... Nous y passâmes des jours délicieux. » Puis cette petite

(1) *Mémoires*, I, 237.

phrase termine la campagne (1) : « Mais M. de Préninville, voyant où les dépenses l'entraînaient, força sa femme d'enrayer. » Dufort aussi connaîtra cette résipiscence opportune. Après les étés de 1762 et de 1763, il fallut céder « la superbe orangerie » de M. d'Épinay et le reste à une famille — je dirais presque une troupe — capable de mettre un plus haut prix à ses succès, aux Savalette de Magnanville (2).

Charles-Pierre Savalette de Magnanville fut, après une carrière administrative que je passe sous silence, garde du Trésor royal; fonction où il succéda à son père en 1756, et qu'il délaissa, trente ans après, à son fils, son survivancier depuis 1774, Savalette de Lange. La malignité du temps ne se faisait pas faute de remonter, dans sa généalogie, jusqu'à un grand-père, notaire au Châtelet, ancien échevin de la ville de Paris, capitoul de celle de Toulouse, et à un arrière-grand-père, moutardier, rue de la Truanderie. Ni les seigneuries, ni les nobles alliances ne manquèrent, toutefois, à la génération à laquelle appartint notre Magnan-

(1) *Le Château de Leumont*, p. 80. Je ne sais pourquoi cette phrase a été omise par l'éditeur des *Mémoires*; elle est pourtant très intéressante, au point de vue de Dufort même, victime, lui aussi plus tard, de la crise où aboutissait le train de ces forcenés amateurs de plaisir.

(2) J'emprunterai les renseignements qui vont suivre aux séries généalogiques du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale et aux archives de Deuil.

ville. Né en 1713, il eut deux frères : Marie-Joseph de Buchelay, fermier général, grand collectionneur (1), et Guillaume Savalette, « bourgeois noble et receveur général des fermes de Perpignan ; » et trois sœurs : Mmes de Courteilles, Grimod-Dufort (2) et la comtesse de Revel, demeurée veuve fort jeune de François de Broglie, qui périt à Rosbach. Lui-même, pourvu de belles terres aux environs de Mantes, — parmi lesquelles Magnanville, — épousa, en 1744, la fille du comte de Choin, grand bailli de la noblesse en Bresse, et gouverneur pour le roi de la ville de Bourg. Il en eut trois enfants : un fils, déjà nommé, et deux filles, mariées, l'une en 1766 à Dupleix de Pernan, frère de Bacquencourt, l'autre en 1767 à Thiroux de Gervillier. Son cercle de famille s'ouvrit à deux nièces, les filles, demeurées orphelines, de son frère Guillaume : Geneviève, la future marquise de Gléon (3), et Marie Rose, qu'on verra marier, à la Chevrette, quelque dix ans plus tard. Les soirées dont nous parlerons donnèrent à cette famille une véritable célébrité, les gazettes s'en occupèrent, pour distribuer, à ce propos, des prix de beauté, de grâce ou d'esprit. Les favorites furent la marquise de Gléon,

(1) Son portrait est dans les Carmontelle de Chantilly. Voyez *les Portraits*, p. 330.

(2) *Mémoires de Dufort*, I, 164.

(3) *Ibid.*, p. 192. Elle épousa, le 7 septembre 1748, Jean de Gléon, qui ne fut marquis qu'en 1757.

la comtesse de Revel, Mme de Pernan et Mlle Savalette; le succès des deux sœurs du Roussillon fut hors de pair dans la comédie.

Notez ce singulier chassé-croisé : en 1767, de Préninville rachètera de Savalette la superbe terre de Magnanville, où le père avait follement dépensé en constructions, et le fils faillit se ruiner en réceptions et en fêtes (1).

Mais nous n'en sommes pas encore là. M. de Magnanville vient de louer la Chevrette et s'installe; il prend à sa charge des réparations, très nécessaires semble-t-il, et des embellissements même. Suivant la mode du jour, il fait transformer le parc en jardin anglais. M. et Mme d'Épinay furent invités à dîner, pour juger de la beauté des changements, et ne se refusèrent pas — c'est la circonstance annoncée — à y paraître ensemble. Au cours de la visite, on leur demanda la réparation ou l'enlèvement de statues qui avaient été détériorées, et n'étaient plus en harmonie avec le style de leur nouveau cadre. M. d'Épinay voulut prendre le temps de réfléchir, et, le lendemain, il envoyait, en une pièce de vers spirituellement troussée, un ordre d'exil à l'Ermitage, qui frappa, sans doute, la Galatée même.

Je n'ai vu raconter nulle part la suite de l'histoire de Mme de Lucé : on l'abandonne vers

(1) *Mémoires de Dufort*, I, 354.

1753, après ce séjour au château d'Épinay où elle retrouva la raison et son mari, où l'isolement et une grossesse la guérirent. Mme d'Épinay, plus tard, la vit peu, en raison de son éloignement; elle se plaint de ne pas en avoir reçu de visites à l'époque de ses malheurs. M. de Lucé continuait une brillante carrière administrative : de l'intendance du Hainaut, il était passé à celle d'Alsace, une des plus recherchées, et qui mettait un homme en vue. D'Argenson dit qu'il fut question de lui, en 1756, pour la place de contrôleur général (1). Il avait la confiance de M. de Bellegarde, qui le nomma son exécuteur testamentaire, et celle de son frère Lalive de Sucy, qui le recommanda à ses propres fils comme un homme de bon conseil et d'amitié sûre. Mme d'Épinay n'a jamais rien dit des mérites de ses beaux-frères, qui étaient réels. Celui-ci vit sa carrière prématurément interrompue : conseiller d'État depuis 1761, il mourut le 24 septembre 1764, dans sa terre du Maine, laissant un fils et trois filles mineurs, et ses propres affaires moins ordonnées que celles de sa province. « C'est ici où commencent les malheurs de Mme de Lucé, » lit-on dans un mémoire que j'analyserai brièvement (2).

(1) *Mémoires*, II, 288; VII, 103, 160, 220. Il le préférait à ses concurrents, MM. de Saint-Priest, Berryer, Silhouette, comme un homme de bon esprit, sage, humain, un peu intrigant sans doute, mais ayant étudié la finance en bon lieu.

(2) *Plaidoyer pour M. le vicomte et Mme la vicomtesse de la*

Son mari, sans doute, avait cru au parfait rétablissement de son état mental, car, dans un testament où il mit la main deux fois, la seconde à peu d'intervalle de sa mort, il exprimait le désir qu'elle fût tutrice de leurs enfants, l'engageant à prendre l'avis d'un avocat et d'un notaire qu'il désignait, s'en rapportant, au surplus, « à sa prudence. » Mais ses frères, dont elle accuse « la haine inconcevable », ne l'entendirent pas ainsi; ils la menacèrent d'une interdiction totale, si elle ne souscrivait une requête au lieutenant civil, où, exposant qu'elle était incapable de gérer ses biens, elle demanderait qu'il lui fût nommé un conseil. Intimidée, à bout de résistance, elle signa, et partit pour Lucé, « à dessein d'y ensevelir sa honte, ses regrets et sa douleur. » Mais elle ignorait que la retraite la plus profonde ne la mettrait pas à l'abri de la calomnie, ni des espions domestiques qui l'entouraient; on l'accusa de vouloir contracter un mariage inégal, et les propos les plus affreux circulèrent à Paris sur ses mœurs et sur l'état de son esprit. Elle y accourut pour se faire voir et juger. Le lendemain de son arrivée, le 1er juin 1765, à minuit, un officier de police l'enleva, pour la conduire chez les Bénédictines de Conflans, un couvent où l'on enfer-

Chastre... Paris, chez P.-G. Simon, 1770, in-4°, 79 pages. Ce plaidoyer est signé par Darigrand, avocat, et Hennequin, procureur. — Nous n'avons pas le dire des adversaires.

mait les folles. A trois mois de là, le 29 août, à minuit encore, on lui fit signer la procuration nécessaire pour consentir l'abandon de tous ses biens à ses enfants; le 30, leur tuteur fut autorisé à l'accepter; le 31, l'acte fut passé; et, dans la nuit du 1er au 2 septembre (que d'heures sombres!), la prisonnière se vit ouvrir les portes du couvent. Nouvelle retraite dans la terre de Lucé. On continue à l'y traiter d'une façon outrageante. Elle prend alors la résolution de se remarier. Après une fuite éperdue, à laquelle l'oblige la crainte de nouvelles violences, elle parvient à réaliser son union avec le vicomte de la Chastre, le 20 août 1767. Claude, dit le vicomte de la Chastre, cadet des seigneurs de Brouillebaut et de Paray, né en 1734, au château de la Roche-Belisson dans le Poitou, était d'une maison illustre. Le mariage n'était point inégal au sens où on le craignait; mais le mari avait six ans de moins que sa femme. Mme de la Chastre eut un fils en 1769. Forte du soutien de son mari, elle entreprit de faire annuler, comme vicié par la violence, l'acte du 31 août 1765, où on lui avait arraché l'abandon de ses biens. Je ne pousse pas plus avant; il me suffit ici d'avoir répondu à l'étonnement que quelques historiens ont manifesté, rencontrant le vicomte de la Chastre qualifié beau-frère de M. d'Épinay (1).

(1) Mme de la Chastre a présenté son mari en ces termes :

Revenons à sa belle-sœur. Le 4 janvier 1765, il lui naît un premier petit-fils, en Navarre, Denis-Joseph-Henri de Belsunce; un second, Jean-Antoine, le 23 février 1766. En 1765, installation du fameux médecin genevois Tronchin à Paris, et succès retentissant du *Philosophe sans le savoir* : deux sujets de joie pour Mme d'Épinay, qui aima toujours orner son intimité de figures célèbres. L'année 1767 vit, avec le mariage de Mme de Lucé, celui de Sedaine.

L'auteur avait multiplié ses relations dans la vallée de Montmorency. Il fut associé aux représentations de la Chevrette, pendant le séjour des Préninville; les Magnanville ne furent pas moins heureux de l'y retenir. La vente de Saint-Leu, le départ de Dufort pour Cheverny, en 1765, ne changèrent rien à son goût pour ces campagnes. La gloire du *Déserteur* — la chose est connue — commença à la Briche. Là, comme ailleurs, les grands intérêts du moment étaient l'opéra-comique et les proverbes. Mme d'Épinay s'essayait à écrire pour le théâtre restauré chez elle; mais

« Il est homme de condition; la nature l'a doué des qualités du cœur et d'une figure assez agréable; il était plus jeune que moi. »

Il ne faut pas le confondre avec Claude-Louis de la Chastre, dit le comte de Nançay, marquis, puis duc de la Chastre, maréchal de camp en 1788, attaché à Louis XVIII pendant toute l'émigration. Le second mari de Mme de Lucé, capitaine au régiment de Cambrésis en 1768, quitta le service en 1770, avec l'assurance de la croix de Saint-Louis pour retraite, et ayant peu marqué dans la carrière. (Archives du ministère de la Guerre.)

il lui fallait un collaborateur, et l'abbé Galiani, sur lequel elle avait jeté son dévolu pour ce rôle, s'y dérobait autant qu'il le pouvait. Le bruit de ces plaisirs alla jusqu'à Ferney, et fit écrire à Voltaire, le 20 novembre 1767 : « Ma belle philosophe a donc aussi chez elle un petit théâtre... C'est assurément le plaisir le plus noble, le plus utile, le plus digne de la bonne compagnie qu'on puisse se donner à la campagne. » Sedaine n'y allait point seul depuis le commencement de l'été ; il venait de se marier, avons-nous dit. Il le fit dans des circonstances fort délicates, où les mauvaises langues, après Bachaumont, trouvèrent trop facilement à gloser. Dufort, qui lui est une utile caution devant la postérité, termine le récit de l'affaire par ces mots (1) : « Sedaine se consolait avec une femme excellente; elle vivait dans la meilleure compagnie, y était aimée, estimée et considérée... » Auprès de Mme d'Épinay aussi, elle gagna son procès, et elle lui fut attachée par des liens que la mort seule rompit.

Pendant ce temps-là, Mme d'Épinay, qui n'avait pas besoin d'être encouragée au désir de briller et de plaire, reléguait sa famille à un plan très lointain. Louis achevait, je ne sais où, ses études de droit. Une idée admirable fut de l'envoyer rejoindre sa sœur à la frontière d'Espagne ; on lui

(1) *Mémoires*, I, 362.

achèterait une charge de conseiller à Pau, qui n'est pas distant de plus d'une quinzaine de lieues de Méharin. Et ainsi fut fait : il y va recommencer à se charger de dettes, et se rendre impossible avant deux ans. Quel magistrat que « ce fils de M. d'Épinay » ! ainsi que l'appelle Galiani. Ce sera, toute sa vie, à tout âge, en toute condition, en tout lieu, un dissipateur comme son père; avec cette nuance qu'il a plus de goût pour le jeu, et M. d'Épinay pour les femmes. Par malheur, un bon conseil vint alors à manquer à cette famille de si peu de sens; Jully achevait presque de rétablir la fortune de son frère, quand il sentit les premières atteintes d'un trouble mental qui le força de renoncer à tout souci d'affaires. Le meilleur des Lalive était sur le chemin de la folie.

J'imagine que la pauvre Mme d'Épinay éprouva elle-même les effets d'un manque de direction plus absolu. La gêne est désormais chez elle, la tourmente et l'humilie, et lui fait perdre, à l'occasion, une certaine fleur de probité. Elle paye mal ses domestiques; elle va relancer, au bout de quatre ans, l'ancienne institutrice de sa fille, pour lui emprunter jusqu'à de petites sommes. En 1769, comme un orage dans un ciel serein, une crise éclate, dont on s'est demandé avec étonnement la cause; et pourtant la réponse est claire, dans ces quatre lignes d'une lettre du

4 octobre à Galiani : « J'ai des enfants, des dettes, d'anciens domestiques, qu'il faut pouvoir récompenser. » Les enfants et les domestiques étaient les charges prévues d'un budget très suffisant. Pourquoi des dettes? — La fin de l'aveu renferme le mot essentiel : « L'équité veut que je me réduise au strict nécessaire; mais je ne vous cache pas que cette réforme me coûte infiniment. » Elle ne sait donc pas encore se réduire au strict nécessaire, malgré les inspirations de « l'équité » ? On sent, d'ailleurs, ce que le mot a d'impropre; elle faisait grief à l'honnêteté même. Elle ne prend jamais que des demi-partis : elle louera la Briche, à cette heure; mais elle gardera son équipage, et les réceptions ne chômeront pas.

C'est un désastre... Bah! divertissons-nous, ou, tout au moins, divertissons, un instant, l'abbé par quelques folies :

Comment, je n'aurai pas un instant à moi! Toujours des inquiétudes, des affaires, des... etc. Oh! la sotte vie que la mienne! Mon gendre est là qui a mal aux dents. Oh! comme il souffre! Il fait une grimace de possédé. Sa femme a la colique, Ragot a des convulsions, Rosette aboye à me fendre la tête. Je veux écrire; point! c'est une visite : une femme que je n'ai jamais vue; elle vient voir la maison. Elle est à louer, ma maison : il faut bien qu'on la vienne voir. Cette femme est une tatillonne, une bavarde. — Suit le bavardage finissant par ce trait : « Et les meubles? Reste-t-elle meublée? — Madame, il faut acheter le canal, et l'on pêche les meubles tous les trois ans. » En vérité, j'ai

dit comme cela, tant j'étais ahurie de ses questions et de ses étourderies.

Enfin vient un mot de crève-cœur, qui repose de ce rire forcé. La chercheuse d'esprit se tient, dit-elle, « à quatre pour ne pas pleurer. » Oh! le peu de larmes répandu parmi tant de pages!

Les sujets en abondent dans sa vie, comme dans toute autre. Ce gendre, dont elle raille la grimace, est venu l'entretenir, sans doute, des mesures à prendre contre son fils, car il a fait cent sottises. On l'oblige à signer sa démission, et une lettre de cachet va permettre d'enfermer M. le conseiller aux bastilles de Bordeaux, où il demeurera près de deux ans. Mme d'Épinay passe sous silence l'amertume des délibérations où ce coup de rigueur fut résolu. A peine a t-elle laissé entrevoir ses peines, qu'elle y cherche des dédommagements. L'amitié des philosophes est le premier; puis, voici le second : « Il m'est arrivé, du fond des Pyrénées, une mienne petite-fille de deux ans, qui est une originale petite créature. » C'est Marie-Renée-Thérèse-Émilie de Belsunce, à qui l'amitié de sa grand'mère et celle de Grimm donneront, un jour, quelque renommée; elle est la dernière enfant de la vicomtesse, née à Méharin le 20 février 1768. « Elle est noire comme une taupe, elle est d'une gravité espagnole, d'une sauvagerie vraiment huronne; avec cela, les plus beaux yeux du monde, et de certaines grâces

naturelles, un mélange de bonté, de sérénité, dans toute sa personne, très marquée et bien singulière pour son âge. Je parie qu'elle aura du caractère. » Cela est, en effet, singulier à dix-neuf mois et demi; mais, où la lanterne n'est pas allumée, les uns ne voient rien, les autres tout ce qu'ils veulent : « Allons! voilà qui est dit; demain, je l'enlève à sa mère..., et nous verrons, une fois, un enfant qui n'est ni contraint, ni gêné ; ce sera le premier exemple dans Paris. » Ainsi, ce qui paraissait un élan du cœur de l'aïeule dégénère en vanité. Tout Paris sera convié à suivre son éducation d'Émilie; elle pense balancer le succès d'*Émile*. Rousseau a beau être devenu un ennemi; elle a chassé l'homme, mais conservé l'idole.

Cependant la Briche ne fut pas louée en 1769, et nous assistons, un an plus tard, aux véritables adieux, toujours dans la même note de gaieté pitoyable : « 20 octobre 1770. — Il n'est rien de pareil à mon aventure de la semaine dernière; elle est si désastreuse, qu'il en faut mourir de rire. Je reçois, le matin, un avis que, par la faute de mon notaire, par sa négligence enfin, je me trouve forcée à faire un remboursement de dix mille livres, sur lequel je ne comptais pas, et dont je n'ai pas le premier sol; et cela sous huit jours. Je fais mettre mes chevaux, et je pars pour Paris, pour trouver la chose impossible. » Puis vient l'histoire qui veut être à mourir de rire, et dont

je craindrais d'ennuyer le lecteur. Ces seuls mots sont dits avec quelque sérieux : « Je retourne demain à Paris; mes réparations sont finies, et je dis adieu à la Briche sans miséricorde et sans retour. Elle est louée pour neuf ans, sans clauses, et, dans neuf ans, qui sait si je serai au monde? » Faux départ; elle est chassée de sa nouvelle demeure — rue Sainte-Anne — par l'odeur de la peinture. Elle date sa lettre suivante au même correspondant : « A la Briche, à Paris, sur le chemin, partout où je trouve une plume et de l'encre, depuis le 3 novembre 1770 jusqu'au 10, que la lettre partira. » Elle l'écrit, un instant, sur un damier où, la veille, le marquis de Croismare a perdu une partie d'échecs. Parmi le branle-bas du départ, on jouait, dans son salon, sans tables, presque sans sièges. Il souffle par là un vent de Bohême. Si enclin que Galiani soit à la gaieté, il trouve, en pareilles circonstances, celle de son amie un peu forte : « Vous voudriez me faire rire sur vos infortunes : cela est impossible aux absents. Les éloignés ne voient que les choses, et jamais la couleur des choses. » Elle allait tenir un bureau d'esprit, dans le proche voisinage de celui que la mort ferma, l'année suivante, aux Filles-Saint-Thomas (1).

(1) Galiani lui adressait une lettre, le 17 juillet 1769 : « Rue Sainte-Anne, passé la rue Neuve-des-Petits-Champs, la seconde porte cochère à droite, au premier. » C'est aujourd'hui le nu-

§ 3

La société de Mme d'Épinay dans l'œuvre de Carmontelle. — Les Pallu, les de Maux, les de Prunevaux, les d'Alençon, le groupe de Saint-Prix. — Les Montullé et les Turpin de Crissé. — Les nouveaux comédiens de la Chevrette. — Représentation de « Roméo et Juliette ». — La marquise de Gléon et le chevalier de Chastellux.

Mme d'Épinay a laissé, dans la vallée de Montmorency, des amis auxquels elle n'a pas fait l'honneur de les nommer, sans doute parce que leur rôle, dans son cercle, fut sans gloire. Carmontelle va nous faire connaître quelques-unes de ces figures de second plan, sa galerie étant, comme on sait, assez facilement ouverte. Nous l'avons vu, à la Chevrette, le crayon à la main, par un beau soir de l'automne de 1760. Nul doute qu'il n'ait pris quelque habitude avec le monde de la vallée, et que la Briche, après la Chevrette, n'ait été un de ses centres préférés (1). Déjà,

méro 69. (*Lettres*, I, 15.) Elle se domiciliait rue Neuve-des-Petits-Champs dans l'acte de donation à Mlle Drinville, le 5 octobre 1764.

(1) Voyez, pour les noms qui vont suivre, l'ouvrage de M. Gruyer, déjà cité (*Chantilly, les Portraits de Carmontelle*), qui a une bonne table alphabétique, et, aux Archives de Chantilly : de Ledans, *Appel nominal des portraits composant le recueil de feu M. de Carmontel* [*sic*]. La collection de M. de Ledans comprenait des portraits qu'on ne retrouve pas à Chantilly, notamment, et selon l'ordre de mes citations, ceux de

le lecteur a entendu parler des portraits de Mme d'Épinay, de Grimm, de Mme d'Esclavelles, de Linant et du curé de Deuil. Joignons-y d'autres figures de la famille : M. d'Épinay, Pauline, deux fois dessinée, — fillette d'abord, en petite bergère, puis vicomtesse de Belsunce, — les d'Houdetot, Jully, la marquise de Roncherolles et ses enfants, la comtesse Tardieu de Maleissye, — dame de Maugarny à Margency, une cousine moins connue ; — puis l'intimité fameuse : les Diderot, les d'Holbach, les Croismare, les Valori, les Saurin, les Gatti. Je viens à des noms plus obscurs, et que le crayon de Carmontelle signale le premier dans l'entourage de Mme d'Épinay : les Pallu, les de Maux, les de Prunevaux, les d'Alençon, les Petit des Landes, la nombreuse famille de Mme Herbert — à laquelle on peut joindre les Cassini — enfin les Montullé.

Mme Pallu devait être une La Vieuville, femme de l'ancien seigneur de la Barre, Bertrand-René, l'intendant de Lyon nommé plus haut.

Jacques Alixand de Maux dont le nom est dans

M. d'Épinay (n° 566), M. et Mme d'Houdetot (n°s 553, 554), Mme de Roncherolles et ses enfants (n°s 212-215), Saurin (n° 170), Mme de Bréget (n°s 125, 478, 570, 633), Mme de Marcenay (n° 571), Mme de Lacombe (n° 572), Mme de Cassini (n° 479), Mme de Montullé (n° 634), Turpin de Crissé (n°s 597-601).

Je ferai remarquer que Mme de Lacombe, sous le n° 572, est faussement nommée, par Ledans, « Mme de Lorme. » Celle-ci figure, exactement désignée, sous le n° 105 de la collection de Ledans, et sous le n° 291 du catalogue de M. Gruyer.

les *Mémoires* avec un titre de président, était un secrétaire du roi, reçu dans ces fonctions, en 1757, après avoir tenu un emploi dans les fermes générales. Sa signature se trouve deux fois dans les registres d'Épinay : en 1762, comme témoin de l'inhumation de Mme d'Esclavelles; en 1767, comme parrain, avec la dame du lieu pour marraine, de l'enfant d'un jardinier. Sa femme était très connue dans le monde des artistes : « Cette dame de Maux, dit Collé, est la fille du comédien Dufresne et de Mlle Seine, célèbres acteurs dont on se souviendra longtemps (1). Cette femme, avec la figure la plus aimable, aurait eu du talent pour le théâtre, si on l'eût destinée à cette profession; mais elle a été mariée par le duc de Nevers à un sous-fermier, qui, je pense, est à son aise; cela vaut mieux pour elle que d'être comédienne. » Collé la qualifie habituellement de « divine » ; quelque comédienne, à toutes les époques, s'est vu flatter de la même hyperbole. Carmontelle a représenté Mme de Maux répétant un rôle d'opéra-comique, sous la direction de l'artiste Saint-Quentin. Sa fille y figure avec elle : celle-ci s'appellera Mme de Prunevaux; elle échauffera fort le cœur et la bile de Diderot, à propos des préférences qu'elle accordait au chevalier de

(1) Abraham-Alexis Quinault, dit Dufresne, épousa, vers 1726, Catherine-Jeanne Dupré de Seine. L'un avait débuté à la Comédie-Française en 1712, l'autre en 1725.

Foissy (1). Mme de Maux paraît avoir été extrêmement liée avec Mme d'Épinay. Un autre dessin la représente, — de dos, — s'approchant de son amie pour lui parler à l'oreille. M. de Ledans a écrit au bas les premiers mots de la confidence supposée, sans doute par manière de raillerie d'une phrase trop souvent répétée : « Écoutez donc que je vous dise... »

Du même monde, sans doute, était Mme d'Alençon, dessinée par Carmontelle, seule, et avec Mme de Bréget. L'intimité établie par ce rapprochement nous détournera de l'identifier, comme on a fait, avec une comtesse de Lorraine. Il y a la plus grande analogie entre la carrière de son mari, Charles Loyson, qui se donna du d'Alençon, et celle de M. de Maux. Loyson, intéressé dans les affaires du roi, receveur du grenier à sel de Meaux, acheta une charge de secrétaire du roi, en 1760. Il avait épousé, en 1751, Mlle Gonnet, fille d'un intéressé dans les affaires du roi, celle qui, selon toutes probabilités, servit de modèle à Carmontelle.

(1) Fut-elle mariée à un Foullé de Prunevaux? Cette famille était originaire du Nivernais, ainsi que les Alixand de Maux; mais La Chenaye la présente comme éteinte, en la personne de Charles-Nicolas, conseiller au Grand Conseil, qui mourut en 1703, ne laissant que des filles.

Voyez les *OEuvres de Diderot*, V, 263; IX, 50; XVII, 330, 333; XX, 16, 17, 19, 25. — *Correspondance littéraire*, V, 348, 392. — Sedaine a adressé à Mme de Prunevaux une charade rimée (*Ibid.*, IX, 46.)

Les Petit des Landes sont d'une dynastie de correcteurs à la Chambre des comptes, des voisins, possesseurs du château de la Terrasse à Saint-Prix. Il y a là, à la fin de l'ancien régime : un oncle Antoine-César, son neveu Charles-Jean, et ses deux nièces, l'une, Marie-Élisabeth, mariée au président à la Cour des monnaies Chantier de Brainville, l'autre, Charlotte-Louise, à Henri-Melchior, baron de Vaux, un maître des Comptes, C'est cette dernière qui représente sa famille dans la collection de l'artiste (1). Elle est jeune, vers 1760 ; on ne peut donc hésiter entre elle et sa belle-mère Anne-Agnès de Blair, ancienne dame de Cernay, qui habita Épinay dans les derniers jours de l'ancien régime.

Carmontelle a pu, à la vérité, la dessiner à Saint-Prix, où il est certain qu'il est venu au temps de Mme Herbert. Celle-ci, Marie Moutade de son nom de famille, avait épousé Claude-Jacques Herbert, fermier des carrosses de Bordeaux, économiste distingué, qui se suicida, dans des circonstances rapportées par la *Correspondance littéraire* sous la date du 1er mars 1758. Malgré les embarras d'argent qui le poussèrent à ce désespoir, il n'en laissa pas moins sa veuve en

(1) Auguste Rey, *Notes sur mon village : le Château de la Terrasse et le Fief de Maubuisson, à Saint-Prix*. Paris, 1888, in-8°, p. 58. — *Almanach royal*, de 1756 à 1789. — *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVI, 1899, p. 321.

état d'acquérir une maison de campagne à Soisy et, sous le nom d'un de ses gendres, M. de Bréget, la seigneurie de Saint-Prix, qu'elle garda de 1766 à 1772 (1). Elle eut, outre Mme de Bréget, deux filles, Mmes de Marcenay et de Lacombe. Carmontelle en a composé un groupe qu'on appelait, au dire de Ledans, « les Grâces du tiers état, » par opposition aux « Grâces de la noblesse », figurées par Mmes de Blot, de Brionne et d'Egmont (2). Joseph-Philippe de Bréget, baron du Saint-Empire, et, vers la fin de sa carrière, mestre de camp de dragons, lieutenant des gardes du corps de Monsieur, vendit Saint-Prix, en 1772, à la comtesse de Montboissier-Beaufort-Canillac, — encore un personnage de la galerie que nous parcourons, — et acheta, à Épinay, une autre terre, érigée en fief en 1779 (3). Carmontelle a reproduit avec complaisance les traits de Mme de

(1) Auguste Rey, *Notes sur mon village : la Fin de l'ancien régime à Saint-Prix*. Paris, 1881, in-8°, p. 18.

(2) M. de Marcenay, officier d'artillerie, a son portrait à Chantilly; Ledans a possédé celui de M. de Lacombe. « Les Grâces du tiers état » sont restées dans la famille de Marcenay.

Je possède, de l'œuvre de Carmontelle, une scène champêtre : « Mme de Marcenay jouant le rôle de la mère, dans la comédie des *Bonnes gens*, qu'elle jouait à ravir, » et j'ai vu la photographie d'un groupe : « Mme de Marcenay avec son fils âgé de onze ans, dans le parc du château de Saint-Prix, appartenant à Mme Herbert sa mère. » Les légendes sont de la main de la Mésangère, qui, à la mort de Ledans, avait racheté sa collection.

(3) Archives de Chantilly, *Répertoire des titres du duché d'Anguien* (dix-huitième siècle).

Bréget, dans cinq groupes, où elle est associée, entre autres, à Mmes de Cassini et de Montullé, dont nous allons parler (1). A propos des « Grâces du tiers état », M. de Ledans a ce mot indiscret : « Carmontelle aimait la maman. » Impossible de juger des charmes de Mme Herbert, fort douteux dans la personne mûre qui a place au musée Condé Les Cassini habitaient alors, à Franconville, la propriété qui deviendra magnifique et célèbre entre les mains du comte d'Albon. Le portrait de Dominique-Joseph a été conservé ; il était le petit-fils du fameux astronome. Officier, quant à lui, dans les gardes du corps du roi, il passait pour un mari complaisant au comte de Maillebois. La mère de M. de Bréget était une Cassini. A signaler encore le portrait d'un personnage non identifié, classé sous le nom de M. du Rouet, et en qui je pense qu'il faut reconnaître un autre voisin, M. du Ruet, seigneur foncier de Sannois, receveur général, qui fut guillotiné, plus tard, à cause de sa fortune, comme La Borde, Magon, Serilly et tant d'autres (2).

Un mot rapide sur les Montullé, après cette énumération, et dans un dessein qu'on va voir. Ils ne devinrent possesseurs qu'en 1773 du fief d'Arras

(1) Le musée Condé ne possède qu'un de ces groupes, où elle est représentée avec son mari et Mme de Montullé. Les autres sont indiqués par Ledans comme faisant partie de sa collection.

(2) *Les Portraits de Carmontelle*, p. 341. — *Mémoires de Marmontel*, édit. Tourneux, III, 328.

et du château dit l'hôtel seigneurial d'Épinay; ils y succédèrent à Louis-Hercule-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, que je n'ose attirer, sans autre raison que la proximité de résidence, dans le cercle de Mme d'Épinay. Jean-Baptiste-François de Montullé, époux d'Élisabeth Oudry, eut un petit-fils à la campagne. L'acte de baptême dénomme, à ce propos, ses deux filles (1) : l'une, la mère, Jeanne-Élisabeth-Floride, épouse de Marie-Charles, marquis du Chilleau, colonel du régiment de Guyenne; l'autre, la marraine, Émilie-Sophie, épouse de Henri-Rolland-Lancelot, marquis Turpin de Crissé, capitaine de hussards dans le régiment de Chamborant (2). C'était à ce dernier nom que je voulais aboutir : il remet en présence de l'ancien fief de Deuil un descendant de ce Paul Turpin, guidon de la compagnie de M. de Montpensier, qui vendit la Chevrette au connétable de Montmorency deux siècles auparavant. S'en souvint-on alors?

Mme d'Épinay, en quittant la Briche, le 6 novembre 1770, manqua de peu une représentation curieuse à la Chevrette, une soirée qui a mérité de demeurer célèbre. La société de céans avait la préoccupation dominante des choses du théâtre; elle tirait d'elle-même auteurs et acteurs, qui lui

(1) Registres d'Épinay, 14 août 1776.

(2) Voyez, dans *les Portraits de Carmontelle* (p. 214), les marquises du Chilleau et de Crissé.

acquirent une réputation exceptionnelle. Bachaumont en loue « le génie », ce qui est sans doute un peu fort, et, plus justement, « le bon goût. » Elle n'avait rien de commun avec les troupes d'histrions bourgeois qu'a fustigées *la Métromanie*. Sans parler de M. de Magnanville, le chevalier de Chastellux et la marquise de Gléon jouaient souvent de leurs pièces, ce qui n'empêchait pas qu'on ne se donnât, à l'occasion, le régal de quelque nouveauté de la scène parisienne. Ainsi, Diderot conte à Mlle Volland, le 10 août 1769 : « J'étais allé dîner à la Chevrette; je comptais reprendre mon bâton à la chute du jour et regagner mon logis; point du tout; j'y soupai. Sedaine vint. J'entendis la lecture d'un ouvrage de sa façon, *le Faucon,* opéra-comique, et, à deux heures du matin, je n'étais pas encore à ma porte. »

Sur la saison de 1770, on est abondamment renseigné par la *Correspondance littéraire*, où j'emprunte ce qui suit (1) :

Le chevalier de Chastellux a fait jouer successivement, sur ce théâtre de la Chevrette, trois pièces de sa composition : une comédie en un acte, intitulée *les Amants portugais;* une comédie en trois actes, intitulée *les Prétentions*, et enfin une imitation libre de *Roméo et Juliette*, tragédie de Shakespeare. Ces représentations ne soutiendraient peut-être pas le grand jour du théâtre

(1) 15 janvier 1771.

public; mais elles ont attiré, à chaque fois, beaucoup de monde, et l'on a applaudi à plusieurs détails qui ont paru heureux et charmants.

La Veuve [comédie de Collé] réussit beaucoup, l'été dernier, sur le théâtre du château de la Chevrette.

Il y a de très grands talents, surtout en femmes, dans cette troupe de société. Mme de Pernon [lire « Pernan »], fille de M. de Magnanville, a, sans être belle, une figure intéressante et la voix du monde la plus touchante; elle est à merveille dans les rôles de sentiment. Mme la marquise de Gléon, sa cousine, grande et belle femme, a joué le rôle de la veuve avec un ton, une grâce, un agrément que les actrices de profession n'auront jamais... La sœur de Mme de Gléon, Mlle de Savalette, joue les rôles de soubrette d'une manière si spirituelle, son petit accent gascon [de Perpignan, comme on sait] lui donne tant de piquant, qu'on ne se souvient pas d'avoir vu jouer la comédie avec cette supériorité depuis la retraite de Mlle Dangeville.

Même suffrage de la part de Bachaumont (17 novembre 1770), et même comparaison de la soubrette avec cette actrice, jadis renommée.

La représentation de *Roméo et Juliette* est l'événement auquel j'ai fait allusion, et qui, après avoir été l'objet en son temps d'une vive curiosité mondaine, ne laisse pas de demeurer intéressant pour les modernes. Chastellux a dit, à propos de la pièce qu'il imita de l'auteur anglais : « J'ai osé arranger *Roméo* pour un théâtre français; il me paraît avoir fait la plus grande impression. J'ai changé une grande partie de l'intrigue, et j'en ai retranché tout le comique. » Il en avait aussi

bien retranché le tragique, car la pièce finit par un mariage où s'apaise l'émoi des âmes qui veulent être consolées.

Et Mlle de Lespinasse de n'en pas décolérer (1) :

Ce *Roméo*..., le connaissez-vous? Cela n'est pas mauvais, cela n'est pas médiocre, cela n'est pas même ennuyeux; mais cela est monstrueux, cela est à faire fuir. J'ai entendu dire à la comtesse de B[oufflers] que cela était beau comme Corneille, et meilleur que la pièce anglaise. J'étais, avec elle, à la première représentation; et moi, j'étais animée si différemment, que je désirais de m'évanouir, pour être emportée hors de cette salle. C'était moi, sans doute, qui avais tort: mais il m'est impossible d'être à froid, et de me composer un avis contre mon sentiment.

Une série d'*Othello*, de *Roméo*, d'*Hamlet* commençait à voir le jour chez nous; l'essai de Chastellux fut le plus intéressant, et reste une date dans l'histoire de Shakespeare en France (2). L'empressement des Parisiens à cette soirée fut énorme; deux cents carrosses se portèrent à la Chevrette. Bachaumont écrit, à la date du 17 novembre, que la représentation eut lieu « ces jours derniers ». J'en ai induit que Mme d'Épinay, réinstallée à Paris dès le 6, n'y assista pas. Peut-être fixa-t-elle son départ de façon à décliner l'invita-

(1) *Lettres*, édit. Asse, p. 252.

(2) Voyez Jusserand, *Shakespeare en France sous l'ancien régime*, Paris, 1898, in-12. — Lettre de Mme Riccoboni à Garrick, du 27 novembre 1770.

tion. Sa situation ne laissait pas d'être embarrassante dans le salon des Magnanville, sans compter qu'elle n'était pas femme à se plaire dans une société où elle n'avait pas la primauté des hommages, où le brillant officier et futur académicien Chastellux conduisait le chœur des amoureux de la marquise de Gléon.

IV

SUCCÈS MONDAINS ET LITTÉRAIRES. — MORT DE M. ET DE MADAME D'ÉPINAY (1778-1783).

§ 1.

Correspondance avec Galiani. — Péripéties de l'année 1771. — Projets de l'abbé Terray. — Absences de Grimm. — Un retour de Sannois. — Collaboration à la *Correspondance littéraire*. — Froideur maternelle. — Louis, revenu de Bordeaux, se prépare à la carrière militaire. — Maladie. — Fâcheux procès avec le frère de l'institutrice de Pauline.

A partir de l'abandon de la Briche, — c'est-à-dire de la fin de 1770, — les sujets de douleur se multiplient dans la vie de Mme d'Épinay : les absences prolongées de Grimm, la maladie sont les plus cruels; les embarras d'argent, les soucis de famille s'y joignent, de façon qu'on la croirait, à chaque instant, près d'en accablée. Cependant, elle résiste étonnamment; elle vainc la tristesse, sinon la souffrance; son salon lui est un asile, qu'elle est fière qu'on appelle, comme ont fait Dufort et Bachaumont, un Lycée, un Portique,

une Académie. Elle se réfugie dans sa correspondance et dans des travaux purement littéraires; et, ici ou là, les échappées de gaieté et de rire lui restent coutumières, au point d'impatienter parfois le plaisant Galiani. On la voit « faire de la tapisserie, des nœuds, des chansons, recevoir des amis, leur écrire, et ne pas manquer encore un seul jour de faire une toilette aussi soignée que son âge et sa santé pouvaient le permettre ». Elle est, en somme, dans le train du monde jusqu'au bout, y fait bon visage et même figure de coquette, car Meister, que je cite, répète qu'elle fut « assez attentive à mettre exactement la robe du jour (1)». Ainsi demeura-t-elle la femme dont Margency comparait, un jour, la toilette à celle de la fiancée du roi de Garbe (2).

Depuis le mois de juin 1769, où l'abbé Galiani, secrétaire d'ambassade disgracié, a été rappelé à Naples, elle lui écrit, pendant des années, chaque semaine, « toute affaire cessante », des lettres souvent « belles, charmantes et longues, et remplies de détails qui l'intéressent ». La plupart ont péri, on verra pourquoi; seize seulement nous sont parvenues, tandis qu'elle en conservait plus de trois cent cinquante de son ami. Grimm, si souvent en voyage, n'a pas dû moins occuper sa plume que son cœur; on comprend que rien ne

(1) *Correspondance littéraire*, XIII, 396, 397.
(2) Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, IX, 407.

se soit retrouvé de cet échange de sentiments. Et quelles occasions de filer de jolis billets, dans une société qui n'aimait rien tant que les sourires de l'esprit! Bref, Mme d'Épinay prit un secrétaire, un abbé — qui l'eût cru? — sans compter l'aide de sa fille, qui passa au moins la mauvaise saison, chaque année, à Paris. Mais elle use autant qu'elle peut, et très vaillamment, de sa propre main. Elle compense ses misères par les plaisirs de la vanité satisfaite. L'écritoire lui tient en réserve une liqueur qui la grise; elle y puise un étourdissement volontaire, une illusion sans fin. « Mon amour-propre, a-t-elle dit, sans me faire concevoir la folle espérance d'être parfaitement sage, me fait prétendre à devenir un jour une femme d'un grand mérite. » Elle y prétendait la plume à la main (1).

L'année 1771 est bonne pour la montrer agitée des émotions que nous avons dit qui composaient la trame de sa vie. Au printemps, la question d'argent est cause d'une chaude alarme. Elle écrit à son correspondant de Naples (2) :

Il faut pourtant que je vous raconte mes désastres. L'abbé Terray m'a ruinée [lisez : va me ruiner] par ses opérations. Je n'ai ni crédit, ni protections, et Dieu me préserve d'en employer jamais pour réclamer un écu! Je me défais de mon équipage, je vends le peu de vaisselle que j'ai; cela ne me mènera pas bien loin.

(1) *Correspondance littéraire*, XIII, 398.
(2) *Lettres de Galiani*, I, 371, 377.

Tout ce qui me fâche, c'est que cela ne suffira pas pour payer mes dettes, parce que ma santé m'en fait contracter, et m'empêche d'économiser sur le peu qui me reste. Ce dont je vous réponds, c'est que je n'en serai pas plus triste, et que j'irai à l'hôpital gaiement.

Toujours le même ton faux, et si peu maternel. Notez qu'elle s'était grevée de la sorte, sans rien perdre du beau revenu que nous lui connaissons. Mais l'orage passa, détourné par Necker, dont elle employa la protection, quoi qu'elle en dise (1). Fausse alerte, en somme. A peine le ciel éclairci, on avait recommencé de rire ; le 13 avril, l'ami répondait : « J'ai reçu un n° 48, de vous, charmant. Vous y êtes gaie, vous chantez toute la journée comme une folle, vous improvisez au clavecin, et vous nuancez tous les tons avec une adresse à faire peur. Grimm, Schomberg et Chastellux en font autant ; et je crois votre chambre devenue absolument ressemblante à cette scène d'Arlequin, voleur et prévôt, qui touche le fifre enchanté, et fait chanter et danser tout le monde. » Et Mme d'Épinay va continuer de se réjouir, au

(1) Grimm le raconte : « Necker connaît Mme d'Épinay, il s'intéresse à sa situation, il a plaidé sa cause dans le temps du bienheureux Louis XV, où Mme du Barry et l'abbé Terray voulurent s'emparer de cette portion. » (*Lettres à l'Impératrice Catherine II, publiées, sous les auspices de la Société impériale d'Histoire russe, par Jacques Grot*, Saint-Pétersbourg, 2e édit., 1886, in-4°, p. 92.) Nous aurons, plus loin, l'aveu de Mme d'Épinay elle-même.

mois de juillet, chez ses amis Valori, à Étampes : « Mille choses aimables aux Valori, lui écrit l'abbé... Votre lettre campagnarde, ma belle dame, est fort jolie; l'aventure du commissaire donné dans le fromage mou est comique tout à fait. » Et Galiani de s'amuser comme à la comédie italienne, dont il rêve.

Au point de vue de l'argent, Mme d'Épinay a un mal invétéré, entrecoupé d'accès aigus : après la crise des opérations de l'abbé Terray, la perturbation chronique reprend son cours régulier, si j'ose dire; l'endettement continue. A quelque temps de là, on l'entendra dire qu'elle n'a plus d'équipage. Le sacrifice est fait pour le coup, mais neuf ans après qu'il en a été question pour la première fois : « Je serai peut-être forcée à de plus grandes réformes encore », écrit-elle, et, tout de suite après : « Vous avez beau faire, je vous dirai encore, pour dernier article, que M. de Sartine a soupé, hier, chez moi, avec M. le marquis de Mora, M. de Magallon et le marquis de Croismare (1). » Elle n'a plus de voiture; mais elle conserve une table, où l'on ne dira pas que philosophes et diplomates soient conviés à la fortune du pot.

Mais voici, en août, d'autres épines : la menace d'un procès qu'on verra et un départ de Grimm.

(1) *Lettres de Galiani*, I, 449, 452.

Les lettres de Galiani, à défaut de celles de Mme d'Épinay, nous sont un miroir des choses qui la touchent (1) :

10 août 1771. — Je croyais que, dans l'état actuel de la France, on jouissait au moins du plaisir de ne pas être obligé de payer ses dettes... Mais vous m'en donnez une idée toute différente... En ce cas-là, nous sommes plus heureux... Venez donc à Naples, et vous vous moquerez du monde entier.

La chaise de paille [Grimm] va donc en Angleterre? Que diable allait-il faire dans cette galère? C'est pour vous excéder de commissions et d'ouvrage qu'il vous joue ce tour abominable. Fi! le vilain!

24 août. — Ah! Madame, les douloureuses lettres que vous m'écrivez! Quoi! la chaise de paille voyage! voyage pendant dix-huit mois! vient en Italie!... Mais expliquez-moi du moins cela : avec qui va-t-il? Que vient-il faire?

Catherine, tout en appelant Grimm le souffre-douleur, constate qu'il n'est jamais plus heureux que précédé, suivi ou flanqué de quelques princes d'Allemagne. « Il court comme un fou en Angleterre, avoue Mme d'Épinay à Galiani, et incessamment il vous dira tout ce qu'il n'a pas le plaisir de vous écrire... A en juger par ce qu'il m'en écrit, il en est enchanté, et regrette fort de n'y pouvoir faire un plus long séjour. » Voilà, certes — le 5 octobre — un ton de nouveau fort apaisé. Puis elle rapporte au même correspon-

(2) *Lettres de Galiani*, I, 427, 431.

dant cent billevesées. Lui remarque, à ce propos, que le caractère des Français perce toujours, qu'ils sont « causeurs, raisonneurs, badins par essence ». Et, comme si elle voulait donner de nouveaux motifs à un pareil jugement, elle lui écrivait au même moment une lettre où, causeuse, raisonneuse, et poussant le badinage à l'excès, elle nous ouvre le cœur d'une femme qui fut, — il est besoin de le rappeler, — des plus polies de son temps (1) :

Paris, 19 octobre 1771. — Hélas! mon cher abbé, je suis bien pauvre d'esprit aujourd'hui : il pleut, et je n'ai point encore reçu de lettres cette semaine, à cause qu'il faut qu'on me les renvoie de Fontainebleau. Le moyen d'avoir le sens commun avec cela! Il n'y a pas un chat à Paris; je ne vois que ma fille et mes petits-enfants, et puis mes petits-enfants et ma fille. Nous chantons tristement en mineur, et puis nous raisonnons et, quand il nous arrive de déraisonner, nous sommes enchantées, parce que cela nous fait rire un petit moment.

Par exemple, nous avons été dîner, l'autre jour, à Sannois, chez Mme d'Houdetot : ma fille, Mme de Lalive, une demoiselle de ses amies qui se nomme Mlle de Givry (2), et moi. En revenant, je sens tout à

(1) *Lettres de Galiani*, I, 456.

(2) C'était sans doute la fille de Mme Lefèvre de Givry, qui, veuve de Pierre Duquesnoy, ancien receveur des finances de Montauban, achetait divers biens, à Épinay, avec M. de Bellegarde, en 1749. Elle y possédait le fief de la Tour. Duquesnoy, mort en octobre 1746, habitait à Paris, rue Saint-Honoré, près des Feuillants, dans le voisinage de M. de Bellegarde (Archives de Chantilly, BA-33).

coup un paquet qui sort du coffre du carrosse, qui me roule sur les jambes; je cherche, avec mon pied, à démêler ce que ce peut être; je n'ai pas plutôt appuyé le pied dessus, qu'il en sort un cri lamentable, qui finit en mourant. Nous voilà toutes à crier : Qu'est-ce que c'est que cela? — C'est un p..! — C'est un chien! — C'est un enfant! — Arrêtons! arrêtons! Et de rire à mourir! On arrête, on descend, on cherche : c'était un paquet de linge sale, dans lequel on avait mis, je ne sais pourquoi, une vessie soufflée; en marchant dessus, je l'avais fait crever apparemment. Enfin, nous voilà toutes quatre, sur le grand chemin, à rire aux éclats.

Nous remontons en voiture, en faisant de profondes réflexions sur ce chétif événement, quand, tout à coup, nous nous demandons : Mais, si c'eût été un enfant, qu'aurions-nous fait? D'un commun accord, nous l'aurions adopté toutes quatre, nous l'aurions élevé, nous lui aurions donné un nom. — Et lequel? — Un nom composé d'une syllabe de chacun des nôtres, et cela aurait fait le chevalier de Gisabeldi; ce nom est heureux (I). Enfin, nous faisions le roman de toute sa vie, et nous voilà désolées de ce que le paquet n'est que du linge sale, et n'est pas un enfant. Ah! l'abbé, s'il vous en reste quelqu'un, dans quelque coin, dont vous ne sachiez que faire, faites-le mettre dans notre carrosse, la première fois que nous irons en campagne; en vérité, c'est un vrai service à nous rendre. Si vous n'en avez pas, je vous en commande un, mais choisissez bien... Mais laissons cette folie, et parlons sérieusement.

Faute d'avoir du nouveau à vous dire, je reviens sur le passé, et je vous soutiens, l'abbé, que les animaux sont curieux. Il m'en revient vingt exemples... J'attends

(1) La solution de ce logogriphe me paraît être *Gilabelli*, et point *Gisabeldi*. Je propose timidement la combinaison suivante : *Gi*vry — *La*live d'Épinay — *Bel*sunce — La*li*ve de Jully.

avec impatience que vous répondiez à ces objections.
Quoique vous disiez, l'abbé, que mes lettres sont une encyclopédie, je ne puis m'empêcher de vous parler d'un petit livre de rien intitulé : *Éléments du système général du monde*. Mais, consolez-vous, je commencerai mon extrait par un conte... Je tiens ce conte de Diderot...

Cet ouvrage ne paraît être ni d'un fou, ni d'un sot, mais bien d'un homme dont les lumières ne sont point proportionnées à sa tentative. Il me paraît, d'ailleurs, plein de contradictions. Peut-être me trompé-je; mais, par exemple, il admet la matière homogène, et cependant il en regarde chaque molécule comme animée de tendances en tout sens; il fait naître le mouvement de ces tendances en tout sens, et cependant il croit le monde infini; deux contradictions qui établiraient certainement dans la masse un équilibre impossible à rompre. Le vide et l'espace ne sont rien du tout à son avis, et cependant...

Cependant, voilà l'exemple très clair d'une femme d'esprit soufflée par ses amis. Elle les imite sous leurs yeux mêmes : causeuse, elle se guinde pour attraper la fantaisie légère et ingénieuse des dialogues de Galiani; raisonneuse, elle se noie dans les profondeurs où l'entraîne la philosophie de Diderot. Le badinage ou, parlons exactement, la polissonnerie est un genre plus facile, une ornière où verse alors toute la société élégante; mais, quand une femme adresse à un homme certaines légèretés, il est rare que la réplique ne force pas la note; celle de Galiani fut, en l'espèce, d'une grossièreté à peine voilée (1).

(1) Il faut avouer, cependant, que, sur ce terrain, Mme d'Hou-

Mme d'Épinay était donc, en octobre, bien loin des « lettres douloureuses » d'août (1). Sans doute, un premier sujet de distraction lui a été sa collaboration plus active à la *Correspondance littéraire*, dont le principal auteur lui avait laissé, en partie, le fardeau. On y donne, d'elle, le 1er septembre : *Dialogue copié d'après nature, ou de l'amitié de deux jolies femmes*, avec cet aimable préambule : « Le petit ouvrage qui suit est d'une femme du monde qui a beaucoup de talent, qui vit avec quelques amis qui lui sont tendrement attachés, et qui donne à la lecture, à l'étude et à la composition de quelques ouvrages délicats les moments qu'elle dérobe à ses fonctions domestiques. Je n'ai obtenu d'elle ce dialogue qu'à la

detot était de force à déconcerter un interlocuteur solide, un Diderot, qui raconte ainsi son embarras : « Mme d'Houdetot fait de très jolis vers; elle m'en a récité quelques-uns qui m'ont fait le plus grand plaisir. Si je puis lui arracher un *Hymne aux t...*, qui pétille de feu, d'images et de volupté, je vous l'enverrai. Quoiqu'elle ait eu le courage de me le montrer, je n'ai pas eu celui de le lui demander ». (*OEuvres de Diderot*, XVIII, 474.) Diderot s'est-il trompé en croyant Mme d'Houdetot l'auteur de ces vers? On les a récemment attribués, sans preuve bien claire, à Bordes, poète lyonnais, signalé dans ce genre. Toujours est-il que Mme d'Houdetot les récitait à tout venant. Cf. l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. VIII, IX, X, XIV, XV, et Buffenoir, *la Comtesse d'Houdetot*, p. 331.

La postérité n'a pas eu moins d'indulgence pour elle que pour sa belle-sœur. Paul Boiteau est à signaler, pour cette exclamation où l'on ne peut dire qu'il n'y ait pas un mot de trop : « Elle fut si bonne, si simple, si vraie, si douce, si décente ! » (*Mémoires de Mme d'Épinay*, II, 485.)

(1) *Lettres de Galiani*, I, 449, 450.

condition que je ne la nommerais pas. » Un secret gardé par Diderot! Elle donnera encore, sans autre présentation ni précaution, de septembre à décembre, huit articles de critique théâtrale (1).

On vient de parler des moments dérobés par Mme d'Épinay à ses fonctions domestiques; en vérité, l'importance relative des deux parts de sa vie est inverse : on aura mainte preuve qu'elle donne à son rôle intérieur le temps qu'elle dérobe aux lettres. « La belle dame » est passée femme de lettres, et presque directrice d'un journal; elle ne s'effarouche nullement de la publicité pour sa correspondance privée même. Galiani la prévient, le 5 octobre, que sa « longue lettre des diamants a été imprimée ». Il l'avertit qu'elle ait à conserver ses lettres : « Je garde soigneusement les vôtres, ajoute-t-il, et je ne trouverai pas à vendre ce manuscrit, ni vous le mien, si ce n'est à quelque curieux qui les achètera tous les deux. » Elle prépare donc et soigne cette correspondance, comme un journaliste fait une chronique, tantôt la bourrant de dissertations encyclopédiques, ou des nouvelles des gazettes, tantôt y mêlant de vieilles histoires très usées, ou des plagiats véritables (2). L'abbé le lui reproche vertement à

(1) *Correspondance littéraire*, IX, 351, 358, 364-366, 371, 372, 378, 382, 395, 398.

(2) *Lettres de Galiani*, I, 268, 418, 442, 491; II, 500.

l'occasion. Elle est éprise de la philosophie, où elle s'empêtre, et davantage des philosophes, parmi lesquels la grâce ailée de sa conversation la soutient à la surface des choses. Elle veut décidément que son salon soit un « Portique », c'est-à-dire un lieu ouvert à tous ceux qui dissertent élégamment sur les sujets à la mode. Le vent de la distraction souffle un peu fort par là, et disperse les cendres du foyer, et l'intérieur de la maison en est glacé.

Voyez comme, dans sa lettre du 19 octobre, Mme d'Épinay trahit sa tiédeur maternelle. De quel ton las se plaint-elle de ne voir, à Paris, que « sa fille et ses petits-enfants, et puis ses petits-enfants et sa fille » ! Voilà donc comme elle apprécie le bonheur d'en être entourée. Ah ! s'ils étaient à Méharin, son imagination en serait pleine ; mais, de près, le cœur seul s'émeut, quand on en a. Cependant, de loin comme de près, son fils ne lui soucie guère. Il est quelque part, dans les prisons de Bordeaux, depuis tantôt deux ans. A toute force, elle va, d'accord avec son mari, lui ouvrir les portes du Château-Trompette. Le pauvre diable, qui n'est pas plus susceptible de rancune que de révolte, rentre le 21 septembre. Elle écrit, ce jour-là, à Galiani une lettre qu'il trouve « assez longue pour une mère qui attend son fils ». Et lui compte sur quelques détails à ce sujet ; mais il est obligé d'en demander deux fois, le 28 oc-

tobre et le 2 novembre (1) : « J'étais, dit-il la seconde fois, d'une impatience incroyable pour apprendre de vous les symptômes de votre entrevue avec le fils de M. d'Épinay. Vous n'en dites mot. On croirait que vous ne l'avez pas vu. » La remarque, faite en toute simplicité par un ami, est cruelle. Peu intéressant, si l'on veut, « le fils de M. d'Épinay » est son fils, et, au demeurant, un bon enfant, respectueux, affectionné. Donc, on va « faire un mousquetaire de M. le conseiller » et, Paris ne lui réussissant pas, on l'enverra dragon à Nancy, où il jouera encore (2). Galiani s'excusait un jour, auprès de Mme d'Épinay, de ne pas mettre beaucoup de sentiment dans ses lettres, alléguant que son style n'était pas « tout à fait tourné à cela (3) ». Et la sécheresse de son amie trouva le moyen de l'étonner !

L'année ne s'acheva pas sans qu'elle eût à souffrir un sérieux échec de santé. Elle était destinée à mourir d'un cancer ; mais son secrétaire, l'abbé Mayeul, qui écrivait à sa place, vers la fin de novembre, était chargé de dire, — sans en savoir

(1) *Lettres de Galiani*, I, 472, 475.

(2) Admis dans la 1re compagnie de mousquetaires de la garde du roi, le 23 novembre 1771, il passa sous-lieutenant au régiment de Schomberg-Dragons, le 1er juin 1772, inscrit sous le nom de Lalive d'Espinay de Crissey (Archives du ministère de la Guerre). C'est la seule circonstance où je l'aie vu titré « de Crissey ».

(3) *Lettres de Galiani*, II, 600.

plus long probablement, — qu'elle avait des crampes à l'estomac; c'était une de ces crises comme elle en eut tant, et qui, alors, cédaient sans révéler la blessure profonde. L'autre abbé écrit, le 14 décembre : « Je vous crois guérie de vos cruelles souffrances; aussi je vous réponds gaiement. » Et le même ton reparaît dans ces lignes de la convalescente, au début de l'an nouveau :

Janvier 1772. — Pour commencer par vous mettre de bonne humeur, mon cher abbé, je vous envoie une chanson nouvelle, sur un air qui n'est pas nouveau. Je vous conseille de la lire et de la chanter; cela vous donnera de la gaîté; ma lettre vous en paraîtra meilleure. — Eh bien! vous dites donc que les idées ne sont pas la suite du raisonnement, qu'elles le précèdent, et qu'elles suivent les sensations; que nous prouvons par le raisonnement qu'un bâton ne se courbe pas dans l'eau...

La voilà dans les plates-bandes du fabuliste :

Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse.

Elle y avait place déjà à titre de cigale chantante et insoucieuse. Mais, au fait, c'est le même rôle : couplets, philosophie, chansons que tout cela!

Telles sont les gens, les occupations, les vanités et les traverses parmi lesquelles sa vie s'écoule. Le fond désormais ne variera guère; l'année où nous venons d'insister est caractéristique à ce point de vue.

En 1772 se place l'épisode intéressant de la mort de Mlle Drinville, que je ne sache pas qu'on ait jamais raconté. Cette institutrice a quitté la mère de Pauline, comblée, semble-t-il, de ses bienfaits : elle a droit à 3,000 livres, honoraires de six années, gagnés, par suite du mariage précoce de son élève, en dix-huit mois, et, en outre, à une rente viagère de 300 livres, accordée comme gratification. Après avoir fait encore « l'éducation de Mlle de Vernassal, qui devint Mme de Domangeville, et celle de Mlle de Bussy », et recueilli la succession d'une tante, elle eut assez d'aisance pour prendre une retraite dont elle ne jouit pas longtemps : elle mourut le 4 juin 1772.

Un frère fut son héritier; il s'appelait Bottemotte, nom que sa sœur avait changé en celui de Drinville (1). Or, voici ce qu'il trouva dans les papiers de la succession : un billet pour les 3,000 livres d'honoraires dues encore par Mme d'Épinay, le titre de la donation de 300 livres de rente, une obligation de 3,000 livres empruntées par ladite dame à l'ancienne institutrice, le 11 octobre 1763, et enfin deux autres billets de la même, montant ensemble à 90 livres. On voit l'habile renversement de la situation : la bienfai-

(1) Il y avait, en 1791, un Bottemotte, médecin, 4, rue de la Roquette. (Arch. nat., Q[2], 117.) C'est un vieux nom parisien : Bouttemotte, habitant de la rue Saint-Jacques, contribue au don de 300,000 livres pour l'entrée du roi, en 1571. (Bibl. nat., Mss., F. fr. 11692.)

trice a donné sa parole et quelques rentes, plus ou moins exactement payées, et l'obligée a donné 3,000 livres et plus, au lieu de les recevoir.

Armé de ces titres, Bottemotte demande un règlement de comptes; il prie, sollicite pendant six mois; il assigne enfin Mme d'Épinay, qui rembourse l'argent prêté : l'obligation de 3,000 livres, les deux billets de 90 livres, et se libère des arrérages en retard de la rente. Quant aux 3,000 livres d'honoraires, c'est une autre affaire; elle oppose qu'elles ont été converties en 300 livres de rente viagère, et que le billet et la donation ne sont qu'un seul et même engagement. Résistance de Bottemotte, qui s'en tient aux deux titres; et le colloque suivant s'engage : « Pourquoi, dit-il, n'avoir pas détruit matériellement le premier, ou ne pas l'avoir annulé par une clause insérée dans la constitution de rente? — Mlle Drinville a oublié d'apporter l'écrit chez le notaire. Plus tard, elle l'a égaré. C'est vrai qu'il n'a pas été annulé par une clause du second contrat; mais la bénéficiaire n'a pas songé davantage à s'en réserver le profit. Puis, pendant huit ans, elle n'a jamais formé la répétition de ses honoraires. — Comment l'aurait-elle fait, pendant qu'on lui empruntait une somme précisément égale? Allait-elle prêter pour qu'on la remboursât? » Mais voici le coup de massue. Bottemotte produit une lettre où Mme d'Épinay écrit à sa sœur : « J'ai eu enfin

la décision de ma famille hier : je vous ferai la rente de cent écus, et je vous en porterai l'acte bien conditionné à la fin de ce mois. » Réunit-on un conseil de famille pour acquitter une dette? Son intervention ne s'explique, évidemment, que s'il s'agit d'autoriser une libéralité.

Mme d'Épinay résista quand même, et, devant deux degrés de juridiction, succomba, et ce fut justice (1). N'était-elle pas, au fond, de l'avis de celui qui lui soufflait que, « dans l'état actuel de la France, » on devait jouir « au moins du plaisir de ne pas être obligé de payer ses dettes » ? Probité, vertu bourgeoise. Le même mauvais conseiller n'en voulut pas démordre, aussi bien après la sentence définitive (2) : « Je suis bien fâché, lui écrit-il, de la perte de votre procès, qui dérange vos finances; mais quelles finances ne sont pas dérangées?... Je vois que tous les souverains du monde protègent les mauvais payeurs par sympathie. Vous serez donc protégée, et mettez-

(1) *Mémoire pour le sieur Bottemotte, seul héritier de la demoiselle Bottemotte, dite Drinville, sa sœur, demandeur; contre dame Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, épouse, séparée, quant aux biens, de Denis-Joseph Lalive, écuyer, seigneur d'Épinay et autres lieux, défenderesse*, Paris, impr. Cellot, 1773.

L'exemplaire que je possède de ce factum porte, écrit à la marge : « Jugé en faveur de ce mémoire par sentence du... 1773, confirmé par arrêt du Parlement du 29 août 1773. — Plaideurs : Me Bazin, pour l'appelant; Me de la Goute, pour l'intimé. »

(2) *Lettres de Galiani*, II, 263.

vous bien dans la tête que celui qui ne veut pas payer ne doit rien. » On nous a dit, à propos d'autres fautes, que Mme d'Épinay conserve l'honnêteté et le charme, bien qu'ayant « laissé quelque peu de sa blanche laine aux buissons de la route ». Mais voilà un accroc d'un nouveau genre : quel vêtement restera-t-il à la brebis?

Celui qu'elle se tissera avec sa plume. Évidemment, elle compte se parer de son imagination devant la postérité, s'envelopper dans les plis nombreux de son style, et substituer finalement l'auteur à la femme et à la mère de famille. Elle écrit alors plus que jamais : elle donne, au commencement de 1772, *le Rêve de Mlle Clairon* (1) ; à la fin, une lettre à Rigoley de Juvigny, en réponse au *Discours sur le progrès des lettres en France* (2); entre temps, sa correspondance ne chôme pas, car ses meilleurs amis sont à l'étranger. Grimm est devenu l'éternel voyageur.

(1) *Correspondance littéraire*, X, 401, 1er janvier 1772.
(2) *Ibid.*, X, 167.

§ 2

Grimm, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha, baron de Grimm. — Ses voyages. — Nouvelles frasques de Louis à Paris et à Nancy. — Il passe en Suisse. — Grimm et Diderot à Saint-Pétersbourg. — Changements de domicile de Mme d'Épinay. — Nouvelles de la campagne. — Comédie et mariage à la Chevrette. — L'ancien curé de Deuil. — *Les Conversations d'Émilie*. — Mariage de Louis à Fribourg. — Mme d'Épinay se fait construire un hôtel rue de la Chaussée-d'Antin. — M. d'Épinay interdit.

Au printemps, Grimm visite l'Allemagne, où les honneurs lui pleuvent : il est nommé ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha et Altenbourg auprès de la cour de France, et baron du Saint-Empire. Il avait demandé ce titre, à ce qu'il dit, pour voyager en Italie avec les enfants du landgrave de Schonberg (1). « Baron de Grimm, » signera-t-il désormais, et même « de Grimmhof », dans les grandes circonstances (2). « Comment, demande Galiani, le distinguer du vrai baron [d'Holbach]? » Car, pour lui, « le vrai baron est celui où l'on dîne. » En mai, au cours du même voyage, il a une attaque de choléra, et, à peu près en même temps, le marquis de Croismare,

(1) Lettre, du 14 mai 1772, de Grimm au duc de Saxe-Gotha. (*Revue des autographes* publiée par Mme veuve Gabriel Charavay, n° 282, mai 1904, p. 6.)

(2) Comme il fit au contrat d'Émilie de Belsunce, en 1786. (*Erinnerungen einer Urgrossmutter*, p. 471.)

une attaque d'apoplexie. Celui-ci ne tarde pas à mourir, et l'autre rentre, et ne guérit que très lentement; il restera « un boyau fêlé », comme l'appelle Catherine. En octobre, il cause encore des alarmes par « sa santé chancelante et son humeur chagrine », et Galiani lui écrit, le 17 : « Vous ne galoperez pas, à ce que je crois, de longtemps. Les médecins ont bien fait de vous défendre de voyager de sitôt. » Mais qu'il le connaissait mal! Quelques jours après, les projets d'absence reprenaient, au désespoir de Mme d'Épinay, qu'il cherchait à consoler, le 7 novembre : « Vous m'ouvrez votre cœur, que je vois brûler aux flammes d'un élixir de sentiments, de vertus et d'héroïsme. Mais pourquoi être héroïne au point de s'en trouver mal?... Au reste, il me paraît que vous ne courez pas autant de risques que votre imagination montée vous en présente. Je ne saurais me persuader qu'un homme de bon sens calculât toujours les avantages au poids de l'argent et au marc la livre (1). » En effet, Grimm fit l'effort de demeurer l'hiver à Paris.

M. d'Épinay, cependant, se tient coi, et passera ainsi trois ou quatre ans à entamer son bien, de nouveau, sans faire parler de lui. Son fils n'a aucune marge de ce genre, et, dès qu'il a des

(1) *Lettres de Galiani*, II, 66, 93, 112, 119, 123, 135, 136. Diderot faisait observer que Grimm « ne perdait pas son temps sur les grands chemins ».

dettes, ce sont des dettes criardes. Pendant quelques mois, après sa transformation en mousquetaire, il apprend son métier; la mère, à son habitude, n'en parle guère, et Galiani, cependant, continue de s'y intéresser (1). Voici des condoléances, le 22 août : « Je suis au désespoir des chagrins que vous cause votre fils. » Il avait joué; et, passé aux dragons de Schomberg, à Nancy, il joue encore et se fait emprisonner. Il resta onze mois aux tours Notre-Dame. Il en sortit au mois d'octobre 1773, ayant dû consentir à son interdiction, prononcée le 26 juin, et promettre de se retirer, pour plusieurs années, dans une ville de province, où il vivrait avec une pension de mille écus. Ce parti lui parut tout à fait préférable à un embarquement pour Saint-Domingue, proposé sans doute par M. de Belsunce. Un arrangement fut pris avec ses créanciers, partiellement désintéressés. Dépassant alors les limites assignées à son exil, il quitta Nancy pour Berne, où il s'accommoda provisoirement de la société de trois vieilles dames. Un bon enfant, ai-je dit, un enfant surtout, et qui n'aurait jamais dû sortir de tutelle : encore un faible d'esprit (2).

La mère n'a pas qu'un seul sujet de tribula-

(1) *Lettres de Galiani*, II, 37, 41, 91, 106.

(2) Suite de ses états de service : « A quitté sa sous-lieutenance le 7 avril 1773, en conservant son rang de sous-lieutenant, sans appointements. — A abandonné. Remplacé le 25 avril 1774. » (Archives du ministère de la Guerre.)

tions. Grimm, dès le mois d'avril 1773, est parti pour Saint-Pétersbourg, à la suite de la landgrave de Hesse-Darmstadt. Augmentation de tristesse : Diderot s'y rend de son côté. L'abandonnée s'alite, et ne se relèvera pas avant la fin d'août. Recueillons dans Galiani quelques échos de ses confidences : « 15 mai. Vous avez bien raison; entre la souffrance et l'abandon, il n'y a pas à choisir. L'une est la vie malheureuse, l'autre est la mort, et la mort est le pire de tout. Mais Grimm reviendra... — 22 mai. Tout est brûlé des papiers qu'il fallait brûler. » Voilà, en passant, l'explication du peu qu'il reste de tant de lettres écrites par Mme d'Épinay : elles étaient pleines d'un sujet qui les a fait condamner au feu. Grimm n'ignore pas l'état de son amie (1) : « Mes inquiétudes sur Mme d'Épinay sont extrêmes, dit-il à Meister, dans une lettre de Berlin du 1er juin, et, si cet état empire, vous resterez seul, chargé du fardeau de toute cette correspondance. Je vous supplie de me mander comment va l'expédition et de quelle manière vous pourrez établir l'atelier. Je doute qu'il puisse rester chez Mme d'Épinay, dans l'état où elle se trouve (2). Si l'état de Mme d'Épinay empirait... » Ne croyez pas un instant qu'il songe à revenir. Il fait « le voyage

(1) *Dernières années*, p. 473.

(2) La *Correspondance littéraire* se prépara donc, quelque temps, rue Sainte-Anne, 69, chez Mme d'Epinay.

du monde le plus brillant et le plus flatteur pour la vanité. Le Roi..., toute la maison royale..., le prince Henri... Il y a grande apparence que j'irai en Russie avec le prince ». Et il y alla, et il en revint sans hâte : « L'hiver de 1773 à 1774, a-t-il écrit encore, s'écoula pour moi dans une ivresse perpétuelle (1). »

Pendant ce temps-là, on parle d'hydropisie, de ponction chez Mme d'Épinay. Elle a pu se faire transporter dans un nouvel appartement, provisoire, — elle en changera trois fois en un an, — peut-être pour laisser plus de place, rue Sainte-Anne, aux nouveaux collaborateurs de la *Correspondance*. Un peu de bonne humeur lui revient, et à son correspondant d'Italie, vers la fin de juin; c'est donc une embellie : « Mon état n'est pas dangereux, dit-elle; mais il est pénible. » Puis elle se plaint, le 26, d'avoir « le croupion écorché », étant restée trois mois dans la même attitude. Mme de Belsunce croit cependant pouvoir aller aux eaux, et Galiani plaisante, parfois lourdement : « Vous avez une ressource dans votre solitude. N'êtes-vous pas logée au Palais-Royal? Raccrochez les passants de votre fenêtre. » Il est vrai qu'au même moment, Mme d'Épinay lui disait être tout occupée de Brantôme.

Passons au 29 janvier 1774 : « Vous allez donc,

(1) *Correspondance littéraire*, Mémoire historique, I, 20.

ma belle dame, occuper l'appartement de mon ami Sersale [rue Gaillon]. Jouissez-y au moins d'une plus longue vie et d'une meilleure santé... Mais notre ami Grimm, où est-il? A-t-il remisé sa princesse à Darmstadt? » — Grimm est à Saint-Pétersbourg depuis tantôt trois mois, et il y restera encore le même temps. — « 5 mars. Faites-vous une raison sur la Russie et sur les voyageurs. » Après la Russie, c'est Berlin encore, et le voyageur y tombe malade, et le roi lui persuade d'aller à Carlsbad, pour y prendre les eaux. Mme d'Épinay déménage de nouveau : « 14 mai. On voit bien que la nouvelle maison, rue Saint-Nicaise [la rue et presque sûrement la maison de Grimm], vous égaye, vous anime et vous donne des idées couleur de rose. » Et de Voltaire : « 8 juillet. Quoi! ma philosophe a été, comme moi, sur la frontière du néant, et je ne l'ai pas rencontrée! » Et Grimm se promène au gré des souverains et des altesses; le baron du Saint-Empire déclare que son sort est digne d'envie, et ne peut se décider au retour, qu'il laisse espérer en janvier, annonce en juin, effectue en novembre. Mme d'Épinay s'exalte dans les jours qui précèdent. On lui répond de Naples : « 29 octobre. C'est cela qui s'appelle de belles lettres, ma belle dame, et bien sublimes! Vous êtes debout, vous n'étouffez plus, vous êtes donc soulagée, quoique vous n'en disiez mot; cette réticence est sublime. » Enfin, le 19 no-

vembre : « Je ne dois donc, ma belle dame, vous parler que de lui ! » Et lui ne se tint pas de remettre un voyage sur le tapis, avant qu'un mois fût passé : « Peste soit de l'Allemand, s'écrie Galiani ! Il est donc toujours ivre ? Toujours ?... » En effet, il n'avait pas encore « cuvé son Nord », ni elle une passion où l'allait surprendre la cinquantaine. Elle a beaucoup aimé ! — Oui, en Allemagne et en Italie (1).

Reparlons un peu de la campagne, à laquelle Mme d'Épinay, après sa retraite de la vallée de Montmorency, ne renonça pas tout à fait. Peut-être alla-t-elle à Fontainebleau en 1771 (2). Mais voici, pour l'année suivante, des preuves plus claires ; il n'y manque que le nom du lieu choisi (3). Galiani écrit, en mai : « Achevez vos rideaux, meublez bien votre maison de campagne, et ayez un lit pour moi. » Puis, en octobre : « Vous voulez que je m'en rapporte au tact des femmes. Oui, si vous étiez à la cour ; mais vous

(1) Il faut dater de cette époque un progrès de la maladie de Mme d'Épinay, tel que ses forces en furent définitivement compromises. Elle écrira à Galiani, le 19 juillet 1776 (II, 463) : « Voilà une des plus longues lettres que j'aie écrites depuis deux ans [juillet 1774]. » Et Galiani, le 2 mars 1779 (II, 573) : « Voilà la plus belle lettre que vous m'ayez écrite depuis quatre ans [mars 1775]. » La moyenne des deux dates nous reporte à l'automne de 1774.

(2) Voyez les premières lignes de la lettre à Galiani du 19 octobre 1771, citée p. 137.

(3) *Lettres de Galiani*, II, 69, 121.

êtes à la campagne et vous êtes aussi absente que moi. »

Qu'advient-il, pendant ce temps, dans les campagnes d'autrefois, à l'Ermitage et à la Chevrette? L'Ermitage est loué. L'accès de la maisonnette est resté difficile, et, sans doute pour donner satisfaction aux plaintes du locataire, M. d'Épinay demande au conseil du prince de Condé « qu'il soit ordonné au voyer du duché d'Enguien d'élargir le chemin qui y conduit, et n'a pas la largeur convenable pour y faire passer une voiture ». Ce chemin, en effet, à son point de départ et à son point d'arrivée, n'offre que six pieds de large; entre les deux, du carrefour des Haras jusqu'à l'Ermitage, sa longueur est de 180 toises. M. d'Épinay est débouté, parce qu'il s'agit d'une ruelle privée, et non d'une voie publique, dont les ordonnances permettent l'élargissement au moyen d'expropriations (1).

A la Chevrette, les hôtes sont les mêmes, et les fêtes qu'ils donnent, et leurs succès, dont les gazettes retentissent.

Lisez Métra, à la date du 18 novembre 1775 :

Le goût de jouer la comédie a gagné toutes les sociétés, et l'on n'entend parler que de petits théâtres montés dans

(1) Archives de Chantilly, *Maison de Condé — Conseil*, 1774, I, 2. — Un fief dit « de Haras », appartenant à Thibaut de Soisy en 1471, relevait du fief « de Bagues », sis également à Montmorency.

les campagnes, autour de Paris. Mais, de toutes les sociétés où l'on se livre à cet amusement, aucune n'approche de celle de la Chevrette, chez M. de Magnanville, garde du Trésor royal. Outre que les acteurs sont excellents, l'on n'y joue que des pièces qui ne sont pas connues, et qui n'ont jamais été représentées sur les théâtres de Paris.

La *Correspondance littéraire* publie, en 1775, un article qui est presque la répétition de celui qu'on y a lu en 1771 (1) :

Le goût de jouer la comédie en société est plus à la mode que jamais... De tous nos théâtres de société, il n'en est aucun qui ait été suivi avec plus d'empressement que celui de la Chevrette, chez M. de Magnanville... Outre plusieurs pièces anciennes, comme *Agathe*, *Roméo et Juliette*, *les Portugais*, *les Prétentions*, etc., on a donné encore, cette année, ces nouveautés : *les Deux Orphelines*, *l'Héritier de village*, *la Fausse Finesse*, *le Ministre de Wakefield*, qui sont de M. de Magnanville; *l'Enlèvement* et *Henriette*, de Mme de Gléon; *l'Officieux importun*, de M. de Chastellux... Ce qui d'abord n'avait été consacré qu'aux plaisirs de l'amitié est devenu bientôt l'objet de la curiosité publique. Toute la France a voulu voir ce spectacle, et, quoiqu'il fallût l'aller chercher à quatre lieues de la ville, on y a vu souvent une assemblée moins nombreuse à la vérité, à cause des bornes de l'emplacement, mais plus brillante que celle d'aucun spectacle de Paris. La première actrice de cette excellente troupe est Mme de Sanloo. Il est impossible d'allier plus de finesse avec plus de naturel; et ses traits ont précisément la même physionomie que son jeu. S'il y eut jamais, à la Comédie-Française, un

(1) Tome XI, p. 148.

talent qui puisse être comparé au sien, c'est celui de Mlle Dangeville (1).

Comparaison faite pour la troisième fois, et qui nous avertit de rechercher dans « Mme de Sanloo » la sœur de la marquise de Gléon. L'identité peut s'établir sans aller bien loin : le 23 novembre 1774, dans la chapelle du château de la Chevrette, Marie-Rose Savalette, fille de Guillaume, que nous connaissons, et de Marie-Agnès Deher, épousait « Étienne-René-Agnan Sanlot [et non pas de Sanloo], écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté ». La cérémonie était célébrée par le prieur du Temple, en présence du curé de Deuil, Mre Sevoy, de M. de Magnanville, représentant la mère de l'épouse, et de plusieurs personnages, parmi lesquels les trois frères de l'époux : Sanlot de Bospin, un financier comme lui, et deux officiers, Sanlot de Bapaume et Sanlot de Fontenailles. Le nôtre — sans doute « Sanlot l'aîné » — n'avait pas pris de nom de forme nobiliaire. Reçu conseiller secrétaire du roi, le 29 juin 1753, il se pourvut en règlement d'armoiries, le 22 juillet 1754. Il entra plus tard dans les fermes. Toute cette famille était de l'intimité de Dufort (2).

(1) Mlle de Lespinasse, en 1773, remarque que Chastellux est absorbé par les comédies de la Chevrette. En 1776, elle écrira : « Tout le monde, tout ce qui a un peu de goût et d'esprit est à la Chevrette. » (*Lettres*, édit. Asse, p. 52, 404.)

(2) Les témoins, du côté de l'épouse, furent : « Marc-Antoine-

On a dû remarquer le nom du curé de Deuil, et se demander peut-être ce qu'était devenu l'ancien, l'abbé Martin. Ni le souvenir, ni l'estime singulière de l'ancienne société de la Chevrette ne lui faisaient encore défaut (1). Il y avait peu d'années, le 21 novembre 1772, Galiani n'annonçait-il pas à Mme d'Épinay l'envoi d'un dialogue entre Voltaire, d'Holbach et le curé de Deuil? « Jugez par les noms, ajoutait-il, du mérite de la chose. » Non moins imprévu que ce rapprochement est le pays où l'on va revoir le prêtre. Après avoir été curé de Deuil jusqu'en 1767, et de Groslay de 1767 à 1772, il se retira à Avignon. Mme d'Épinay y signale sa présence à Galiani :

Je laisse aller mon imagination, et je ne vous dis pas que notre excellent gros curé, que vous n'avez sûrement pas oublié, vous demande si vous ne pourriez pas lui procurer une lettre de recommandation pour le prélat Philomarini, qui vient comme vice-légat à Avignon, où réside notre bon pasteur. C'est simplement en vue d'en être distingué; car il est heureux, à son aise, et n'a

Charles Dupleix de Pernan, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, cousin, et Jacques Baillon, conseiller du roi et receveur des consignations au parlement de Paris. » (*Mémoires de Dufort*, et *Saint-John de Crèvecœur, sa vie et ses ouvrages*, par Robert de Crèvecœur, Paris, 1883, in-8°, p. 230.)

Sanlot l'aîné fut adjoint à Boullongne de Préninville, de 1771 à 1780, et non pas fermier général en titre, comme on pourrait le croire d'après l'acte ci-dessus. Cette circonstance empêcha sa condamnation, sous la Terreur. Voyez la séance de la Convention du 8 mai 1794.

(1) *Lettres de Galiani*, II, 139, 462, 466.

rien à lui demander, et vous savez qu'il s'appelle l'abbé Martin.

Réponse : Je ferai très bien l'affaire de notre gros curé; mais il aurait fallu me donner plus de détails sur lui, sur le lieu de sa cure, sur ce qu'il pourrait obtenir, etc. Si je ne fais autre chose que de dire qu'il s'appelle Martin, on le prendra pour l'ennemi de Pangloss, dans *Candide*.

Les premiers jours de 1775 apportèrent à Mme d'Épinay une des plus vives jouissances qu'elle pût goûter. La *Correspondance littéraire,* six mois auparavant, avait annoncé ses *Conversations d'Émilie,* dans une réclame, — pour parler comme les modernes, — où l'on disait d'elle et de son œuvre évidemment tout le bien qu'elle en pensait (1) :

Les principes de l'éducation n'ont peut-être jamais été mieux approfondis, mieux développés que de nos jours; il ne nous manque que de bons livres élémentaires pour en faciliter l'application. Une femme de beaucoup d'esprit, et d'une raison très supérieure encore à son esprit, vient d'en composer un à l'usage de sa fille, dans lequel nous avons cru trouver l'exécution la plus heureuse du catéchisme moral dont Jean-Jacques a tracé le projet dans son *Émile*... Nous n'avons vu que la première partie de ce nouveau cours d'éducation; elle est sous presse et va paraître dans peu, sous le titre de *Conversations entre une mère et sa fille*... Quoique, à travers la simplicité avec laquelle cet ouvrage est écrit, on aperçoive sans peine un esprit plein de grâce et de finesse, nous craignons beaucoup que son vrai

(1) Tome X, p. 441, — juin 1774.

mérite ne soit senti que des lecteurs qui auront réfléchi profondément sur la conduite de l'esprit et du cœur humain dans ses premiers développements (1).

Voltaire et Galiani répondirent le même jour — 28 janvier 1775 — à l'envoi du livre de leur amie. Voltaire, qui ne l'a pas lu et ne s'en cache pas, se borne à traduire les impressions de « la fille de l'arrière-petite-fille du grand Corneille », à laquelle il l'a donné à lire; elle s'interrompait à chaque instant pour s'écrier : « Ah! la bonne maman! la digne maman! » La réponse de Galiani est fort alambiquée : il ne veut pas qu'on trouve l'ouvrage mauvais, ni parfait; il le dirait instructif, s'il croyait le moins du monde à l'efficacité de l'instruction. Il finit par en louer la gaieté, l'originalité, la nouveauté. Le conte des *Et puis* l'a fait mourir de rire; il y a tel dialogue qu'il déclarerait un chef-d'œuvre, si le mot n'était pas tant avili. On verra plus tard la froideur de Meister, qui ne pouvait penser autrement que Grimm sur tout ce qui concernait Mme d'Épinay. L'accueil fut enthousiaste de la part de Catherine, qui, de ce jour, voua à l'auteur une estime dont elle et sa descendance ressentiront de merveilleux effets. L'Impératrice ne peut quitter ces

(1) Le titre annoncé ne fut pas conservé. La première édition fut : *Les Conversations d'Émilie*, Leipsick, chez Siegfried Lebrecht Crusius, 1774, in-12, avec un frontispice de Mechau, gravé par Crusius, et, sur le titre, un fleuron anonyme. L'ouvrage parut à la fois en français et en allemand.

Conversations : elle les trouve « de toute utilité », et les fera traduire en russe (1). Nous y reviendrons à propos de la seconde édition, que couronnera l'Académie.

Une satisfaction maternelle se joignit alors au succès de l'auteur. Son fils, qui était passé de Berne à Fribourg, y gagna la confiance d'une famille à laquelle M. d'Affry l'avait recommandé, et le cœur et la main de Mlle de Boccard. Marie-Anne-Élisabeth était la fille cadette de M. Louis de Boccard, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant de la compagnie des cent gardes suisses, propriétaire de la villa Grandfey, et veuf alors de Marie-Marguerite d'Odet, dont il avait eu quatre enfants. L'amabilité du jeune Français ne connut pas d'obstacle à Fribourg : il sembla que ce fût le port, loin de Paris. Le contrat, néanmoins, est passé dans cette ville, le 29 mai, en l'absence des deux fiancés, représentés par des mandataires. M. et Mme d'Épinay y déclinent leurs adresses respectives : rue des Saussaies et rue Saint-Nicaise. Nulle réticence au sujet des

(1) Iwan Betzky, son chambellan et ministre des Arts, auquel elle a fait décerner par le Sénat, en 1771, une récompense nationale pour son dévouement à l'instruction publique, va faire paraître un *Système complet d'éducation physique et morale pour l'un et l'autre sexe, et exécuté dans les différents établissements, ordonné par Sa Majesté Impériale Catherine II, pour l'éducation de la jeunesse et l'utilité de son Empire.* (Neuchâtel, 1777, 2 vol. in-8°.)

tares familiales, de l'inconduite passée du fils et des désordres persistants du père. Louis déclare fixer sa résidence à Fribourg, pour sept ans au moins, et, en tout cas, pour la durée de la vie de son père. Il a quelques menus capitaux hors des prises de ses créanciers, et dont M. et Mme d'Épinay s'engagent à parfaire les intérêts jusqu'à concurrence de 5,000 livres : le premier, dans la proportion de sept dixièmes ; la seconde, des trois dixièmes. Et, si le revenu desdits capitaux, où figure une part dans une place de fermier général, dépasse 5,000 livres, le surplus sera appliqué à l'extinction d'une dette de 32,000 livres, antérieure à l'interdiction de Louis, qui n'est donc, en définitive, qu'un insolvable. Voilà un franc jeu, une fille amoureuse et des parents d'une imprudence dont il leur cuira ; ajournons-les seulement à trois ans.

L'année 1775 finit moins bien qu'elle n'avait commencé. Le 5 octobre, Grimm remettait au roi la lettre qui l'accréditait comme ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha (1). Ce fut le prélude d'un très long voyage, dont la santé de Mme d'Épinay ressentit le contre-coup. Le fait est que, le 14 du même mois, Galiani écrivait à Mme de Belsunce : « Madame, il y a des mains maudites qu'il faut baiser. La vôtre en est une.

(1) *Mercure de France*, octobre 1775, 1er vol., p. 209.

Je la baise, comme vous me l'ordonnez; mais, puis-je ne pas maudire cette maladie inexorable, que rien n'apaise, ni les mariages, ni les ouvrages publiés, ni les soins des médecins, ni ceux des enfants! »

Voici, en mai 1776, une nouvelle singulière, ou qui, tout au moins, causa à Galiani « autant de plaisir que d'étonnement (1) ». Mme d'Épinay va prendre un nouvel appartement, — ce n'est pas la surprise, — dans une maison qui sera sienne! Comment, après avoir tant crié misère! Galiani, sans trop pousser Mme d'Épinay sur le fond du projet, lui fait des objections de détail. Pourquoi, dit-il, aller chercher la solitude? On se fait au grand bruit, quand il est continu, comme à celui des vagues. Il vaudrait bien mieux acheter une maison en Amérique, où la société va se reconstruire, qu'à la Chaussée d'Antin (car à la Chaussée d'Antin, alors, on cherche la solitude). Pour en venir à son étonnement, il serait peut-être partagé par le lecteur, si nous ne l'avions dès longtemps prévenu que Mme d'Épinay jouit de 27,500 livres de rente, qu'elle n'a qu'à bien employer pour vivre largement. Quoi qu'il en soit, elle va se faire construire une maison, qui sera « la troisième, à gauche, en entrant dans la Chaussée par le boulevard », sur un terrain que

(1) *Lettres de Galiani*, II, 440, 443.

lui a cédé le futur architecte de la Bourse, un ami de Mme Vigée-Lebrun, Alexandre-Théodore Brongniart, le 27 avril 1776, moyennant une rente de mille livres. Cette propriété comprendra un bâtiment sur la rue, écurie, remise, et derrière, entre cour et jardin, un corps de logis qu'on devine réservé à l'habitation de Grimm. Elle ne sera pas revendue moins de 125,500 livres à la mort de Mme d'Épinay, qui avait donc pu dépenser une centaine de mille livres en constructions (1).

Elle continue de donner au soin de sa réputation littéraire ce qu'elle a de liberté et de sérénité. Galiani, peu commode et avare, la rabroua, un jour, au sujet de ses lettres, « agréablement fastidieuses, » ou « qui ne disent rien, pour la plupart », et qu'il ne paye pas moins de 35 sols, chaque semaine (2). Il semble que, piquée du reproche, et profitant de l'accord tacite qui donnait à chacun la liberté de publier les lettres de l'autre, — liberté dont nous avons vu Galiani user, — elle ait imaginé de prendre l'opinion pour juge de la querelle. On trouvera imprimées dans le journal de Grimm, à visage découvert, deux lettres de Galiani, des 18 mai et 21 sep-

(1) Archives départementales et communales de la Seine, *Lettres de ratification*, 7017ᵃ. — Le bâtiment sur la rue comportait « rez-de-chaussée, entresol, deux étages au-dessus, surmontés d'un étage en attique ». Galiani fait allusion au déménagement de Mme d'Épinay dans sa lettre du 14 juin 1777. (II, 514.)
(2) 18 mai, 6 juillet 1776.

tembre, et une lettre d'elle-même du 29 juillet (1). La première est celle où le Napolitain se défend des lettres insignifiantes et coûteuses; la seconde, un persiflage sur le jubilé de Mme Geoffrin; dans la troisième, Mme d'Épinay ouvre au public l'intimité d'une conversation, puis passe d'un pur bavardage à des vues quintessenciées sur le sort comparé de l'homme et de l'animal. Une anecdote scabreuse en est le point culminant, comme si elle prenait à tâche de justifier une fois de plus le jugement de Galiani sur les Français, « causeurs, raisonneurs et badins par essence. » Et ce bel entrain se poursuit au début de 1777. Du fond de son fauteuil, elle part en guerre d'abord contre « une veuve qui n'avait le temps que de pleurer et ne trouvait pas celui de lui rendre son argent ». Puis elle a cent projets : « Des dialogues à faire, un catéchisme moral que j'ai entrepris; une pièce de mes amis qui est tombée et qu'il a fallu relever; que sais-je? » L'état de Mme d'Épinay se complique de la fièvre du journalisme. Sa vie, en vérité, s'y consume.

Il faut dire, cependant, qu'elle trouve le loisir de défendre très âprement, non seulement contre la veuve que nous venons de voir, mais aussi contre son mari, ses intérêts mis en péril. Il y a longtemps qu'elle n'avait eu à s'occuper des fras-

(1) *Correspondance littéraire*, XI, 277, 363, 364.

ques de M. d'Épinay. Il s'est remis, depuis la folie de Jully, à manger son bien, sans tapage et sans plaisir, au foyer des demoiselles Verrière, où Francueil lui-même est toujours fidèle, je veux dire assidu. Il a donné, vers 1761, une sœur cadette à cette Aurore de Saxe que son ami, qui a soixante-deux ans et les grâces d'un vieux beau, viendra chercher dans ce bourbier, pour l'épouser à l'ambassade de Londres, en mars 1777 (1). Désemparé à la mort de Mlle Verrière l'aînée, il va lui-même au-devant de la nomination d'un conseil judiciaire, qui lui est octroyé sans difficulté, le 10 juin 1776. Mesure jugée bientôt insuffisante : en somme, il a dissipé, depuis la mort de ses parents, de 6 à 700,000 livres, et 180,000 depuis cinq ans. Il ne lui reste que 120,000 livres d'actif pour parer à 650,000 de passif; il est grevé de 260,000 livres pour fonds de douaire (on reconnaît là le capital de garantie de la rente viagère de Mme d'Épinay). Ses créanciers vont poursuivre la vente de l'usufruit des biens substitués, qui sont naturellement en dehors des calculs précédents (2). La situation est redevenue menaçante. Mme d'Épinay réclame, cette fois, l'application d'un remède héroïque, et l'em-

(1) Gaston Maugras, *les Demoiselles de Verrières*, Paris, 1904, nouv. édit., 1 vol. in-12. Marie et Claudine-Geneviève Rinteau se firent appeler d'abord Verrière ou de Verrière; puis, l'aînée, de Fursy, et la cadette, d'Orgemont.

(2) *Dernières années*, p. 595.

porte contre une vive résistance de son mari, dont l'interdiction est finalement prononcée, le 18 septembre 1777. On lui laisse 10,000 livres de pension, comme sous l'administration de Jully, et la jouissance de sa maison de la rue des Saussaies toute meublée. Le voilà bouclé, comme un dément, pour la fin de ses jours, qui ne sera pas longue. Mme d'Épinay avait bec et ongles.

§ 3

Mort de Voltaire et de Rousseau. — Louis pourvu d'un nouveau conseil judiciaire. — Aggravation de la maladie de Mme d'Épinay. — Mort de Jully. — Épitaphe de Mme de Pernan. — Remplacement de Savalette à la Chevrette par le duc de l'Infantado. — Réforme dans les fermes. — Situation de Mme d'Épinay fort peu diminuée. — Vente de ses diamants à Catherine. — Émilie dame d'honneur de l'Impératrice. — Mort de M. et de Mme d'Épinay. — *Les Conversations d'Émilie* couronnées. — Testament. — *Mémoires.*

Après le père, le fils. Mais n'ouvrons pas le chapitre de l'année 1778 sans rappeler la mort des deux illustres philosophes dont elle avait brigué l'amitié. Voltaire s'éteignit dans sa gloire, à Paris, le 30 mai; il avait, auparavant, visité la malade, et lui avait fait espérer qu'il viendrait habiter une maison achetée dans son voisinage; paroles dont elle s'enivra. Rousseau mourut dans ses idées noires, à Ermenonville, le 2 juillet; elle

lui composa une épitaphe, qu'elle fit placer à l'Ermitage, comme un monument de sa sensibilité. Puis, elle descendit de ces hauteurs, pour s'occuper d'une nouvelle interdiction de son fils. Tandis que M. de Boccard assurait que, jouissant de 5,000 livres de rente comme Louis, on pouvait, à Fribourg, avec de l'intelligence et de l'ordre, « avoir carrosse et donner assez souvent à manger, » ce prodigue incorrigible fit environ 80,000 livres de dettes en trois ans. Mme d'Épinay parla, à ce propos, de vendre ses diamants, et les vendit effectivement, un peu plus tard, à l'impératrice de Russie. Louis, dans une lettre du 30 décembre 1778, la supplie de n'en pas venir à cette extrémité; mais elle devait appliquer le prix plus à ses propres dettes qu'à celles de son fils. On la voit, en effet, donner à Fribourg beaucoup de conseils et fort peu d'argent. Ignace de Boccard, un cousin de sa belle-fille, écrivait à Mme de Belsunce, le 23 novembre, et lui demandait assez vivement que ses parents « fassent quelque chose *gratis* dans cette circonstance; un envoi de cent louis ferait bien des affaires », et servirait notamment à le rembourser de 200 ou 300 livres, dont il s'est porté caution vis-à-vis d'un notaire. Il ne les obtint pas. Mme d'Épinay n'envoya rien de plus que 900 livres à sa belle-fille, relevant des couches où elle mit au monde — le 24 janvier 1779 — Anne-Élisa-

beth-Louise, sœur cadette de Pierre-Louis-Nicolas-Joseph-Quirin, né le 30 octobre 1777, et d'un autre fils, mort en bas âge. Le ménage, qui supporta intégralement le poids des intérêts de sa dette, — soit 3,000 livres, — jusqu'à des temps meilleurs, dut vivre avec un revenu de 1,825 livres. Un dernier enfant, Marie-Joséphine-Françoise-Rosalie, lui naîtra le 29 août 1781. Louis, le pauvre homme qui ne fut jamais qu'un sot, pleurait outre mesure, et se plaisait à rapporter à sa mère que l'advoyer de Fribourg lui avait dit « les choses les plus satisfaisantes sur sa conduite, et l'avait exhorté de continuer » ; mais il ne devait point de larmes au sacrifice des diamants, auquel il eut si peu de part (1).

Mme d'Épinay ne lui réserva rien non plus sur un emprunt d'une nature fort délicate, qu'elle contracta environ au même temps, et dont voici très brièvement l'histoire. Lors de la réhabilitation de Calas, Louis XV donna 18,000 livres à sa veuve; Grimm et Diderot, d'autre part, firent reproduire un dessin de Carmontelle représentant la famille du supplicié, et la gravure, mise en souscription, rapporta 6,000 livres. Quelques libéralités complétèrent, au profit de Mme Calas,

(1) L'interdiction fut prononcée le 20 novembre 1778. Voyez, sur cette affaire, le petit dossier de lettres conservées à la Bibliothèque nationale (Mss., F. fr., nouv. acq. 4071), et *Dernières années*, p. 530 et suiv.

une somme de 25,000 livres, qui tomba aux mains de Mme d'Épinay; et cette impotente souscrivit, le 25 mai 1778, une obligation régulière, où elle se chargeait des fonds susdits, « pour les faire fructifier. »

Son état empire, elle n'a plus de remède à ses souffrances que l'opium. Sa correspondance s'épuise avec Galiani, qui, cependant, le 2 mars 1779, reprend la plume avec cette exclamation paradoxale : « Vive l'opium et vive la vieillesse ! » Je relève dans la lettre suivante, datée du 17 avril, ce passage : « Je suis fâché de votre chagrin sur le veuvage de Mme de Lalive; pour lui, je crois qu'il a bien fait de mourir [18 mars]. » Grimm, lorsque, la folie du pauvre Jully paraissant incurable, on vendit ses collections, avait écrit les lignes suivantes; notice nécrologique anticipée, où, neuf ans avant sa mort, il en parlait au passé (1) :

C'était un homme aimable et généralement aimé. Il n'avait pas beaucoup d'esprit, il n'avait pas un grand fond; mais il était doux et aimable dans la société;

(1) *Correspondance littéraire*, VIII, 464. — Voici le commencement du passage : « On vient de publier le *Catalogue raisonné des tableaux des différentes écoles, des figures et bustes de marbre, groupes et bas-reliefs de terre cuite, dessins et estampes, coquillages et meubles précieux, qui composent le cabinet de M. de Lalive, ancien introducteur des ambassadeurs.* Ce cabinet doit être vendu au plus offrant, le 5 mars prochain... M. de Lalive se trouve, depuis quelques années, dans un état de santé si déplorable, que sa famille a pris le parti de faire vendre son cabinet au profit de ses enfants mineurs. »

riche d'ailleurs, et d'une figure intéressante, un peu dévot, un peu musicien, un peu graveur, il n'en faut pas davantage pour être à la mode, à la cour et à Paris... Il avait entrepris de recueillir un cabinet de tableaux français, et il mettait du zèle et du patriotisme dans l'exécution de ce projet. On trouve, dans ce cabinet, les premiers ouvrages de Greuze, dont le principal est le tableau du *Père de famille*.

Lui-même avait publié, en 1764, le *Catalogue historique du cabinet de peinture et sculpture française de M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs, honoraire de l'Académie royale de peinture à Paris.* « Un peu graveur, » disait-on de lui tout à l'heure, il avait appris le dessin avec Natoire, l'auteur des « tableaux de Psyché » qui décoraient le salon de la Chevrette. On se rappelle la gravure qu'il avait faite des vues de la Chevrette et de la Briche dessinées par Francueil; il a gravé, en outre, un portrait de son père par Rigaud, et deux portraits de lui : l'un peint par le même artiste, l'autre dessiné par Cochin, et placé en tête du *Catalogue* ci-dessus. Ces planches sont médiocres, — je laisse de côté le reste de son œuvre, — malgré l'aide qu'on dit qu'il se fit prêter (1). « Un peu musicien, » il jouait de la harpe ; Carmontelle l'a représenté avec cet instrument, dans un troisième portrait, qu'on voit à Chantilly (2).

(1) Voyez à la Bibliothèque nationale.

(2) Musée Condé, VII, 32. Gruyer, *les Portraits de Carmontelle*, p. 247.

En 1779, Mme d'Épinay fut plusieurs fois en danger de mort, avec des intervalles, cependant, où elle se ranimait, et faisait bon visage au monde, jusqu'à y poursuivre des connaissances nouvelles, car c'est à cette date qu'il faut placer la visite que Mme de Genlis conte en ces termes (1) :

Parmi les compliments sans nombre que je reçus, au Palais-Royal, sur le premier volume du *Théâtre d'éducation* [1779], j'en reçus un de Mme d'Épinay, que je ne connaissais pas du tout. C'était alors une femme de cinquante [trois] ans, très infirme, et qui ne sortait point; elle me demandait avec instance d'aller la voir. Sa lettre était aimable, je me décidai à lui faire une visite; elle me reçut si bien, que je promis d'y retourner. M. Grimm logeait chez elle, et il était toujours en tiers avec nous. Je l'avais déjà vu à Venise, et, sans le trouver aimable, sa conversation me plaisait, parce qu'il avait beaucoup voyagé, et qu'il répondait avec complaisance à toutes mes questions.

C'est une vue ouverte sur l'intérieur de la Chaussée d'Antin : Grimm y reçoit avec Mme d'Épinay, et fait les honneurs de son salon. Il écrit aussi bien, en son nom, des lettres qui sortent infiniment du cercle de leur intimité. Ainsi, il l'associe aux sentiments d'admiration et de gratitude qu'il exprime à Necker, à propos de son mémoire sur les Assemblées provinciales : « Mme d'Épinay, lui dit-il, partage ma recon-

(1) *Mémoires*, III, 105.

naissance. Cette lecture a fait une distraction bien puissante à ses maux habituels, dont elle est plus accablée qu'à l'ordinaire (1). »

Dans la série des lettres de Naples, on passe du 18 septembre 1779 au 18 mars 1780; voici quelques mots de la dernière : « Madame, vous ne sauriez imaginer le plaisir que m'a causé une lettre de vous qui me parle de tout autre chose que de votre santé. Il est vrai que le sujet de votre lettre ne m'intéresse guère, et m'embarrasse un peu; mais enfin, puisque vous regrettez si fort une défunte, c'est une preuve que vous sentez en vous-même que vous n'allez pas la suivre. Ainsi soit-il! Je tâcherai de vous servir de mon mieux. » De qui et de quoi s'agit-il? Il ne me paraît pas douteux que Mme d'Épinay avait demandé à l'abbé l'épitaphe latine qu'il lui envoya dans sa lettre du 3 juin, et qui était destinée au tombeau de Mme Dupleix de Pernan, morte à trente et un ans, le 7 janvier de l'année précédente. M. de Magnanville avait perdu en elle une fille charmante; il renonça aux plaisirs et même au séjour de la Chevrette, où la rampe du fameux théâtre ne se ralluma jamais (2). En 1781, Pedro de Alcan-

(1) D'Haussonville, *le Salon de Mme Necker* (*Revue des Deux Mondes*, 1880, VI, 817.)

(2) Le 4 mai 1781, M. Duparc, l'un des administrateurs des domaines du prince de Condé, écrivait : « Nous allons repiquer un peu vivement M. de Savalette, sur le pavé de la chaussée de l'étang d'Anguien. Il paraît qu'il s'en bat un peu les flancs,

tara de Toledo, duc de l'Infantado, lui succéda; il dut se laisser attirer au souvenir du temps où son beau-frère de Starhemberg, ambassadeur d'Autriche, passait la belle saison à Épinay, fort mêlé aux plaisirs des châteaux voisins, particulièrement de la société de Dufort. Ils avaient épousé deux sœurs, princesses de Salm-Salm, des dix-huit enfants du rhingrave Nicolas-Léopold : Starhemberg, Marie-Françoise-Josèphe; l'Infantado, Marie-Anne. Ce dernier achètera, à Paris, en 1787, l'hôtel Saint-Florentin, du duc de Fitz-James.

La lettre de Galiani, du 3 juin 1780, débute par un glas : « Madame, votre dernière lettre est du 21 février : cela fait trois mois juste que vous ne m'avez donné aucune nouvelle de votre santé. Grimm non plus. Personne ne m'écrit plus de Paris. A la fin, le temps a opéré et gagné la bataille. » Mme d'Épinay répondra par des protestations et par quelque effort, et l'on essayera, de part et d'autre, de se faire illusion; mais en vain; le silence devient de plus en plus difficile et enfin impossible à rompre. La pauvre femme est, d'ailleurs, étourdie d'un coup dont elle et Grimm exagèrent incroyablement la gravité, de « la grande réforme dans les fermes », qui consiste en ceci : Necker a réduit à quarante le

actuellement qu'il n'a plus la Chevrette. Cela n'est pas très beau; il a reçu notre argent, et il nous laisse dans le pétrin. » (Archives de Chantilly, BA-12.)

nombre des fermiers généraux, et restreint le rôle financier de la compagnie au recouvrement des taxes douanières et des droits d'entrée à Paris, à la vente du sel et au monopole des tabacs; les croupes sont supprimées, et les parts d'intérêt remboursées.

Cependant, voici la situation de Mme d'Épinay, que je trouve fort peu diminuée. On lui rembourse 90,000 livres, et elle obtient, sinon le privilège, accordé à quelques-uns, d'être exceptée de la réforme, du moins l'adoucissement d'une pension de 4,000 livres, qui sera reportée, après elle, sur la tête de sa fille (1). Sa maison de la Chaussée d'Antin, d'autre part, représente un revenu de 5,000, défalcation faite de la rente de 1,000 qui paye le prix du terrain. C'est donc encore 13,500 livres, qui font plus que doubler les 13,000 qu'un beau-père riche et bienveillant, et qui savait le prix des choses, lui avait laissées « pour subsister et s'entretenir honnêtement »; le total est 26,500 livres, chiffre inférieur de 1,000 livres seulement à celui de 1762. Où est le revers? Pourquoi cet affolement?

Il n'a guère que deux prétextes : l'amortissement de l'emprunt à Mme Calas, puis le contretemps que je vais dire. Une somme de 8,000 livres

(1) *Correspondance littéraire*, I, 34. — *Deuxième Supplément historique et essentiel à la 2e partie de la liste des pensions jusqu'à la page* 104, au Palais-Royal, 1790, in-8°, I, 46.

avait été libéralement donnée à Mme d'Épinay, en novembre 1780, pour parer à « la détresse », dit Grimm, du temps qui s'écoula, — quelques mois, — entre la suppression des parts d'intérêts et l'octroi gracieux d'une pension. Mais Necker, le ministre bénévole, négligea de prendre là-dessus les ordres du roi, et, six mois après, ayant perdu sa place, son successeur, qui ne trouva pas « le don de cette petite somme autorisé par le bon du roi, la redemanda à cette femme malheureuse ». Aucune démarche n'aboutit pour faire « entendre raison » au ministre des Finances. La plainte fut portée devant « la Minerve du Nord », qui d'abord acheta les diamants de Mme d'Épinay, qu'elle trouva « fort bons dans leur espèce », et conclut une affaire avantageuse, qu'elle n'avait point cherchée. Elle-même s'était employée à trouver un moyen de lui faire ravoir sa pension : « J'ai si bonne opinion de Louis XVI et de ses ministres, écrivait-elle le 7 septembre 1780, que je crois que, s'ils apprennent la situation de Mme d'Épinay, ils ne manqueront pas d'y remédier (1). » Elle échoua. Un beau jour elle donna l'ordre à Grimm de verser deux fois 8,000 livres à son amie, et de mettre au cou d'Émilie le chiffre en diamants de l'impératrice. Grimm feignit de croire qu'elle faisait de la jeune fille, en lui en remettant les insignes, une

(1) CATHERINE II, *Lettres à Grimm*, éditées par Jacques Grot, Saint-Pétersbourg, 1878, in-4°, p. 190.

de ses dames d'honneur, et il ne fut pas contredit par la bonne grâce de Catherine. L' « ordre de Catherine II », composé de 22 diamants, pesant 11 carats, fut payé 2,850 livres à « Jolivet et Cie, jouaillier de Mgr. le duc d'Orléans (1) ».

Lors de la disgrâce de Necker, Mme d'Épinay lui écrivit, — le 20 mai 1781, — une lettre de regrets et d'hommages, et où elle s'excuse d'importunités dont elle se défendait jadis d'avoir jamais la pensée; j'ai annoncé cet aveu :

Je sens, Monsieur, qu'il est peut-être fort indiscret de vous parler de la peine que je partage avec tout le public, et que j'ose prendre la liberté de vous assurer que personne ne ressent aussi vivement que moi. Tous nos amis communs m'ont interdit l'honneur de vous écrire; mais mon sentiment me commande de vous réitérer l'hommage de ceux que, de tout temps, je vous ai voués; j'y joignais celui de la reconnaissance pour tout le bien public que nous devons à votre ministère, et pour avoir bien voulu vous occuper de moi dans ces moments de crise. Pardonnez mon indiscrétion : c'est une faute de mon cœur. La grâce et la distinction que j'ai l'honneur de vous demander, c'est de ne pas me répondre; je ne vous ai été que trop un sujet d'importunité. Si je puis espérer que, dans quelques jours de loisir, vous me fassiez l'honneur de me venir voir, vous mettrez le comble à mes vœux.

Recevez, avec votre bonté ordinaire, etc. (2).

(1) Catherine II, *Lettres à Grimm*, éditées par Jacques Grot, Saint-Pétersbourg, 1878, in-4°, p. 227 (26 janvier 1782). — *Lettres de Grimm*, p. 99 et 143. — Arch. nat., *Papiers séquestrés*, T 319[5].

(2) *Le Salon de Madame Necker*, p. 812. Necker avait acheté Saint-Ouen de De Laborde en 1770.

De cet homme qu'elle reconnaît qui n'a pas le temps d'écrire, elle sollicite une visite; c'est pour l'honneur de son salon.

1782, 1783 : nous touchons aux années funestes. Acoquiné avec la survivante des demoiselles Verrière, — la d'Orgemont après la Fursy, — d'Épinay a continué de vivre loin de sa famille, selon la bassesse de ses goûts et le désordre de son esprit. Sa situation se liquide lentement : le 19 mai 1781, il vend, moyennant 13,000 livres, à Arnail Fornier, écuyer, l'usufruit d'une propriété appelée la Petite-Briche, sise sur le territoire de Saint-Denis, au bord de la Seine, et contiguë à la Briche d'Épinay. C'était, sans doute, celle où il avait installé jadis les demoiselles Verrière, au scandale du voisinage : la date de cet éclat s'en trouverait fixée à l'été de 1756 (1). Le 14 décembre 1781, il tomba assez gravement malade pour que Mme d'Épinay s'occupât éventuellement de l'apposition des scellés au château de la Chevrette, au moins « sur le chartrier où sont les papiers concernant les propriétés des terres de la Chevrette, Deuil et Épinay, et autres y relatifs ». Cependant, il ne mourut que le 16 février 1782. Son corps fut transporté, le 17, de la

(1) Archives départementales et communales de la Seine, *Lestres de ratification*, 12244A. Cette lettre a été citée par M. Lucien Lazard, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1903, p. 37. La vente est du 30 juillet.

Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque en l'église d'Épinay, accompagné de Lalive de la Briche et du vicomte de la Chastre, les deux beaux-frères réconciliés (1).

Mme d'Épinay, mourante elle-même, est toute aux soins de la seconde édition des *Conversations d'Émilie*, dernier et cher souci, fruit de veilles douloureuses, et dont la récompense académique lui causa une de ses plus grandes joies (2). L'Académie les couronna, en effet, le 13 janvier 1783, les préférant à *Adèle et Théodore*, de Mme de Genlis. Deux femmes seulement se disputaient le prix d'utilité de M. de Montyon. Les politesses échangées à ce propos furent exquises : Saint-Lambert fut délégué par l'Académie pour annoncer ses suffrages à l'auteur ; elle rendit grâces de cet honneur, et d'Alembert remercia du remerciement.

Qu'est-ce que les *Conversations d'Émilie,* très brièvement? Mme d'Épinay a répondu : un catéchisme moral. Ne vous laissez pas leurrer à l'enseigne, et ne songez pas à un livre inspiré par le moindre reste de sentiment religieux; les *Affiches*

(1) Deux actes de décès furent rédigés le même jour, 17 février 1782, à Paris (Registres de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque) et à Épinay. Les témoins de la sépulture, à la campagne, furent la Briche, comme ci-dessus, et M[re] Nicolas-Charles Dubuisson de Blainville, chevalier, seigneur de Blainville et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré.

(2) Le manuscrit en est conservé à la Bibliothèque nationale (F. fr., acq. nouv., 1841-1842).

de Paris trompaient leur public en imprimant : « On peut s'en servir avec le plus grand succès, pour insinuer, d'une manière douce et efficace, les sentiments d'une vraie piété et d'une religion solide, qui doivent faire la base de toute bonne éducation (1). » N'y voyez que le premier essai d'un manuel de morale indépendante. C'est cette « nouveauté », cette « originalité » que Galiani loue, en ajoutant que le livre « pèse autant par ce qu'on y dit que par ce qu'on n'y dit pas ». Dans le fond, l'œuvre est vide et disproportionnée aux forces de l'amie des philosophes; dans la forme, nul plan, nulle méthode, un pot-pourri. Meister, tenant la plume pour Grimm, a cité, parmi les ouvrages qu'elle laissait : « Une suite encore imparfaite des *Conversations d'Émilie.* » Encore imparfaite, une seconde édition, mûrie pendant sept années ! Ce mot tout simple juge le livre et l'impuissance de son auteur. Cent sujets y sont effleurés, les plus banals et les plus imprévus, les plus abstraits et les plus frivoles, les plus quintessenciés et les plus discords. Cherchez, dans leur amas rebutant, des réflexions sur les impropriétés du langage, l'excès d'imagination commune au génie et à la folie, l'inutilité des rosières, les embarras de Paris, la morale stoïcienne, les beautés de Gessner et celles de Plu-

(1) Numéro du 2 mai 1781.

tarque, le génie de Catherine et l'excellence du gouvernement républicain. N'oubliez pas certain conte de fées. « Quel conte! » s'écriait Galiani, si sobre et si singulier dans son admiration, qu'on doit croire qu'il ne l'avait pas lu. Quel conte! répéterai-je, après en avoir épuisé, à toute force, l'incroyable ennui. Lisez enfin, dans la dix-septième conversation, l'origine des idées expliquée, non par l'auteur à Émilie, mais par celle-ci à sa poupée. Et vous songerez à la petite Montausier disant à Mme de Rambouillet : « Or çà, ma grand'maman, parlons d'affaires d'État, à cette heure que j'ai cinq ans. » La philosophie, au siècle suivant, a détrôné la politique; mais les précieuses y ont aussi bien établi leur empire : « Or çà, grand'mère d'Épinay, parlez de psychologie à Émilie, qui va avoir l'âge de raison. »

Elle a pris, quelque part, cette devise : *Facundam faciebat amor*. Et l'on sent la triste équivoque où elle s'est complu. Mais combien l'amour maternel a peu de part dans ces pages! Écoutez-la dire à son élève, après le fameux conte : « J'ai eu tort de vous le faire lire, parce qu'il contient une infinité de choses au-dessus de votre portée, et dont vous ne pouvez sentir le mérite ou le défaut. » Pour qui écrivait-elle donc, si ce n'est pour Grimm, Diderot, et le cénacle philosophique? Je me permettrai de proposer cette traduction de sa devise : « L'amour faisait toute ma faconde. »

En veine de franchise, toutefois, dans un passage des *Conversations*, elle a écrit (1) :

Du temps de mon enfance, ce n'était pas l'usage de rien apprendre aux filles. On leur enseignait les devoirs de religion tant bien que mal, pour les mettre en état de faire leur première communion. On leur donnait un fort bon maître à danser et un fort mauvais maître de musique, et tout au plus un médiocre maître de dessin. Avec cela, un peu d'histoire et de géographie, mais sans aucun attrait; il ne s'agissait que de retenir des noms et des dates, qu'on oubliait dès que le maître était réformé. Voilà à quoi se réduisaient les éducations soignées. Surtout, on ne nous parlait jamais raison; et, quant à la science, on la trouvait très déplacée dans les personnes de notre sexe, et l'on évitait avec soin toute espèce d'instruction.

Un autre aveu, — celui-là fait à Galiani, — peut être donné comme conclusion à ce morceau et comme épigraphe sincère au livre tout entier (2) : « Je suis trop ignorante pour qu'il me vienne assez d'idées vraies pour mettre l'esprit de côté. » Mme d'Épinay avoue la faiblesse de ses dissertations alambiquées et l'explique : à chercher l'esprit, on tombe dans le bel esprit. Après cela, répandez tout l'esprit du monde dans l'éducation, c'est vanité pure et semence infertile. Ne nous attardons pas; aucune épigraphe n'est à imaginer pour ce livre, mais bien plutôt, si j'ose dire, une épitaphe; il m'a fallu secouer, pour le

(1) Douzième conversation.
(2) *Lettres de Galiani*, II, 299.

retrouver, la poussière dont le juste oubli des éducateurs l'a peu à peu laissé se recouvrir. C'est un livre enterré.

Mme d'Épinay se vit entourée de soins assidus, dans les derniers temps de sa vie, par Mme Dufort, et par le mari de cette amie, lui-même, — à ce qu'il raconte, — mais surtout par Mme Sedaine, « qui se dérobait à son chez elle, qu'elle aimait beaucoup, pour la voir presque tous les jours (1). » Elle passa son dernier été, souffrant d'une attaque d'influenza qui s'était ajoutée à ses maux, dans une maison de campagne louée à Chaillot ; elle l'avait quittée avec esprit de retour, car elle y fit creuser, à ses frais, un puits fort coûteux. Au moment où la belle saison commençante allait l'y ramener, le 15 avril 1783, elle mourut, en son hôtel de la Chaussée d'Antin. Elle avait demandé, dans son testament, à être enterrée là où elle finirait ses jours. C'était une manière détournée de refuser la sépulture qui l'attendait dans l'église d'Épinay ; il lui répugna, sans doute, d'aller retrouver le voisinage de son mari, et de laisser un monument, en apparence éternel, de l'union la plus éphémère. L'inhumation eut lieu, le 17 avril, dans le cimetière de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque, en présence de son gendre et de ses deux petits-fils de Belsunce. L'absence de Louis d'Épinay

1) *Mémoires*, I, 421.

donnerait à penser que la vie de sa mère se termina d'une façon brusque, sinon imprévue.

Une heure après sa mort, à dix heures du soir, les scellés sont apposés chez elle. Le procès-verbal dénombre un personnel de sept serviteurs, sans compter une fille de basse-cour qui n'était pas là. Si l'on ajoute que Mme d'Épinay donnait une rétribution « aux femmes » de sa petite-fille Émilie, à la gouvernante de sa petite-fille Louise d'Épinay, — qu'elle avait donc aussi chez elle, — à la femme de charge de Grimm, et payait, de compte à demi avec lui, les services d'un homme d'affaires, ceux qui ont pris au mot l'histoire de sa ruine ne seront pas peu étonnés d'un pareil état de maison. Quel beau sujet d'économies elle aurait dédaigné jusqu'à la fin ! Grimm et Lecourt de Villierre, secrétaire de la légation de Saxe-Gotha et de Mme d'Épinay, assistèrent à l'apposition des scellés, et Grimm, plus tard, fut séquestre des meubles, parmi lesquels une vaisselle d'argent de six mille livres (1).

(1) Arch. nat., T 319^1.

Quatre oppositions furent formées à la liquidation de la succession de Mme d'Épinay, et nous révèlent les créanciers suivants :

Dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas, pour 10,000 livres, restant dues sur l'obligation du 25 mai 1778, qui nous est connue ;

Le propriétaire de la maison de campagne de Chaillot, pour 750 livres, loyer semestriel échu le 1er avril précédent, et 400 livres, frais de forage d'un puits ;

La veuve d'un pharmacien de la rue d'Argenteuil, et un com-

Un coup d'œil au testament de Mme d'Épinay. Les pauvres de Deuil y sont gratifiés de 300 livres, à distribuer par le curé; la paroisse d'Épinay, de 1,000 livres, à placer en rentes, et dont les arrérages, touchés par le curé, seront employés aux œuvres d'instruction et au soulagement des pauvres et des malades. Chaque domestique reçoit 30 livres de pension viagère par année de service.

Parmi les souvenirs particuliers, trois personnes sont à tirer de pair : Grimm, Émilie de Belsunce et Mme Lalive de Jully. A Grimm, la testatrice ne peut témoigner que « son estime et sa confiance », en lui léguant tous ses manuscrits, et le priant, « s'il les juge dignes de l'impression, de vouloir bien les rédiger lui-même ». Émilie, avec le titre de comtesse, dévolu à la nouvelle chanoinesse du chapitre de Notre-Dame-de-Coyse à Largentière, est nommée trois fois, dans le testament et dans un codicille, où sa grand'mère lui lègue : une montre enrichie de diamants, des livres de piété, du linge et des meubles destinés « à monter son ménage, dans son appartement au chapitre », deux rentes viagères, de 500 livres chacune, à partager avec ses cousins d'Épinay, enfin, la médaille d'or que l'Académie vient de

pagnon parcheminier de Chartres, pour des sommes négligeables. Ce parcheminier était peut-être celui auquel Mme d'Épinay s'était adressée, sur le désir exprimé par Galiani d'avoir du vélin préparé pour la miniature. (Lettre du 13 juin 1778.)

décerner à l'ouvrage fait pour son éducation. Les autres petits-enfants de Mme d'Épinay sont nommés aussi avec quelque sollicitude, surtout le chevalier de Belsunce. Mme de Jully reçoit ce témoignage de particulière affection : « Je donne et lègue à Mme de Lalive, ma belle-sœur, la bonne et tendre amie de mon cœur, quinze volumes de ma bibliothèque, de son choix. Je la prie de conserver à mes enfants et petits-enfants les mêmes sentiments qu'elle avait pour moi ; je lui recommande spécialement Émilie. J'exhorte mes enfants à ne jamais se décider, dans les occasions importantes, sans avis et conseil de Mme de Lalive en tout. » C'est la preuve d'une confiance extrême, et qui, au sujet d'Émilie, n'est pas sans faire quelque tort à la mère. Mme d'Houdetot vient après, sur le même rang que son frère de la Briche ; puis une amie d'enfance, Mlle de Valori ; enfin des amitiés plus récentes et d'estime à peu près semblable : la baronne d'Holbach, Mme Sedaine et Mme de Vandeul.

Louis d'Épinay et sa sœur ont, en outre d'un legs universel de moitié, des legs particuliers de peu de valeur : Mme de Belsunce, du linge de ménage et des provisions de mousseline brodée ; l'un et l'autre nommés, d'ailleurs, sans nulle expression de tendresse. Telle était, du moins, la teneur du testament ; un codicille la modifie, en cette disposition : « D'après les conversations que

j'ai eues avec Mme la vicomtesse de Belsunce, ma fille, je vois que les lots que je lui avais destinés dans mon testament ne lui feraient pas le plaisir que j'aurais cru; aussi je les rétracte tous les deux. Je passe, et je donne celui de toutes mes mousselines brodées à Mme la comtesse Émilie de Belsunce, et celui du linge de ménage... au chevalier de Belsunce, pour commencer à monter son ménage. » Cette révocation de legs, si sèche, la vive recommandation d'Émilie à une autre que sa mère durent être pour Mme de Belsunce une amertume mêlée à l'adieu, et comme une rupture après la séparation.

Grimm, on l'a vu, hérite de manuscrits, à publier s'ils lui paraissent dignes de l'impression, et avec une rédaction au besoin modifiée. Qu'est-ce que vaut, en présence de ce désir formel, la fameuse déclaration faite par Mme d'Épinay à Sedaine, après une lecture des *Mémoires* qu'il avait fort applaudie : « Aucun suffrage ne pouvait me flatter plus que le vôtre. J'espère qu'il est sincère, et que vous m'estimez assez pour me dire la vérité. Mais je suis très forte dans mes principes, et jamais cet ouvrage ne verra le jour. Je redoute toute célébrité; mais, quand je serais sûre d'un grand succès, je ne l'imprimerais pas davantage. »

La force des principes de Mme d'Épinay! On y a cru naïvement, quand on avait tant de bonnes raisons pour en sourire. On a consenti à voir un

mémoire justificatif dans un récit où elle masque la plupart des gens, dans un roman plutôt, où, de son propre aveu, la fantaisie abonde. Ses personnages sont des marionnettes. On l'a surprise les habillant dans la coulisse, et arrangeant leurs rôles : « Oter un bras à M de Lucé [pour le punir peut-être de l'avoir serrée si fort entre les deux]; faire de M. de Bellegarde un inspecteur des eaux et forêts; faire naître Grimm en Écosse, et désigner le duc d'Orléans sous le titre du dauphin. » Puis, n'a-t-on pas vu tel parent changé, tels autres supprimés, une enfant mise à la place d'une sœur morte? D'habitude, le plaideur écrit un mémoire pour rendre la vérité plus claire; elle, c'est pour l'embrouiller. Elle arrange une comédie où elle veut que l'on devine : une charade.

Il y avait beau jour que Mme d'Épinay, quand elle donnait ce bon billet à Sedaine, n'écrivait plus que de la « copie ». Je l'ai fait remarquer pour ses lettres mêmes, que Galiani livrait à l'imprimeur sans autre cérémonie, et à charge de réciprocité; ils en avaient la licence mutuelle. L'abbé écrivait : « Vous savez bien, ma belle dame, que notre correspondance, après notre mort commune, sera imprimée. » — « Vous êtes insupportable, répondit-elle, en me rappelant que notre correspondance sera imprimée après nous. Je le savais bien; mais je l'avais oublié. » Son testament met hors de doute qu'elle désirait,

pour ses *Mémoires*, la même destinée. Elle ne les a pas publiés elle-même, peut-être par peur d'un scandale, sûrement dissuadée par Grimm. Elle lui demande un nouvel avis, et s'en remet à son jugement pour attendre, pour atténuer au besoin. Et lui s'est si peu soucié de l'œuvre, qu'après le pillage révolutionnaire d'un exemplaire mêlé à ses papiers, il n'a pas songé à redemander à son secrétaire celui qu'il lui avait confié. C'est ainsi qu'à la prudence d'un ami, s'est substituée l'indiscrétion d'un curieux.

Entendons, cependant, l'ami et l'écho de Grimm, une dernière fois, sur Mme d'Épinay, et, du long éloge qu'il lui a consacré dans la *Correspondance littéraire*, retenons quelques lignes concernant son état d'esprit au regard des problèmes éternels (1) :

Au-dessus de tous les préjugés, personne n'avait mieux appris qu'elle ce qu'une femme doit à l'opinion publique, même la plus vaine. Elle avait pour nos vieux usages et pour nos modes nouvelles la complaisance et la considération que leur empire aurait pu attendre d'une femme ordinaire. Quoique toujours malade et toujours renfermée chez elle, on la voyait assez attentive à mettre exactement la robe du jour. Sans croire à d'autres catéchismes qu'à celui du bon sens, elle ne manqua jamais de recevoir ses sacrements de la meilleure grâce du monde, quelque pénible que lui fût cette triste cérémonie, toutes les fois que la décence ou les scrupules de sa famille parurent l'exiger.

(1) Tome XIII, p. 397.

Nous achevons de connaître Mme d'Épinay par ses dispositions morales de l'heure dernière, et de nous convaincre qu'il n'y eut rien de profond sous ses dehors parés, et que, vaine comme l'opinion qu'elle flattait, démoralisée comme elle, son âme ne fut jamais pénétrée de tendresse ni de sincérité. Elle n'eut que du talent, auquel ajoutez, pour être juste, le charme et un courage patient et invincible à la douleur. Puis vous inclinerez à l'indulgence, parce qu'elle a beaucoup souffert : souffert de la nature et de la fortune. Quelle autre femme elle eût été, épouse de Grimm! Ce « tyran » l'a maintenue fidèle; il lui aurait montré comment on aime une fille, et, n'ayant plus de cour à lui faire, il l'aurait empêchée d'écrire, et préservée même des amoureux posthumes.

Tandis que, de son vivant, elle avait voilé ses fautes, elle offensa la logique autant que la délicatesse en étalant, après sa mort, les *Mémoires* à côté des *Confessions*. Par vanité d'auteur, elle s'est contentée de moins de respect pour sa mémoire que pour elle-même. Cette âme si fine n'eut pas de conscience. Cependant gardons-nous des familiarités où inclinent ceux à qui son portrait passe sous les yeux; n'y cherchons pas, au coin de la lèvre, le sourire de l'amoureuse, et, à cause d'Émilie, souvenons-nous de l'aïeule.

Elle a laissé des portraits, elle n'a plus de tombeau : celui de son mari ne s'est pas retrouvé à

Épinay, après la Révolution; le sien a été détruit avec le cimetière de la Ville-l'Évêque. Comme la crainte d'aller dormir trop longtemps près de lui était vaine! Et puis admirez ceci : la collection de Carmontelle avait compris les portraits de M. et de Mme d'Épinay; entre les mains de Ledans l'épouse a disparu; au musée Condé, on la revoit, mais l'époux manque à son tour. Oh! le galant hasard!

V

APRÈS MADAME D'ÉPINAY.

SA DESCENDANCE. — DERNIER ÉTAT DE LA CHEVRETTE.

§ 1

Liquidations et partages. — Lutte pour la garde d'Émilie. — Grimm triomphe avec l'aide de Catherine. — Il la marie avec le comte de Bueil. — La nouvelle famille, le contrat. — Philémon et Baucis à Varennes. — Naissances et morts. — Démolition de la Chevrette. — Louis naturalisé Suisse. — La Révolution. — Massacre du major de Belsunce à Caen. — Le douaire d'Émilie devant l'Assemblée. — Position précaire. — Émigration.

George Sand a écrit, au sujet de Francueil (1) : « Mon grand-père mourut dix ans après son mariage [donc en 1787], laissant un grand désordre dans ses comptes avec l'État et dans ses affaires personnelles. Ma grand'mère... liquida promptement, et, toutes ses dettes payées, tant à l'État qu'aux particuliers, elle se trouva ruinée,

(1) *Histoire de ma vie*, I, 77.

c'est-à-dire à la tête de soixante-quinze mille livres de rente. » Telle avait été, après la sage administration de Jully, la ruine de M. d'Épinay. Mais la rechute qui motiva son interdiction fut d'autant plus grave, que la réforme de la ferme générale allait tarir la source de beaux revenus ; au surplus, le temps manqua, cinq années ne suffirent pas pour que le régime des économies pût produire, une seconde fois, ses immanquables effets.

M. d'Épinay ne laissa presque rien, en dehors des biens substitués par le testament de M. de Bellegarde. Sa fille renonça à sa succession, le 10 juin 1782; son fils l'accepta sous bénéfice d'inventaire. Elle avait reçu une dot, dont lui, sans doute, avait bien dissipé l'équivalent, dans toutes ses aventures ; quelques débris d'une avance d'hoirie figurèrent, on l'a vu, dans son contrat de mariage. Le partage eut lieu, le 21 mars 1785, sur les bases suivantes : Mme de Belsunce, ayant droit à 302,505 l. 16 s. 8 d., se vit délaisser, pour 307,687 l. 10 s., « les domaines et terres de Deuil, la Chevrette, circonstances et dépendances entre Saint-Denis et Montmorency, » ce qui impliquait le payement d'une soulte de 5,181 l. 13 s. 4 d. Louis eut une part entièrement assise au village d'Épinay, une belle terre d'un revenu de 15,382 l. 17 s., comprenant : le château de la Briche, un moulin, l'étang Coquenard

et deux maisons dans le village. Le fils de l'ancien seigneur figura en tête, à grande distance du reste des imposés, dans le premier rôle du nouveau régime (1).

Mme de Belsunce eut en son lot : la Chevrette, la ferme, groupant une partie des terres, puis des pièces éparses, à Deuil, à Montmagny, à Groslay, à Épinay même, et l'Ermitage à Montmorency; on comprendra que le revenu en soit moins clair que celui de l'autre domaine. Il y aura sujet d'y revenir au moment des ventes révolutionnaires (2).

(1) Le rôle de 1793, établi sur les estimations de 1790, est aux Archives dép. et com. de la Seine (*Contribution foncière. — Rôles*, 1793, t. Ier); les états de section, aux Archives d'Épinay, non pas, malheureusement, conservés dans leur intégrité.

Voici quelques évaluations intéressantes :

— Château de la Briche, estimé 1,200 liv. — 1/4 déduit . . .		900	2,540 liv.
Cour, jardin, parc et pièce d'eau, 3,280 perches, à 50 l. l'arp.		1,640	
— Moulin.	estimé 600 liv. — 1/3 déduit	400	580
— Ferme	estimée 200 liv. — 1/4 déduit	150	
— Cour, bâtiments ruraux . . .	60 perches, à 50 liv. l'arp . .	30	
— Étang Coquenard, 3,584 1/2 p...	4,271 p., estimés 600 liv. — 1/3 déduit : 400		
— Queue dudit étang, 686 1/2 p...			

Les terres de Mme de Belsunce, dans le village d'Épinay seulement, étaient, d'après les mêmes sources, d'un revenu de 2,005 livres.

(2) Les Archives dép. de Seine-et-Oise n'ont pas conservé, comme celles de la Seine, quelques rôles de la contribution foncière du commencement du nouveau régime. D'autre part, les états de section de Deuil ne sont pas absolument entiers. Cependant, une note rencontrée à Versailles, dans le dossier DE BELSUNCE de la série Q, m'a fait connaître le chiffre authentique du revenu du domaine de cette famille à Deuil : 8,185 l. On connait celui d'Épinay : 2,005 l.; on verra celui de l'Ermitage : 433 l. Le total 10,623 est incomplet, en l'absence de renseignements sur Montmagny et Groslay. Nous trouverons plus loin d'autres

De la succession de Mme d'Épinay nous n'avons guère à dire. L'adjudication de son hôtel de la Chaussée d'Antin eut lieu, sur licitation, à l'audience des criées du Châtelet de Paris, le 21 juillet 1784. Les enfants avaient renoncé à la succession de leur mère, le 29 septembre 1783, pour s'en tenir au legs universel de moitié fait à chacun d'eux. Louis, qui se qualifie « ancien conseiller au parlement de Pau et, à présent, capitaine à la suite des dragons au service de France », comparaît, en réalité, — ce bourgeois de Fribourg, — assisté de son conseil; il est grevé de substitution (1). L'hôtel fut vendu 125,568 livres à Jacques-Michel Canuel, avocat, futur membre de la première commune parisienne, et qui y mourut, le 7 janvier 1822.

La vicomtesse de Belsunce regagna la Navarre, ses affaires réglées, et laissa Émilie à Paris, ayant

bases de calcul, qui nous fourniront un chiffre vraisemblablement exact.

Le seigneur suzerain s'était ému tardivement (16 juin 1784), pour la conservation de ses privilèges. Lalive d'Épinay était mort « sans avoir servi féodalement S. A. S. », à propos des deux seigneuries relevant du duché d'Anguien. « Il paraîtrait indispensable [dit-on, au conseil du prince], pour la conservation de mouvance dudit duché sur les seigneuries de Deuil et d'Épinay, d'en demander le service féodal aux enfants, héritiers et représentants du sieur Lalive d'Épinay, ensemble la communication des titres qui pourraient servir à faire connaître la consistance de ces terres, dont on ignore quels sont les domaines et les droits, faute d'aveu et de dénombrement. (Arch. de Chantilly, B A-30.) »

(1) Arch. dép. et com. de la Seine, *Lettres de ratification*, 16351[A].

eu le dessous dans un conflit singulier que Grimm raconte en ces termes (1) :

« Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que je parvins à empêcher ses parents de l'emmener dans leur terre, à l'extrémité du royaume, sur la frontière d'Espagne, où elle était née, mais où l'on ne parlait pas même le français, et où son éducation et son établissement futur eussent été également à peu près impossibles. On se rendit enfin à la raison, et, pour achever son éducation, on la mit à Paris, sous ma surveillance, au couvent de Saint-Antoine, où une princesse de Beauvau était abbesse. » Grimm eut, — il ne le dit pas sans cause, — beaucoup de peine à triompher du désir très légitime des parents, de se réserver la garde délicate et l'agréable compagnie d'une fille de seize ans. Il en parle à distance, d'un ton apaisé; mais l'affaire fut chaude et débattue, et dura assez pour qu'il eût le temps de demander de l'aide à Saint-Pétersbourg.

Il employa, en effet, d'autres arguments que l'éloignement de la Navarre et les difficultés d'éducation qui en naissaient, pour arriver à ses fins. La jeune fille avait été sa pupille, en quelque sorte, depuis sa plus tendre enfance; il fit valoir une affection qui pouvait se comparer à celle des parents mêmes, et dont il lui avait donné des

(1) *Correspondance littéraire*, I, 35.

marques en plaçant de l'argent sur sa tête (1). Il y ajouta une promesse qu'il devait tenir, celle de sa succession, et, s'échauffant à la lutte, une menace qui se devine dans cette lettre de Catherine (2) :

Vos peines, vos afflictions et tout ce que vous me dites du sort d'Émilie me cause une vraie peine; si je pouvais contribuer à vous soulager tous les deux, je le ferais volontiers. Je ne sais à quoi peut vous servir la permission de retirer mon chiffre; mais ma confiance pour vous est telle, que [je suis persuadée que] vous ne ferez rien qui ne soit utile pour Émilie; mais, si vous faisiez, dans un cas extrême, un ballot du chiffre et de celle qui le porte, et que vous les envoyiez ensemble à Pétersbourg, croiriez-vous par là lui éviter un sort fâcheux?

Grimm dut ainsi faire jouer tout ce qui est propre à toucher les cœurs mortels : la sympathie, l'espoir et la crainte. Finalement il aboutit au résultat qu'on a vu. Il le saura rendre très utile à l'avenir d'Émilie; mais ce succès, qu'il n'aurait sûrement pas obtenu s'il n'avait été secondé par le vœu de la jeune fille, dut la mettre plus qu'en froideur avec sa mère, car il y a lieu de croire qu'elle ne la revit jamais. Mme de Belsunce ne se résigna pas sans quelques luttes encore, auxquelles fait allusion Catherine dans une lettre du 22 avril 1785 : « La mère d'Émilie n'a pas le sens com-

(1) Bib. nat., Mss., F. fr. 407. — *Dernières années*, p. 520.
(2) *Lettres de Catherine*, 20 septembre 1783, p. 284.

mun; » et, quatre jours après (1) : « N'ayez pas peur; je ne ferai rien sans vous consulter, sur le compte d'Émilie. Mariez-la, et au plus tôt, le plus convenablement possible. »

C'était tout le rêve de Grimm; il commença de le réaliser avant la fin de l'année ; le 31 décembre, Émilie était accordée au comte de Bueil. Louis XVI, sur la recommandation de Catherine, à lui transmise par le maréchal de Ségur, père du ministre de France en Russie (2), avait éventuellement promis un régiment au fiancé de Mlle de Belsunce, si sa naissance et ses services le mettaient en état de recevoir cette faveur, et un douaire de quatre mille livres à la fiancée elle-même. « Alexandre-Louis-Auguste Duroux de Chevrier, comte souverain de Bueil en Piémont, seigneur de Courtemont-Varennes, et, pour moitié, de Boulages, sous-lieutenant en premier au régiment des gardes françaises (3), » fut proposé par Grimm, agréé de la famille et de la cour.

Il était le troisième enfant et le fils unique, — nous verrons ses deux sœurs, — d'un Duroux de Chevrier (Robert-Gabriel, marquis de Courte-

(1) *Lettres de Catherine*, p. 335, 338.
(2) *Ibid.*, p. 373.
(3) Archives du ministère de la Guerre. « Duroux » est quelquefois écrit « du Roux » ; mais toutes les signatures que j'ai vues sont conformes à la première orthographe, qui est aussi bien celle de la comtesse de Bechtolsheim dans ses *Souvenirs* (*Erinnerungen*).

mont) et d'une Duroux de Tachy; petit-neveu, par sa mère, d'un de Bueil, dont il hérita la comté; domicilié « en son château de Varennes, près Château-Thierry, diocèse de Soissons ». Nous n'avons pas affaire ici d'une généalogie (1); toutefois, un trisaïeul ne saurait être passé sous silence : « Jean Chevrier Duroux, seigneur de Sigy et de Villeneuve-sur-Cher en Berry, » qui épousa, en 1646, Françoise de Mascrani, fille d'une Lumague, parente des Pollalion, et qui dut fréquenter à la Chevrette, un siècle et demi avant que ses arrière-neveux ne fussent en passe d'en hériter. Notre marié (2), orphelin, fut assisté et autorisé d'un oncle paternel, Charles-Jean, comte de Verdon, vicomte de Couvrel, que représenta son frère, Charles-Marie, seigneur de Verdon, chevalier de Malte; un troisième oncle, — soit dit en passant, — était François-Hermenégilde,

(1) Bib. nat., Mss., Cabinet des titres, carrés d'Hozier, vol. 556, Roux, f[os] 307, 322, 327, 328, 332.

(2) Voyez un extrait de son contrat de mariage, donné dans les *Erinnerungen*, p. 469. Du côté de la fiancée, ont signé à ce contrat : ses deux frères; le marquis de Belsunce, maréchal de camp, menin de Mgr le dauphin à présent roi, et Mlle de Vergès son épouse, cousins; M. de Lalive [Gaspard-François], conseiller honoraire au Parlement, grand-oncle; M. le comte d'Houdetot, lieutenant général des armées du roi, et Mme d'Houdetot, oncle et tante; Mme de Nettine, veuve de Lalive de Jully, Mme Prevost, veuve de Lalive de la Briche, tantes; M. le comte de Vintimille et Mlle de Lalive [de Jully], son épouse, cousins; Mme Gabrielle-Charlotte de Beauvau, abbesse de l'abbaye royale de Saint-Antoine, amie.

seigneur de l'Échelle, officier au régiment du Roi. La mariée, encore « demeurante à l'abbaye royale de Saint-Antoine », eut l'assistance et l'autorisation de son père, qui lui constitua une dot de cent mille livres, tant en son nom que comme mandataire de sa femme, — première absence significative de la mère ! — Catherine tint la promesse d'une lettre à Grimm du 9 septembre 1784 (1) : « Quand Émilie se mariera, donnez-lui douze mille roubles ; mais que cela ne soit pas mis dans les gazettes. » Cela fut mis dans le contrat, par le « baron Grimm de Grimmhof et du Saint-Empire, conseiller d'État de S. M. l'Impératrice de Russie, ministre plénipotentiaire... demeurant à Paris, rue de la Chaussée d'Antin ». Le mariage fut célébré, le 22 mars 1786, à Sainte-Marguerite, une paroisse du faubourg Saint-Antoine dont le cimetière devait recevoir les restes de Louis XVII.

Grimm habitait encore l'ancien hôtel de Mme d'Épinay. C'est à lui et là qu'on envoya, du département de la Guerre, le 8 mai, le brevet de la pension de quatre mille livres que le roi avait assignée sur le trésor royal à Émilie de Belsunce, le jour de ses fiançailles, « à titre de douaire, dans le cas et à compter du jour où elle survivrait » à son époux. Brevet confirmé, promesse

(1) *Lettres de Catherine*, p. 318.

royale réalisée après le mariage, le 31 mars (1). L'octroi d'un régiment n'alla pas aussi vite; le comte de Bueil, sous-lieutenant en premier depuis moins d'un an, attendit jusqu'au 1er mai 1788 sa nomination de major en second au régiment du Maine-Infanterie. Ses beaux-frères, le vicomte et le chevalier, figurent à son contrat, tous les deux, comme capitaines au régiment de Ségur-Dragons, régiment qui avait porté le nom de Belsunce jusqu'en 1782, et devait prendre en 1788 celui de chasseurs du Hainaut. Un instant réformés, le roi leur accorda à chacun une gratification extraordinaire de six cents livres. L'aîné passera major en second dans le régiment de Bourbon-Infanterie, à Caen, le 1er mai 1788, à la date précise où de Bueil obtiendra le pareil grade; la bienveillance royale est mue par les mêmes ressorts; mais elle envoyait le pauvre major de Belsunce à la mort (2).

Un mois écoulé depuis le mariage, — le 28 avril, — nous avons la nouvelle, singulièrement prompte, de ses suites naturelles. De Grimm à Catherine (3) :

J'ai pris à mon tour la clef des champs, pour être, pendant quelques jours, témoin oculaire du bonheur de deux jeunes époux qui doivent tout à Votre Majesté... J'ai donc passé huit jours à vingt-deux lieues de Paris,

(1) Archives du ministère de la Guerre, Duroux de Bueil.
(2) *Ibid.*, de Belsunce.
(3) *Lettres de Grimm*, p. 349.

dans le ménage de Philémon et Baucis encore à la fleur de l'âge... Bonne gentilhommière, possédée depuis longtemps par les ancêtres de l'époux: cela est d'une honorable médiocrité, fort éloignée de toute espèce de faste. Philémon et Baucis, avec trente mille livres de rente entre eux deux, n'y pourront pas vivre dans un grand luxe; mais, outre que contentement passe richesse, leur médiocrité ne les rendra que plus dignes de recevoir sous leur toit l'Immortelle, leur bienfaitrice, si elle se met jamais à voyager hors des limites de son empire, vers l'Occident, tout comme l'indigence des premiers Philémon et Baucis leur attira la visite du maître des dieux et des hommes, du grand Jupiter. Cependant, lorsque Émilie aura donné la sépulture à son tuteur, le souffre-douleur impérial, et Philémon de Bueil à deux oncles à peu près du même âge [les oncles du contrat sans doute], ils se trouveront dans une très honnête aisance. J'ai aussi déjà une espérance assez fondée qu'ils pourront perpétuer leur humble et profonde reconnaissance envers l'Immortelle, de génération en génération, jusqu'à leur postérité la plus reculée, puisque Émilie-Baucis éprouve déjà des symptômes de grossesse... Que la volonté de Dieu soit faite! quoique je me fusse contenté, cette année, de la savoir épouse, et que j'eusse attendu sans murmurer jusqu'à l'année prochaine pour la plénitude des droits de maternité.

Elle n'en fut pas empêchée d'assister à une fête donnée par Grimm, le 2 mai, pour l'anniversaire de la naissance de Catherine, ni de paraître à la cour, le 26, présentée par la comtesse de Guerchy, qui avait signé à son contrat : une Duroux de Sigy, mariée au mar-

quis de Guerchy-Nangis, colonel du régiment d'Artois (1).

Grimm parlait de « celui » qui devait venir au monde, « avec le droit presque acquis d'être le filleul de l'Immortelle. » En réalité, ce fut une fille, qu'on nomma Catherine-Hélène-Alexandrine, parce qu'à la marraine impériale furent associés, comme seconde marraine, la grande-duchesse Hélène, et, comme parrain, le grand-duc Alexandre. Elle naquit à Paris, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs (rue Portefoin sans doute), le 13 janvier 1787, et elle eut un frère avant que l'année ne fût close, le 23 décembre. Encore un filleul de l'Impératrice, filleul en même temps du prince Henri de Prusse, prénommé au baptême Catherine-Henri-Louis-Frédéric, et en famille Catau, comme on appelait son aînée Catinka. Une interruption dans la correspondance de Grimm, du 12 décembre 1787 au 12 août 1790, nous prive de réflexions nouvelles sur cette seconde maternité, plus hâtive à tout prendre que la première (2). Mme d'Épinay, vivante, aurait eu à soixante ans

(1) *Gazette de France* (Mis de Surgères, *Répertoire*, t. I). Le même recueil nous apprend que la comtesse de Bueil souscrivit 600 livres, le 27 avril 1787, pour l'établissement, à Paris, de quatre nouveaux hôpitaux. Voyez aussi les *Mémoires de Dufort*, I, 134; II, 421.

(2) La naissance de cet enfant, à vrai dire, fut sans doute prématurée, car elle eut lieu au château de Sigy (Seine-et-Marne),

son arrière-petite-fille, celle qui, devenue arrière-grand'mère à son tour, écrira les *Souvenirs*, source déjà citée, de plus en plus précieuse avec les années.

Une génération nouvelle voit le jour au moment où l'ombre s'épaissit sur le passé. Diderot est mort en 1784; en 1785, Lalive de La Briche, dont la femme, après cinq années de mariage, coulera un veuvage de soixante; le 13 avril 1786, à Saint-Clément-de-Ceaux, dans le Poitou, sa sœur, la bizarre Charlotte, Mme de la Chastre, à laquelle son mari, gouverneur de Châtillon-sur-Indre, futur député de la noblesse aux états généraux, survivra jusqu'en 1821 (1). L'année 1787 voit disparaître : Galiani, autrefois les délices de la Briche, Francueil, l'homme qui personnifia le mieux la douceur de vivre aux temps heureux de la Chevrette, et aussi bien le vieux château de Montauron, la Chevrette elle-même La date de sa démolition s'infère du passage suivant des cahiers de Deuil, rédigés le 14 avril 1789 (2) :

chez une tante, où la mère dut être surprise. Il fut ondoyé aussitôt « à cause du péril de mort », et baptisé le 1er février 1788. Ses parrains et marraines furent le comte de Culant, capitaine au régiment du Roi-Infanterie, et la marquise de Sigy, « tant en leur nom qu'au nom de Sa Majesté Catherine » et du prince Henri de Prusse, oncle du roi. Grimm signifie le consentement de la souveraine et du prince. De Belsunce, point. (Archives de Sigy.)

(1) DE SURGÈRES, 2,500 *Actes de l'état civil ou notariés*, Nantes, 1865, in 8°.

(2) *Archives parlementaires*, IV, 486. Un plan de la collection

« La destruction du château de la Chevrette ayant entraîné la destruction de la seule fontaine qui procurait de l'eau à la paroisse, nous nous trouvons privés, depuis deux ans, de cet élément nécessaire à la vie, et obligés d'aller chercher de l'eau à une lieue de l'endroit. » Autres marques de la fin d'un âge : toujours en 1787, le 18 avril, Louis d'Épinay se fit naturaliser Suisse, et recevoir « communier » de Givisiez, et, les 2 mai et 19 juin, obtint son admission dans la bourgeoisie patricienne et privilégiée de Fribourg ; ce qui lui permettra d'échapper aux confiscations révolutionnaires. Puis l'on appréciera la mélancolie de cette nouvelle (1) :

21 juin 1787. — Mme la marquise de Gléon est un nouvel astre qui paraît sur l'horizon littéraire. [De combien d'autres horizons disparu!] Un éditeur galant [Chastellux] offre au public un *Recueil de Comédies nouvelles* de cette Minerve. Elles sont au nombre de trois... On s'accorde à trouver la troisième pièce [*le Nouvelliste provincial*] sans prétention, vraiment gaie et digne de la scène, comme offrant une action qui pourrait aisément, avec quelques corrections, s'adapter

dite de l'Intendance, — aux Archives de Seine-et-Oise, — figure encore le château en janvier 1786.

« Peu de temps avant la Révolution, M. de Belsunce avait fait démolir (par un motif de jalousie, à ce qu'on dit) son château de la Chevrette. » (L.-V. Flamand-Grétry, *l'Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, Paris, in-8°, p. 171.) Je transcris sans pouvoir aider le lecteur à comprendre.

(1) *Mémoires secrets.*

à l'un de nos théâtres. — Du reste, l'auteur est une femme de qualité, qui a été, dans sa jeunesse, de la cour du feu prince de Conti, qui était belle, remplie de talents, et jouait la comédie avec beaucoup de goût et de grâce; aujourd'hui d'une santé misérable, jouet du mesmérisme pendant longtemps [toujours sous l'influence de Chastellux].

Et ce qui meurt enfin, c'est la royauté.

« La famille de Bueil fut pendant trois ans une des plus heureuses de la terre, lorsque la Révolution éclata, et en fit une des plus malheureuses. » Insistons avec Grimm sur le tableau des premiers temps (1) :

Le comte de Bueil, d'un caractère tranquille et doux, timide à l'excès..., est né sans ambition. Il ne faut pas le chercher parmi les hommes capables de prendre la lune avec les dents, à moins que ce ne soit le croissant placé sur Sainte-Sophie. Ne désirant rien avant la Révolution, il rendait sa femme et ses enfants parfaitement heureux. Possesseur de trois jolies terres dans la même province, avec l'espérance d'en hériter encore deux au moins, il se livrait à la seule passion qu'il avait apportée au monde, celle de s'occuper de leur administration et de leur amélioration; il suivait néanmoins la carrière militaire, avec un zèle qui n'était pas outré, mais suffisant pour n'y pas rester en arrière.

On sait que l'ancienne société se laissa surprendre en pleine pastorale; comme dans une symphonie célèbre, de sourds grondements d'orage se mêlèrent, sans les interrompre d'abord, aux

(1) *Lettres de Grimm*, p. 565.

jeux des campagnes. Puis la foudre, çà et là, commença à faire des victimes. Après la fin tragique des de Launey, des de Flesselles, des Foulon, des Bertier, nul événement n'excita plus de pitié et d'effroi que le massacre du major de Belsunce, le 12 août, à Caen. Tout le monde a entendu parler de cette scène de cannibalisme, où le beau jeune homme, le courageux officier, en haine à la populace, parce qu'il l'empêchait de piller les convois de grains, fut mis en pièces, et son cœur, arraché palpitant de sa poitrine, cuit et mangé par les atroces mégères d'un faubourg. Henri de Belsunce était « le septième de son nom et de sa branche tué en servant ses rois (1) ». Grimm parle de la douleur du chevalier et de sa sœur, sans un mot pour la mère; l'omission dénonce leurs rapports (2).

Émilie, nous dit-il, avait quitté Paris six semaines avant la Révolution : il faut entendre avant le 14 juillet (3). Il la rejoignit à Varennes,

(1) *Dernières années*, p. 599.

(2) « Il est plus aisé d'imaginer l'état de sa malheureuse sœur et de son malheureux frère que d'en donner une idée. » (*Correspondance littéraire*, I, 39.)

(3) *Lettres de Grimm*, p. 397. Voici, à cet égard, un renseignement précis : « J'ai reçu de M. le baron de Grimm, au moment de mon départ de Paris, et pour compte de M. le comte de Bueil, 300 livres. Fait à Paris, le 4 juin 1789. — Signé : Belsunce de Bueil. » Je transcris encore cette quittance donnée par Émilie au même, la veille : « Reçu depuis le mois de janvier, et pour le compte de M. le comte de Bueil, la somme de 1,919 l. 18 s. 3 d., pour la dépense de la maison. 3 juin 1789. » (Arch. nat., T. 319[1].) Le ménage de Bueil devait vivre, Chaussée d'An-

vers la fin du même mois de l'année suivante, parce que « les malheurs de la France et les siens ne lui avaient pas permis de quitter la campagne l'hiver précédent », et qu'elle avait désiré l'avoir auprès d'elle pendant ses troisièmes couches. Il n'y a plus à compter les circonstances où la mère manque à son rôle, et son nom aux lèvres les mieux faites pour le prononcer. Adèle-Charlotte-Rosalie vint au monde le 25 juillet 1790. Elle eut pour parrain un grand-oncle que nous connaissons, Charles-Jean Duroux, seigneur de Verdon, et pour marraine son aïeule de Belsunce, mais représentée par dame Marie-Renaud Duroux de Verdon. A son baptême, les paysans portèrent des rubans aux trois couleurs, et tirèrent de nombreuses salves. Catherine de Bueil se souvenait plus tard de ces réjouissances, encore à demi féodales, à l'entour d'une demeure où il n'y avait plus ni joie ni seigneurie (1). Les sacrifices de la nuit du 4 août s'y étaient fait durement sentir, et l'avenir était menacé dans le grade du mari, dans le douaire de la femme. « Jusqu'à présent, écrivait Grimm le 15 août (2), l'assemblée auguste n'a rien prononcé sur la pension de Mme de Bueil, quoique M. de Wimpffen, un des membres du

tin, chez Grimm, qui avait beaucoup augmenté son loyer; à Mme d'Épinay, il payait 1,700 et 1,800 l.; à ses héritiers, 3,000; à Canuel, 4,500. (*Ibid.*, T 319[5].)

(1) *Erinnerungen*, p. 22.

(2) *Lettres de Grimm*, p. 372.

comité, en ait fait une mention particulière dans son rapport, que je joins ici, où il a fourré un éloge de l'Immortelle, dans un goût analogue au lieu où il devait faire son effet... On m'assure que cet éloge a reçu de grands applaudissements, dans l'antre des douze cents rois avocats. »

La sollicitude de Grimm s'applique aux grandes choses et aux moindres, à conjurer les dangers et à les faire oublier. Il avance les mois de nourrice d'Adèle de Bueil (181 l. 3 d. pour sept mois). De Paris, il expédie à Varennes ce qui est utile et ce qui amuse : provisions, modes, un équipage de cheval à l'anglaise, de la musique souvent, un clavecin pour les relevailles d'Émilie, le 22 septembre. Son rôle paternel, aussi bien dans les temps tragiques, lui tient aux entrailles. Écoutez ce cri, quand, revenant à Paris, après un voyage à Bourbonne et à Francfort, on lui offre, « pour spectacle national, le saccage de l'hôtel de Castries, » le 25 novembre : « Eh! qui donc, imbécile, t'obligeait de revenir? — Ah! qui m'y obligeait? Ce n'est certes ni mon plaisir ni le vœu de mon cœur qui m'ont ramené. » Puis il répète le motif exprimé déjà deux fois, dans des lettres précédentes (1) : « Je me suis donc dit que, ayant accoutumé Mme de Bueil, depuis qu'elle existe, à compter sur moi, ce n'était pas le moment de

(1) *Lettres de Grimm*, p. 383, 384. Cf. les lettres des 20 octobre et 12 novembre, p. 380 et 382.

l'abandonner, et que, puisqu'elle était attachée à la glèbe par les petites possessions de son mari, et puisque, avec trois enfants et une mince fortune, aussi détruite que les plus considérables de la ci-devant France, il n'était pas en mon pouvoir de la tirer d'ici et de lui faire quitter sa triste patrie, comme ont fait tous ceux qui en avaient la possibilité, c'était à moi à revenir ici partager le sort de mon enfant adoptif, à la soutenir, quoiqu'à vingt-cinq lieues l'un de l'autre, autant qu'il dépendait de moi, et enfin à m'ensevelir auprès d'elle s'il le faut. »

Les étrangers eurent, en général, la vue très lucide des écueils où allait se briser la Révolution, après qu'elle avait éveillé les espoirs les plus beaux, et envoyé des colombes au ciel pour lui apprendre le bonheur de la terre. Gouverneur Morris écrivait, quinze jours après la prise de la Bastille (1) : « Le pays est actuellement aussi près de l'anarchie qu'une société peut en approcher sans se dissoudre. » Et Grimm, l'année suivante (2) : « Je crois que nous touchons à une

(1) Lettre du 31 juillet 1789.

(2) *Lettres de Grimm*, 15 août 1790, p. 373.

Il avait donné cependant, le 19 août 1789, la somme de 600 livres au « trésorier général des souscriptions ouvertes, dans chaque district de la ville de Paris, pour la subsistance des malheureux habitants de la capitale, et la paye des citoyens employés au service de la patrie, qui sont hors d'état d'employer leur temps gratuitement. » (Arch. nat., T 319[5].)

crise très violente et très prochaine; les finances aux abois et l'insurrection de toute l'armée, prête à se débander, sont deux symptômes précurseurs d'une prochaine dissolution. » Cependant (1), « Mme de Bueil s'est enfin hasardée à rentrer dans le gouffre, la surveille du jour de l'an [30 décembre 1790]. Sa première apparition à la cour a été cruelle... Tout le monde, en la voyant, s'est souvenu avec émotion et attendrissement de son frère, massacré et mangé à Caen, en août 1789. La reine s'est approchée d'elle, et, les larmes roulant dans les yeux, elle lui a dit : « Madame « de Bueil, je voudrais vous parler; mais cela m'est « impossible. » Puis, « se détournant d'elle, et dévorant ses larmes, elle a continué à tenir sa cour. »

C'est à ce moment que la question du douaire d'Émilie entra dans une phase aiguë. Grimm croyait presque avoir cause gagnée, parce qu'il y avait mêlé l'influence et le prestige de Catherine. Mme de Bueil allait recueillir, pensait-il, les fruits de « l'apostolat » auquel il avait associé le rapporteur (2). Pour se rendre toutes les divi-

(1) *Lettres de Grimm*, p. 397, 398.

(2) Voici un passage intéressant du rapport de Wimpffen, présenté à l'Assemblée dans sa séance du 16 juillet 1790; Grimm l'adressa à Catherine dans sa lettre du 15 août (*Réimpression du Journal officiel*, V, 149, 151) : « Il est de mon devoir, Messieurs, de vous rendre compte que l'impératrice par excellence, cette souveraine du Nord, dont les institutions, marquées au coin du plus sublime génie, ne paraissent toutes avoir pour but que de sevrer sa nation de l'esclavage, que l'impératrice des

nités favorables, il avait témoigné les plus grands égards au président de l'Assemblée, avec lequel nous aurons plus tard une seconde rencontre, inattendue : « L'indomptable, l'inattendrissable Camus quittait son regard farouche, m'écoutait avec complaisance, prévoyait avec satisfaction la reconnaissance que sa clémence pour Mme de Bueil inspirerait à sa protectrice, et, oubliant un moment son rang auguste, me reconduisait jusqu'à son escalier, en m'accordant le titre d'Excellence, malgré les décrets de l'Assemblée... On voulait même, pour hâter cette décision, associer dans cette opération le comité diplomatique au comité des pensions, et la faire prononcer par les deux, pour la rendre plus importante. Tout est fini, tout est détruit. » Pour quelle raison nouvelle? Le prince de Ligne s'était laissé voler une lettre de Catherine, bientôt imprimée « dans une feuille archidémocratique, de sorte que, en moins d'une de ses colonnes, le gazetier passe en revue la moitié de l'Asie et de l'Europe, convenablement drapée... » Comment se représenter devant

Russies, enfin, a chargé M. le baron de Grimm de demander la conservation d'une pension de 5,500 livres, accordée à M. et à Mme Duroux, en faveur de leur mariage, lors de notre traité de commerce avec la Russie. Les mariés ont été dotés, de la part de l'impératrice, de 60,000 livres; de la part du roi, par la pension dont il s'agit. » Le brevet que j'ai cité plus haut (page 202), d'après les Archives de la Guerre, est un « Brevet d'assurance d'une pension de 4,000 livres ».

le redoutable Camus et les douze cents rois, chatouilleux à l'excès et sensibles à la plus petite égratignure? Voilà donc la pension de Mme de Bueil « flambée » ! Reste un espoir en M. de Montmorin; mais « il se passera des années avant qu'on prononce sur le sort des pensionnaires ».

Combien étaient vaines les sollicitudes pour un avenir lointain! L'universel naufrage ne devait guère tarder, et, en attendant, la gêne était entrée dans la maison chère à Grimm : il avait dû solliciter en sa faveur la bienfaisance impériale. Le 10 avril 1791, il croit qu'il sera forcé d'en user à propos de l'inoculation des enfants; il remercia, pour eux et pour leur mère, de « six mille roubles si généreusement placés aux Enfants trouvés de Moscou (1) ».

Il y a ici une lacune de plus de deux années, dans la correspondance de Grimm. Il va aux eaux de Bourbonne (2), puis, incité par Catherine, il met ses amis sur le chemin de l'émigration. La fin de 1791 avait rendu les châteaux intenables : dénonciations, perquisitions, assauts de tout genre en poussèrent les malheureux habitants hors du royaume. Un grand nombre d'officiers donnèrent

(1) *Lettres de Grimm*, p. 422

(2) Du 21 juin (jour de la fuite du roi) au 15 juillet. Il y emmena Mme de Bueil, qui lui donne, à cette dernière date, un reçu de 1,200 livres, « pour la dépense de Bourbonne. » Il est à Aix-la-Chapelle du 25 août au 11 septembre. (Arch. nat., T 3195[5].)

alors leur démission. Décembre vit les de Bueil à Tournai.

§ 2

L'anarchie en Navarre. — M. de Belsunce va aux eaux en Angleterre. — Mme de Belsunce émigre en Espagne. — Confiscation de leurs biens. — Expertise et inventaire à la Chevrette et à l'Ermitage. — Vente des immeubles de Navarre. — Le vicomte et son fils dans les Pays-Bas. — Étapes successives des de Bueil. — Séjour à Gotha. — Pillage de Grimm à Paris. — Générosité et patience de Catherine. — Grimm nommé son ministre résident à Hambourg. — Elle meurt. — Voyage de M. et de Mme de Bueil à Saint-Pétersbourg. — Grimm quitte Hambourg pour Brunswick.

Mais, avant de les suivre hors de France, nous avons à nous inquiéter des parents qu'ils y laissaient, à prêter l'oreille aux nouvelles de Méharin, et surtout de la vallée de Montmorency. Voici une page de Mme de Belsunce qui s'ajoutera utilement à l'histoire de l'anarchie révolutionnaire. Après l'assassinat de leur fils aîné (1) :

Elle et son mari, navrés de douleur, s'éloignèrent bientôt, et vinrent chercher quelque consolation dans la solitude de Méharin. Ils y vivaient tranquilles, et recevaient chaque jour des habitants de Méharin les témoignages les plus consolants d'intérêt et d'affection. Mais, quelque temps après, de malveillants étrangers profitèrent de leur infortune même pour indisposer

(1) Arch. nat., F^7 5490.

contre eux les habitants de quelques communes voisines, en leur peignant la mort de leur fils comme la juste punition de sa haine pour la Révolution. On les leur désigna comme des aristocrates, comme des ennemis du peuple. Bientôt les habitants de ces villages vinrent les provoquer dans leur maison, les menacer et les accabler d'outrages. Ils ne s'en tinrent pas à des menaces. Quelque temps après, une réunion considérable d'hommes se porta dans un bois, très étendu, appartenant à M. de Belsunce, et le coupa au pied... Dominique de Belsunce, déjà âgé et infirme, redoutant les suites de l'égarement de ce peuple, se détermina à abandonner ses foyers et à se retirer de nouveau à Paris.

Les dévastations de bois sont les expéditions coutumières des patriotes de village, facilement entraînés par les contrebandiers et les mauvais sujets. Cependant, les notables de Méharin attesteront plus tard, quand il s'agira de leur rouvrir les portes de la patrie, que leurs anciens seigneurs avaient « donné de tout temps des preuves non équivoques [de leur esprit] d'égalité..., qu'ils étaient aimés par les habitants de la paroisse et charitables envers les pauvres (1) ».

M. de Belsunce, à Paris, logea chez Grimm, — 3, rue Mirabeau, — ne lui ayant donc pas, personnellement, gardé rancune. Puis il adopta le parti, très commun alors, de passer à l'étranger, sous prétexte d'y faire une cure d'eaux minérales, au fond de peur que les mesures déjà prises

(1) Archives nationales, 27 février 1801 (8 ventôse an IX).

contre l'émigration n'aboutissent à lui fermer la frontière (1). Il allégua d'anciennes blessures, des rhumatismes goutteux, son âge, se fit ordonner deux saisons consécutives à Bath et à Bristol, et, muni d'un passeport, le 29 juin 1792, se rendit en Angleterre (2). Il a pu rencontrer, à Bath, Mme de Genlis, avec la jeune princesse d'Orléans et ses deux compagnes, Henriette et Paméla. Il y prolongea au delà du terme fixé son séjour, qui devait finir le 15 octobre. La vigilance du directoire de Seine-et-Oise fut empressée à se signaler. Dès le 24, le retardataire était inscrit sur la quatrième liste des émigrés, et, le 29, ses biens de la vallée de Montmorency, et sans doute ceux de la Navarre, furent mis sous la main de la République (3). Réclamation de Belsunce à Versailles, le 14 novembre. On répond à Sédillot, ancien notaire à Montmorency, son homme d'affaires, en visant simplement les lois des 8 avril et 6 septembre : son nom, provisoirement biffé, sera, faute de justifier sa résidence, « rétabli sur la

(1) Le 5 septembre, intervint, pour déjouer le subterfuge, une « Proclamation du Conseil exécutif provisoire, qui prononce que l'absence de l'empire français, pour cause de maladie ou pour prendre les eaux minérales, ne dispense pas des peines portées contre les émigrés ».

(2) D'après son passeport, il avait « 5 pieds 2 pouces, les cheveux châtain clair, les yeux bleus, le nez long, la bouche ordinaire, le menton aigu, le front bien découvert, le visage plein et long ».

(3) Archives de Seine-et-Oise, série Q, Émigrés, DE BELSUNCE.

liste des émigrés possessionnés dans le district de Gonesse, et les biens meubles et immeubles qu'il y possède seront confisqués. » Et la procédure connue, — inventaires, expertises, — va suivre son cours fort lentement dans l'espèce, contre le fugitif, désormais réduit à l'exil et au silence.

Entrons avec les experts dans la cour de l'ancienne demeure de Mme d'Épinay, et donnons-en le triste tableau (1). Le château et seulement le pavillon de droite ont disparu. Quand on a franchi « la grille à deux battants », visible encore de nos jours, on n'est plus en présence que des communs et du pavillon de gauche, qui est devenu l'habitation principale, et l'est resté dans la propriété moderne. Cet ancien logis du « concierge » mesure dix-neuf mètres de façade; un locataire y est installé, occupant quatre pièces au rez-de-chaussée et un étage unique, que surmontent des greniers couverts d'ardoise. Là et partout règne un grand délabrement; croisées et portes sont en partie sans carreaux ni serrures. Du même côté de la cour, plus près de l'entrée, sont deux bâtiments contigus, où habite le « portier » d'alors : anciennes remises, anciennes écuries, bûchers et autres lieux inoccupés, sans contrevents ni croisées. A droite, la grande écurie d'autrefois, garnie de portes seulement. Dans la

(1) Archives de Seine-et-Oise, *Biens de l'État*, adjudications, n° 5.

cour, un mauvais puits sans margelle, et des tas de tuyaux de fonte ayant évidemment servi autrefois à la canalisation des eaux du château, et « vendus, dit-on, par le citoyen Belsunce avant son départ ». Le potager s'étend à gauche et conserve une citerne, qui ne reçoit plus que des eaux d'égout; au fond, adossé à la ferme, un corps de bâtiment appelé communément « les pavillons » ; nous y reviendrons tout à l'heure. Il reste, à l'état de ruine, un grand pavillon hexagonal, au fond du parc, à gauche. Enfin la clôture même figure dans les estimations, bien qu'en aussi pauvre condition que le reste : « les parties qui ferment l'entrée par deux fossés, ladite grille de fer à deux battants, en mauvais état, avec différentes parties de murs restant de la destruction faite par Belsunce, lors de la démolition du château. »

Total des estimations du loyer des bâtiments, « eu égard aux dégradations et à l'état d'inhabitation : 531 livres (1). »

La loi du 28 ventôse an IV a prescrit que la valeur des maisons soit calculée à raison de dix-huit fois leur revenu net, et le produit est ici de 9,558 livres, auxquelles s'ajoutent 400 livres pour les parties de maçonnerie à vendre. Après

(1) Voici le détail de ces estimations : Pavillon habité, 120 l.; remise et bâtiments à gauche, 100 l.; bâtiments à droite, 126 l.; resserre dans le potager, 30 l.; « les Pavillons » du côté de la ferme, 150 l.; pavillon hexagonal dans le jardin, 5 l. Total : 531 livres.

cela, le mesurage de la surface de l'enclos a donné 93 arpents 5 perches, d'où il y a lieu de déduire 1 a. 25 p. environ, pour celle des bâtiments et de la ferme; reste 91 a. 80 p. de terres, en chiffres ronds, soit, à 50 livres l'arpent, un revenu de 4,590 livres, et, après multiplication par le coefficient légal, — qui est 22 pour les terres, — un capital de 100,980 livres (1). Mais, d'après la loi, l'estimation ne pouvait être inférieure à celle de 1790, et alors on commit une erreur évidente, et qui viciera le contrat passé sur cette donnée : on prit peut-être un revenu de la Chevrette, antérieur à la démolition du château; le fait est que, sur un chiffre allégué de 6,426 livres, on releva le capital à 141,372 livres, et l'estimation totale à 151,330 livres (2).

(1) « Observations : 1° Une partie des murs de clôture, du côté de Montmorency, est déversée vers l'extérieur; une autre partie est tombée, et les portes de clôture sont enlevées de tous les côtés. — 2° Les arbres de plein vent, de cinq à six ans, de nulle valeur, mal venants, gênent la culture à la charrue et ne produisent jamais rien. — 3° Il existait anciennement des fossés en sangsue [pour conduire les eaux à une vanne de décharge], entièrement comblés, et la vanne à moitié; d'où, dans les grandes eaux et fontes de neige, une partie considérable du parc, vers le levant, est submergée. »

(2) Voyez Auguste Rey, *les Cahiers de Saint-Prix et de la subdélégation d'Enghien en* 1789, Paris, 1892, in-8°, p. 40. Voir l'article de la Chevrette, relevé dans les états de section de Deuil, en 1790 :

Pavillon.	estimé 140 l. — 1/4 déduit	112 l. 10 s.	5,172 l. 10 s.
Autres bâtiments. . .	estimés 250 l. — 1/4 déduit	187 l. 10 s.	
Cours, parc, potager.	9,745 perches à 50 l. l'arp.	4,872 l. 10 s.	

J'ai annoncé que je reviendrais aux « pavillons » ; ils en valent bien la peine. Ils sont construits « en moellons du pays et plâtre, couverts moitié en ardoise, moitié en tuile » ; un bâtiment faisant arrière-corps, qui les relie, servait autrefois de salle de comédie. On nous en donne la surface ; il est amusant de constater que « tout Paris », qui, au dire de Mlle de Lespinasse, se réunit là, tenait en 328 mètres carrés. Des escaliers, dans ces deux pavillons, conduisent à un premier étage, où l'on trouve : antichambre, grande chambre à feu, cabinet et garde-robe ; et à un second étage, composé : d'une antichambre, de deux chambres, dont une à feu, et d'un cabinet. Un grenier perdu règne au-dessus de l'ensemble, « grand grenier dévasté de volets et de croisées, et aussi la salle de comédie, où les croisées et portes des pavillons sont en mauvais état. »

Un aperçu du mobilier : « Vestibule de l'ancienne comédie : un tas de planches de sapin, dont cinq grandes, de la hauteur d'environ dix pieds..., deux vieux paravents, en partie pourris, chacun de six feuilles... Dans une chambre au premier, à droite, un grand coffre, rempli de rideaux d'étoffe de soie et de différents habillements de femme en soie de différentes couleurs... Et, de-ci, de-là, coffres remplis de brides de chevaux, cartons de dessins, jeu de trictrac, table à café, tabouret à pieds de biche couvert de soie,

deux paires de bottes, l'une forte, l'autre molle, deux réverbères, un bidet, une bergère garnie de soie... Dans une vieille armoire, papiers de musique, des livres, deux casques... Petit carton où s'est trouvée une épaulette, un trèfle en argent, une harpe... » Ailleurs, un buste de l'homme de l'Ermitage. Ruines pitoyables, vilain bric-à-brac, pêle-mêle grotesque. Un tas de planches de sapin, voilà la scène où Francueil a fait jouer *l'Engagement téméraire*, sous l'œil de Rousseau; et Chastellux, le *Roméo* imité de Shakespeare! Des paravents pourris, voilà les coulisses où Mme d'Épinay et Mme de Gléon se sont prêtées, du cœur et des lèvres, à de délicieux colloques! La carcasse gît, informe et souillée, d'un des plus brillants feux d'artifice qu'aient jamais allumés, en leurs ardeurs confondues, la flamme de l'esprit et l'amour du plaisir.

Le faste a péri à la Chevrette; l'Ermitage s'est conservé alors dans sa simplicité, Rousseau s'y retrouverait chez lui. Le tableau de son ancien asile a toujours de quoi séduire ceux qui veulent vivre, à son exemple, « avec *une* bonne et simple gouvernante, avec *un* chien bien-aimé, avec *une* vieille chatte, avec les oiseaux de la campagne et les biches de la forêt, avec la nature entière et son inconcevable auteur. » Mme d'Épinay lui avait dit, jadis, de l'habitation qu'elle lui proposait : « Elle est située dans la plus belle vue. Il y a cinq

chambres, une cuisine, une cave, un potager d'un arpent, une source d'eau vive, et la forêt pour jardin. » Je n'ai rien à changer à ces lignes, mais à les préciser et à les compléter (1). Les experts du bien national nous apprennent d'abord qu'il comprend un jardin clos de murs, sis au sud de la forêt d'Émile, longeant au levant le chemin des Haras; et, en outre, deux champs voisins, contenant : l'un 12 3/4 perches, l'autre 50. Le jardin a une surface de 1,106 toises, où celle des bâtiments compte pour 46. On y entre, soit par une grande porte au couchant, fermée par une grille de fer à deux battants, soit par une petite porte au levant. La cour est pavée de grès; à droite, la maison d'habitation; en face, le logis du jardinier; et l'on n'a pas cru négligeables une lapinière et une niche à chien. La maison principale offre, au rez-de-chaussée, — en dehors d'une écurie et d'une remise, — une salle à manger et une office, et, à un étage unique, un salon et trois chambres; les cinq pièces annoncées par Mme d'Épinay. La cuisine est dans le petit bâtiment du jardinier, élevé d'un étage comme l'autre. Enfin, je copie presque cette phrase dans le rapport des experts : le jardin est à l'exposition du midi, en pente à mi-côte, soutenu par des murs de clôture et de terrasse, alimenté par un filet

(1) Archives de Seine-et-Oise. Voyez, avec le dossier cité plus haut, *Biens nationaux*, loi du 28 ventôse an IV, n° 1653.

d'eau, planté d'arbres fruitiers et garni en partie de treillage. L'Ermitage a été loué meublé, par M. de Belsunce, le 8 février 1789, moyennant 900 livres; nous reverrons cela. L'expertise conclut à un chiffre de 400 livres pour le loyer de l'habitation et à 33 pour les terres; d'où l'on déduisit, par les opérations connues, une valeur de 7,026 livres, en capital, pour le tout.

Les ventes des biens d'émigrés furent différées, très souvent, autour de Paris; les biens de première origine avaient, sans doute, épuisé les appétits ou les bas de laine. En Navarre, la confiscation alla bien plus promptement à ses fins : de novembre 1793 à mai 1794, la spoliation fut à peu près consommée (1). « Le ci-devant château de Méharin, avec le jardin, l'airial, la basse-cour et ses dépendances immédiates, bordes, vignes, vergers, prairies, » composèrent un seul lot, vendu 57,000 livres; l'ensemble du domaine atteignit 160,000 livres, et les biens immobiliers de cette famille en la contrée, 521,500 livres. Une belle fortune territoriale fut promptement anéantie. Mme de Belsunce s'était vainement

(1) Archives des Basses-Pyrénées, II Q 237, 240. Voici le détail par cantons : Méharin, 160,125 et 10,100; Ayherre, 132,950; Beyrie, 18,435; Amorots, 92,138; La Bastide-Clairence, 2,059; Hélette, 98,225; Orègue, 7,490. J'ai inscrit deux sommes sous le nom de Méharin, me réservant d'expliquer que la seconde, par un double emploi qui ne paraît pas douteux, figure aussi sous la rubrique de Saint-Jean-Pied-de-Port.

« flattée que la faiblesse de son sexe désarmerait les malveillants, et, absorbée par sa douleur, était demeurée à Méharin; mais bientôt des provocations, des menaces de tous les genres, l'obligèrent à s'éloigner pour sauver ses jours (1) ». Elle se réfugia à Oyarzun, en Espagne, un relais de la route de Madrid, situé à moins de deux lieues de la frontière. Elle manquera presque de pain, comme tant d'émigrés, obligés à la résidence par la loi, à la fuite par le péril de la vie. Les vieux juristes auraient dit : *bannir* et retenir ne vaut; et les philosophes : *primum vivere*.

J'ai un peu anticipé, pour n'avoir pas à revenir en Navarre; je rejoins le reste de la famille de Belsunce que j'ai laissée en Angleterre, et à la frontière du nord, vers la fin de 1792.

Le vicomte passa de Londres à la Haye, « emportant avec lui, dit Grimm, de quoi subsister frugalement pendant deux années. » Le chevalier, son fils, gagna Coblentz, s'y fit attacher au prince de Condé, et, malgré sa hâte à se rendre sur le théâtre de l'action, n'arriva à Valmy que huit jours après la bataille, le 28 septembre. Une lettre de lui au prince peint avec une grande exactitude la péripétie qui suivit, et aboutit à une sorte de dislocation; la canonnade de Valmy, qui ne décida pas du sort de la journée, décida du sort de la

(1) Arch. nat., F^7 5490.

campagne. Les alliés, quittant méthodiquement leurs positions, qu'ils avaient gardées, se mirent en retraite, empêtrés, affamés, malades (1). Le chevalier de Belsunce, faute d'emploi, prit du service dans le régiment de Berchini, comme simple hussard, et entra, lui aussi, dans la période de misère (2).

Dumouriez poussa sa pointe au nord, et la bataille de Jemappes lui livra, sept semaines après, les Pays-Bas. La bande affolée des émigrés s'éparpilla devant ses colonnes. La voie douloureuse suivie par les de Bueil et tant d'autres les conduisit de Tournai à Bruxelles, à Aix-la-Cha-

(1) La lettre en question est fort curieuse. Je n'en puis donner ici que les lignes caractéristiques à mon point de vue : « Cependant la suspension d'armes... était terminée. Le même jour [le 30], à midi, je vois partir le gros équipage et les malades pour les derrières de l'armée... Le soir du même jour, l'aile droite des Prussiens fit un mouvement, leva son camp; il était nuit lorsqu'elle se mit en marche; je n'ai pu savoir quelle direction elle avait prise; plusieurs personnes m'ont assuré que l'aile droite de l'armée patriote avait levé son camp à la même heure. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que l'armée de Clerfayt et tout ce qui était resté de Prussiens sur les hauteurs de Valmy s'est mis en marche la nuit du 29 au 30... Une heure après le départ des armées combinées, les patriotes se sont aussi mis en marche. Les princes, le même jour, ont quitté Somme-Tourbe... On ne conçoit rien à tout cela, et chacun s'accorde à croire qu'il y a quelque arrangement, qui a déterminé ces mouvements réciproques... Tous les officiers prussiens et autrichiens regardent la campagne comme totalement finie; ils croient tous qu'il y a quelques motifs secrets qui ont arrêté les opérations. » (Archives de Chantilly, Y, xvi-1, f° 257.) Victoire médiocre si l'on veut, la journée de Valmy n'eut sûrement pas de médiocres résultats.

(2) *Lettres de Grimm*, p. 801.

pelle, à Dusseldorf, enfin à Gotha. C'est à Aix-la-Chapelle que, durant cette période errante d'une année, Émilie fit le plus long séjour; Grimm l'y rejoignit après sa saison coutumière de Carlsbad et le couronnement de François II à Francfort. On y retrouva la plus jeune sœur du comte de Bueil, chanoinesse de Maubeuge, venue là je ne sais comment, et quelques connaissances : les Valois, les Pressac, les Esterhazy, les Nicolaï. L'historiographe de la famille nous dit (1) : « Était-ce par légèreté ou par illusion que toute la noblesse française émigrée, malgré l'inquiétude nécessairement grandissante au sujet de la patrie, continua sa vie de société joyeuse, comme auparavant dans ses terres ou dans les villes d'eaux? Je ne crois pas qu'on ait dansé; mais la musique, les jeux de société et les parties de campagne étaient à l'ordre du jour. » Émilie, « sérieuse de sa nature, ne prenait que peu de part à ces réjouissances; pourtant elle poursuivait avec zèle ses exercices musicaux et fréquentait volontiers de petits cercles d'amis. » Courtes accalmies, interrompues par les assauts de la guerre. De Dusseldorf, il fallut déguerpir à la hâte, presque au bruit du canon, braver les neiges et les frimas de décembre (1792). Ces déplorables bagarres dépouillèrent Grimm, en moins de deux mois, de tout ce qu'il conservait en

(1) *Erinnerungen*, p. 28.

poche de sa fortune. Émilie pensa rester sur ce long chemin de quatre-vingts lieues, et arriva mourante à Gotha (1).

Elle y trouva asile, une première fois, pendant quatre ans et demi, soutenue par la protection de Catherine et l'admirable dévouement de son ami. Je ne puis qu'effleurer ici les événements et les sentiments qui agitèrent alors la petite colonie. Grimm, qui avait séjourné quelque temps à Paris, après la fuite de ses amis, fut proscrit à son tour, pillé, ruiné, tandis qu'il était deux fois couvert par sa qualité d'étranger et par l'immunité diplomatique. Ses collègues ne perdirent qu'un mobilier dans la tourmente; lui y vit sombrer sa for-

(1) *Lettres de Grimm*, p. 755, 567.

Grimm avait des ennemis à Paris. Je n'en veux d'autre preuve que les lignes suivantes, tirées du *Supplément historique et essentiel à la troisième livraison de l'état nominatif des pensions sur le Trésor royal*, au Palais-Royal, 1490, in-8°, p. 16 et 17. J'en dois l'indication à l'obligeance de M. Tourneux. A propos de Le Mercier de la Rivière, l'auteur anonyme du pamphlet précité se livre à cette incroyable diatribe : « Les gouvernements se passionnent quelquefois pour des talents officieux; ils prennent le zèle pour la capacité, et des réflexions pour des vues. Si un homme joint à un extérieur de sagesse un peu d'habileté, il dispose ordinairement de la volonté du ministre. Par l'habileté, j'entends de la souplesse et un penchant à l'admiration. Qu'est-ce qu'un Grimm, par exemple? Qui peut l'entendre, excepté ceux qu'il flatte? Que sont mille autres?... On demandera ce que fait M. Grimm dans toute cette affaire. — Rien, ce n'est qu'un objet de comparaison; mais on est trop heureux lorsque d'un mot on peut exprimer un homme médiocre, adulateur, rampant, faux, insidieux, et prostituant son suffrage comme le mensonge, selon que l'un ou l'autre convient à ses intérêts. »

tune entière, laissée à la foi de la France, qu'il avait toujours habitée. La catastrophe eut sur ses entours, dont il avait reçu des dépôts, une répercussion très douloureuse, et particulièrement sur les plus chers : « Quant aux biens du comte de Bueil, écrivait-il, je les crois perdus sans ressources. Il avait mis chez moi les titres de propriété de ses terres en dépôt. Il les y croyait bien en sûreté; par la violation de ma maison, les barbares et farouches brigands les ont découverts et les ont anéantis... Comment celui qui doit rentrer dans son patrimoine fera-t-il pour prouver contre des acquéreurs de mauvaise foi l'étendue de ses possessions (1)? »

Pour le dire en passant, la plainte, sur ce point, dépassait le désastre. Le pillage, à la Chaussée d'Antin, n'alla pas sans une certaine méthode, sans un inventaire même, qui empêcha une dispersion totale. Si les serrures furent brisées, les portraits de Catherine lacérés, on retrouve, à l'Arsenal et à la Bibliothèque nationale, des débris intéressants des manuscrits et des livres de l'émigré prétendu, et, aux Archives, les papiers les plus divers : depuis les comptes de la cuisine jusqu'au manuscrit des *Mémoires* de Mme d'Épinay, depuis les notes du parfumeur jusqu'aux titres de propriété de la terre de Varennes (2).

(1) *Lettres de Grimm*, p. 461.

(2) Grimm et de Bueil ont une cote commune aux *Papiers*

De Bueil passa de l'état-major du duc de Nassau au régiment de Castries, où il obtint une compagnie. Trois fois, il fallut payer les frais d'une entrée en campagne, pour aboutir toujours à une suppression d'emploi; le dernier licenciement l'atteignit en Angleterre, où il ne faisait que de débarquer. Émilie n'eut, en ces angoisses, d'autre consolation que ses enfants, qui grandissaient et travaillaient dans une innocente sécurité.

Le grand refuge est la généreuse Catherine. Grimm poursuit avec elle une correspondance où ses affaires personnelles tiennent une large place. Les événements de France sont une occasion fréquente de revenir sur le sort de ceux qu'il a arrachés à ses cruels maîtres. Avec une insistance lourde, une monotonie lassante, où les soucis d'un cœur paternel réduisent l'esprit du diplomate, il demande à l'impératrice de reprendre le fardeau des responsabilités qu'il a assumées; il est obsédé par la crainte que la disparition du septuagénaire qu'il est ne mette ses pupilles sur le pavé. Dans un testament qu'il compare à celui d'Eudamidas, il lègue à leur commune bienfaitrice le père, la mère, les enfants et jusqu'à une servante, qui, après avoir défendu admirablement son ancien foyer, lui arrive de Paris, et qu'il ne peut aban-

séquestrés des Archives nationales (T 319[15]). — *Correspondance littéraire*, « la Bibliothèque et les papiers de Grimm pendant et après la Révolution, » XVI, 542.

dōnner. Et elle accepte : Catherine, laborieuse souveraine d'un vaste empire, Catherine le Grand, compatissante, patiente, inlassable, consent à lire des pages et des pages sur le chétif sujet des ennuis d'une obscure famille étrangère. Comme on dit qu'elle se montrait dans son intérieur, elle est, ici, bonne et familière. Si elle a, en amour, un goût du changement qui dépasse l'inconstance, on la voit justifier cet éloge qu'elle n'abandonnait ni un projet ni un ami.

Grimm aurait voulu qu'elle fît d'Émilie la lectrice d'une archiduchesse, qu'elle accordât à son mari un grade ou une terre, et, pour obtenir plus sûrement ces grâces, la permission d'aller les solliciter, avec ses protégés, aux pieds du trône. Je crois, à dire vrai, que Catherine se soucia médiocrement du voyage et de l'entrevue. Elle les différa sous des prétextes variés, jusqu'à ce que, Grimm lui représentant que Gotha n'était plus un lieu sûr, elle le nommât son ministre résident à Hambourg, le 31 octobre 1796. Il la remercia avec effusion, au fond très déçu de n'avoir pas obtenu pour les de Bueil une grâce directe. Mais elle était morte, le 16 novembre, avant qu'il n'eût reçu sa dernière lettre. Grimm écrivait, éploré, le 13 décembre, à une amie (1) : « Je ne puis ni vivre ni mourir... Vous me plaignez. C'est une

(1) *Erinnerungen*, p. 222.

consolation que je sentirai; mais ce sera à la fin de mon agonie. » Cependant Paul Ier confirma sa nomination à Hambourg, ville encombrée d'émigrés et du séjour le plus coûteux, et il s'y rendit au printemps de 1797. Il obtint que M. et Mme de Bueil iraient à Saint-Pétersbourg demander la protection de l'empereur; il les embarqua à Lubeck, le 19 juillet, avec leur fils, et demeura chargé de la garde des deux filles.

Le climat de Hambourg ne lui convint pas. Le 17 janvier 1798, il perdit l'œil gauche. Résolu à changer de résidence, il accepta la proposition que lui fit son ami le baron de Féronce, ministre à Brunswick, de venir habiter cette ville, et il y passa deux années, de l'été de 1798 à celui de 1800, où Féronce mourut. Nouveau déplacement : on revient au point de départ, pour répondre aux instances affectueuses du duc de Saxe-Gotha. On s'y donne rendez-vous avec les de Bueil, qui, de leur côté, rentrent de Russie, après une absence inutile de trois années. L'émigration, lasse et misérable, commence à s'orienter vers le retour. Les souvenirs de la famille et de la France emplissent les imaginations.

§ 3

Le vicomte de Belsunce et sa belle-fille, veuve. — Mort de Henri de Belsunce à Saint-Domingue. — Détresse de Mme de Belsunce en Espagne. — Première vente de la Chevrette à la marquise de Condorcet. — Seconde vente à Camus. — Vente de l'Ermitage. — Légende au sujet de l'habitation par Robespierre. — Rentrées d'émigrés. — Arrêté du 28 vendémiaire an IX, décret du 6 floréal an X. — M. de Bueil, héritier d'une tante, rachète Varennes.

A Brunswick, on avait retrouvé le vieux vicomte de Belsunce et sa belle-fille, déjà veuve. Mais ces derniers mots ont besoin d'explications; le commencement en est donné, dans une lettre du 19 août 1796, par Grimm, dont la sollicitude s'étend à tout ce qui intéresse les affections d'Émilie, à son père, naturellement (1) :

En janvier 1795, au moment de l'invasion des Républicains, il était à la Haye, et, à l'âge de soixante-dix ans, il fut obligé de se sauver à pied par le froid le plus rigoureux, sur les glaces du Zuyderzée, et arriva à moitié gelé de ce côté-ci du Rhin. Il trouva, depuis, un asile à Brunswick (2), où il commença par tomber dangereusement malade; mais, quand on considère tout ce que l'homme peut supporter de maux physiques, on est presque convaincu de ce que disait M. de Buffon, qu'on ne meurt que parce qu'on y consent (3). J'ai

(1) *Lettres de Grimm*, p. 772.

(2) Il ne produisit pourtant, plus tard, qu'une attestation de domicile datée de 1797.

(3) Répétition d'une phrase écrite déjà à Catherine, à propos de Mme d'Épinay, le 29 août 1780, seize années auparavant.

jugé que Votre Majesté approuverait que je ne le laisse pas sans secours. Sa subsistance est presque aussi frugale que celle de M. de la Hardière (1), car, l'année dernière, il ne m'a coûté que vingt louis, et, dans tout le cours de celle-ci, il n'a encore reçu que dix louis; je présume, à la vérité, qu'il ne tardera pas à frapper à la porte de la Miséricorde impériale. Son fils sert dans la légion de Rohan, à la solde de l'Angleterre. Il a été transporté, au commencement de cette année, avec son corps, en Amérique, et se trouve en ce moment à Saint-Domingue. C'est la dispersion la plus complète possible. Le père végète à Brunswick, la mère, en Espagne, et subsiste Dieu sait comment; le fils est à Saint-Domingue.

L'épisode se poursuit dans une lettre du 30 septembre de la même année (2) :

Et c'est là [à Saint-Domingue] que ce malheureux vient de périr de la fièvre jaune, qui a fait des ravages prodigieux parmi les troupes anglaises, et enlevé les trois quarts des officiers, et au delà. C'était un excellent sujet... le seul rejeton d'une famille ancienne... Sa sœur est écrasée de cette perte... Elle aimait passionnément ce frère, depuis son enfance. Il ne lui avait donné, ainsi qu'à moi, qu'un seul chagrin, mais bien vif, il y a deux ans. C'est qu'il s'était marié sans nous consulter. Il n'y avait rien à dire contre son choix; il avait épousé la sœur du comte de Bueil, son beau-frère, chanoinesse de Maubeuge; mais ils n'avaient rien au

(1) M. de la Hardière est un gentilhomme du Poitou, qui a versé dans le corps de Condé comme simple soldat. Sa santé ne le lui permettant plus, il est venu dans ces contrées, et il existe à Gotha, depuis un an environ, miraculeusement, étant parvenu à vivre avec 60 gros par mois, ce qui fait environ 2 gros écus de France ou 12 francs. (*Note de Grimm.*)

(2) *Lettres de Grimm*, p. 801.

monde, ni l'un ni l'autre, et peu s'en faut que je ne trouve que c'est presque manquer à l'honneur et à la probité que de se marier, dans cette détresse, pendant l'émigration... Il reste de ce mariage deux enfants, dont le fils n'a pas, je pense, deux mois, et pour lesquels je ne vois pas d'autre ressource au monde que de les mettre quelque part aux enfants trouvés. Après l'invasion de la Hollande, la mère s'était sauvée avec son beau-père, le vieux Belsunce, à Brunswick, où ils végètent dans la misère (1).

Le duc de Brunswick, parrain du dernier-né, ne peut accorder de secours efficace. Conclusion : prière à Catherine de faire intercéder auprès du ministère anglais, pour qu'une pension, « au pied de la lettre alimentaire, » vienne en aide à ces infortunés. Je ne sais quelle suite y avait été donnée, quand les enfants de Bueil rencontrèrent à Brunswick cette pauvre famille. L'aînée, Catherine, avait alors onze ans passés, et une raison suffisante pour observer les choses qu'elle a consignées, plus tard, dans ses *Souvenirs* (2) :

A Brunswick, résidait alors notre grand-père le vicomte de Belsunce, ainsi que notre tante et ses deux enfants... Nous fûmes accueillis très amicalement par eux. Ce n'est que plus tard qu'une tension survint

(1) J'ajoute de quoi préciser ce récit : le chevalier de Belsunce avait épousé, le 2 septembre 1793, Jeanne-Marguerite de Bueil, et il en avait eu, en 1794, à Malines, Marie-Victoire-Dominique ; et, le 28 août 1796, à Brunswick, Charles-Philippe-Henri-Louis. Celui-ci, — fils posthume, — n'avait donc que cinq semaines, le 30 septembre.

(2) *Erinnerungen*, p. 64.

entre le baron [de Grimm] et ma tante, tension qui, comme je l'ai appris dans la suite, remontait à des événements antérieurs... Nous étions conduites deux fois par semaine, chez elle, pour jouer quelques heures avec ses enfants.

Elle venait rarement chez nous, et le baron ne faisait absolument aucune visite à Brunswick. Il ne quittait sa maison que pour aller voir son ami le baron Féronce, ou se rendre dans les environs immédiats de la ville; promenades nécessaires à sa santé. Quant au bon grand-père, qui n'avait cure de ces dissentiments, et gardait là-dedans une stricte neutralité, nous le visitions plus souvent dans son pauvre petit logement. Lui, qui avait été riche autrefois, il en était réduit aux libéralités de l'impératrice de Russie; il abandonnait la plus grande part des faibles revenus qui lui étaient restés après le bouleversement général de la France à sa femme, demeurée à leur foyer. Il nous faisait visite plusieurs fois la semaine, aux heures où il nous savait libres de leçons. Il s'installait dans notre chambre, et nous entretenait du passé et de ses nombreuses aventures; il nous parlait aussi beaucoup de notre grand'mère, qu'il estimait comme un modèle de toutes les vertus, et avec laquelle il souhaitait vivement d'être réuni de nouveau. Bien des raisons s'opposaient alors à la réalisation de ce vœu, par suite de la proscription des émigrés; il pouvait aussi peu rentrer en France qu'elle quitter le pays, sans courir le risque de perdre du même coup le peu qu'ils avaient sauvé. Le dimanche, il dînait d'ordinaire chez le baron. Mon grand-père, qui possédait un caractère doux, aimable et conciliant, sans don particulier de l'esprit, avait servi dans la guerre que la France, peu avant la Révolution, avait soutenue en Amérique contre l'Angleterre, et il y avait reçu une si grave blessure à la tête, qu'il avait dû être trépané, et que, dès lors, il souffrait, de temps en temps, de maux de tête très violents.

Il semble, d'après cela, que les enfants d'Émilie firent alors la connaissance de leur grand-père, et entendirent parler pour la première fois de leur grand'mère, avec quelques détails. Dans les *Souvenirs*, que je traduis, trois courts passages seulement ont trait à celle-ci; on vient de lire le second. Le premier, qui se réfère au temps où elle abandonna l'éducation d'Émilie à Mme d'Épinay, après avoir fait allusion à « son attachement au monde », à « ses distractions frivoles », aux dissentiments que suscitèrent entre elle et son mari « ses dépenses exagérées et son genre de vie », se termine par l'éloge du repentir religieux où elle devait aboutir et par une phrase dans le ton des lignes précitées : « Je ne la connus encore que comme une pieuse et respectable femme, aimée et honorée de son époux, et qui se montra la mère la plus fidèle et la plus dévouée pour les enfants du fils qu'elle avait perdu de bonne heure (1). » En attendant sa conversion, on voit le langage que sa petite-fille avait entendu tenir sur elle. Celle-là était, d'ailleurs, fort peu au courant de son sort. Grimm savait bien, cependant, que, rejetée en Espagne, loin des bienfaits qui faisaient vivre tous les siens, elle y menait une existence de misère et d'abandon. Elle sera nommée encore une fois, incidemment,

(1) *Erinnerungen*, p. 7.

par notre auteur; mais il est clair qu'elle ne tint pas plus de place dans les affections de ses enfants de Bueil que son nom dans les *Souvenirs*.

En ce temps même, la ruine de cette famille s'aggravait sur le sol français. Le lendemain du jour où Grimm, effrayé du progrès des armées françaises et de ne voir pas un homme entre Francfort et Gotha, redoutant un coup de main heureux de « cinquante soldats du parti bleu », priait Catherine de lui fixer un nouveau séjour, plus paisible, sur le chemin de ses courriers, — le 17 juillet 1796, — le parc de la Chevrette et la ferme étaient vendus. Un acquéreur d'un nom célèbre se présenta : Marie-Louise-Sophie de Grouchy, veuve de Condorcet, femme belle, philosophe et sensible, maltraitée par la Révolution, mais vite et plusieurs fois consolée (1). Elle fit une soumission aux prix d'expertise que l'on a vus, et donc, suivant la loi du 28 ventôse an IV, aurait dû s'assurer la propriété des deux lots, l'un pour 151,330 francs, l'autre 45,105 francs (2).

(1) Elle demeurait alors à Paris, rue de Lille, n° 505. (Arch. de Seine-et-Oise, *Biens de l'État,* adjudications, n° 5.) Cf. Antoine Guillois, *la Marquise de Condorcet,* Paris, 1897, in-8°. L'auteur n'a pas connu le projet d'achat de la Chevrette. Mme de Condorcet, réintégrée dans ses biens en 1795, acquit, en 1798, une maison de campagne, dite « la Maisonnette », au-dessus de Meulan.

(2) Ce chiffre s'établit ainsi : la ferme de la Chevrette, comprenant 11 pièces de terre, sur Deuil et Montmagny, presque toutes contiguës au parc, et d'une contenance ensemble de 141 a. 18 3/4 p., avait été louée pour 9 années, du 13 mars 1787,

Mais, — sans doute à cause de l'erreur d'estimation qui a été signalée, — le contrat relatif à la Chevrette fut annulé, par un arrêté du 2[e] complémentaire an IV (13 septembre). Une seconde vente eut lieu, suivant un mode encore une fois changé par la loi du 16 brumaire an V (6 novembre 1796), qui rétablit les enchères. La mise à prix, — et c'est ce qui autorise encore mon hypothèse, — fut fixée aux trois quarts de l'évaluation des experts, sans référence à un ancien rôle.

La Chevrette, le 6 mars 1797, tomba en d'autres mains que la première fois : Armand-Gaston Camus, garde des Archives de la République, l'acquit, moyennant 251,000 francs, payables, bien entendu, en assignats. C'était ce terrible homme, président de l'Assemblée Constituante, que Grimm avait cherché à amadouer, au sujet de la pension d'Émilie. Comme les plus purs, comme Roland lui-même, acheteur de biens nationaux dans le village tout voisin de Villeron, il ne répugnait pas à profiter des temps pour faire un bon placement. Les pièces isolées de l'ancien

moyennant 1,600 francs, plus un agneau et un cochon de lait estimés 10 fr., et 6 transports de provisions par voiture à 3 chevaux, estimés 72 fr.; total : 1,682 fr. Le fermier dut payer ultérieurement, pour l'indemnité relative à la suppression de la dîme, 102 fr. 19, et, pour impositions, 266 fr. 05; d'où le loyer ressortit finalement à 2,050 fr. 24. Le capital, obtenu en multipliant par 22, est 45,105 fr. 28.

domaine, éparses sur Deuil et les villages circonvoisins, furent vendues, jusqu'à concurrence de 68 arpents environ, entre juillet 1796 et juin 1797. Camus acheta, avec la Chevrette, une partie des meubles dont nous avons entrevu l'inventaire, dans le bâtiment de la Comédie, qu'il prit pour un ancien château. La régularisation de ces marchés tardant, il écrivit au Département, le 1er août 1797, une lettre qui complète l'état des lieux retracé plus haut, et nous mettra sur la voie d'un redressement aux *Confessions* :

Le domaine national de la Chevrette, dont le citoyen Camus s'est rendu adjudicataire, le 26 ventôse dernier, est composé de terres closes de murs et de bâtiments. Il y a, quant aux murs de clôture, environ soixante toises à relever et à faire à neuf. Quant aux bâtiments, il y a les restes d'un ancien château, où il ne se trouve plus ni portes ni fenêtres; les planchers sont crevés. La réparation de ce bâtiment excéderait beaucoup sa valeur, et le bâtiment serait inutile au citoyen Camus; il le serait également à l'exploitation des terres, parce qu'il existe d'autres bâtiments en quantité suffisante. On peut même conserver, dans le vieux château dont il s'agit, une aile qui est en meilleur état que le reste. Le citoyen Camus désirerait faire démolir le corps et l'aile du vieux château qui tombent en ruines, pour en employer la démolition, ou le prix des matériaux qui en proviendront, à reconstruire les murs de clôture, qui sont à refaire.

« L'ancien château » est évidemment ce que les experts ont appelé « les pavillons ». Une « aile en meilleur état que le reste » : ne faut-il

pas y voir l'aile construite en 1755, que Rousseau nous dit avoir été ajoutée au château, tandis qu'elle le fut au bâtiment de la Comédie (1)? Rousseau, comme Camus, a pu qualifier le bâtiment d'après son architecture. Il n'est pas croyable, au surplus, que M. de Belsunce ait fait la folie de démolir une construction neuve, tandis qu'il conservait un assemblage incohérent de tout ce qui tenait debout (2).

A l'Ermitage, entre la sortie de Rousseau comme locataire, en 1757, et l'entrée de Grétry comme propriétaire, en 1798, on ne trouve, authentiquement, que des noms obscurs. Cependant, la tradition y encadre, à l'époque de la Terreur, ceux de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et de Robespierre. Je l'avais acceptée jadis; j'y dois contredire aujourd'hui. Quand la Nation

(1) *Les Confessions*, Partie II, Livre VIII (1754-1756) : « M. d'Épinay, voulant ajouter une aile qui manquait au château de la Chevrette, faisait une dépense immense pour l'achever. »

(2) Voici la fin du fief de la Barre (voir note, p. 43). Il a passé, à la mort de Nicolas Baille, le 18 mars 1761, à sa légataire Marie-Anne Guérin de Boullancourt, femme de Claude Hocquet, commissaire d'artillerie intéressé dans les affaires du roi; puis, de celle-ci, à André de Trénonay, receveur des finances de la généralité d'Alençon, le 2 juin 1783; enfin, le 28 janvier 1789, à Claude de Bard, intendant des domaines de Monsieur, après Papillon de la Ferté. De Bard émigra. Ses biens furent confisqués. La maison de la Barre et le parc clos de murs, dont le revenu était estimé 2,053 livres dans le cadastre de 1791, furent adjugés, le 30 mai 1794, moyennant 140,200 livres, à Joseph-Constantin Cottin, demeurant à Paris, rue Caumartin, n° 751. La superficie du parc était de 29 arpents 7 1/3 perches.

mit la main sur l'Ermitage, en octobre 1792, il était loué à un « M. Guillaume », depuis le 8 février 1789, pour quatre années, et un supplément d'environ deux mois, qui établissait un raccord avec les termes en usage : 1er avril, 1er octobre. Vacance donc au 1er avril 1793 ; il fallut quelques délais pour l'adjudication d'un nouveau bail, dont la durée fut fixée à trois ans et la jouissance attribuée à Nicolas-Pierre Bénard, architecte, demeurant à Paris, rue Sainte-Avoye n° 19, le 28 juin 1793. Nouvelle vacance, le 1er avril 1796 ; troisième bail d'un an, passé dès le 27 mars, devant l'administration municipale, avec le citoyen Pionin, demeurant à Paris, place Vendôme (1). Voilà des locations continues de l'Ermitage jusqu'au delà de l'existence de Robespierre, et sans le moindre intervalle pour y placer son séjour, non plus que celui de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Quant à la propriété, elle ne fut transférée qu'une fois, le 17 décembre 1796, — entre les deux ventes de la Chevrette, — au citoyen Devouge, demeurant à Paris, rue du Bouloi n° 59, sur soumission faite dans les formes de la loi de ventôse (2). M. Hamel, l'historien si informé de Robespierre, a entendu parler, sur ce point, d'une « tradition un peu incertaine » et de la possibi-

(1) Archives de Seine-et-Oise, *Biens nationaux*, loi du 28 ventôse an IV, district de Gonesse, n° 1653.

(2) *Ibidem*.

lité d'un « pèlerinage à Ermenonville (1) ». Et nous cherchons son héros à Montmorency! Il ne quitta guère Paris dans les jours où se prépara la bataille du 8 thermidor; sa présence s'y trouve constatée par les registres du Comité de salut public. Admettons, si l'on veut, que Robespierre soit venu en promenade ou en visite à l'Ermitage; il est impossible de rien concéder de plus aux amateurs de légende (2). Quatre propriétaires, d'un jour, se succédèrent à l'Ermitage avant qu'il ne tombât, le 19 septembre 1798, en la possession de Grétry (3), qui écrivait juste un an après, le 20 septembre 1799 : « J'écris de sa chambre

(1) Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, Paris, 1867, 3 v. in-8°, III, 719.

(2) La tradition a été accueillie par Flamand-Grétry (*l'Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, 1820, in-8°, p. 171), que Lefeuve a copié (*le Tour de la Vallée*, 1867, 2 vol. in-8°, I, 77), et par le baron Cuvier (*Éloge historique de M. Bosc. — Mémoires de l'Académie des Sciences,* t. X, 1831). Ce dernier avait été renseigné, sur le fait dont il s'agit, par la famille du naturaliste. Bosc aurait rencontré Robespierre, se promenant autour de sa demeure de Montmorency, dans la forêt voisine, où lui-même était caché. Mais voici qu'un fragment, nouvellement retrouvé, des mémoires de Bosc (parmi les papiers Faugère), place cette rencontre, non dans la forêt de Montmorency, mais dans les vignes de Puteaux. Reste donc, en définitive, le témoignage de Flamand-Grétry, venu à l'Ermitage en 1798, et, je dois ajouter, ceux qu'a recueillis, et que m'a très obligeamment communiqués M. Ponsin, architecte à Montmorency. M. Ponsin m'a démontré que la tradition remonte jusqu'à la Révolution même, mais non pas que mon enquête ne la détruise.

(3) Voyez Flamand-Grétry, *loc. cit.*, p. 171. Acte passé devant Me Paulmier, notaire à Paris.

[celle de J.-J. Rousseau], où j'ai couché. On a conservé tous ses meubles, et certainement je ne les échangerai pas contre de plus modernes. On fera tout ce qu'on voudra dans le reste de la maison; mais sa chambre, qui est devenue la mienne, on n'y changera rien. Je suis le vicaire de la sacristie; voilà tout (1). »

Nous avons passé peu à peu à des jours moins sombres. C'est le temps des premiers efforts faits par l'émigration pour revoir cette France loin de laquelle elle a tant et si longuement souffert, et où elle entend dire que, malgré les supplices, la guerre, la faillite et tous les bouleversements, la vie heureuse commence à renaître. Le Directoire avait eu à son égard des dispositions fort variables, des alternatives de tolérance et de sévérité cruelle. Le Consulat fut loin de se départir de toute suspicion; mais il tendit à une certaine catégorie d'absents une main cordiale; l'arrêté du 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800) rouvrit au plus grand nombre les portes de la patrie. La mode s'en mêla : on rentra comme on était sorti, nous dit-on avec un souvenir imprécis des choses. La première de sa famille, Mme de Belsunce invoque le bénéfice de la loi. Les femmes sont éliminées de la liste des émigrés, à la condition que leur

(1) *Catalogue des autographes composant la collection de M. E. Gourio de Refuge* (*3e vente*), Paris, Noël Charavay, 1904, in-8°, n° 712.

mari ou leurs enfants n'aient pas porté les armes contre la France, ne soient ni attachés à la maison des princes, ni agents des puissances ennemies. Mme de Belsunce avait présenté une requête pour son mari aux administrateurs des Basses-Pyrénées, dès le 20 novembre 1799, et plaidé sa cause facilement, se bornant à dire, au sujet de son fils, qu'il était mort à l'île de la Barbade, où il avait été chercher des moyens d'existence.

Sa situation personnelle se régularisa, non sans quelque délai; elle promit, de son village espagnol d'Oyarzun, fidélité à la constitution, le 11 novembre 1800, et elle était rayée de la liste funeste le 11 septembre 1801. Rentrée, elle rédigea pour le vicomte de Belsunce, le 1er juillet 1802, une seconde supplique au ministre de la police générale, la fortifiant de la preuve des faits allégués dans la première et de l'appui du ministre de Russie, le chevalier de Kalitscheff. Le rapport aux Consuls, du 10, faisait ressortir l'âge, les malheurs de l'intéressé et le vœu du représentant d'une puissance amie, et tendait à une solution clémente (1). L'affaire traîna. Mme de Belsunce fut obligée, pour se procurer des ressources, de réaliser des portions de son patrimoine immobilier invendues (2), et réduite à subir la procédure

(1) Arch. nat., F^7 5490.

(2) « L'état des biens non vendus appartenant à l'émigré de Belsunce » avait été dressé par le maire de Deuil, dès le 4 avril

du divorce d'avec son mari, toujours proscrit. Divorcée le 11 janvier 1802, elle vendit, le 1er juillet, quelques terres sises dans la vallée de Montmorency, et, vers le même temps, deux maisons et des landes à Méharin (1). Le 12 septembre, son mari, alors âgé de soixante-quinze ans, mourait loin d'elle et loin de la France, à Gotha, où l'hospitalité de Grimm lui avait permis de recevoir les soins et l'adieu de ses enfants.

Cependant, depuis le 26 avril (6 floréal an X), un décret consulaire avait permis le retour en France à tous les émigrés qui ne seraient pas nominativement exclus du bienfait de la loi. Quoique ce ne fût pas une véritable amnistie, la loi en porta le nom. Le comte de Bueil, qui paraît avoir obtenu, je ne sais comment, sa radiation

1801 (14 germinal an IX). Il lui restait, en somme, sur Deuil, Épinay et Montmagny, 22 arpents 86 perches (7 h. 81 a. 13 c.), d'un revenu d'environ 1,125 francs. Notons, en vue d'un calcul ultérieur, que, le revenu d'Épinay déduit, le solde est de 1,037 francs. (Archives de Seine-et-Oise, dossier DE BELSUNCE, série Q.)

(1) L'acte de vente, en Seine-et-Oise, fut passé, le 8 juillet 1802 (19 messidor an X), devant Lesguillier, notaire à Montmorency. Mme de Belsunce y fut représentée par « F.-M. Gobert, receveur des Domaines nationaux et de l'Enregistrement à Émile-Montmorency » ; mais elle était venue à Paris pour le règlement de ses affaires. Dans l'acte du 7 juin (18 prairial), passé devant Caffart-Durvilliers, notaire à Paris, elle y est domiciliée, rue Basse-du-Rempart n° 5. Elle vendit chez Lesguillier, à la date précitée, 14 pièces, d'ensemble 11 arpents environ, dont la plus grande partie, 8 1/2 arp., sur Deuil, le reste sur Épinay et Montmagny; le prix total en fut de 11,600 francs, chiffres ronds. L'acquéreur le plus important fut Camus, qui acheta huit pièces, d'ensemble 4 arpents 65 perches, joignant la Chevrette.

dès le 2 novembre 1801, jugea utile, sans doute, de repasser par les formalités nouvellement prescrites, et se présenta devant le commissaire délégué à Mayence, le 11 septembre 1802 (veille de la mort de son beau-père), pour y faire la déclaration qu'il rentrait sur le territoire de la République, en vertu de l'amnistie, et demandait à prêter le serment nécessaire. Et, le 9 décembre, il eut un certificat d'amnistie (1). Il ne s'éloigna plus guère du sol natal. Il s'y occupait à recueillir les débris de sa fortune, quand il la vit relevée tout d'un coup, grâce à l'héritage important qu'une tante lui laissa. Un patrimoine nouveau, non pas sans doute égal à l'ancien, lui permit de reprendre possession de Varennes et du noyau de son ancienne terre. Il fit restaurer le château, où il pouvait désormais rappeler sa famille; mais le moment était venu pour celle-ci de payer sa dette de reconnaissance à Grimm, à l'homme qui, pendant une longue épreuve, de toute manière l'avait fait vivre. Elle n'avait eu que lui; il approchait de quatre-vingts ans, et n'avait plus qu'elle.

(1) Arch. nat., F^7 5915.

§ 4

Séjour prolongé des de Bueil à Gotha. — La cour de Weimar. — Mariage de Catherine avec le baron de Bechtolsheim. — Mort de Grimm. — Retour en France. — Mort d'Émilie. — Mariage d'Adèle avec le comte de Causans. — Mme de Belsunce à Gemozac. — Louis d'Épinay toujours en détresse. — Sa mort, sa postérité. — Mort de Mme de Belsunce. — Les deux branches de sa descendance. — Son fils au château de Saint-Leu, en 1830. — Mort de Camus. — Morcellement de la Chevrette. — Ce qu'on en voit du chemin de fer.

On resta donc à Gotha, acceptant un éloignement de la France qui n'alla pas sans tristesse, peut-on croire. Nous sommes mal renseignés sur ce point par l'auteur des *Souvenirs*, qui paraît avoir été une femme un peu vaine, et plus préoccupée de sa personne que du reste du monde. Elle devient dame de la cour dès sa plus tendre jeunesse, et y éprouve, comme il était naturel, le souci dominant d'attirer l'attention et de plaire. Sa famille passe au second plan. Elle lit, prend un tour d'imagination romanesque, compose des poésies en allemand; elle semble faire les honneurs du salon de Grimm plus que sa mère. La brillante cour de Weimar, toute voisine, leur est une occasion de visites, reçues et rendues, et qui les met en rapport avec nombre de personnages illustres. Mlle de Bueil, à la table du vieux philo-

sophe, voit Mme de Staël et Benjamin Constant, Wieland, Herder et Gœthe, à qui elle garde quelque rancune de n'avoir pas attaché assez de prix à son entretien. La jeune fille lui dit qu'elle avait lu *Hermann et Dorothée;* à quoi il répondit d'une voix grave, et comme comptant ses syllabes : « Ah ! vous avez lu ça ! » Et ce fut tout son effort (1).

Elle voit encore plus de soldats que de poètes, comme on peut supposer en pareil temps. Un jeune officier de cavalerie d'Eisenach, le baron de Bechtolsheim, épris d'elle, se déclare et se fait agréer, bien qu'il soit de la religion protestante et presque sans fortune. Les accords eurent lieu le 1er septembre 1806, et furent traversés par ce que nous appelons la campagne de Prusse. La fiancée entendit, de loin, le canon d'Iéna ; le fiancé, de plus près. Appartenant au corps du prince Hohenlohe-Ingelfingen, qui se rendit à Murat, il revint bientôt, prisonnier sur parole. Le mariage s'en trouva avancé, malgré l'absence du père. Catherine de Bueil se maria à l'église catholique d'Erfurt et au temple protestant de Stedten,

(1) « Ce fut le 13 décembre 1803... que Mme de Staël fit son entrée dans Weimar. Elle se proposait d'y rester quinze jours; elle n'en partit que dans les premiers jours de mars 1804. » (Paul Gautier, *Madame de Staël et Napoléon*, Paris, 1903, in-8°, p. 147.) Pendant le même hiver, Mme de Bueil alla passer à Weimar, avec ses deux filles, quelques semaines d'une saison qui fut très intéressante. L'ainée s'enthousiasma pour Schiller, bien qu'il fût taciturne.

dans les environs de Gotha, le même jour, 13 janvier 1807, vingtième anniversaire de sa naissance. La voilà devenue Allemande, et en passe de devenir *eine Urgrossmutter*. La fin de la même année fut attristée par la mort de Grimm, qui, le 19 décembre, âgé de quatre-vingt-quatre ans, succomba à une décomposition du sang. L'auteur des *Souvenirs*, dans une épitaphe, rendit un tendre témoignage de reconnaissance au « vieil et vénéré baron », au « très cher et paternel ami », et ce fut justice. Mais pourquoi son livre est-il muet sur la mort de son grand-père de Belsunce, et faut-il s'en informer ailleurs? On songe, malgré qu'on en ait, au mot de Molière sur les deux Amphitryons, à celui de Galiani sur les deux barons; c'est à se demander si le véritable grand-père est celui où l'on dîne. Nouvelle preuve, en tout cas, que le sang, comme la foi, n'est rien sans les œuvres.

Grimm laissait à sa fille adoptive un petit héritage et la liberté. Celle-ci, accompagnée des époux Bechtolsheim, qui venaient d'avoir un fils, reprit le chemin de la France, le 8 juin 1808, après dix-sept ans d'exil. Les jeunes gens, qui n'avaient conservé aucun souvenir de leur patrie, y rentrèrent sans émotion, en étrangers. Mais le cœur battit à Émilie : « à partir d'Épernay, elle saluait, pleine de joie, chaque village, chaque maison, presque chaque arbre », qui lui annonçait le voisinage de son foyer. Voilà nos gens rejoints! On

rappela quelques amis, Mlle Sedaine l'aînée, entre autres; la cadette, mariée, élevait à la campagne de jeunes enfants. Nulle allusion aux branches collatérales des Lalive, nul renouveau d'affection, sans doute, avec les châtelaines de cette belle demeure du Marais, où Mme de la Briche, aidée de ses gracieuses nièces, les filles de Jully, Mmes de Vintimille et de Fézensac, captiva Florian, Morellet, Châteaubriand, Molé, Barante, Pasquier, Norvins, Joubert et d'autres. Une fille encore naquit aux Bechtolsheim, à Varennes, le 19 mai 1809. Le père était reparti pour la Saxe, en janvier. Il mourut l'année suivante; sa veuve ne retourna en Allemagne qu'en 1812.

En 1813, il n'est pas question de la mort de Mme d'Houdetot, mais seulement de la guerre. Comme l'ennemi se rapproche de la Marne, Émilie prend avec elle sa fille Adèle et sa petite-fille Clotilde, et se réfugie, en Normandie, chez l'aînée de ses belles-sœurs, Charles-Éléonore, mariée au comte Louis-Ambroise de Malherbe, ancien page du roi. Son mari et son fils restaient à Varennes, pour défendre l'ordre et préserver leur foyer; le foyer qu'elle ne devait pas revoir. Grimm l'a toujours peinte petite et délicate; sa vie si éprouvée, ballottée de Méharin à Saint-Pétersbourg, se termina, le 19 avril 1814, au château d'Escures-sur-Favières (Calvados), dans un dernier exil. Ainsi mourut, à quarante-sept

ans, « d'une inflammation de poitrine, » l'Émilie si chère à Mme d'Épinay, et dont l'éducation devait étonner Paris; elle enseigna la philosophie de Condillac à sa poupée, et demanda sa dernière absolution à un curé de village (1). Le 4 novembre suivant, malgré l'atmosphère de tristesse qui l'emplissait, le château de Varennes vit célébrer le mariage d'Adèle de Bueil avec Louis-Philippe-Joseph de Vincens, comte de Causans, capitaine au 9e régiment de chevau-légers.

A aucun de ces événements de famille n'assista jamais la mère, l'aïeule, la vicomtesse de Belsunce. Cependant, il semble qu'elle ne fût pas loin des siens, à l'époque où la dernière solennité les rassembla. Son nom est alors prononcé pour la troisième fois, la dernière, dans les *Souvenirs*. Mme de Bechtolsheim vint d'Allemagne pour assister au mariage de sa sœur; elle se rencontra, à Varennes, avec son cousin Henri de Belsunce, qui était en rhétorique, l'année précédente, au collège de Saintes (2); elle fit son portrait en costume de chevalier, se livra, dans sa société, à des « exercices poétiques », tant et si bien que le jeune garçon, énamouré, à moins de dix-neuf

(1) Son testament, daté de Courtemont-Varennes, le 20 février 1809, fut déposé en l'étude de Me Chastellain, notaire à Château-Thierry, le 26 mai 1814. (Archives de Seine-et-Oise.)

(2) *Revue d'Aunis et de Saintonge*, tome X, 1890, p. 300. On l'y avait surnommé Charles de Belsunce de Brunswick. Sa cousine nous apprend qu'on l'appela d'abord Charles, plus tard Henri.

ans se mit en tête d'épouser cette veuve, qui avait presque dix ans de plus que lui. Elle, pour s'en débarrasser, l'envoya à Paris prendre conseil de leur grand'mère « Pauline d'Épinay », qui s'efforçait, à ce moment même, de le faire attacher, comme aide de camp, au duc de Bourbon. La démarche réussit, ce qui coupa court à un projet saugrenu, et que la belle cousine aurait pu nous laisser ignorer, si elle n'avait été moins choquée du désir que flattée du pouvoir de ses charmes.

Nous avons appris, d'autre source, que Mme de Belsunce s'était retirée à Gemozac, dans l'arrondissement de Saintes, à vingt-cinq lieues de Bordeaux, et qu'elle y menait la vie la plus étroite. Elle répondit de là, le 16 mars 1807, à son frère Louis, qui, perdu de dettes comme toujours, lui avait écrit pour en obtenir un secours (1) : « La détresse où je me trouve depuis 1793 m'a appris bien des choses; c'est une furieuse école que celle de l'adversité et de la misère : c'est là où j'ai connu le vide du monde!... Ah! mon cher ami, si j'avais cinquante louis par an! Mais figurez-vous que, depuis 1793, je suis sans aucun domestique, et que ce n'est que pour aller à Francfort (2) que j'ai pris, par ordre de mon mari qui

(1) *Dernières années*, p. 584.

(2) Une année, exactement, s'écoula, comme on a vu, entre son retour de l'émigration et la mort de son mari (11 septembre 1801-12 septembre 1802). C'est nécessairement dans cet intervalle que se place le voyage dont cette lettre nous informe. Il est

en a fait les frais, une vieille femme que j'ai encore, pour passer ma chemise, et que mes infirmités m'ont forcée de garder; c'est avec elle que je partage le pain que bien souvent j'arrose de mes larmes. » Comment était-elle venue là? On a dit qu'elle avait connu en Espagne l'ancien curé de Gemozac, et qu'à la fin de leur exil, elle l'avait suivi dans sa paroisse recouvrée. Ses petits-enfants, d'ailleurs, eurent le désir de reprendre pied dans le pays de leurs ancêtres; les de Belsunce n'ont pas quitté le sud-ouest de la France (1).

Louis d'Épinay, qui avait consacré ses loisirs de septuagénaire, et sans doute aussi une part disproportionnée de ses ressources, à la publication d'un petit almanach historique et littéraire, orné de charmantes gravures coloriées, *les Étrennes fribourgeoises*, mourut à Fribourg, le 10 avril 1813, et y repose, dans le cimetière Saint-Nicolas. Son fils, parvenu au grade de capitaine d'infanterie dans le contingent fribourgeois, épousa, le 13 avril 1812, Marie-Cléophée de Surbeck-Claumont, de Soleure. Sous la Restauration, en 1817,

probable que Mme de Belsunce profita de celui que nous lui avons vu faire à Paris, dans l'été de 1802, pour pousser jusqu'en Allemagne, et que son mari, afin de lui épargner un trop long chemin, vint à sa rencontre, de Gotha ou de Brunswick, à Francfort.

(1) Je renvoie à l'*Armorial*, déjà cité, de Dufau et de Maluquer, qui m'a été complété, en quelques points, par une bienveillante communication.

il entra au service de la France, puis quitta la carrière militaire, en 1821, pour devenir adjoint et survivancier de son cousin Lalive, fils de Jully, introducteur des ambassadeurs. Il reçut la croix de la Légion d'honneur et le titre de baron. Adonné, plus tard, à l'agriculture, dans sa ferme modèle de Grandfey, il mourut le 22 avril 1842 (1).

On a ignoré jusqu'à une époque fort récente le lieu et la date de la mort de Mme de Belsunce. Les auteurs des *Dernières années* (1883) ont marqué la fin de sa carrière à Varennes, en 1813, l'année du décès de Louis d'Épinay. Un correspondant de la *Revue d'Aunis et de Saintonge* (2) a donné, en 1890, la solution de ce petit problème, découverte par grand hasard, tandis qu'il était si simple de feuilleter l'état civil du dernier domi-

(1) Il laissa deux filles, dont l'une, Marie-Élisabeth-Agathe-Stéphanie, est morte célibataire le 19 août 1893, et un fils, Gaspard-Jules, qui fut syndic de Fribourg, de 1857 à 1858. Disons enfin qu'un fils de ce dernier, prénommé Louis-Denis, comme M. de Bellegarde, après avoir été préfet de Morat, est actuellement chef de la direction des Travaux publics du canton de Fribourg. Les *Nouvelles étrennes fribourgeoises* (*Almanach des villes et des campagnes* pour 1894, 28e année) ont donné, à propos de la mort de Mlle Stéphanie Lalive d'Épinay, une étude sur sa famille, où j'ai puisé la plupart des renseignements ci-dessus, et qui commence par ces mots : « Le 19 août 1893, s'éteignait à Fribourg, à l'âge de quatre-vingts ans, une sainte femme dont la vie tout entière se résume en deux mots : piété et charité. » Elle et Mme de Bechtolsheim, cousines au sixième degré, arrière-petites-filles l'une et l'autre de Mme d'Épinay, sont devenues de souche étrangère.

(2) Tome X, p. 299.

cile connu de Mme de Belsunce : « Au chevet de l'église de Gemozac, qu'entourait jadis le cimetière, on voit encore une tombe, la seule qui soit restée là. Elle sert aux jeux des enfants, et les mendiants qui passent l'emploient pour table en plein air. Aussi l'inscription est-elle un peu fruste, et le devient-elle chaque jour davantage. Voici ce que M... y a lu pour vous : « Vicomtesse de « Belsunce et de Méharin, née à Paris, décédée le « 2 juin 1824. » C'est bref et erroné. Son acte de décès indique, comme date, le 1er juin, et ce sur la foi de deux vieux voisins, témoins inconnus. La main d'un enfant lui avait-elle fermé les yeux?

Le tableau de sa famille se déroule, peu après, devant nous; le nombre de ceux qui se rendent chez le notaire pour se déclarer ses ayants droit aggrave d'autant plus la responsabilité de cette solitude, pour ne pas dire de cet abandon. C'est à propos de l'exécution de la loi du 27 avril 1825, qui alloue une indemnité d'un milliard aux émigrés. A Versailles, est dressé le bordereau relatif aux biens vendus en Seine-et-Oise, et il s'appuie sur un acte de notoriété où morts et vivants sont comptés : beaucoup de renseignements qui faisaient défaut sont là. Les morts? Vicomte et vicomtesse de Belsunce, le chevalier Jean, Émilie de Bueil, Adèle de Causans. Les vivants? Les voici, en leurs deux branches : celle des de Belsunce, représentée par Henri, gentilhomme

d'honneur du duc de Bourbon, capitaine-lieutenant au 6e régiment d'infanterie de la garde royale, demeurant au Palais-Bourbon; et par Marie-Victoire-Dominique, épouse d'Ambroise-Philippe-Thibault de Neuchaise, entreposeur des tabacs à Melle. La branche des de Bueil, comprenant : la baronne von Bechtolsheim, vraie Allemande, qui donnera sa fille au comte Gustave von Oberndorff, en 1829 (1); Henri de Bueil, officier de cavalerie, demeurant à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, no 12; les trois fils d'Adèle de Causans, qui est morte, le 10 novembre 1818, à Longueville dans le Calvados, et dont le mari, devenu marquis de Causans, habite à Paris, rue Saint-Louis-au-Marais no 47. Chaque branche a droit à la moitié de l'indemnité, estimée au total à 186,163 fr. 92 en Seine-et-Oise (2). Je ne connais

(1) Demeurée veuve de bonne heure, comme on sait, et sans grandes ressources, elle fut chargée de l'éducation des grandes-duchesses Marie et Hélène de Mecklembourg, dont la dernière devait être duchesse d'Orléans et la mère du comte de Paris.

(2) Nous avons enfin sous la main presque tous les chiffres nécessaires pour supputer, comme nous l'avons annoncé page 196, le revenu du domaine attribué à Mme de Belsunce, après la mort de son père. Le bordereau d'indemnité, dressé à Versailles en exécution de la loi de 1825, aboutit, pour les biens vendus en Seine-et-Oise, à un revenu de 10,342 livres, valeur en 1790. Les revenus des terres d'Épinay s'élevaient, on l'a vu, à 2,005 livres. Ceux des biens invendus recouvrés, à 1,037 livres (Épinay déduit, voir page 246). Le total des chiffres ci-dessus est de 13,384 livres. L'infériorité de ce revenu à celui de Louis d'Épinay (15,382 livres) devait être plus que compensée par le revenu du château de la Chevrette, démoli en 1787, après le partage.

pas le chiffre alloué dans la Seine, ni dans les Basses-Pyrénées. Henri de Belsunce se trouva, en tout cas, suffisamment riche pour racheter le bien héréditaire de Méharin, comme son oncle de Bueil avait fait celui de Varennes. Mais il le revendit en février 1849, tandis que Varennes est encore aux mains des fils de ses anciens maîtres. Le gentilhomme d'honneur du prince de Condé assistait à l'événement du 27 août 1830; le procès-verbal dressé après la mort tragique du dernier châtelain de Saint-Leu porte sa signature. Il avait vécu depuis quinze ans, l'été, parmi les horizons chers à l'aïeule qui soigna son enfance, et où je reviens, non sans lui avoir fait honneur d'une lignée qui compte Gaston de Belsunce, son second fils, engagé volontaire, mort à l'ennemi pendant le siège de Paris. Il est tombé, le 2 décembre, à Villiers-sur-Marne; dans la même série d'engagements, il aurait pu recevoir la balle d'un Oberndorff, le 30 novembre, à Épinay (1)! Et,

(1) Henri de Belsunce, marié deux fois, la seconde à Zoé Dugarro de Saint-Aulaire, eut d'elle de nombreux enfants, encore vivants pour la plupart. Il est mort à Bordeaux, le 18 mai 1872. Il a donné les tomes II et III de l'*Histoire des Basques depuis leur établissement dans les Pyrénées occidentales jusqu'à nos jours* (Bayonne, 1845, 1847, in-8°); le tome Ier a pour auteur Auguste Chaho.

Henri de Bueil, le fils d'Émilie, épousa Alexandrine-Clémentine-Delphine Boutin, et mourut le 5 février 1826. Son fils, Louis-Clément-Paul-Henri, né à Paris le 31 décembre 1822, est mort le 11 février 1896 à Varennes, où la comtesse de Bueil, née Élisa-Augustine de Vismes, habite encore.

pendant ce temps-là, pour le dire en passant, le comte France-Edgard d'Houdetot, le dernier de la branche où s'était mêlé le sang des Lalive, combattait très vaillamment sous Chanzy.

De Saint-Leu donc, retournons à notre point de départ, très voisin. Il nous reste le dernier siècle à franchir : long intervalle, histoire brève, où aucun nom sonore n'a plus retenti, où le seul intérêt subsiste d'un raccord d'illustres souvenirs avec les choses présentes. Nous avons laissé la Chevrette au temps où, ayant évincé la marquise de Condorcet, le garde des Archives de la République s'y installa. Sa propriété lui plut, puisque, six ans après, il achetait de Mme de Belsunce, pour s'arrondir, quelques pièces invendues du domaine des anciens seigneurs, près de cinq arpents contigus aux murs du parc; la circonstance nous est connue. Son *Éloge historique* par Toulongeon n'est pas sans intérêt, à notre point de vue, comme on le verra dans les lignes qui suivent (1) :

La Révolution, par ses effets, avait produit au moins cet avantage que le nombre des propriétaires s'était plus facilement augmenté; Camus fit l'acquisition d'une

(1) F.-E. Toulongeon, *Éloge historique de A.-G. Camus, membre de l'Institut national*, Paris, 1806, in-8°. François-Emmanuel, vicomte de Toulongeon (1748-1812), officier, député à la Constituante, puis au Corps législatif en 1802 et en 1809, membre de l'Institut, était le frère du gendre de Dufort de Cheverny.

maison de campagne dans la vallée de Montmorency : la Chevrette, rendez-vous célèbre un moment par la réunion d'une société d'hommes de lettres et de femmes d'esprit. On ne manqua pas de dire que Camus avait acheté une belle terre; on ignorait que cette propriété était bornée à l'enceinte des jardins devenus potagers, et que le château, démoli, avait déjà été remplacé par l'habitation qui servait à l'exploitation des terres. Si l'on en était réduit à défendre la probité de Camus, on en donnerait pour preuve la fortune qu'il a laissée à partager à ses enfants, et cet héritage n'est pas d'un revenu de mille livres pour chacun d'eux; mais c'est assez l'usage de l'humeur, elle conteste de préférence à l'objet de son animadversion les vertus dont il fut le plus jaloux.

Camus avait atteint le but qu'il semblait s'être proposé par ses travaux : *otium cum dignitate*. Sa place fixe lui assurait l'aisance et l'indépendance; il vivait libre et content, au milieu de sa famille. Au retour d'une de ces promenades aux champs qu'il se plaisait à faire avec elle, marchant sur un chemin uni, la clarté douteuse de la lune le trompa sur l'élévation d'un pli de terrain qu'il fallait franchir; il la crut plus haute qu'elle n'était, et, posant le pied, il se cassa la jambe : il était seul, en avant, avec la plus jeune de ses filles... Il donna, du plus grand sang-froid, les ordres pour être transporté à Paris...; le lendemain matin, il recevait ses amis, et suivait le travail journalier des archives.

Il mourut « le matin du trente-huitième jour après cet accident » — 2 novembre 1804 — « de la mort que désirait César, la plus prompte et la moins prévue ». Sa chute avait eu lieu, par conséquent, le 25 septembre, en plein temps des vacances, qu'il passait à la Chevrette.

Sa femme, Charlotte-Marie de Vitry, était morte

avant lui. Il laissa six enfants, dont quatre au moins eurent, dans leur héritage, une part de la propriété de Deuil : un fils, Pierre-Charles, chef de bureau aux Archives du royaume, et trois filles, Charlotte, célibataire, et Mmes Bonneau et Delastre. Les 30 janvier, 21 mai, 1er août 1822 et 21 août 1833, M. André-Jean Le Roux, agent de change du Trésor, leur acheta une trentaine d'hectares, qui reconstituèrent entre ses mains, à peu près intégralement, l'ancien parc de la Chevrette; excepté les médiocres bâtiments que la démolition ou la ruine avait laissés debout. Après sa mort, les belles possessions territoriales qu'il avait réunies à Deuil, Montmorency, Épinay, Saint-Gratien, Argenteuil, furent vendues par ses enfants, M. Eugène-Louis-André Le Roux et la marquise de Massa. La vente du 21 août 1843 divisa la Chevrette entre soixante acquéreurs; ce fut le morcellement irrémédiable. Cependant Mme Delastre avait retenu, de l'héritage de Camus, les bâtiments dont je parlais, et un lot de terrain à l'entour (1 hect. 86 a. 66 c.), qui furent cédés après elle, le 19 décembre 1854, à M. et à Mme Thierry. Ceux-ci y firent quelque adjonction; propriété deux fois vendue depuis — le 30 mai 1879 et le 10 juillet 1893 — et ainsi désignée en dernier lieu : « une propriété appelée le château de la Chevrette, sise à la Barre, commune de Deuil, dans l'ancien parc de la Chevrette,

d'une contenance de 13,000 mètres, plantée de grands arbres, comprenant une habitation dite le château... » Le château! Le visiteur de ces lieux et le lecteur de ces pages peuvent juger à quel point une pareille hâblerie est contredite par la vraisemblance et par l'histoire ; style d'affiche.

Les propriétaires modernes sont, en réalité, mieux instruits et plus sincères. Un voisin de la Chevrette eut, vers le milieu du siècle dernier, l'envie de la visiter, et raconte (1) : « Nous espérions admirer un vaste château, de beaux salons, des pièces d'eau ; un immense parc, couvert d'arbres, de bosquets et de fleurs. Au lieu de cela, nous n'avons trouvé, après avoir franchi l'une des grilles de l'ancienne propriété, qu'une petite enceinte de six à sept arpents, un jardin, quelques beaux arbres, une maison moderne confortable, et un ancien bâtiment de service coquettement disposé, servant d'habitation à la famille de M. Thierry, propriétaire actuel de ce lieu, qui porte encore orgueilleusement le nom de la Chevrette. Mme Thierry et Mme de M[illy], sa fille, me firent la plus gracieuse réception... J'ai parcouru le jardin avec elles, visité deux jolies mai-

(1) Léon Fallue, *la Marquise d'Épinay et ses relations dans la vallée de Montmorency*, Paris, 1866, in-12, p. 192. Le titre, qui contient la lourde erreur d'attribuer un marquisat à Mme d'Épinay, promet plus que ne tient l'ouvrage, une fort médiocre compilation. C'est à ce livre que nous avons emprunté, plus haut, quelques mots de description du château de la Briche.

sons, et, quand je leur ai demandé où étaient le parc et l'ancien château, elles m'ont fait voir, en dehors de l'enclos, des champs de vignes, en me disant : « C'était là. »

C'était là! Le geste est vague, la perspective imprécise. Je voudrais distinguer le domaine du paysage, en faire apercevoir le contour au voyageur même qui passe en chemin de fer, car de descendre pour revoir les lieux en détail, je n'oserais le conseiller, ni promettre le prix de la peine.

Le pays est intéressant pour notre histoire au sortir des ouvrages de la Briche. Le château, situé au pied des glacis, avons-nous dit, n'existe plus depuis 1870; mais la pièce d'eau reste, où Mme d'Épinay repêchait ses meubles, tous les trois ans; une société industrielle l'a transformée en réservoir destiné à la fabrication de la glace. Qu'on ne cherche pas l'étang Coquenard dans la fourche de la route du Havre et du chemin de Méru : M. de Sommariva, le successeur de Louis d'Épinay, l'a desséché en 1810. Tout de suite on arrive à Épinay. Il y a un quart de lieue de cette station à la halte de la Barre-Ormesson; à moitié de la distance, du côté droit, s'embranche la ligne de Luzarches, et elle va, en s'arrondissant, couper à huit ou neuf cents mètres un chemin perpendiculaire à la voie principale. Cette courbe a été tracée en plein parc de la Chevrette, et ce che-

min est l'allée élargie qui le bordait autrefois. Le cadastre lui en a heureusement conservé le nom : « le chemin de la Galatée », presque à la limite des terroirs de Deuil et de Montmagny. D'Hémery, après dîner, aimait à montrer à ses convives « sa figure de Galatée ». Elle était à l'extrémité d'un grand canal, dont la cuvette, mal comblée, s'accuse par une dépression du sol, et reçoit encore l'eau d'une source; on reconnaît l'emplacement d'un pont, auprès duquel deux pierres d'amortissement sculptées restent gisantes.

Mais à peine a-t-on distingué ces vestiges, un îlot de grands arbres se présente obliquement, où l'on entrevoit une maison d'aspect moderne et banal. Maison « dite château » : simple pavillon, rappelons-le avec l'expertise de l'an IV, flanquant à gauche le château rasé en 1787; pavillon où Montauron avait installé le concierge et placé « le mouvement de l'horloge, cadran et timbre, au-dessus du faîte ». La lanterne est à la même place, et la cloche, datée de 1537, qui sans doute formait le timbre. Le bâtiment a été remanié et augmenté par derrière; mais sa façade conserve les dimensions relevées par les agents révolutionnaires (57 pieds sur 25). Il faut s'empresser de saisir de biais ce point de vue, car, en approchant de la halte, des maisons cachent presque la Chevrette. L'habitation se dissimule derrière un long bâtiment — diminué, cependant, depuis l'an IV —

coiffé d'un comble à la Mansard : reste des écuries et des remises au temps des fameux spectacles. Avec la grille d'entrée, décrite au commencement de ces pages, c'est tout ce qui demeure du passé. Voyez cet angle sud-ouest de la plaine, qui bute au hameau de la Barre; la nouvelle Chevrette s'est resserrée là, dans un coin de l'ancienne, sur l'emplacement du château et de ses plus proches dépendances. Et, où d'Hémery avait la gloriole de montrer des fruits « avant leur saison », et qu'il faisait vanter dans la *Gazette* même, vous apercevrez les serres d'une forcerie de raisins.

On me comprendra, cette fois, quand je redirai : « C'était là. » Et encore : « De loin, c'est quelque chose; de près, à peine plus qu'un souvenir. »

Post-scriptum. — Le 2 janvier 1904, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, la dernière paroisse de campagne de Mme d'Épinay — où elle faillit être inhumée — on célébrait le mariage du comte Alfred von Oberndorff, second secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Londres, avec Mlle de Stuers, fille du ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris. Le marié était un des arrière-neveux de Mme d'Épinay : cousin de l'éditeur des *Erinnerungen*, qui lui-même était fils du comte Charles-Alexandre-Ignace-Marie-Fortunat von Oberndorff et d'une Mensdorf-Pouilly, et petit-

fils de Clotilde von Bechtolsheim. Postérité spirituelle de Grimm, si loin des voies des d'Épinay de Fribourg, des de Bueil de Picardie, des Causans du Comtat, des Neuchaise de Vendée, des Belsunce de Navarre!

INDEX ALPHABÉTIQUE

C

D

I

J

K

L

T

V

W

TABLE DES MATIÈRES

I

LA CHEVRETTE AVANT LES LALIVE (1559-1731).

II

LA CHEVRETTE AU TEMPS DE LA FORTUNE DES LALIVE. — DE BELLEGARDE (1731-1751). — D'ÉPINAY (1751-1761).

V

APRÈS MADAME D'ÉPINAY.

SA DESCENDANCE. — DERNIER ÉTAT DE LA CHEVRETTE

§ 1.

§ 2.

§ 3.

§ 4.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 6036.